LA VIE DU TRES-REVEREND PERE DOM ARMAND JEAN LE BOUTHILLIER...

Pierre de Maupeou



M






MONSIEUR DE RANCE ABBE ET
REFORMATEUR DE LA TRAPPE
Quem mirare Senem christi patientis imago est:
Moribus et Scriptis Spirat et ore crucem F.B.
H.Rigaud pinx.
P.Drevet Sculp.

LA VIE
DU
TRES-REVEREND PERE
DOM ARMAND JEAN
LE
BOUTHILLIER DE RANCE',
ABBE' ET REFORMATEUR
DU MONASTERE
DE LA TRAPPE.

DEDIE'E AU ROY,

Par Monsieur DE MAUPEOU, *Docteur en Theologie, Curé de la Ville de Nonancourt.*

TOME PREMIER.





A PARIS,
Chez LAURENT D'HOURY, ruë S. Severin, au Saint-Esprit, vis-à-vis la ruë Zacharie.

M. DCCII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.



AU ROY.



SIRE,

Je porte aux pieds de VOTRE MAJESTE' *la Vie*

d'un fameux Solitaire, élevé à ſa Cour, & que la grace en retira à la fleur de ſon âge, pour former au milieu des deſerts, un Penitent rigide, ſur le modéle de la premiere auſterité de l'Ordre de Cîteaux, & en faire une lampe ardente & luiſante, *qui éclairât & embrazât, s'il étoit poſſible, toute la terre, par la ſainteté de ſes exemples.*

J'ai été ſi ſouvent, SIRE, *le témoin de ce zéle qui l'intereſſoit pour la gloire & la proſperité de* VOTRE MAJESTÉ: *de cette admiration continuelle où il étoit de toutes vos vertus Royales & Chrétiennes, que*

j'ai regardé comme un devoir essenciel d'être auprés d'Elle, l'interpréte de ses sentimens, dont j'ai été tant de fois le déposi-taire.

Bien qu'il fît profession de garder un silence tres-rigoureux, il ne pouvoit se taire sur ce nombre infini d'actions éclatan-tantes, qui ont étonné le mon-de, dont chacune en particulier suffiroit pour donner un relief immortel à la vie d'autant de Rois & de Conquerans.

Les Conquestes y sont en effet si rapides, si frequentes, si suivies, qu'on croit lire la vie de plusieurs Heros à la fois, en lisant les merveilles de

votre Regne, dont tous les temps sont marquez par des faits également heroïques & extraordinaires, pour ne pas dire incroyables.

L'éloquence qui devroit être épuisée, depuis un si long-temps qu'elle employe toutes les beautez de son art pour en relever la gloire, est obligée de reconnoître, qu'on y voit dans chacun tant d'endroits dignes de loüanges, qu'elle n'a pu jusqu'ici les loüer qu'à demi, quelques efforts qu'elle ait pu faire.

Toutes les sources de la gloire ont été ouvertes à VOTRE MAJESTE', *avec tant d'a-*

bondance, que les idées les plus ſublimes, les penſées les plus élevées, les paroles les plus énergiques, ne peuvent exprimer que foiblement les moindres actions, où votre valeur, votre magnanimité, votre ſageſſe, votre conduite, votre fermeté, votre zéle, votre vigilance, votre application, votre courage, ſe ſont ſignalez depuis que vous rempliſſez le Trône.

VOTRE MAJESTE' *partageoit avec Dieu tous les ſentimens de ſon cœur, ſi c'eſt le partager que d'aimer tendrement un Prince qui n'aime que Dieu, & prier ſans ceſſe pour un Roy dont toute l'application*

l'application est d'étendre la gloire JESUS-CHRIST.

Il faisoit offrir chaque jour le sacrifice de l'Autel, pour la conservation & le salut de votre Personne sacrée, & toutes les pensées de son ame étoient pour Dieu & pour Vous.

Né pour porter la plus riche Couronne, & manier le plus beau Sceptre de l'Europe, Vous n'avez point cherché à étendre votre Empire, mais celui de JESUS-CHRIST: *& pour le faire,* SIRE, VOTRE MAJESTE' *n'a eu aucun égard à tous les inconveniens d'Etat.*

Vous vîtes, SIRE, *sans*

qu'aucun échappât à cette lumiere qui perce l'avenir le plus éloigné, tous ceux qui pouvoient naître de la cassation de l'Edit de Nantes, & votre pieté vous fit passer par dessus toutes sortes de considerations politiques.

Car qu'est-ce que cette terrible guerre qui a fait trouver à vos Sujets ingrats & perfides, des resources chez les Princes voisins, ennemis & jaloux de votre gloire, qu'un effet de cette Religion, qui vous a fait abolir des tolerances qui étoient contraires à sa verité & à ses maximes?

VOTRE MAJESTÉ *n'a point voulu parmi ses Peu-*

ples, ceux que l'Eglise Catholique ne comptoit pas entre ses Enfans, & Elle n'a pas voulu regner sur des hommes, sur lesquels la veritable Foi ne regnoit point.

La Cause que vous défendez vous a rendu intrepide ; la Cause que vous soutenez vous rendra victorieux. Vous sacrifiez tout pour la Religion, la Religion vous sacrifiera tout ce qui s'oppose à votre pieté & à votre gloire.

C'est par cette Religion que contre vos propres interêts, le Roy de la Grande Bretagne Jacques II. de glorieuse & sainte memoire a trouvé auprés de

vous un azile ; & si par ses grandes vertus il a perdu avec beaucoup de courage une Couronne ennemie de l'Eglise, l'on peut dire que les exemples de VOTRE MAJESTE' *qui s'expose à tout pour étendre la veritable Foi, l'a soutenu & consolé d'une si grande perte.*

Le saint Solitaire, SIRE, *dont je vous presente la Vie, voyoit avec une joye infinie vos Etats fleurissans, & la grandeur de* VOTRE MAJESTE' « *portée à un point, où l'esperance* « *même de ses Ancêtres n'étoit ja-* « *mais parvenuë.* «

Lettre à Madame de Guise.

Il regardoit VOTRE « MAJESTE' *comme l'unique* «

appui de la Religion ; ſeul entre les Rois à qui le moyen de plaire eſt de ſervir Dieu ; ſeul parmi ce grand nombre de Princes qui ont les armes à la main dont les intentions ſoient juſtes, & qui ait la gloire de Dieu devant les yeux.

C'eſt ſans doute à cette pieté que Dieu a donné le Trône d'Eſpagne, pour reünir dans votre Famille Royale, au nom ſi glorieux de Tres-Chrétien, le ſurnom de Tres-Catholique, afin que cette Religion ne trouvât plus rien dans les partialitez des Maiſons regnantes, qui put lui être fatal. Il a élevé ſur ce Trône auguſte le Roy vo-

tre Petit-Fils, parce que c'est un honneur particulier du sang Royal de France, de s'asseoir sur un Trône sans tâche, où l'Heresie ne monta jamais, & d'être le mur d'airain de la Maison d'Israël, *je veux dire, de l'Eglise, de la Hierarchie, & du vrai culte.*

Et certainement, SIRE, *si Monsieur de la Trappe se souvenoit avec joye de tant de victoires importantes à cet Etat, il consideroit avec encore plus de plaisir un zele si necessaire à la Religion.*

Quelque touché qu'il fut de tout ce que VOTRE MAJESTE' *a fait au dedans &*

au dehors le Royaume, & qu'il ait toûjours fait celebrer à la Trappe, par des Cantiques de joye, les Triomphes qu'Elle emportoit sur ses ennemis, Je dois reconnoître, qu'il mettoit au dessus de toutes ces grandes actions où une gloire humaine pouvoit trouver ses avantages, ce que VOTRE MAJESTE' *a fait pour la gloire de Dieu & de l'Eglise; l'Edit de Nantes cassé, ce qu'un autre qu'Elle n'eut jamais osé entreprendre, ni peut-être penser.*

Il regardoit comme le plus grand & le plus digne de tous les desseins de VOTRE MAJESTE' *celui de faire*

voir en France durant son Regne, ce qui semble reservé pour la fin des siécles, un seul troupeau & un seul Pasteur.

Vous Regnez en effet, SIRE, je n'exprime que ses sentimens, comme si vous ne pensiez qu'à ramener tous les François à la Foy de leurs Peres, autant en Souverain Pontife exterieur, qui ne pense qu'au salut de ses Peuples, qu'en Roy qui leur ménage par la sagesse de sa conduite, & par sa bonté un bonheur temporel que le reste de la terre nous envie.

Ce pouvoir exhorbitant dont on fait tant de bruit, comme si c'en étoit un d'être grand, puis-

ſant, redoutable, par la bonne volonté de ſes Sujets, par ſes treſors, par ſes forces, par ſes grandes vuës, par ſes victoires, n'eſt qu'un pretexte de l'Hereſie & de l'envie, pour anneántir la Religion dominante de JESUS-CHRIST; *car vôtre moderation y a toûjours mis des bornes, que les ennemis ſeront obligez d'admirer, quand ils voudront être équitables.*

Vous reprocher, SIRE, *vôtre grand pouvoir, c'eſt vous reprocher les Benedictions que le Dieu des Armées donne aux deſſeins de* VOTRE MAJESTÉ, *c'eſt vous reprocher ce qui fait le comble de votre gloire.*

C'est ce que feu Monsieur l'Abbé de la Trappe ne cessoit point d'admirer.

Mais quand il descendoit de cette gloire qui environne VOTRE MAJESTE', *aux obligations qu'il lui avoit, sa r-connoissance éclatoit d'une maniere si vive, qu'il auroit voulu avoir mille & mille cœurs pour les ressentir davantage, & autant de bouches pour les publier.*

En effet, SIRE, *que n'a point fait* VOTRE MAJESTE' *en sa faveur, dans des occasions délicates, où d'autres Princes auroient même refusé de l'écouter? Elle l'a protegé contre la calom-*

nie, Elle a fait taire l'envie; Elle a fait fleurir sa Reforme, Elle a sacrifié ses interêts, en lui accordant un quatriéme Abbé Regulier, & Elle a enfin donné par ses paroles Royales à sa reputation un éclat qui eut souffert un grand éclipse, jusques au jour de l'éternité, si Elle l'avoit abandonné dans le temps à la fureur implacable de ses ennemis, ou si Elle avoit été capable de les écouter.

SIRE, *j'ose dire à* VOTRE MAJESTE', *avec le tres-profond respect qui lui est dû, que comme Dieu n'est pas moins grand dans la production des moindres êtres, que des substances les plus no-*

bles, car un pouvoir infini a tout tiré du neant: La protection dont Elle a honnoré l'Abbé & les pauvres Solitaires de la Trappe, tiendra son rang devant Dieu, parmi ce nombre d'actions les plus dignes de loüanges qu'Elle ait faites pour sa gloire.

VOTRE MAJESTÉ *verra dans cette Vie qui lui appartient par tant de titres, si Elle daigne s'en faire lire quelques endroits, qu'Elle n'a jamais eu un Sujet plus fidéle & plus saint. La connoissance qu'on en donne au Public, qui édifiera beaucoup de gens, en irritera sans doute plusieurs autres, & jamais homme n'eut plus besoin de sa Protection Royale.*

EPISTRE.

J'espere, SIRE, *que* VOTRE MAJESTÉ *lui continuera aprés sa mort, celle dont Elle l'a honoré avec tant de bonté pendant sa vie, & qu'Elle ne la refusera pas à celui qui est avec un tres-profond respect*,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le tres-humble tres-obéissant & tres-fidéle Serviteur & Sujet, DE MAUPEOU, *Docteur en Theologie, Curé de votre Ville de Nonancourt.*

Comme dans toutes les occasions Monsieur l'Abbé de la Trappe parloit avec de grands sentimens du Roy ; j'ai cru qu'il étoit à propos d'en mettre ici un ou deux endroits pour faire plaisir au Lecteur, tirez des Lettres qu'il a écrites à S. A. R. Madame de Guise.

C'Est une grande joye, Madame, pour ceux qui ont autant souhaité que vous, la guérison du Roy, d'apprendre qu'elle est entiere, comme V. A. R. nous fait l'honneur de nous le mander. Nous ne saurions trop en rendre graces à Dieu, & le prier qu'il la confirme encore pour des siécles, s'il étoit possible. V. A. R. sait qu'il est le sujet principal de notre pieté & de nos prieres ; il faut que Dieu s'en soit mêlé, pour que la chose soit allée aussi vîte qu'elle a été. *Lettres de pieté Tome II. Lettre xxx.*

Je ne me lasse point d'admirer, Madame, la force que Dieu donne au Roy. Sa fermeté ; sa constance aussi-bien que l'application qu'il a

au gouvernement de l'Etat, eſt quelque choſe d'inconcevable ; nous ne ceſſons point de demander à Notre Seigneur, qu'il continuë de le ſoutenir, & qu'enfin il faſſe reüſſir ſes deſſeins, il eſt le ſeul dont les intentions ſoient juſtes, & qui ait la gloire de Dieu devant les yeux, parmi ce grand nombre de Princes qui ont les armes à la main. *Lettre à Madame de Guiſe non imprimée du 2. Mars 1695.*

Endroits de cette Vie où il eſt parlé de Sa Majeſté.

Dans le premier Tome page 65. 264. 296. 422. 423. 429. dans le ſecond Tome pages 194. 200. 201. 211. 212. 213.

AVERTISSEMENT.

RIEN n'eſt plus juſte que de laiſſer à la poſterité la Vie de Monſieur de la Trappe, & l'éminence de ſa vertu merite bien de lui être propoſée pour exemple. Mais tout y eſt ſi grand & ſi admirable, qu'on ne peut en parler aſſés dignement, & en donner une idée qui ait du rapport à des vertus & à des actions leſquelles retraçant la conduite & le zele de ces premiers Solitaires dont le monde n'étoit pas digne, *paroîtront à quelques-uns incroyables, à d'autres difficiles à croire, & meſme à d'autres deſeſperantes*, comme parle S. Jean Climaque. Grad. 113

On y verra en effet, *s'il*

n'y a point trop de hardiesse de le dire, aprés ce Pere, *ce que l'œil d'un homme lâche ne vit jamais, ce que l'oreille d'un homme negligent n'entendit jamais, & ce que l'esprit d'un homme paresseux ne conçut jamais, sçavoir des mortifications & des humiliations assés puissantes pour fléchir en peu de tems la misericorde de Dieu.* Si je suis trop foible pour les representer dans toute leur grandeur, ma consolation est, que leur propre éclat suffit pour les rendre recommandables, & qu'elles n'ont pas besoin d'ornemens étrangers pour se faire admirer.

D'un autre côté, une vie si sainte a jetté l'alarme dans le desert, la Reforme même en a été effrayée. Elle a estimé que cette si grande austerité lui étoit en quelque maniere injurieuse, & la trouvant op-

posée à ses voyes & à ses œuvres, elle s'est imaginée y voir une espece de censure de sa mitigation, ou de son relâchement. De-là la médisance s'est déchaînée, & avec d'autant plus de fureur, qu'elle s'attache le plus où elle a le moins de prise.

Car à peine le bruit d'une penitence, dont les exemples étoient presqu'entiérement effacez de la memoire des hommes, commença de se répandre, que le grand nombre cria A LA SINGULARITÉ; les plus prévenus de leurs usages, A L'INNOVATION; les plus relâchez, A L'EXCEZ. L'envie n'en demeura pas dans ces termes. A cent & cent autres accusations importantes & contre les bonnes mœurs, on joignit celles de parti, & de crime de Leze-Majesté, dont

une ſeule étoit capable de perdre mille Abbez de la Trappe, & de renverſer autant de Monaſteres, s'il y eut eu la moindre apparence, & ſi on avoit eu à faire à un Roi moins juſte, moins équitable, moins religieux, & moins incapable de ſe laiſſer prévenir par la malignité des rapports, ce qui a été de tout tems, l'écueil des grands, comme l'a remarqué S. Bernard.

Cela fait comprendre, que ce n'eſt point aſſés d'écrire ſimplement la Vie de Monſieur l'Abbé de la Trappe, mais que par un eſprit de juſtice, on eſt comme forcé de faire remarquer à l'Auteur des *Entretiens de Timocrate & de Philandre*, quand l'occaſion ſe preſentera, qu'il n'a pas eu raiſon de dire que

la reputation & la gloire de cet illuſtre Solitaire finiroit avec lui, *parce qu'on découvriroit* Pag. 171
dans ſes ouvrages des choſes qui le décrieroient infailliblement un jour; & à tous ceux qui ſe ſont attachez à décrier ſa vie & ſa perſonne, qu'ils n'ont pas eu plus de raiſon que lui.

On trouvera peut-être à redire, qu'on ait fait les Sommaires des Livres un peu longs; on l'a fait en faveur des perſonnes curieuſes, & de celles qui manquent de loiſir, qui chacun ſelon leurs diſpoſitions, voudroient voir le commencement & la fin d'un ouvrage preſque en même tems. Il ne reſte plus qu'à ſouhaiter qu'il ſoit utile, & que les grands exemples qu'on y verra nous portent à devenir meilleurs.

On prie le Lecteur d'ajouter à la suite de la Lettre de M. le Maréchal de Bellefonds, page 412. ce qui suit, qui avoit échappé à l'impression.

» Pour ce qui est de mes sentimens
» sur la Morale Chrétienne, je fais une
» profession publique de m'attacher uni-
» quement à ceux que Jesus-Christ nous
» enseigne dans son Evangile, & en
» la maniere que les Saints Peres qui
» sont ses interprétes, & qui ont son
» esprit & sa mission, nous les ont ex-
» pliquez. C'est comme dans de veri-
» tables sources que je croi que de vrais
» Chrétiens doivent puiser les regles de
» leurs conduites, & je ne saurois goû-
» ter ni comprendre qu'on affoiblisse
» des veritez saintes pour fortifier les
» inclinations de la nature, & pour fa-
» voriser ses convoitises; Jesus-Christ
» ayant declaré qu'il n'étoit pas venu
» dans le monde pour y établir une paix
» fausse, mais pour y apporter l'épée,
» c'est-à-dire, pour y faire des retran-
» chemens, & pour y détruire la loi
» de la chair, afin d'y faire regner cel-
» le de l'esprit.

Je suis fort convaincu qu'il faut se garantir des opinions excessives, & ne pas porter les choses à un point auquel on ne puisse atteindre, mais je le suis aussi qu'il n'est pas moins dangereux d'élargir les chemins au-delà des bornes que Jesus-Christ leur a prescrites ; de donner le nom de bien à ce qui est mal ; d'entrer dans des condescendances molles ; de flatter les pecheurs dans leurs iniquitez, & de mettre, comme dit le Prophéte, des coussins sous leurs coudes, au lieu de couvrir leurs têtes du sac & de la cendre : Je veux dire par-là, qu'on ne doit jamais manquer de leur dire leurs veritez, & de leur faire connoître leurs obligations & la grandeur de leurs blessures, & de leur inspirer des sentimens d'une conversion qui soit profonde & sincere.

Voilà, Monseigneur, une declaration de mes pensées & de ma conduite, je prie Dieu que les hommes s'en contentent, car je serois tres-fâché d'être à personne un sujet de chute & de scandale ; mais si je ne suis pas assez heureux pour que cela

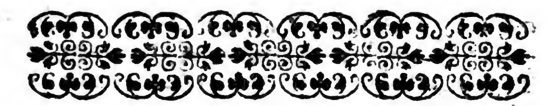
» arrive ſelon mes deſirs, Dieu qui me
» défend d'avoir pour but de plaire
» aux hommes, & qui m'apprend qu'un
» Chrétien ne doit point chercher de
» conſolation ni de repos ailleurs que
» dans le témoignage de ſa conſcience,
» conſervera celui qu'il m'a donné juſ-
» qu'à preſent, & j'eſpere qu'il ne per-
» mettra pas qu'il ſe paſſe rien en moi
» à l'égard de ceux qui me traitent avec
» ſi peu d'équité, qui merite qu'il m'en
» prive, & qu'il m'abandonne au trou-
» ble & à la confuſion.

» La plus grande de mes peines en
» tout cela, c'eſt que des Chrétiens
» s'engagent ſans y faire d'attention
» dans une perte toute certaine lorſqu'ils
» eſſayent ſans ſcrupule, auſſi-bien que
» ſans ſujet, de rendre ſuſpecte la foi
» & la Religion d'un homme tres-
» Catholique, de décrier ſa perſonne,
» & de lui attribuer des maximes &
» des opinions qu'il n'a jamais euës. Il
» n'y a rien de plus étrange que de voir
» ceux qui ne voudroient pas toucher
» aux mœurs de leur prochain dans les
» choſes les plus legeres, ne faire aucu-
» ne difficulté d'attaquer ſa foi, & de
» dire que ſa créance n'eſt pas ſaine, ce

qui eſt le plus grand de tous les cri- «
mes. Cependant il faut qu'il ſachent «
que leur zele & leurs intentions quel- «
les quelles ſoient ne les juſtifieront «
point dans cet inſtant, auquel Dieu «
mettra les fauſſes juſtices dans leur «
veritable jour, & qu'il punira les mé- «
diſans & les calomniateurs avec au- «
tant de ſeverité que les blaſphemateurs, «
les homicides, & les adulteres, &c. «

Traduction de l'Inſcription qui eſt au bas du Portrait de Monſieur l'Abbé de la Trappe, par Monſieur l'Abbé Boſquillon.

Le ſage Vieillard que tu vois,
De JESUS-CHRIST ſouffrant fut une vive image:
Ses écrits, ſon exemple, & l'air de ſon viſage
Ne reſpirent encor, ne prêchent que la Croix.



ELOGES DE MONSIEUR L'ABBE' DE LA TRAPPE, ET DE SA REFORME.

Ex Historia Abbatiæ Cameronensis in Belgio, Authore R. P. D. Antonio le Vvaitte Abbate. 1672.

SUnt, qui Bernardi ad exemplar ut ille, Clarævallensesque olim sub eo vixerunt, hodie vivant, TRAPPENSES, inquam sub Abbate, in quo redivivus quodammodo Bernardus. Plura vellem, sed vetat magni illius Bernardi modestia.

Extrait des Menagiana de Monsieur Menage.

JE ne lis jamais les Ouvrages de Monsieur l'Abbé de la Trappe qu'avec admiration. C'est l'homme du Royaume qui écrit le mieux ; son stile est noble, sublime, inimitable ; son erudition profonde en matiere de regularité, ses recherches curieuses, son esprit superieur, sa vie irreprochable, sa Reforme un ouvrage de la main du tres-Haut, & je dis de lui ce vers du Sophiste Palemon dans Diogene Laërce : *Esurire docet & discipulos invenit* : il apprend à mourir de faim, & il trouve des disciples.

D'une Lettre de Monsieur le Nonce, du 28. Aoust 1691.

IL n'étoit pas necessaire d'arriver en France pour apprendre la pieté reguliere, les saintes vertus & la pratique des austeritez dont on fait profession dans votre Maison de la Trappe ; j'en ai eu une tres-parfaite connoissance pendant ma Vice-Legation

d'Avignon, & ma Nonciature en Portugal : le ſejour que j'ai fait dans ces divers Païs, ne m'a pas empêché de conſerver une groſſe eſtime pour votre perſonne. Je m'en ſuis tenu-là, mais aujourd'hui que le ſaint Pere m'honnore de la qualité de Nonce ordinaire en France, je ne ſaurois entreprendre un ſi grand œuvre ſans implorer la providence divine par vos ſuffrages.

D'une Lettre du même Nonce, du 3. Janvier 1692.

VOs œuvres toutes extraordinaires, & votre ſainte Regle font des effets tout extraordinaires, & cette ſainte ſeverité qui en compoſe l'exercice, doit donner de l'admiration à tous ceux qui y réfléchiſſent. Pour moi qui depuis long-tems me ſuis mis en état de faire de grandes réflexions là-deſſus, j'aurai toute ma vie pour vous un fond d'eſtime inépuiſable.

D'une Lettre du même du 23. Octobre 1693.

LA conduite de votre vie, & la la trompette que votre vertu font si hautement sonner sur la terre, vous en couronneront de gloire immortelle dans le Ciel : J'attribuerai au secours de vos prieres, avec toute sorte de justice, tout le bien que ma foiblesse pourra faire pour le service de sa Sainteté & de sa Majesté Tres-Chrétienne.

D'une Lettre du même, du 16. Mars 1695.

J'Ay eu bien du plaisir que vous ayez eu la bonté de m'employer dans l'affaire.... & je ne me suis pas servi d'autre moyen en écrivant à Rome que du credit de vos merites, pour lequel je crois bien que l'on fera tout ce qui sera possible.



D'une Lettre de Monsieur le Cardinal d'Etrées du 2. Avril 1683.

VOus avez grande raison, Monsieur, de conserver de l'amitié pour moi, car vous ayant infiniment estimé dans le monde, je ne vous admire pas moins dans votre insigne vocation. Je revererai toûjours votre vertu, & j'aimerai également votre personne.

D'une Lettre du même, du 20. Octobre 1686.

JE m'acquitterai avec plaisir & ponctualité du petit service que vous me demandez, & je voudrois être propre à quelque chose, pour vous faire connoître que ma veneration pour vous est extrême, & ma cordialité & sensibilité égale à celle que vous avez pour vos amis : vous me ferez plaisir, Monsieur, de me conter pour le plus ancien.



D'une Lettre de Monsieur le Cardinal de Boüillon, du 6. Decembre 1689.

IL faudroit, Monsieur, que vous eussiez bien méchante opinion de moi, si vous me croïiez capable d'oublier une personne d'un merite aussi éclatant & aussi solide que le votre.

D'une Lettre du même, du 27. Decembre 1698.

JE vous avouë, Monsieur, sans aucun compliment que j'ai bien envié à mon neveu l'Abbé d'Auvergne, le bonheur & l'avantage qu'il a eu de vous entretenir, conservant pour votre personne tout le respect & la veneration qu'on ne peut refuser à un merite & à une sainteté si distinguée.

D'une Lettre de Monsieur le Cardinal de Janson, du 16. Mars 1694.

J'Ay reçu, Monsieur, la Lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire,

je recevrai toûjours avec un plaisir infini toutes les occasions qui peuvent se rencontrer de vous marquer par mes services, l'estime & la consideration que je fais de votre merite & de votre pieté qui édifie toute l'Eglise.

D'une Lettre de Monsieur le Cardinal le Camus, du 12. *Novembre* 1690.

JE ne lis rien de ce que vous composez qu'avec admiration. Il y a un caractere si noble & si plein d'onction dans ce qui sort de votre plume, que je ne peux pas comprendre comment il y a des gens assez hardis pour oser le censurer... Ils ne peuvent jamais donner atteinte au fond d'estime & de veneration que j'ai pour vous.

D'une Lettre de Monsieur l'Evéque d'Aleth, du 14. *Juillet* 1700.

JE regarde l'union que notre Seigneur m'a fait la grace d'avoir avec vous, comme le plus grand de tous les biens. J'avois besoin d'un tel secours, dans le tems où la Providence me preparoit

à un emploi si fort au-dessus de moi.

D'une Lettre de Monsieur l'Evéque de Lescar, du 4. Mars 1692.

JE conserverai toute ma vie pour vous une estime qui va jusqu'à la veneration, & la plus sensible tendresse dont je puis être capable.

D'une Lettre de Madame de Maintenon, du 29. Juin 1698.

J'Envie, Monsieur, le bonheur de mon Frere, d'avoir vû ce qu'il y a de plus édifiant dans l'Eglise, & d'avoir entendu celui dont Dieu s'est servi pour établir ce nombre de Saints qui ne paroissent plus tenir à la terre.

D'une Lettre d'un Ministre & Secretaire d'Etat, du 12. Septembre 1681.

J'Ai reçu la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire sur la grace qu'il a plu au Roy d'accorder à Monsieur l'Abbé de Châtillon, je l'aurois

ſervi avec plus de plaiſir, ſi j'avois ſçu que vous euſſiez pris part à ce qui le regarde.

On s'arrête-là, parce qu'il faudroit des volumes pour reciter les loüanges qu'on lui a données.

APPROBATION.

J'Ay lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit qui a pour titre, *la Vie du tres-Reverend Pere Dom Armand Jean le Bouthillier de Rancé, Abbé & Reformateur du Monaſtere de la Trappe*, dans lequel je n'ai rien trouvé de contraire à la Foi, ni aux bonnes mœurs. A Paris ce 22. Juillet 1702.

BLANPIGNON, *Chefcier & Curé de Saint Merry.*

LETTRE

de Monsieur l'Abbé Du Mas, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, cy-devant Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, à l'Auteur de ce Livre.

J'Ay lû, Monsieur, avec beaucoup de satisfaction la Vie que vous avez composée de feu M. l'Abbé de la Trappe. Le portrait que vous faites de sa Vie seculiere, sans entrer dans un trop grand détail est sincere, & paroît tiré d'aprés nature. Vous n'oubliez aucun des motifs de sa Conversion, où tout est merveilleux. Vous répondez tres-solidement à ceux qui ont osé attaquer par des calomnies une Sainteté si consommée. On voit par tout un homme fort instruit de tout ce qui regarde cet illustre Solitaire, & l'on ne pouvoit desirer une plume plus fidele; vous n'écrivez pas seulement ce que vous avez appris par des personnes qui en étoient seurement informées; mais ce que vous avez vû vous-même pendant plus de vingt années que vous avez étudié sa conduite, & qu'il vous a honnoré de sa confiance. Le Pu-

blic vous eſt fort obligé des pieces originales que vous avez jointes à votre Hiſtoire, particulierement de celles qui concernent les ſentimens de ce ſaint & ſavant homme ſur le Janſeniſme. Perſonne aprés les avoir lûës ne pourra douter qu'il n'ait toûjours ſincerement condamné la Doctrine de l'*Auguſtin* de Janſenius contenue dans les cinq fameuſes Propoſitions. Je ſuis avec bien des ſentimens d'eſtime & de conſideration,

MONSIEUR,

Votre tres-humble & tres-obéïſſant
Serviteur DUMAS.

En Sorbonne le 16. d'Aouſt 1702.

SOMMAIRE

SOMMAIRE
du premier Livre.

ETat de l'Ordre Monastique, & de l'Ordre de Citeaux en particulier lors de la naissance de l'Abbé de Rancé. Que le dessein de Dieu étoit qu'il en fût le restaurateur & la gloire. Avantages & grandes qualitez de l'Abbé de Rancé. La noblesse & l'ancienneté de sa famille. Grands hommes qu'elle a donnez à l'Eglise & à l'Etat. Son inclination pour les sciences. Progrés surprenant qu'il y fit. Benefices que possedoit le jeune Abbé de Rancé. Histoire de ce qui se passa chez le P. Caussin Confesseur du Roy, & son estime pour le jeune Abbé de Rancé. A l'âge de 16. ans il sçavoit déja les Peres, & prêchoit avec applaudissement. Il se distingua extrémement dans tout le cours de ses études. Il entre dans le monde, il

y est generalement aimé & estimé. Il en prend toutes les maximes & les sentimens. Prophétie qu'il se feroit Religieux, & qu'il seroit le pere & le visiteur des Clairetz. Son amour pour le faste, la gloire, la chasse. Rang qu'il tenoit dans le monde. Marques extraordinaires d'estime qu'il reçoit de Monsieur le Duc d'Orleans & de l'Assemblée generale du Clergé de France. Le Cardinal Mazarin recherche son amitié. Dieu touche le cœur de l'Abbé de Rancé. Il fit écrire les sentimens qu'il lui donna dans le Parloir du Cloître de la Trappe quand il s'y fut retiré. Vuës que Dieu lui donna d'abord de la laideur du peché. Dieu permet que Monsieur le Duc d'Orleans tombe malade & meurt. L'Abbé de Rancé son premier Aumônier l'exhorta à la mort d'une maniere admirable. Tout ce qu'il dit à ce Prince le toucha lui-même vivement. Il prend la resolution de

quitter le monde. Il commence par se retirer à la campagne. Que les sentimens de conversion se conservent difficilement au milieu du faste de Paris, & que c'est un miracle de les y voir naître. Il y fait le plan de sa vie. Avantages qu'il retira de cette premiere retraite. Une Dame de qualité meurt, leur amitié étoit innocente. Jugement des hommes injuste. On attribua sa conversion à des motifs purement humains. Que Dieu en fût le premier & seul motif. La mort de MONSIEUR *& de cette Dame de qualité, les deux appuis. Le monde étonné de ce grand exemple le blâma. Quelques Moines encore plus étonnez dans la suite de l'austerité de sa pénitence, firent des histoires à plaisir de sa conversion & de sa vie passée pour en diminuer le merite. Respect & attachement de l'Abbé de Rancé & de sa famille pour le service du Roy. Que l'Abbé de Rancé aimoit natu-*

rellement ce grand Prince. Que cet amour tendre & respectueux est la seule chose qu'il a remporté du monde, & qu'il n'a jamais oublié. Eloge du Roy. Que les Rois trés-Chrétiens ont toûjours estimé la fermeté Episcopale, quand ils ont été persuadez de la fidelité des Prelats qui ont porté la parole. Que l'Abbé de Rancé étoit d'un rang à prétendre à l'Archevêché de Tours, & d'un merite à y être élevé. Qu'il avoit en ce temps-là d'autres sentimens. Second motif de sa conversion allegué par ses ennemis. La mort de M. D. M. Que tout ce qu'on en a dit n'est qu'un pur Roman. Preuves que tout y est fabuleux. Qu'il avoit déja fait divorce avec le monde quand elle mourut, & qu'il ne pensoit pas encore à se faire Moine. Que les motifs de conversion pris de la revolution des choses humaines, ne sont pas des motifs purement humains. Que la conversion

de l'Abbé de Rancé est le chef-d'œuvre de la misericorde de Dieu. Qu'en faisant l'éloge de la grace, ce seroit pourtant un crime que de le laisser passer pour ce qu'il n'étoit pas. De sa grande fidelité à la grace. Sa premiere retraite étant trop proche de Paris, qui avoit été le théatre de sa vanité, il se retire à Veret. Belle réflexion sur la magnificence de cette Maison. Sentimens de reconnoissance de la protection de Dieu en des occasions périlleuses. Veret fut une espece de Seminaire. Vision qu'il y eut. Son premier dessein étoit de travailler à l'instruction des pauvres gens de la campagne, & à la conversion des pecheurs. Il craignoit encore la vanité. Sentimens qu'il eut alors du monde, & le danger qu'il y a d'y vivre. Que la solitude étoit pour lui la voye du salut. Eloge de l'Abbé de Rancé en cet état. Portrait de la Cour. Combien cette vie retirée lui fut agreable. Peine

qu'il avoit d'en sortir pour venir à Paris. Il ne tenoit plus au monde, mais le monde tenoit à lui. Il attend de connoître la volonté de Dieu avant que de prendre d'autre resolution; & cependant il examine toutes les conditions dans lesquelles il pouvoit servir Dieu. Il se retiroit à l'Institution, & quitta son Carosse. Les voyages qu'il étoit obligé de faire à Paris acheverent de le persuader de la vanité du monde. Action remarquable de charité. Il consulte les personnes les plus éclairées & les plus saintes. Ses desseins leur paroissoient trop grands. Peines qu'ils lui causoient. Il consultoit son Crucifix qui lui conseilloit tout autre chose que les hommes. Raisons qui l'empêchoient alors de se déterminer à s'arrêter à Veret, à la Trappe, ou à prendre un autre parti. Il va voir Monsieur l'Evêque d'Aleth pour le consulter. Penchant de ce Prelat. Opposition de

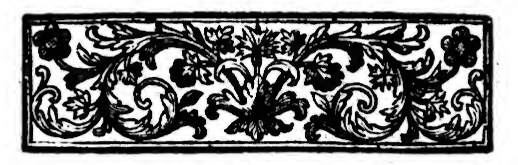
Monsieur l'Abbé de Rancé pour l'état Monastique. Durant le sejour qu'il fit à Aleth il accompagna toûjours ce Prelat par tout où son zele le portoit. L'Abbé de Rancé tira un grand profit de tout ce qu'il lui dit des devoirs des Ecclesiastiques, parce qu'il croyoit qu'il serviroit Dieu dans cet état. Les questions sur la grace faisoient alors beaucoup de bruit. L'Abbé de Rancé étoit de l'Assemblée de 1656. Il consulte Monsieur d'Aleth pour sçavoir son sentiment sur ces contestations. Conversation reglée qu'ils eurent là-dessus au bord du torrent. Son opinion opposée à tout ce qu'on en a publié depuis. Il partit d'Aleth sans que ce Prelat voulut rien determiner. Il vit en revenant Monsieur l'Evêque de Pamiers & Monsieur de Comminges. Etant de retour à Veret, il pensa plus que jamais à une retraite absoluë. Peines qu'il eut à terminer ses affaires. Le

bonheur inestimable de ceux qui n'ont point de bien. Il se plaint du peu de soumission qu'il a à la volonté de Dieu par le desir ardent de la retraite. Belles paroles de l'Abbé de Rancé. Il se défait de ses Benefices. Trouve des oppositions à sa demission au Conseil. Le Roy la reçoit enfin. Il conserva la petite Abbaye de la Trappe & son Prieuré de Boulogne où il fut quelque temps. Les desordres de la Trappe lui revenoient sans cesse dans l'esprit. Il prend la resolution de s'y retirer. Dans ce dessein il y établit les Peres de l'Etroite Observance de Citeaux. La Trappe fut alors pour lui un Paradis. Ses sentimens sur son obligation de n'en point sortir. Le monde desapprouve sa conduite. Il reconnoît plus que jamais la necessité de la solitude & du silence pour faire l'œuvre de Dieu. Temps auquel Dieu luy inspira le desir de la vie réguliere. Quelle

en fut l'occaſion. L'Abbé de Rancé diſpoſe de ſes biens en faveur des pauvres dont il avoit diſſipé le patrimoine, & donne à l'Hôtel-Dieu le prix de la Terre de Veret. Que c'eſt une choſe bien étrange que l'abus que la plûpart des Beneficiers font des revenus de l'Egliſe. Il donna ſa Bibliotheque à la Trappe, & ordonna qu'elle fut venduë au profit des pauvres, ſi jamais la reforme y ceſſoit. Belles paroles de ſon Teſtament. Dans la diſpoſition de ſes biens, il ne penſa point du tout à ſes parens. Degagé des ſoins que donnent les biens, il ne penſe plus qu'à la retraite. Il demande au Roy de poſſeder l'Abbaye de la Trappe en regle, & il l'obtient de ſa pieté de Sa Majeſté. Raiſons qu'il eut de retenir l'Abbaye de la Trappe. Qu'il a toûjours été dans le deſſein de s'en défaire dés qu'il le pourroit faire utilement. Ses ſentimens ſur la ſuperiorité. Combien il deſiroit

d'en être delivré. Aveu d'une grande humilité. Que le desert ne peut être le théatre de la vanité. Il ne s'y retira que pour effacer son nom de la memoire des hommes. Que ce choix le fit mépriser de ceux qui l'estimoient auparavant. L'Abbé de Rancé quitte le monde. La conduite de Dieu sur luy jusqu'à ce temps-là.





LA VIE DE M. DE RANCÉ ABBÉ ET REFORMATEUR du Monaſtere de la Trappe.

LIVRE PREMIER.



E'TAT Monaſtique avoit beaucoup perdu de la vigueur & de la beauté de ſa jeuneſſe ; & quelque ſoin qu'on eût pris de lui rendre ſon premier éclat, par les reformes qui s'étoient établies de temps en temps, on en avoit à peine retouché quelques

traits, lorſque Dieu regardant des yeux de ſa miſericorde une profeſſion ſi ſainte, qui faiſoit autrefois ſes plus plus grandes délices, fit naître l'illuſtre Solitaire, dont avec l'aſſiſtance du Ciel j'entreprens d'écrire la vie, pour en être le reſtaurateur, l'ornement, l'exemple & la gloire.

Tout ce qui ſe paſſa dans les premieres années de ſa vie, faiſoit voir que c'étoit là le deſſein de Dieu. Son cœur n'étoit pas encore bien formé; à peine ſa langue étoit-elle déliée, qu'il ſembloit ſe declarer en ſa faveur. Et dans le temps même, où il ſemble que les hommes ne ſont gueres capables de faire choix d'un état, où emportez par les amuſemens, où entraînez par les plaiſirs, où aveuglez par les paſſions du ſiécle, mais où tout ce qu'on fait, ne laiſſe pas de découvrir un certain penchant du cœur, l'Abbé de Rancé ne parloit que de Thebaïde & de Deſerts. Ses converſations les plus enjoüées avoient ſouvent pour ſujet une retraite à venir, à laquelle, fait comme il étoit, il n'y avoit nulle apparence. Tous ces ſentimens étoient ſi fort éloignez de ſon

caractére naturel, & ses dispositions y paroissoient si contraires, qu'on prenoit pour un jeu tout ce qu'il disoit de la vanité du monde, & du dessein qu'il avoit de s'en séparer d'une maniere si entiere, qu'un jour on n'entendroit plus parler de lui, & on se contentoit d'en rire.

Dieu, qui se moque des jugemens des hommes, & qui, selon saint Gregoire de Nazianze, prepare longtemps auparavant la matiere qui doit servir à l'execution de ses plus grands desseins, faisoit ainsi voir dans un âge si tendre, à quoi sa Providence reservoit l'Abbé de Rancé; & ses premieres pensées, qui alors ne paroissoient pas trop serieuses, étoient comme les divines semences & le sacré préjugé de ce qu'il devoit faire dans le cours de sa vie, pour la gloire de Dieu & l'édification du monde. On eût dit que la Profession Monastique, qu'il a depuis embrassée, étoit en projet dans son esprit, & qu'il en faisoit comme le plan. Les actions des anciens solitaires, dont il avoit lû les vies, le ravissoient tellement, comme il nous l'a appris lui-même, que c'é- Lettre du 30. Avril 1663.

toit le sujet de tous ses entretiens ; on étoit charmé de l'entendre, & il donnoit aux récits qu'il en faisoit, des agrémens, qui édifioient & divertissoient tout ensemble. Rien ne lui paroissoit si grand que des hommes qui avoient foulé aux pieds toutes les vanitez du monde, qui avoient trouvé le secret de se passer de tous les secours, & de se moquer de tous ses plaisirs, de se suffire à eux-mêmes, & de vivre au milieu des deserts *avec les bêtes sauvages*, qui respectoient leur sainteté, seuls avec Dieu seul. Il moralisoit agréablement sur une séparation si entiere, qu'il faisoit servir ensuite à une raillerie fine, de tout ce qu'on estime, & qu'on aime, & qu'on cherche avec tant d'empressement. Les exercices de ces Saints, leurs occupations, leurs conferences, leurs maximes remplissoient son cœur, & il ne trouvoit pas de plus grand divertissement, que de les raconter à sa maniere. Ce qu'il disoit alors, comme en riant, est en effet ce qu'il a fait depuis tres-serieusement aux yeux de l'Univers.

Marc. ℣. 13.

Il faisoit plus ; à l'âge de dix-neuf

ans étant à la campagne, il s'occupoit à faire des grottes avec des rocailles: Il formoit des Moines de terre à potier, avec une adresse merveilleuse, donnoit à chacun sa place & son emploi, suivant ce qu'il en avoit appris. Les uns sembloient ravis dans l'ardeur de leurs prieres, on voyoit les autres pleins de respect occupez à des lectures saintes; quelques-uns avoient la bêche à la main; d'autres contemploient en silence, & paroissoient tout remplis de Dieu, mais l'air en étoit si naturel, les attitudes si belles, & tout si bien ordonné, qu'il est difficile de ne pas croire, que Dieu faisoit l'essay des pratiques, dont il devoit renouveller les exemples dans son Abbaye de la Trappe.

Tout ce que l'Abbé de Rancé fit dans cet âge, eut donné les mêmes pensées, si on y eût fait la moindre attention; & on eut pû se faire la demande, *Quel pensez-vous que sera un jour cet enfant?* Ses entretiens avoient beau être divertissans, son extrême gayeté, qui eut dû le jetter dans une étrange dissipation, dont l'esprit ne revient qu'avec peine, ne l'empêchoit

Luc. 1. 66.

pas d'y mêler toûjours quelque chose de tres-serieux, qui ne contribuoit pas moins au plaisir & à la joye, par le tour enchanté de son esprit. Se divertissant un jour avec l'Abbé de Chanvalon, depuis Archevêque de Paris, & avec l'Abbé de Clermont, depuis Evêque de Noyon, il fit tomber la conversation sur le courage admirable des Martyrs: & je prie ceux qui ont osé dire, que l'Abbé de Rancé avoit toûjours *vêcu en vrai libertin*, de bien écouter ce récit : ils y verront des sentimens de Religion, qui font voir tout le fond d'un cœur, qui n'en a jamais oublié les maximes. Aprés avoir comblé d'éloges une constance si heroïque, dont il lui sembloit qu'on n'étoit plus gueres capable, bien qu'on dût être dans la disposition de tout souffrir pour Jesus-Christ ; il leur proposa de faire un leger essay de leur force & de leur vertu, pour voir sur quoi ils pourroient compter, si Dieu leur faisoit naître des occasions, d'imiter ces grands exemples qui les ravissoient, & qu'on ne pouvoit considerer sans étonnement. Ils se défioient les uns les autres. Chacun se flattoit de

Entret. de Tim. & de Phil. *pag.* 18.

l'emporter ſur ſon concurrent, & de faire voir plus de fermeté & plus de perſeverance. Le défy fut, qui brûleroit plus long-temps ſon doigt à la flâme d'une bougie. L'Abbé de Chanvalon & l'Abbé de Tonnerre ſe laſſerent les premiers & bien-tôt ; l'Abbé de Rancé, que Dieu deſtinoit à un état de penitence, qui devoit l'immoler tout vivant, en ſoûtint l'activité un grand demi quart d'heure, en ſorte qu'il en eût le bout du doigt tout brûlé. Cela eſt ſi extraordinaire dans une perſonne de l'âge de l'Abbé de Rancé, & il eſt ſi rare de voir un jeune homme, & un jeune homme qui vit à la Cour, ſe faire des plaiſirs de cette nature, que c'eſt une choſe toute viſible, que Dieu, ſans ſe manifeſter alors davantage, vouloit nous faire connoître, quelle ſeroit la rigueur de ſa penitence, dans la ſolitude profonde à laquelle il ſe conſacreroit, & les grands ſervices qu'il lui devoit rendre. Il diſpoſoit l'Abbé de Rancé, & il préparoit à même temps le monde par ces démarches heroïq es, à un évenement qui devoit étonner la terre.

Comme ces deſſeins de Dieu ſur

l'Abbé de Rancé devoient avoir de grandes suites, & que les talens naturels doivent servir à la grace, il le fit naître avec tous les avantages de la nature & de la fortune, qui pouvoient en favoriser l'execution. Il lui donna une naissance illustre, un esprit élevé un génie sublime & sublime même dés son enfance, dont on ne pouvoit assez admirer la vivacité, la beauté & la délicatesse : un cœur genereux, que les difficultez n'arrêtoient point, & une ame capable des plus grandes entreprises : il lui donna une éloquence distinguée par les plus beaux caractéres : elle étoit fleurie ; les agrémens & la politesse éclatoient dans tous ses discours : forte, elle portoit la conviction dans les esprits, & les forçoit de se rendre : vehemente, elle entrainoit, par un ascendant que Dieu lui avoit donné sur les autres hommes, ceux dont le naturel dur ne pouvoit être fléchi ; dont l'esprit aveuglé ne pouvoit être convaincu, & dont le cœur obstiné ne pouvoit être persuadé. A toutes ces rares qualitez & à tous ces beaux talens, Dieu avoit joint des sentimens de Religion, que l'a-

mour du monde ne peut jamais effacer, & qui le rendoient tres-capable de l'œuvre qui devoit faire son salut & le salut de tant d'autres, & porter son nom jusqu'aux contrées les plus reculées.

L'Abbé de Rancé naquit à Paris le neuviéme jour du mois de Janvier 1626. & fut, selon l'usage que la vanité a introduit parmi les grands, baptisé en la maison de son pere le même jour, & les ceremonies furent supplées le troisiéme jour de May 1627. dans l'Eglise de saint Cosme & de saint Damien sa paroisse. Il eut pour Parrain le Cardinal de Richelieu, Armand-Jean du Plessis, qui lui donna son nom, & pour Marreine Marie de Fourcy, femme du Marquis d'Effiat, Chevalier des Ordres du Roy & Sur-Intendant des Finances. Son pere s'appelloit Denis Bouthillier, & de Rancé d'une de ses terres, homme d'un merite tres-reconnu. Sa mere s'appelloit Charlote Joly, d'une famille de Dijon également illustre & sainte.

Bien que mon dessein ne soit pas de relever icy la gloire de Monsieur l'Abbé de la Trappe par la noblesse de sa

maison, comme elle donne toûjours à la pieté un nouveau lustre, je croy en devoir dire un mot en passant; ce seroit manquer à ce qu'on lui doit, que de passer sous silence l'honneur qu'elle a d'avoir donné à l'Eglise & au monde une personne qui en a été, qui en est, & qui en sera l'admiration.

La famille des Bouthilliers est originaire d'Angoulême, mais sa souche venoit de Bretagne, & touchoit de parenté aux Ducs de cette Province, alliez à la Famille Royale, & il paroît que c'est d'une fort ancienne noblesse, dont ce n'est pas icy le lieu de parler, & ce n'est pas nôtre dessein de l'examiner. L'ayeul de nôtre illustre Solitaire s'appelloit Denis. Il étoit Conseiller du Roy en ses Conseils, Seigneur de Bellechaussée, des Montagnes, de Froulerourte & du petit Thoüars, lequel fut à quatorze ans Lieutenant de la Compagnie d'Ordonnance de Monsieur de la Bourdaisiere; mais l'amour du Barreau lui fit quitter ce poste pour se donner tout entier à la profession d'Avocat, où il s'acquit une telle réputation, que le Roy Henry III. qui l'honnoroit de son estime, le voulut

faire Avocat General au Parlement de Paris, honneur qu'il refusa, dans la suite il fut fait Conseiller d'Etat. Il avoit épousé Claude de Machcco.

Il eût quatre fils & cinq filles. L'aîné de ces quatre fils fut Claude Marquis de Pons, sieur de Fossigny, Secretaire d'Etat & Sur-Intendant des Finances, grand Tresorier des Ordres du Roy. Il avoit épousé Marie de Bragelone de laquelle il eût Leon Bouthillier, Comte de Chavigny & de Buzançois, Conseiller & Secretaire d'Etat, Gouverneur de Vincennes & d'Antibes, & Chancelier de Monsieur le Duc d'Orleans : ce Leon Bouthillier épousa Anne Philippeaux fille unique du sieur de Ville-Savin, de laquelle il eût sept fils & cinq filles, dont l'aîné fut Armand-Leon, Comte de Chavigny, Maître des Requêtes.

Le second fils de Denis fut Victor, premierement Evêque de Boulogne, puis Archevêque de Tours, premier Aumônier de Monsieur le Duc d'Orleans (Gaston Jean-Baptiste) & Maître de sa Chapelle.

Le quatriéme fut Sebastien, Evêque d'Aire, Prelat d'une singuliere pieté,

qui mourut étant encore jeune. Presque toute cette Maison étoit consacrée au service de Dieu. De cinq filles, il n'y en eût qu'une de mariée. L'aînée fut Religieuse & Abbesse de saint Antoine des Champs : deux Religieuses Capucines & une Carmelite.

Le troisiéme fut Denis Bouthillier pere de nôtre saint Reformateur, il étoit Chevalier, Seigneur de Rancé, de la Cresne, de la Houssaye & des Clayes, Baron de Veretz & de Larcé, Conseiller ordinaire du Roy en tous ses Conseils, Vice-Amiral & Lieutenant General du Commerce & de la Navigation de France, en Picardie, Calais, Boulonnois & Païs reconquis, Conseiller & Secretaire d'Etat & des Commandemens de la Reine Marie de Medicis ; Conseiller d'Etat ordinaire du Roy, qui par ses Lettres Patentes veut & entend, que ledit sieur de Rancé serve pendant deux quartiers, & qu'il y prenne seance du jour qu'il a prêté serment, devant tous ceux qui y entreroient aprés, quoiqu'ils soient plus anciens que lui par la datte de leurs Brevets, si ce n'est qu'ils ayent actuellement servi en ses Conseils quatre ans,

avant que ledit ſieur de Rancé y ait pris ſéance, ou dans ſon Parlement de Paris en qualité de Preſident de la Grande Chambre, du premier Novembre 1629.

Le Roy Loüis XIII. lui donna trois Charges au Parlement de Dijon; l'une de Preſident en la Chambre des Comptes, Cour des Aydes & Finances de la même Province, avec celle de Garde des Sceaux de ladite Cour; & l'autre de Preſident à Mortier audit Parlement, leſquelles il vendit, pour ſervir le Roy plus utilement dans ſes Conſeils; ſa Majeſté pour reconnoître ſes ſervices, lui donna une penſion de huit mille livres. Il épouſa Charlote de Fleury-Joly, fille de Meſſire François de Fleury-Joly, Seigneur de Fleury, Merogis, la Mouſſe-Villiers, *&c.* Conſeiller du Roy, & Maiſtre des Requêtes de Navarre; & de Dame Charlote Boudon. Il eut d'elle trois fils & cinq filles. De ces cinq filles il y en eut trois de Religieuſes: l'une aux Annonciades Celeſtes de Paris; la ſeconde fut Religieuſe aux Clairetz, la troiſiéme eſt encore dans le Convent des Annonciades Celeſtes de Paris. Les deux autres furent mariées.

L'une à Monſieur le Comte de Blin, & en ſecondes nôces à Monſieur le Comte d'Albon, & l'autre épouſa Monſieur de Vernaſac. L'aîné des fils mourut étant encore jeune : le ſecond fut le ſaint Abbé, dont nous parlons, & le troiſiéme Monſieur le Chevalier de Rancé, aujourd'hui Chef d'Eſcadre.

L'ayeul de nôtre ſaint Abbé étoit fils de Sebaſtien Seigneur de Bellechauſſée & des Montagnes ; & de Catherine de Lage de la maiſon du Duc de Puis-Laurens, & ce Sebaſtien étoit le troiſiéme fils de Jean le Bouthillier, Chevalier de l'Ordre du Roy, Seigneur de Maupertuis & de Belle-Chauſſée ; & de Marguerite d'Uſt ; & c'eſt au milieu de ces heros & de ces ſaints que nâquit l'Abbé de Rancé.

Dés les premieres années de ſa jeuneſſe, l'inclination de l'Abbé de Rancé ſe declara pour les lettres, ce fut alors ſa paſſion dominante, & dans un âge impetueux, où les jeunes gens ne s'occupent que de leurs plaiſirs & de mille vains amuſemens, & avec un naturel dont tout le panchant étoit à la joye ; ſon aſſiduité à l'étude fut ſi grande, que ſes Precepteurs ne pouvoient

gagner

gagner ſur lui, qu'il prit le temps de ſe divertir. On ne penſoit point encore alors à le faire entrer dans l'état Eccleſiaſtique, il étoit deſtiné à être Chevalier de Malthe, & il aimoit beaucoup tous les exercices des gens d'épée.

Son pere à qui cette attache pour les ſciences faiſoit un veritable plaiſir, car il aimoit les gens d'étude, prit ſoin de cultiver de bonne heure ſes beaux talens par la meilleure éducation qu'il put lui procurer. Il lui donna trois Precepteurs, qu'il choiſit à force d'argent parmi les meilleurs Maîtres, voyant bien qu'un ſeul homme auroit trop à faire avec un eſprit, dont il connoiſſoit la vivacité & l'étenduë; l'un lui apprenoit le Grec, l'autre le Latin, & le troiſiéme les principes & les maximes de la Religion, & il ſçut ſi bien cooperer avec ſes Maîtres, par l'aſſiduité & l'application qu'il aporta à l'étude, qu'à l'âge de dix ans il ſçavoit fort bien les Poëtes Grecs, & Homere ſur tous les autres; & qu'à peine avoit-il douze ou treize ans, lorſqu'il publia une nouvelle édition des Poëſies d'Anacreon, avec des remarques en Grec, qui furent admirées des ſça-

vans. Cette édition parut *in octavo* à Paris en 1639. & il s'en fit une seconde, qui fut imprimée chez du Gast, ruë saint Jacques en 1647. & le temps n'a rien diminué jusques icy de l'étonnement, que ces Remarques donnent encore tous les jours à ceux qui les conferent avec l'âge où étoit alors leur Auteur. Il fit encore une Traduction Françoise du même Poëte, qui se trouva fort au goût de ceux qui travailloient en ce temps-là à la perfection de notre Langue, & qui faisoit voir, qu'il n'avoit pas moins de politesse pour elle, que d'exercice & d'habileté pour la Grecque & pour la Latine. Et voilà l'époque juste du temps, auquel il a lû Aristophane, dont l'Auteur des *Entretiens de Timocrate & de Philandre* (Entret. pag. 157.) est si en peine, & une refutation bien décisive de toutes les injures qu'il lui dit à cette occasion, & de tous les vains reproches qu'il lui fait, de ce que *contre l'ordinaire des Moines, il entend la Langue Grecque.*

Cependant, un frere qu'il avoit étant mort, son pere prit d'autres mesures, & pour conserver les grands benefices, dont il avoit joüi, il prit

la resolution de donner notre Armand à l'Eglise. Il reçût la Tonsure le vingt-uniéme Decembre 1635. & entra ainsi dans la Clericature par une autre porte que celle de la vocation legitime, suivant la conduite malheureuse qu'on tient ordinairement dans les familles, où les vûës seules d'interest président à des destinations, pour lesquelles Dieu devroit être long-temps consulté, & par là l'Eglise se trouve remplie de libertins, qui la scandalisent; & qui n'ayant pensé qu'à devorer son patrimoine, ne songent qu'à se divertir, laissant à des étrangers le soin & l'honneur de lui rendre service. Comme ils mettent les Dignitez de l'Eglise au rang des biens de la fortune, ils y aspirent comme un Courtisan à une Dignité de la Cour, ils y courent par les mêmes voyes, ils en font le même usage. Ainsi se perpetue la simonie, ainsi se multiplient les scandales, ainsi l'abomination de la désolation se trouve dans le lieu saint. Par ces manieres qu'on passe comme legitimes & dans les regles, dés l'âge de dix ans l'Abbé de Rancé fut Chanoine de Notre Dame de Paris: peu de temps aprés

le Roy lui donna le Prieuré ſimple de Boulogne proche Chambor; il fut enſuite pourvû de l'Abbaye de Notre-Dame du Val de l'Ordre de ſaint Auguſtin & de celle de la Trappe. Il étoit Abbé de ſaint Symphorien de Beauvais, Ordre de ſaint Benoiſt, Prieur de ſaint Clementin en Poitou, & Archidiacre d'Outrevienne, & Chanoine de l'Egliſe de Tours.

On ne peut s'empêcher de déplorer icy l'étrange aveuglement des Eccleſiaſtiques, dont l'ambition & l'avarice recherchent la pluralité des benefices, ſans avoir preſque d'autre motif que celui de ſatisfaire leurs deſirs dereglez aux dépens de l'Egliſe & des pauvres. Ne doit-on pas gemir avec ſaint Bernard, de voir que leur ambition eſt auſſi grande que celle des Laïques, & que même elle la paſſe tres-ſouvent. Le Concile de Trente dit, que c'eſt un renverſement de l'Ordre Eccleſiaſtique, quand un Beneficier occupe la place de pluſieurs, & qu'il poſſede lui ſeul divers benefices, qui n'avoient été inſtituez, que pour augmenter le nombre des Miniſtres de l'Egliſe. C'eſt à quoi le jeune Abbé de Rancé ne peut

Serm. ad Paſtores in Synod. Congreg.

ſoit gueres alors, & c'eſt ce qui ſera dans la ſuite le ſujet de ſes larmes les plus abondantes & les plus ameres. Seſſ. 24. c. 17.

Il arriva dans le temps qu'il fût pourvû des Benefices dependans du Roy, une choſe qui lui fit beaucoup d'honneur dans le monde, & qui fit voir cette maturité d'eſprit ſi extraordinaire dont on a parlé. Le Roy promit au Pere du jeune Abbé de Rancé une Abbaïe conſiderable qu'il lui demanda pour lui. Le Pere Cauſſin Confeſſeur de Sa Majeſté, homme de bien & fort exact, y mit quelque oppoſition, pretendant qu'il avoit déja aſſez de Benefices, & qu'il falloit attendre qu'un âge plus avancé, fit eſperer par la capacité qu'il auroit acquiſe, qu'il pourroit un jour rendre quelque ſervice à l'Egliſe. On lui parla du rare merite de cet enfant, de ſes lumieres, de ſon eſprit, de ſon ſçavoir; tout cela lui paroiſſoit ſi peu vrai-ſemblable, qu'il voulut l'interroger lui-même pour s'en aſſurer. Le jeune Abbé de Rancé fut donc lui rendre viſite: ſon abord ſeul perſuada à ce Pere la verité de tout ce qu'on lui en avoit dit; cependant pour goûter le rare plaiſir d'un fruit ſi

precoce, il lui presenta un Homere, & lui marquant avec le doigt une ligne où le sens se coupoit, il le pria de l'expliquer. L'Abbé de Rancé le fit neanmoins avec élegance, & en suivit la pensée comme s'il eut lû ce qui precedoit. Une habileté si peu commune avoit sans doute quelque chose de surprenant. Le Pere Caussin ne pouvoit comprendre qu'un enfant de dix à onze ans eût une facilité qu'on n'eut pas trouvé dans les plus sçavans maîtres, & que dans le tour & dans l'expression il parût fort instruit de toutes les beautez & de toutes les difficultez de la langue grecque. Comme la version latine étoit dans son exemplaire à côté du grec, il alla s'imaginer que l'Abbé de Rancé en tiroit du secours pour en faire une traduction qui lui paroissoit trop parfaite pour être faite sans preparation. Dans cette pensée il prit un des gans du jeune de Rancé dont il cacha la version. Son étonnement fut encore plus grand, lors qu'ayant tourné plusieurs feüillets, dans le dessein de confondre ses premieres idées, il le vit continuer comme s'il avoit sçû son Homere par cœur : alors reprenant son

livre, il s'écria d'admiration en l'embrassant avec une veritable tendresse, Monsieur l'Abbé vous percez le gand, *Lynceos habes oculos animumque perspicaciorem*; & bien loin de s'opposer aux graces du Roy, il le jugea digne de toute son estime & de plus grands bienfaits. Dieu preparoit ainsi les hommes par des évenemens assez extraordinaires & peut-être incroyables, à d'autres évenemens encore plus extraordinaires & encore plus incroyables, qu'il devoit faire éclater un jour en la personne de l'Abbé de Rancé.

Comme une seule étude ne suffisoit pas à un esprit si vaste, & que le Ciel lui a toujours paru le plus grand & le plus beau de tous les livres, & qu'il ne l'a jamais regardé sans admiration; bien different en cela des autres hommes, qui s'accoûtument à regarder avec indifference, ce que le monde offre à nos yeux de plus surprenant, parce qu'il est dans le cours ordinaire; il s'attacha à l'Astronomie & à l'Astrologie judiciaire: & bien que la curiosité y eût beaucoup de part, elle y en avoit beaucoup moins que l'inclination qu'il avoit à s'appliquer aux choses

élevées, où il trouvoit un plus grand effort de puiſſance, & où il voyoit le plus le bras de Dieu, qui fait des choſes incomprehenſibles. Ce qui étoit grand en lui-même fut toûjours grand dans ſon eſtime, & il ne pouvoit voir ce mouvement, cet ordre, cet arrangement, cette uniformité continuée, ces globes, ce Soleil, cette Lune, ces conſtellations, ces Planetes, ces Aſtres, ces étoiles, & toute la milice du Ciel, cette durée de tant de ſiecles ſans alteration, & la grandeur immenſe de ces vaſtes corps, auſquels une ſeule parole avoit donné l'être, ſans être ravi hors de lui-même.

Les ſciences prophanes ne l'occuperent pas ſeulement dans un âge ſi tendre; il voulut lire les Ouvrages de ces grands hommes que l'Egliſe regarde comme ſes Peres, & qu'elle écoute comme ſes Maîtres, & il n'avoit qu'environ ſeize ans qu'il étoit tout-à-fait bien inſtruit de leur doctrine, & il en ſçavoit les plus beaux endroits. Il donna dés lors des preuves de ſes rares talens pour la Chaire où il fit admirer ſon éloquence dans les Egliſes les plus conſiderables de Paris, où les

plus habiles maîtres ont tant de peine à se produire & encore plus à se soûtenir. Il prêcha à cet âge à l'Annonciade à la Profession d'une de ses sœurs, & il n'en avoit que vingt lorsqu'il fit aux Carmes-Déchaussez de Paris le jour de la Fête de la Purification, un Sermon qui charma & surpassa l'experience du Predicateur & l'attente de ses Auditeurs.

La grande reputation qui suivit ces heureux succés porta Monsieur des Yveteaux alors Precepteur du Roy Louis XIII. de se defaire en sa faveur de quelques Benefices qu'il possedoit. Ses parens lui en firent des reproches, & il y répondit par ces paroles, dont un glorieux avenir a justifié la verité, qu'il les avoit donnez à une personne, *qui prevenant son âge donnoit des esperances certaines qu'il auroit plus de part à l'empire des lettres & de la vertu qu'aucun homme de son siecle.* Factum de M. des Yveteaux

Le progrés qu'il fit dans toutes les autres sciences répondit parfaitement à de si beaux commencemens, & passa même toutes les esperances qu'on en avoit déja conçûës. Il étudia en Philosophie dans l'Université de Paris, &

il fit voir dans la Theſe qu'il ſoûtint ; & qu'il avoit dediée à la Reine-Mere, qu'il connoiſſoit à fond, tout ce qu'elle enſeignoit dans toutes les parties dont elle eſt compoſée, par des réponſes auſquelles on ne ſe ſeroit pas attendu. Determiné à la Theologie, il alla en Sorbonne, & il ſe diſtingua extrêmement dans tous les degrez par où il lui fallut paſſer. Il ſoutint ſa Tentative à l'âge de vingt & un an, & la dedia à la Reine-Mere, comme il avoit déja fait ſa Theſe de Philoſophie pour prendre le degré de Bachelier, & aprés les deux années d'intervalle qui ſe doivent trouver, ſelon les Loix de la Faculté de Theologie de Paris, entre la Tentative & la Licence, il s'engagea dans cette longue & penible carriere de la Licence qui dure deux ans, pendant laquelle ceux qui la font ſont obligez de ſoûtenir trois actes, d'aſſiſter à ceux des autres, & d'y diſputer chacun à ſon rang, & ſelon l'ordre qui lui eſt marqué. Le travail y eſt grand, & on y eſt toûjours en haleine, ſoit pour attaquer ou pour deffendre dans les exercices publics ou dans les études particulieres. Il eſt vrai que l'Abbé de

Rancé, qui sçavoit déja les Peres à l'âge de seize ans, avoit des facilitez & des ouvertures que bien d'autres n'ont pas : aussi on ne vit jamais briller plus d'esprit & d'érudition qu'il en fit paroître dans sa Sorbonique, sa Mineure ordinaire, & dans sa Majeure ordinaire. Cependant il reçût l'ordre de la Prêtrise par l'imposition des mains de l'Archevêque de Tours son oncle, le 22. Janvier 1651. & aprés avoir soûtenu l'acte de Vesperies, prit enfin le Bonnet de Docteur le dixiéme Février 1654. avec l'applaudissement universel & l'admiration des plus sçavans hommes de la Sorbonne ; & on peut dire que depuis long-temps elle n'avoit eu un sujet de cette élevation & de ce genie, & qu'elle n'en aura jamais un qui porte sa gloire plus loin & qui lui donne plus d'éclat.

Degagé de l'embarras & de l'assiduité que demandent les études qu'on fait, pour ainsi dire, sous les yeux des maîtres, il entra dans le monde pour adorer comme les autres l'idole de la fortune & de la volupté ; il s'y donna tout-à-fait, au lieu que jusques-là il n'avoit fait en quelque maniere que se

prêter à la ſocieté, à la converſation & aux plaiſirs. L'approbation que ſon eſprit, ſa vivacité, ſa delicateſſe, ſon agreément, ſa politeſſe lui avoient déja merité ne fit que croître. La Cour & la Ville en furent également charmées; on trouvoit un vuide preſqu'affreux par tout où il n'étoit pas. Tout ce qu'il y avoit de gens où regnoit le plus l'honnêteté, la politeſſe & la magnificence, les perſonnes les plus polies & les plus ſpirituelles de Paris, en faiſoient leurs delices: c'étoit enfin un de ces hommes ſinguliers, que la terre ne voit qu'aprés pluſieurs ſiecles, aſſortis de tant de qualitez, & dans un degré ſi éminent, qui quelque part qu'ils ſoient, donnent à tout de l'éclat & du luſtre. Fait uniquement, à ce qu'il paroiſſoit pour le monde, il ne penſa qu'à lui plaire; il lui plût & le monde lui plût auſſi. Il l'aima & il en fut aimé. Sa probité le fit eſtimer, ſa franchiſe le fit admirer, ſes manieres agréables, ſes railleries fines, ce ſel de haut goût dont il aſſaiſonnoit tout ce qu'il diſoit lui gagnerent tous les cœurs, & les applaudiſſemens qu'il recevoit le rendirent l'eſclave de tous

les cœurs qu'il avoit gagnez. Il donna plus que jamais dans toutes les maximes & les ſentimens de la Cour où il vivoit. Il eut un gros train pour contenter l'amour qu'il avoit pour le faſte; le deſir de la gloire fut l'arbitre de toutes les autres paſſions ; une ambition dominante en fut la meſure ; la vanité en fut la fin. Les grands biens qu'il poſſedoit ou de la liberalité du Prince, ou de ſon patrimoine, le tiroient de contrainte, & il pouvoit donner l'eſſort à tous les penchans de ſon ame, ſans ſe voir jamais arrêté. Il le faiſoit auſſi autant que la probité humaine le pouvoit permettre ; car il avoit une delicateſſe infinie pour n'en violer jamais les regles, & une certaine ſageſſe qui lui faiſoit regler ſa dépenſe toute grande qu'elle étoit, de maniere qu'il avoit toûjours une année de ſon revenu devant ſoy, pour n'être pas obligé d'avoir recours à la mandicité des emprunts par des excés, qu'il eſtimoit plus honteuſe que celle qui eſt cauſée par les diſgraces. Il vivoit de cette ſorte, lorſqu'une perſonne qui depuis a été Religieuſe aux Clairetz, predit *qu'il ſe feroit Religieux, & qu'il feroit*

un jour le pere & le visiteur des Clairetz.

La chasse fut une des passions dont il ne put être le maître, & il s'y abandonna jusqu'au dernier excés. Sa jalousie sur ce chapitre l'exposa quelquefois beaucoup ; ce qui luy arriva à Veret en est une preuve assurée, & une marque sensible de la protection de Dieu. Il étoit monté à cheval seul pour prendre l'air lorsqu'il rencontra un homme à pied qu'il prit pour un chasseur : il court à lui, il le menace & lui fait rendre le fusil, n'ayant qu'une baguette à la main. Cet homme qu'il désarma étoit un homme des plus redoutables, & redouté en effet dans la Province par tout ce qu'il y avoit de gens : au dire de tout le monde, c'étoit un miracle qu'au lieu de rendre le fusil que l'Abbé de Rancé lui demanda, il ne s'en fut pas servi pour le tirer & le renverser mort sur la place. Cette action lui parut extraordinaire, il la mit en reserve dans son cœur : & il remit à un autre temps à en faire voir le fruit.

Toute la Noblesse du pays qui n'avoit des yeux que pour M. l'Abbé de Rancé, en fut allarmée : lui seul ne s'effraïa

jamais ; mais il ne laissa pas de penser à ce qu'il devoit à la misericorde de Dieu qui l'avoit tiré des mains de cet homme qui avoua que quelque chose de plus fort que Monsieur l'Abbé de Rancé l'avoit desarmé. Ainsi l'homme trouve souvent dans les passions même dont il est le plus possedé, un sujet de reflexion capable de l'en guerir, & des lumieres pour voir le ridicule d'un homme fait pour l'éternité qui donne tout son temps à la poursuite d'une bête qui le fuit. Heureux qui peut connoître la vanité de tous les plaisirs, où l'homme n'a pour objet que ce qui est si fort au-dessous de lui.

Il eut beaucoup de credit & d'amis. Il avoit comme, on l'a déja dit, des Benefices tres-considerables, & il pouvoit en esperer encore de plus grands. Il refusa l'Evêché de Leon ; mais par un principe de vanité, le champ ne lui paroissant pas assez vaste pour un homme qui pouvoit alors pretendre aux places les plus élevées. Il se vit premier Aumônier de MONSIEUR (Gaston Jean-Baptiste Duc d'Orleans,) & enfin, dans l'Assemblée fameuse de 1655. dont il fut l'ame dans des temps tres-difficiles,

il fut deputé du ſecond Ordre pour la Province de Tours. Il s'acquitta de cet employ avec tant de dignité, & il fit paroître une fermeté ſi peu commune dans tout ce qui pouvoit intereſſer la Religion & le Sacerdoce dans les conjonctures où il ſe trouva, que le Cardinal Mazarin, maître des affaires, deſira & rechercha ſon amitié avec beaucoup d'empreſſement. On n'en dira pas icy davantage, car on ſera obligé d'en parler ailleurs, parce que cette fermeté lui a été reprochée.

Cette Aſſemblée generale du Clergé voulut que toute la France fût informée de l'eſtime ſinguliere qu'elle faiſoit de Monſieur l'Abbé de Rancé par la part qu'elle prit à ſon élevation; ce qu'elle n'a preſque jamais fait, interrompant le cours des grandes affaires qui l'occupoient alors, pour s'applaudir elle-même du mérite d'un de ſes membres qu'elle trouvoit tout-à-fait extraordinaire. Elle en fit l'éloge dans une Lettre qu'elle écrivit à Monſieur le Duc d'Orleans dans ce ſeul deſſein, & ce Prince y fit une réponſe qui en relevera à jamais la gloire, & qu'il eſt neceſſaire de rapporter icy.

Lettre de l'Assemblée generale du Clergé de France de 1655. & 1656. à Monsieur le Duc d'Orleans.

MONSEIGNEUR,

Notre Compagnie prend tant de part à l'honneur que V. A. R. a fait à M. l'Abbé de Rancé en le jugeant digne d'être dans une des premieres places de sa Maison, qu'elle a cru être obligée d'en prendre beaucoup à la reconnoissance qui lui en est dûë. Nous nous estimerions tres-heureux, MONSEIGNEUR, d'en pouvoir donner des preuves à V. A. R. par nos tres-humbles services, autant de fois que Monsieur l'Abbé de Rancé lui rendra les siens, &

nous ſommes aſſurez que ce ſera avec tant de zele & de fidelité, qu'il nous ſeroit tres-glorieux qu'il plût à V. A. R. de juger du reſpect que toute la Compagnie a pour elle par comparaiſon de celui d'un des particuliers qui la compoſent, & d'être perſuadée que le Clergé de ce Royaume n'oublira jamais ce qu'il doit à la protection que V. A. R. lui a toûjours fait l'honneur de lui donner. Nous lui en demandons la continuation & la grace d'être crus d'Elle, comme nous le ſommes tres-parfaitement, &c.



Réponse de Monsieur le Duc d'Orleans à la precedente.

MESSIEURS,

L'agrément que vous m'avez témoigné par votre Lettre pour le choix que j'ay fait du Sieur Abbé de Rancé en la charge de mon premier Aumônier, convient aussi-bien que je l'aurois pû desirer à la reflexion que j'ai faite sur toutes ses bonnes qualitez, lorsque je l'en ay pourvû à la survivance de Monsieur l'Archevêque de Tours son oncle : car bien que ç'auroit pû être un effet de l'estime que j'ai toûjours euë pour lui, j'ai encore consideré particulierement qu'étant d'une Compagnie aussi illustre qu'est la vôtre, je satisfaisois

non-ſeulement en cela à ce que je me devois à moy-même ; mais auſſi que c'étoit reconnoître avec beaucoup de juſtice le mérite de l'un de ceux qui compoſent votre Aſſemblée. J'ai toûjours eu tant de zele & de conſideration pour elle, & tant de reſpect pour votre ſacré miniſtere, que je ne puis aſſez eſtimer le ſentiment que vous me faites paroître en cette occaſion, ni les aſſurances que vous m'y donnez de vos affections envers moy : mais bien vous priay-je de croire que je tiendrai à un extrême bonheur de pouvoir ſeconder en toutes ſortes de rencontres, les bonnes & favorables intentions qu'a toûjours eu le Roy mon Seigneur, pour vôtre entiere ſatisfaction, qui me ſera toûjours tres-chere, puiſque je ſuis parfaitement, MESSIEURS,

vôtres tres-affectionné amy,
GASTON.

A Blois, le 2. Juillet 1656.

Monsieur l'Abbé de Rancé joüissoit dans une paix profonde de tous les malheureux fruits du siecle où les hommes mettent tout leur bonheur, lorsqu'une divine lumiere vint presque tout d'un coup dissiper ce nombre infini d'illusions dont il étoit ébloüi; & penetrant jusques dans les replis les plus cachez de son ame, y fit un jour qui le fit voir lui-même à lui-même, exposa à ses yeux le danger où il étoit, & la profondeur de ses tenebres. Cette premiere vûë fit de l'Abbé de Rancé un nouvel homme: il luy vint de nouvelles idées du monde, de nouveaux sentimens, de nouveaux desirs. Il vit que l'*amitié du monde* étoit l'*ennemie de Dieu*: & que tout ce qui l'avoit jusqu'alors attaché à la créature n'étoit que des folies & des vanitez toutes pures: le mepris de tout ce qu'il avoit aimé fut le premier mouvement de sa conversion. Dés ce moment les regrets saisirent son cœur, Dieu se fit

voit & sentir, sa beauté le charma; tous les autres objets disparurent, & ce fut comme le second pas de sa penitence: Ses desirs ne furent plus que pour le Ciel, il se tourna tout-à-fait du côté de Dieu; il ne forma des vœux que pour lui plaire, & ce fut là la troisiéme demarche que Dieu luy fit
1. Petr. 2. 9. faire lorsqu'il l'*appella des tenebres à son admirable lumiere*. Ces premiers sentimens lui furent toûjours si precieux, que bien qu'ils fûssent profondement gravez dans son cœur, il ne fut pas plûtôt retiré à la Trappe, que pour ne les perdre jamais de vûë, il fit écrire sur un côté de la muraille du Parloir du Cloître, ces belles paroles
Descrip. de l'Abbaye de la Trappe. de S. Augustin: *Retinebant me nugæ nugarum, & vanitates vanitatum antiquæ amicæ meæ;* ce qui exprimoit la vanité de ses engagemens: & de l'au-
Lib. 10. Conf. c. 27. tre côté: *Sero te amavi pulchritudo tam antiqua & tam nova, serò te amavi.* [J'ay commencé trop tard à vous aimer, ô beauté toûjours ancienne & toûjours nouvelle,] pour marquer sa douleur d'avoir donné à des beautez passageres & à des biens périssables un
Psal. 55. temps qu'il devoit tout à Dieu. Et au

fond du Parloir : *In me sunt Deus, vota tua*. [Mon Dieu j'ai fait vœu de vous offrir des sacrifices,] pour faire entendre le ressentiment qu'il avoit des misericordes de Dieu qui *avoit delivré son ame de la mort & ses pieds de la chûte*, & le dessein qu'il avoit de s'immoler par la penitence, pour satisfaire sa justice, en laissant à la posterité ce monument de sa reconnoissance & de sa conversion.

Le peché se presenta ensuite à ses yeux avec toute sa laideur. » Pendant « que je suivois l'égarement de mon « cœur, dit-il lui-même, j'avalois non- « seulement l'iniquité comme de l'eau ; « j'étois même si aveuglé & si endurci, « que tout ce que je lisois & entendois « dire du peché, ne me formoit qu'une si « foible idée de son horreur, & ne me « donnoit qu'une impression de crainte « si legere, que bien loin de pouvoir « operer ma conversion, elles ne ser- « voient qu'à me rendre encore plus cou- « pable. Enfin, le temps bienheureux « arriva où il plût *au Pere des misericordes & au Dieu de toute consolation*, de « se retourner vers moy & de me regar- « der d'un œil favorable. Ce premier «

4. Entret. de l'Abbé Jean, p. 144. & 145.

» regard éclairant par sa lumiere & par
» sa vertu les nuages & les tenebres qui
» remplissoient mon ame : je vis à la
» naissance de ce jour le monstre infer-
» nal avec lequel j'avois vécu jusqu'alors
» avec une tranquillité si dangereuse,
» parce que j'ignorois & sa grandeur &
» sa rage. La frayeur dont je fus saisi à
» cette terrible vûë fut si prodigieuse,
» que je ne puis croire que j'en revien-
» ne de ma vie. Ha ! s'il plaisoit au Sei-
» gneur de faire voir de cette même sor-
» te aux pecheurs le dragon furieux dont
» ils sont les compagnons, il est sans
» doute que leur cœur se glaceroit de
» crainte, & qu'ils ne pourroient, non
» plus que moy, ne point mourir sans
» un miracle de la misericorde.

Dieu qui dispose toutes choses pour le salut de ses élûs, & qui vouloit sans retardement rompre tous les liens qui attachoient l'Abbé de Rancé au monde, permit que Monsieur le Duc d'Orleans (Gaston Jean-Baptiste) dont il étoit premier Aumônier, fût attaqué d'une maladie mortelle qui dans peu de temps le conduisit au tombeau. Il étoit alors à Veret où il menageoit les premieres pensées de conversion que

Dieu

Dieu lui avoit déja données, depuis quelques années, où on le vint querir en poste par les ordres de ce Prince. Sa charge & son affection l'attachoient auprés de lui, & son merite faisoit desirer à ce Prince de l'avoir toûjours prés de sa personne. Il commença pour le porter à l'amour des choses éternelles, à lui parler de la vanité humaine, du vuide des grandeurs, du néant de la fausse gloire du monde; avec une éloquence si vive, & des termes si touchans, que tous les assistans en furent penetrez de douleur. Aprés lui avoir fait voir de prés l'énormité du peché, & le danger que court celui, qui ose le commettre, pour le lui faire détester, il releva sa confiance par les vûes des bontez & des misericordes de Dieu; & en rendit si sensible l'excez, que ce Prince, comme les personnes qui se trouverent à cette action, se sentit vivement penetré; chacun fit des vœux, pour avoir son assistance dans cette extrémité, & on ne croyoit bien mourir, qu'en mourant entre ses bras. Sa parole étoit une parole de benediction; & dans la verité, il s'en étoit acquitté d'une maniere, à persua-

der, que Dieu y avoit attaché pour les autres la grace si précieuse d'une bonne mort.

Tout ce qu'il fut obligé de dire à ce Prince, le toucha vivement lui-même : il vit réellement & dans un parfait point de vûë, le peu de solidité de tout ce qui finit, dont il n'avoit encore que des idées, qui avoient besoin de se perfectionner; il vit qu'un homme expirant, tout expire avec lui; que sa gloire le quitte; qu'il va paroître seul devant Dieu seul; & qu'il n'est suivi devant son auguste tribunal, que de ses œuvres bonnes ou mauvaises, pour en recevoir pendant l'éternité la recompense ou la peine: qu'il n'y avoit plus de ressource aprés la mort, & que les fortunes ou les infortunes y étoient éternelles; en un mot que *là où tomberoit l'arbre, il y demeureroit pour jamais*. » Tout fuit, se disoit-» il à lui-même avec une rapidité pro-» digieuse; *mille ans devant Dieu sont com-» me le jour d'hier, qui n'est plus*; *transvo-» lantibus momentis cuncta rapiuntur*: l'éter-» nité de Dieu s'avance; & ce peu d'in-» stans de vie qui nous restent, sont » prêts de se perdre dans cette infinité,

ſi redoutable. Un inſtant qui ne peut «
être éloigné, nous découvrira un nou- «
veau pays & une nouvelle terre ; & «
pour lors ce que nous avons crû de «
plus important dans celle-cy, ne nous «
paroîtra qu'une vapeur. «

Ces reflexions, qui lui ont été toute ſa vie ſi ordinaires, & comme le pain de chaque jour, dont il nourriſſoit ſa pieté, firent une telle impreſſion ſur ſon eſprit, dans une occaſion où la verité de ces penſées ſe faiſoit vivement ſentir dans cette mort, qui venoit d'enlever, ou pour mieux dire, d'abbattre un des cédres du Liban, & une des premieres têtes de la famille Royale, qu'il ſe détermina à quitter tout-à-fait le monde, & de prendre des routes & des voyes oppoſées à ces chemins pleins d'illuſions, par leſquels il avoit marché juſqu'alors, aveuglé par les paſſions du ſiécle. Le R. P. de Mouchy aſſiſtoit à la mort de ce Prince, & ce ſaint homme, qui n'avoit perdu de ſa vie une ſeule occaſion, de ménager les interêts de Jeſus-Chriſt, ne laiſſa pas échaper celle-cy, ſans porter l'Abbé de Rancé à ſon amour, en lui faiſant comprendre, qu'ils ſe ren-

Ce Prince mourut le 2, de Fevrier 1660.

doit infiniment coupable, si ayant de la vanité humaine, dont il venoit de faire la peinture, & de voir le portrait au naturel ; les idées que Dieu lui en avoit données, & un sentiment si vif des effets de la mort, & de la misericorde & de la justice de Dieu, il négligeoit d'en profiter, en vivant selon les régles, & fut par là le premier Ministre de Jesus-Christ pour cette conquête, en foulant le monde aux pieds, qu'il avoit commencé de mépriser, & en vivant sans rien ménager davantage, selon toute l'étenduë de ses devoirs, & fût par là un des Ministres de Jesus-Christ pour cette conquête, qui étoit à la verité assujettie ; mais qui portoit encore, sinon le peché & le monde dans son cœur, au moins ses livrées dans ses habits, & la pompe exterieure, à laquelle il avoit crû ne devoir pas encore renoncer tout-à-fait.

Pour se fortifier dans ces sentimens, que l'esprit de Dieu venoit de graver plus profondement dans son cœur, il sortit de Paris, dans le dessein de n'y faire plus sa demeure, trouvant l'air trop contagieux pour lui. Cette Ville étoit dans son esprit la grande Baby-

sonne & un séjour de confusion, « au «
lieu d'une idole, disoit-il, il y en a «
cent mille, & elles s'y trouvent sans «
nombre ; aussi est-il certain que les sen- «
timens de conversion se conservent difficilement dans un lieu, où l'esprit de séduction possede un souverain empire ; & c'est une espece de miracle, de les y voir naître au milieu de la volupté, du faste, de l'orgueil & de toutes les pompes de Satan.

Rempli de crainte dans ces nouveaux mouvemens de son ame, & de cette crainte, qui est le commencement de la sagesse, & la gardienne de l'innocence ; il se retira à la campagne, dans une terre de sa famille, à six lieuës de Paris, avec un de ses amis, qui avoit à peu prés les mêmes pensées. Il y resta trois mois, & employa tout ce temps à rendre au prochain des services de charité corporelle & spirituelle, à ménager les misericordes de Dieu, à se désabuser, & à se convaincre, que tout ce qui passe est indigne du moindre regard de l'homme immortel. Il fit le plan de sa vie à venir. Resolut de quitter la Cour ; de se défaire de ses benefices, & de regler

ſa conduite de telle ſorte, qu'il n'y eut un ſeul inſtant, qui ne fût conſacré à la gloire de Dieu & à ſon ſalut.

Il revint de cette eſpece de retraite, comme Moyſe deſcendit de la Montagne, penetré des plus vives lumieres, portant les tables de la Loy, c'eſt-à-dire plein de la connoiſſance de l'étenduë de ſes devoirs envers Dieu, & de zéle, pour s'en acquitter. Son cœur s'élargit, pour ainſi parler, & il vit qu'il l'avoit trop reſſerré, en ſe contentant de le remplir des choſes de la terre; il en connût toute la capacité, dont Dieu ſeul pouvoit remplir les vuides; il donna à ſon ame tout ſon effort, & il trouva que c'étoit une divine ſphere, qui s'augmente toûjours, à meſure qu'elle approche de Dieu, & ne penſa plus qu'à ménager pour ſon ſalut des deſirs ſi vaſtes, qui aboutiſſoient à une gloire infinie.

Dieu, à qui les attaches les plus innocentes paroiſſent pour ce qu'elles ſont, c'eſt-à-dire, des fruits empoiſonnez d'un amour propre qu'il condamne, pour ſoûtenir l'Abbé de Rancé dans les grandes reſolutions qu'il avoit fait naître dans ſon cœur depuis quel-

ques années, & qui venoient de recevoir une nouvelle force de la mort de Monsieur; & afin de ne rien laisser derriere lui, qu'il pût regarder, enleva de ce monde une Duchesse fameuse par sa beauté, à laquelle, selon l'esprit du siécle, il s'étoit accoutumé de rendre beaucoup d'assiduitez auparavant. Le monde, qui par sa malignité ne connoît point d'amitiez pures, & qui prend toûjours tout en mauvaise part, en jugea, comme il juge de toutes choses, c'est-à-dire, fort mal, & l'Abbé de Rancé eut le malheur d'en être le prétexte. Quoiqu'il en soit, cette amitié toute innocente qu'elle fût, étoit un lien qu'il falloit rompre, & Dieu le rompit.

Le monde ne fut pas long-temps à s'appercevoir d'un si grand changement dans la personne de l'Abbé de Rancé, qui y tenoit un rang si considérable. Chacun en rechercha la cause & les motifs; & bien que, selon toutes les apparences, une personne qui avoit déja de si grands établissemens & une fortune riante, qui lui faisoit tout esperer, ne pût prendre ce parti à l'âge de trente-un an, que

par un coup de la droite du Tout-puissant, on ne laissa pas d'attribuer sa conversion à des raisons frivoles & purement humaines.

Il nous a appris lui-même, en parlant à des personnes de confiance, quelles furent ces premieres pensées: *Je voyois*, leur disoit-il, *le peu de solidité qu'il y avoit dans tous les biens du monde, qu'on ne pouvoit acquerir qu'avec peine, & dont on ne pouvoit esperer de joüir long-temps, aprés les avoir acquis. Je voyois quelle étoit la vie miserable de plusieurs Evêques; & je me disois à moi-même, lorsque je seray Evêque, je feray comme eux; & quand même j'aurois plus de probité qu'eux, je ne serois pas mieux qu'eux, puisque je n'entrerois pas dans l'Episcopat par les voyes veritables. Je fus aussi touché de l'insensibilité que je vis dans quelques personnes au moment de la mort. Ajoûtez à cela quelques principes de la Foy & de la pieté.*

J'ay attribué cette conversion à Dieu seul, dont la grace ne cesse de nous prévenir, & je lui ay donné deux appuis, la mort de Monsieur & celle d'une Dame de qualité. Mais le monde, qui tâche toûjours de se dédommager de la perte de ses partisans ou

de ses favoris, & qui veut qu'on ait toûjours tort de rompre avec lui, se sert de la médisance, ou pour les rendre ridicules, si les démarches sont mal concertées; ou pour les rabbaisser par des motifs vicieux, si elles ont un caractére de bonté, où il n'y ait rien à redire. Telle fut la conduite qu'il garda avec l'Abbé de Rancé. Il vit ce grand exemple, & ce grand exemple l'étonna. Il vit cette Aurore, le jour qui la suivoit, venoit l'éclairer dans ses désordres, il la prit pour l'ombre de la mort; & en fut effrayé. Il fallut donner un air de chagrin à sa retraite, pour en diminuer le merite, & calmer les reproches d'une conscience qui crie: l'Abbé de Rancé si accredité, si estimé, si riche, si puissant, à qui la fortune tendoit les bras de toutes parts; quitte tout; pourquoi courant le même danger, ne pas garder la même conduite, sur-tout la plûpart ayant souvent si peu à sacrifier? Adore-t'il un autre Dieu; a-t'il d'autres esperances? N'a-t'il pas des passions à vaincre? Les plaisirs n'ont-ils plus d'attraits, parce qu'il y renonce? Les richesses n'ont-elles plus des charmes,

parce qu'il n'en veut plus posseder ? L'amour de la vie est-il éteint dans son cœur, parce qu'il court à la mort ? Sa chair ne lui fait-elle plus de peine, parce qu'il la mortifie ? On le blâma, & ce fut tout ; le monde alors n'alla pas plus loin ; il se regla sur ses maximes ; il n'en sçait pas davantage ; & comme il ne connoît point d'autres biens, que ceux aprés lesquels il court, il prend pour une folie, la pensée de s'en séparer, & de les abandonner pour jamais.

Dans la suite, l'état Monastique qu'il embrassa, le ton sur lequel il prêcha la penitence des Cloîtres, & le pied sur lequel il la mit dans sa reforme, ayant exposé aux yeux des mortels toute l'austerité des premiers temps, le masque fut levé ; & ce qui passoit pour Religion reglée, exacte & même parfaite, ne parut plus que ce qu'elle étoit veritablement, c'est-à-dire, un commencement assez imparfait d'exactitude, de Regle & de perfection, étant comparé à la perfection, à l'exactitude, à la Regle & à l'esprit des Fondateurs, dont l'Abbé de la Trappe venoit de rétablir les maximes & les

pratiques. Cette conduite irrita ceux qu'elle devoit le plus charmer. Ils firent des Histoires à plaisir de sa conversion & de sa vie. Ils les donnerent au public. Plusieurs Moines s'en divertirent : les gens de bien pleurerent ; & ceux qui étoient instruits de la verité des évenemens, sur lesquels ils prétendoient s'appuyer, étoient saisis d'indignation, à la vûë de cet amas confus de faits inventez, pour décrier une conversion si édifiante & si rare.

Les démêlez qu'il y eut entre les Cardinaux de Retz & Mazarin, sous le Ministere de ce dernier, dont l'autorité prévalut, faisoient alors beaucoup de bruit. La France venoit d'être déchirée par une guerre civile, que plusieurs fomentoient en haine de cette Eminence, dont ils décrioient les actions. La disposition qui parut dans les esprits, fit proscrire ce premier Ministre. Il est inutile pour mon sujet, de raconter ici tout ce qui se passa en cette occasion ; je me contenteray de dire, que feu Monsieur l'Archevêque de Paris, qui l'étoit alors de Roüen, ayant fait voir au Roy, dans une harangue faite exprés, que ce Ministre

Entret. de Tim. & de Philand. page 19.

Eloges des Evêques de Paris page 73.

ne meritoit pas un traitement si indigne & si injurieux à l'Eglise; cette proscription fut revoquée. Il ne fut pas plûtôt rétabli dans le Ministere, qu'il regarda comme les ennemis de l'Etat, ceux qui ne l'étoieut peut-être que de sa personne. Les mouvemens de Paris fournissoient assez de prétextes, que la jalousie du gouvernement ne permet pas aux Princes d'examiner; il s'en servit, pour travailler à la ruïne du Cardinal de Retz. Il le voyoit élevé au Cardinalat, malgré tous les efforts qu'il avoit fait, pour l'empêcher; il apprehanda qu'il n'aspirât au Ministere, qui sembloit attaché à la vertu de tous les Gondy, qui avoient gouverné l'Eglise de Paris sous les regnes precedens. Il prit donc toutes les mesures possibles, afin de le détruire dans l'esprit de la Reine regente, & de le faire passer pour un homme, qui entretenoit la rebellion des François, qui avoient eu l'insolence de prendre les armes contre le Roy. Ainsi le Cardinal de Retz fut arrêté dans le Louvre l'an 1652. & conduit à Vincennes, & de là à Nantes, d'où il se sauva en 1654. & se retira à Rome.

La Religion s'interessa dans ses infortunes, la Ville Royale s'émeût, Rome menaça. L'Abbé de Rancé étoit fort attaché à ce Cardinal ; cette amitié a servi de prétexte, pour l'interesser dans ses affaires, & on en a fait un Roman, pour flétrir la gloire de sa retraite, en lui donnant une cause, qui ne la fut jamais, ny ne pouvoit l'être, dans l'état fleurissant, où étoit alors l'Abbé de Rancé, qui joüissoit de cinquante mille livres de rente.

Monsieur de Meaux Oraison funebre de M. le Ch. le Tellier.

Le Cardinal de Retz, qui depuis sa détention avoit gardé un profond silence, & même depuis son évasion ; *ce qui venoit*, comme il nous l'a appris lui-même, *du Zéle tres-pur & du profond respect d'un sujet envers son Roy, & du desir de donner des preuves de son inviolable fidélité pour son service, au-delà même de tout ce qu'on en pouvoit demander legitimement* ; le Cardinal de Retz, dis-je, se crût obligé de rompre le silence. Il écrivit donc en 165. . . . se voyant en liberté, une lettre circulaire à tous les Evêques de l'Eglise de France, *dans laquelle*, on dit, *qu'il attaquoit non seulement ce Ministre, mais le Roy-même, dont il blâmoit la conduite.*

Lettre du 24. Avril 1660. à tous les Evêques de l'Eglise.

Entret. de Tim. & de Phil. page 20.

Et c'eſt cette lettre, qu'on veut avoir été compoſée par l'Abbé de Rancé, ſous le nom du Cardinal de Rets, & qui fut la cauſe de ſa ruïne, de la maniere que la médiſance le publia.

Ibid. page 21. » On ſuppoſe pour cela une prétenduë viſite renduë par l'Abbé de Rancé au Cardinal Mazarin. On fait tomber la converſation ſur l'Archevêché de Tours. On fait dire à ce Cardinal, que Monſieur de Tours, oncle de l'Abbé de Rancé, étant vieux, avoit beſoin d'un Coadjuteur, & qu'il ſeroit à ſouhaiter, qu'il en eut un de ſa famille. On met à la bouche de l'Abbé de Rancé des paroles de reconnoiſſance, & des promeſſes d'un attachement inviolable au ſervice de cette Eminence. On fait dire par cette Eminence, Entret. page 23. que l'Abbé de Rancé étant ſoupçonné d'être l'auteur de la lettre circulaire, dont nous avons parlé, il doit avant toutes choſes en donner un déſaveu, ſigné de ſa main, pour déſabuſer le Roy, de la bienveillance duquel on lui répond enſuite. On fait refuſer Entret. p. 24. ce déſaveu par l'Abbé de Rancé : on lui fait dire par le Cardinal, que ce refus perd ſa fortune, & que ſa Ma-

jeſté ne donnera pas un Archevêché à «
une perſonne, de qui la fidélité lui «
eſt ſuſpecte, & qui ne veut pas lui «
donner des preuves de ſon obéïſſance. «
L'Auteur du Libelle ajoûte, que l'Ab- «
bé de Rancé jugea ſa fortune perduë « Entret. page 25.
aprés cette converſation, & qu'elle lui «
inſpira les premieres penſées de ſe diſ- «
tinguer par la retraite, n'eſperant plus «
de le pouvoir faire par la croſſe & «
par la mitre. «

Ce ſeroit trahir la verité de l'Hiſtoire, que de ne pas reconnoître, qu'aprés que l'Archevêque de Bourdeaux, & un autre Evêque eurent parlé en faveur du Cardinal de Retz dans l'Aſſemblée, l'Abbé de Rancé ſe joignit à eux, & en ſoûtint les interêts avec beaucoup de force & d'éloquence; ce qui fit dire au Cardinal Mazarin: *que ſi on en croyoit l'Abbé de Rancé, il faloit aller avec la Croix & la Banniere au devant du Cardinal de Retz.* Mais cela n'eut point de ſuite, car il demeura toûjours dans les bornes, que le reſpect preſcrit.

Ces paroles du Cardinal Miniſtre firent craindre à l'aſſemblée, qu'on n'eut fait dire à Monſieur l'Abbé de Rancé,

ce qu'il n'avoit pas dit, & voulut députer à cette Eminence; mais il ne le voulut pas souffrir, se contentant de prier l'assemblée de marquer dans l'occasion, qu'il n'avoit rien fait contre son devoir, croyant qu'une telle députation lui étoit injurieuse, & craignant qu'on n'attribuât à ses sollicitations, ce que la compagnie auroit fait de son propre mouvement; par le seul motif de la justice & de l'estime qu'elle avoit pour lui.

L'accusation est trop importante, pour laisser une telle tâche dans la vie de M. de la Trappe. Et il est necessaire de l'en justifier. Rien n'est plus éloigné de la verité que ce récit. L'Abbé de Rancé ne passa jamais dans le monde pour Auteur de cette lettre circulaire, & le Cardinal de Retz n'employa personne pour la composer, non plus que celle qu'il écrivit le 25. Septembre 1656. à l'Assemblée du Clergé, le 24. Avril 1668. à tous les Evêques de l'Eglise, le 30. Aoust de la même année, à tous ceux de son Clergé; il nous apprend
24. Avril 1660. lui-même, que cette lettre circulaire *fut écrite dans Rome, & imprimée dans Rome même*, & qu'elle est son ouvra-

ge. Que si l'Abbé de Rancé s'interessa dans ses affaires, il ne le fit qu'autant que le pouvoit desirer la place qu'il occupoit dans l'Assemblée, l'honneur de l'Episcopat & du Sacerdoce, l'amitié qu'il lui avoit voüée, le respect qu'il devoit à son Archevêque, & surtout les dispositions d'une personne, dont la retraite étoit quasi resoluë.

L'Abbé de Rancé étoit incapable de rien entreprendre contre le service du Roy, à qui sa famille a toûjours été fort attachée, & à qui il étoit redevable de tant de bienfaits; & encore moins de s'éloigner en rien du profond respect, qui est dû à sa Majesté. Il aimoit naturellement ce grand Prince, & dans sa retraite cet amour même avoit, pour ainsi dire, redoublé avec sa pieté; & c'est dans la verité la seule chose, qu'il a remportée du monde dans la solitude, & qu'il n'a jamais oubliée. Il faisoit celebrer tous les jours à la Trappe une Messe, pour laconservation & le salut de la personne sacrée du Roy, & il ne perdoit pas une occasion de s'étendre sur les loüanges de ce grand Prince. Il parloit avec admiration de toutes les grandes qualitez, qu'il a re-

çû de Dieu, avec tant de distinction; de cette gloire, qui a suivi tous ses pas, dont les siécles passez ne fournissent point d'exemple; de ce zéle si vif & si animé pour la Religion, auquel il a tout sacrifié, sans avoir le moindre égard aux inconveniens d'Etat, qui obligent tant d'autres Princes à des ménagemens, qui enfin la ruïnent: de cette sagesse dans le gouvernement, qui a rendu ce Royaume si florissant, & si bien affermi l'autorité Royale, malgré toutes les guerres qu'il a eu à soûtenir, soit dans une minorité tumultueuse, contre la rebellion des esprits remuans, & amateurs des choses nouvelles: soit aprés sa majorité contre les intrigues de ceux, qui vouloient se rendre maîtres des affaires: soit dans le comble de sa gloire, contre la jalousie des Princes voisins, dont il a renversé les desseins & les ligues.

Le Cardinal de Retz dans sa défense distingua toûjours avec beaucoup de sagesse, ce qu'il devoit à son Roy, dont on empruntoit le nom, de ce qu'il devoit à ses ennemis, qui à son avis en abusoient, & tous ses écrits ne respirent que respect & que fidélité pour ce

grand Monarque. Cette reflexion ruïne l'accusation injuste, qu'on fait contre l'Abbé de Rancé, d'y avoir manqué. Il a toûjours agi avec cette circonspection. Il dit dans la lettre du 15. Septembre 1656. *Qu'il espere de la misericorde de Dieu, la force d'allier les obligations de sa Charge, avec les devoirs de sa naissance & une fidélité inviolable au service du Roy.* Il dit dans celle du 24. Avril 1660. *Que sa conscience sera sa Regle, & que, comme elle l'obligera toûjours de rendre au Roy toutes les preuves, qu'il peut desirer de son inviolable fidélité, elle l'obligera aussi de rendre à l'Eglise des marques effectives du zéle, qu'il doit avoir pour ses interêts.* Quand il y parle de l'adresse de ses ennemis, à empêcher les tres-humbles remontrande l'Assemblée du Clergé; il ajoûte: *Ce n'est pas l'assemblée qu'ils ont aprehendé: c'est le Roy même, c'est sa bonté, c'est sa justice; ce sont les inclinations pleines de douceur, & d'équité de son ame vraiment Royale.* Il en fait sans cesse l'éloge, & il dit par tout: *que ce Monarque est aussi grand par ses vertus, que par sa couronne, le plus juste & le plus équitable de tous les Rois.*

Ses actions répondirent à ses paroles : il signala son zéle, en s'opposant lui seul publiquement dans Rome, dans le temps de ces troubles, à la qualité de Fils aîné de l'Eglise, que l'Ambassadeur d'Espagne avoit donnée à son Roy. Que s'il fut engagé à des choses éloignées de son inclination, la conduite qu'il tint en cette occasion, qui ne contribua pas peu à la paix, & celle qu'il tint toûjours depuis dans toutes les autres, furent si avantageuses au bien de l'Etat, & à l'affermissement de l'autorité du Roy, qu'elles tirerent de la bouche même de la Reine ce témoignage glorieux : *Que le retour du Roy à Paris, étoit l'ouvrage du Cardinal de Retz.*

Eloges des Evêques de Paris.

Ses sentimens furent toûjours renfermez dans ce juste devoir, dont il ne s'éloigna jamais ; & à son retour en France il eut l'honneur de saluer le Roy, la Reine & la Reine-Mere, dont il fut reçû avec toutes les marques d'estime & de bienveillance qu'il pouvoit desirer. Ce detail étoit necessaire pour repousser cette calomnie qui fait injure à la grace Jesus-Christ, qui seule peut rompre les liens d'un cœur enchanté

de la captivité du siecle : l'Abbé de Rancé ne fit dans cette affaire, dans tout le cours de l'Assemblée, que ce que firent les plus illustres Prelats, & on sçait bien que ce ne fut pas même de l'Abbé de Rancé, mais d'une autre que le Cardinal de Retz se servit pour faire rendre sa Lettre à cette Compagnie.

Mais pour faire voir que c'est une chimere que cette fortune pretenduë perduë, pour une Lettre qu'il n'avoit point écrite, il n'y a qu'à faire la moindre attention sur la grande élevation de feu Monsieur l'Archevêque de Paris. Les Rois ne sont pas faits comme les autres hommes, & les Rois tres-Chrétiens ne sont pas faits comme les autres Rois : ils ont toûjours aimé la verité & l'Eglise, & ils n'ont jamais trouvé mauvais que les Evêques leur ayent representé ce qui regardoit l'une ou l'autre. Un Roy, dont il est parlé dans l'Ecriture, nous apprend qu'ils peuvent être surpris, qu'un de leurs grands caracteres est de n'avoir mauvaise opinion de personne, que cette noble & sage simplicité donne de la hardiesse à leurs favoris pour tout entreprendre. L'Histoire d'Aman en est

un grand exemple. Les Rois de France ſur tout ont toûjours fait beaucoup de cas de la fermeté Epiſcopale dans les occaſions importantes, quand ils ont été aſſurez de la pieté & de la fidelité des Prelats qui portoient la parole, & ils n'ont pas pour cela perdu leur fortune.

Voyez les éloges des Evêques de Paris page 74. La Relatiō de ſon voïage en Cour imprimé à Paris.

Que ceux qui ſont inſtruits de cette conteſtation, ſe ſouviennent de tout ce que fit dans cette affaire, feu Monſieur l'Archevêque de Paris, ſoit dans les Aſſemblées où le Cardinal Mazarin preſidoit, ſoit dans les Lettres qu'il écrivit étant conſulté par le Clergé de France, ſoit dans l'uſage qu'il fit de ſon autorité Metropolitaine, étant encore Archevêque de Roüen, contre l'Evêque de Coutance, l'un de ſes ſuffragans, ſoit dans les remonſtrances qu'il fit au Roy dans ſon Conſeil, & ils verront s'il en perdît ſa fortune. Cela empêcha-t-il la Cour de jetter les yeux ſur ce Prelat pour lui faire le plus grand honneur qui lui pût arriver, de mettre la Couronne ſur la tête de notre invincible Monarque, au jour ſolemnel de ſon ſacre à Reims en 1654? L'Abbé de Rancé n'avoit rien fait ni

tien dit d'approchant, il n'avoit ni moins de credit, ni moins d'appui, ni moins d'amis, ni moins de merite que ce Prelat; cette fortune pretenduë perduë n'est donc qu'une imagination; & tout ce qu'on dit de l'Archevêché de Tours, une fable comme la suite le fera voir.

La visite de Monsieur l'Abbé de Rancé à ce Ministre est encore une autre rêverie; & le sujet de la conversation une autre chimere: puisqu'outre que la Lettre circulaire luy est faussement attribuée, ce qui fait tomber les autres médisances, & que le desaveu pretendu ne lui fut jamais demandé, Il est certain que le Cardinal Mazarin fit tout ce qui lui fut possible pour l'engager dans ses interests, faisant beaucoup de cas de son merite. Entret. de T. de Ph. p. 214

Mais comme les plus noires médisances ont toûjours quelque fondement, il est vray que le Cardinal Mazarin trouva en lui une fermeté à laquelle il ne s'étoit pas attendu, & à laquelle dans le comble de la faveur, il n'étoit pas accoûtumé, dont il eut assurement du chagrin. Voicy le fait. Un Archevêque fut député de l'Assemblée gene-

rale du Clergé de France, pour porter de sa part quelque réponse à cette Eminence. Ce Prelat pour accommoder ce qu'il avoit à dire aux intentions de ce Ministre, dit tout le contraire de ce qui lui avoit été ordonné. L'Abbé de Rancé, qui étoit de cette Assemblée, où il parut avec tant d'éclat, dans des conjonctures difficiles, & qui accompagnoit ce Prelat, prit la parole, & fit connoître au Cardinal, que l'Assemblée avoit chargé cet Archevêque, de lui donner une réponse opposée à tout ce qu'il venoit de lui faire entendre. Cela étoit sans doute un peu chagrinant; mais la fortune de l'Abbé de Rancé en fut si peu perduë pour cela, que ce Ministre redoutant une vigueur si peu ordinaire, & une probité si rare, lui fit demander son amitié, se croyant trop fort, s'il pouvoit l'engager dans ses interêts, par Monsieur le Comte de Brienne; & il chargea Monsieur le Comte de Montaigu, qu'il apprit être de ses amis, de le voir, & de lui faire offre de sa part, de tout ce qui dépendoit de lui. Il y eut pour cela un rendez-vous donné sous le Cloître de saint

Paul,

Paul. Mais l'Abbé de Rancé, qui commençoit à être dégoûté du monde, le remercia de ses offres, & le renvoya au Cardinal avec les complimens ordinaires en ces occasions.

S'il eût eu l'Archevêché de Tours, ou non, ce sont des secrets cachez dans le cœur du Roy, où il ne m'est pas permis de penetrer. L'Abbé de Rancé étoit d'un rang à y prétendre, & d'un merite à y être élevé ; & il n'y a point d'apparence, que sa Majesté eut voulu priver l'Eglise des grands services, qu'elle pouvoit tirer d'une personne, dont les talens étoient si extraordinaires. A en juger par toutes les marques de la bienveillance, dont ce grand Monarque l'a honoré dans toutes les occasions, où il a eu besoin de sa protection Royale, on a lieu de croire, qu'il auroit été autant distingué *par la crosse & par la mitre*, qu'il l'a été par sa retraite ; & il étoit en 1656. assez jeune, pour attendre le temps du Roy, & laisser passer le temps de faveur du Cardinal, qui n'avoit plus guere à vivre. Mais son cœur étoit dés-lors bien éloigné de tous les sentimens que l'ambition

Il mourut le 7. Mars 1661.

y avoit fait naître, & ſur tout des dignitez Eccleſiaſtiques, dont il connoiſſoit tout le poids & les dangers, & dans leſquelles l'on ne peut réüſſir, quand on n'y aſpire, que pour joüir des grands biens, dont la pieté des Fidéles, & la liberalité des Princes a enrichi l'Egliſe.

A cette premiere calomnie, dont on vient de le juſtifier, on en ajoûte une ſeconde, qu'on prétend avoir porté l'Abbé de Rancé à ſe mettre dans la retraite. On a dit, que la mort d'une Dame de qualité fut un appuy de ſa converſion, on veut qu'elle en ſoit la cauſe. On feint pour cela, qu'étant morte de la petite verole, dont elle fut attaquée en 1657. l'Abbé de Rancé, étant à la campagne, ſes domeſtiques prirent grand ſoin de lui cacher ce triſte évenement. Qu'étant monté tout droit à l'appartement de cette Dame, où il lui étoit permis d'entrer à toute heure, il y vit pour premier objet un cercueil, qu'il jugea être celui de ſa maîtreſſe : que cette perte l'accabla, & le détermina enfin à ce genre de vie, dont il ſe fait tant dhonneur dans le monde.

Entret. de Tim. & de Phil. pages 26. 27. & 28.

Ce fait eſt bien circonſtancié, on a conſervé les dates de ce triſte évenement ; mais ces circonſtances mêmes en prouvent la fauſſeté. Tel eſt le déchainement des hommes contre un homme de bien, & telle eſt la juſtice de Dieu, qui tire leur condamnation de leur propre bouche, en faveur d'un pénitent, dont il *avoit mis les larmes en ſa preſence*, qui lui parloient pour lui, & preſſoient ſa bonté de l'appuyer de ſa protection. Pſ. 55. 9.

Il eſt vray que l'Abbé de Rancé alloit de temps en temps à la campagne, non pas pour diſſiper ſes chagrins, mais pour penſer plus ſerieuſement à ſon ſalut, & à quitter le monde, où il ne voyoit que vanité & corruption, & dont il étoit fort dégoûté, de la maniere que l'on l'a dit ; mais il n'y étoit pas, lorſque cette mort arriva. Ses domeſtiques n'eurent point la peine de lui cacher ce triſte évenement ; car il annonça lui-même à cette Dame les premieres nouvelles du danger où elle étoit, dont perſonne n'oſoit lui parler. Il l'exhorta à ſe confeſſer, & fit avertir pour cela Monſieur ſon Paſteur. Il l'obligea d'envoyer un gen-

tilhomme, faire des complimens de sa part à Monsieur le Comte de Brienne, avec qui elle étoit broüillée. Elle ne mourut pas de la petite verole, mais du pourpre. Il y a quelque chose de plus fort, pour découvrir l'imposture; c'est, que selon l'Auteur du Libelle, elle mourut en 1657. & Monsieur l'Abbé de Rancé avoit déja fait divorce avec le monde en 1656. vivoit à la campagne, & ne venoit que rarement à Paris. Monsieur l'Abbé de Maroles, dans ses Memoires, parle en 1656. de sa conversion, comme d'une chose arrivée, il y avoit déja long-temps.

pag. 250. de ses Memoires.

Ce ne fut donc pas *dans les premiers transports du desespoir, qu'il se resolut à la retraite*, puisqu'il s'y étoit déja mis. C'est ainsi que *l'iniquité se ment à elle-même*, & qu'elle trouve un sujet de confusion, où elle cherchoit la matiere d'un triomphe. Dieu permettoit sans doute ces calomnies, pour fermer dans la suite la bouche à la médisance, qui devoit n'épargner pas mêmes les actions les plus saintes & les intentions les plus pures de l'Abbé de Rancé, que Dieu semble avoir choisi, *pour être en butte à la contradiction des hommes.*

Republ. des Lettres Octobre 1685.

Quoiqu'il en ſoit, on doit convenir, qu'il faut quelque choſe de plus fort, pour renoncer aux plaiſirs qu'on a aimez, juſques à ſe reſoudre à prendre le froc au plus bel âge de ſa vie. Mais l'Auteur des Entretiens doit ſçavoir, qu'il n'y penſoit pas encore alors, ni long-temps aprés.

Une conduite ſi blamable qu'on a toûjours tenuë envers l'Abbé de Rancé, eſt bien digne de nos reflexions; il faut en effet avoir l'eſprit bien ſatyrique, pour décrier une converſion, dont les Anges ont fait la feſte dans le Ciel; & qui a été d'un ſi grand exemple ſur la terre. Les motifs de converſion pris des choſes humaines, de leur revolution & de leur caducité, ne ſont pas pour cela des motifs purement humains. Les ſentimens de pieté qu'ils font naître, & le changement de vie qu'ils inſpirent, en nous faiſant revenir à Dieu, en font des motifs tout divins, & ce ſont dans la Religion des moyens ordonnez de Dieu pour cette fin. *Penſez à la mort, & vous ne pecherez jamais*, dit Jeſus-Chriſt même. La mort eſt un évenement commun & humain, mais l'effet en eſt divin, &

quelqu'un l'a appellée avec raison, *un grand serviteur de Dieu.* Y a-t-il rien en effet de plus touchant, & de plus capable de nous confondre, que le pitoyable état où se trouve réduit tout ce qui est sujet à l'empire de la mort?

St Ephrem. » Nous y voyons, que le mystere de la » mort des hommes est veritablement » grand & terrible. Nous y voyons toute la » grandeur & toute la beauté anéanties. » Nous y voyons la fin de l'âge le plus » florissant. Nous y voyons toutes les » prosperitez & toutes les joyes du mon- » de détruites. Nous y voyons anéantis » tous les talens & tous leurs avanta- » ges, soit de l'esprit, soit du corps, » qu'on a possedé avec le plus d'éclat & » de reputation. Tout ce que l'on peut » s'imaginer de plus affreux, a succedé » dans le corps, à ce qu'il y avoit de » plus beau & de plus parfait. Par la » puissance de la mort, on a vû finir » entierement la puissance du siécle la » plus étenduë & l'autorité la plus re- » doutable; on a vû cesser le credit, que » la plus haute tyrannie & l'usurpation » la plus violente avoient pû acquerir en » beaucoup de temps; on a vû dispa- » roître tout l'orgueil, tout le faste,

« toute la fierté; on a vû enfin tout le « vain travail de l'ambition & de la cupi- « dité des hommes renversé par terre, « sans qu'il en ait pû rester que des « ruïnes.

Que nous serions heureux, & que la gloire du Christianisme seroit grande, si ces objets affreux, qui se presentent sans cesse devant nos yeux, faisoient impression sur nôtre esprit, & pouvoient au moins dégager de la captivité du siécle, les cœurs possedez de l'amour des corps. On ne prétend point en tout ceci, faire un faux éloge de l'Abbé de Rancé, il étoit tout-à-fait possedé de l'esprit & de l'amour du monde; mais le panegyrique de la grace, en marquant précisément, où elle le fut prendre, lorsqu'elle lui fit connoître, que *l'amour des choses de la chair, est la mort de l'ame & l'ennemi de Dieu, parce qu'il n'est point soumis à la loy de Dieu, & ne le peut être*, & que *l'amour seul des choses de l'esprit* en étoit *la vie & la paix.* Ce seroit un crime, que de vouloir faire entendre, qu'il étoit, ce qu'il n'étoit pas; & c'en seroit un autre, que de laisser croire, qu'il a été ce qu'il ne fût jamais.

Rom. 8.

Quoiqu'il en soit, sa conversion est un des chef-d'œuvres de la misericorde de Dieu, qui effaça tout d'un coup de son cœur les sentimens dans lesquels il avoit vécu, & un grand exemple de fidelité, puisque dés ce moment ce fut unn ouvel homme, qui eut tant de plaisir d'aller à Dieu, qu'il couroit à pas de geant dans ses voïes, n'aïant nulle peine que celle de ne sçavoir pas encore tout-à-fait le chemin & la vocation par où il devoit aller à lui.

Il avoit commencé d'entrer dans la route qui l'y devoit mener, en se retirant, comme on l'a dit, à la campagne; mais il ne pouvoit se souffrir aux environs de Paris, qui avoit été le theatre de ses vanitez & de sa pompe. Tout ne respiroit en lui que la pieté, dont Dieu avoit mis les semences dans son cœur; toutes ses actions extérieures marquoient visiblement les occupations intérieures de son ame, & les paroles de feu, dont tous ses discours étoient pleins, decouvroient celui dont son cœur étoit embrasé. Il avoit été nourri dans les applaudissemens, il vouloit les fuïr pour vivre seul avec Dieu seul dans une demeure écartée;

il se retira donc à Veret, belle terre qu'il avoit auprés de Tours; afin qu'étant plus éloigné du monde, il pût plus facilement se disposer & avec moins d'éclat à la retraite absoluë qu'il meditoit.

Ce fut là que toutes les idées que Dieu lui avoit déja données de la pieté & de ses dévoirs, se fortifiant de plus en plus par la meditation des choses éternelles, & par la lecture assiduë des divines Ecritures & des Ouvrages des saints Peres, qui parlent de la direction des mœurs, il entra dans un plus grand détail de tout ce que Dieu demandoit de lui, en examinant plus à fond ce qu'il demandoit du commun des Chrétiens. Il vit plus clairement qu'il n'avoit jamais fait, quelle en devoit être la simplicité, la modestie, la temperance; quel éloignement il devoit avoir de tout le luxe & de toute la pompe du siecle; & combien sa mollesse étoit contraire à l'esprit d'une Religion, qui dans toutes les pages de l'Ecriture, qui est sa regle, ne parle que d'abnegation, d'aneantissement, de pauvreté, & de mortification. Alors regardant sa maison de Veret, & ces

beaux appartemens où l'architecture s'étoit, pour ainsi dire, épuisée : ces lits magnifiques où la mollesse se trouvoit trop à l'aise ; ces tableaux de prix où les peintres n'avoient rien oublié de ce qu'il y a de plus excellent dans leur art, & ces meubles précieux où l'or éclattoit de toutes parts, il s'écria avec un profond soupir, *ou l'Evangile nous trompe, ou c'est icy la maison d'un reprouvé.* Les sentimens de reconnoissance pour tant de perils dont la main de Dieu seul l'avoit retiré, succedoient à ces sortes de reflexions. Puis-je oublier, disoit-il, que Dieu m'a tiré tant de fois des portes de la mort & de l'enfer en même-temps ?

En effet, ne devois-je pas mourir dans le moment, lorsqu'étant tombé de dessus mon cheval d'Espagne, sur lequel j'étois monté par vanité, je me coupai presqu'entierement la vaine jugulaire ? Devois-je échapper au coup qui fut tiré sur moy, lorsque me divertissant dans mon jeune âge sur le Quay qui est derriere Notre-Dame à tirer des oiseaux sur la riviere, les bales donnerent dans ma gibeciere ? Pouvois-je esperer de survivre à l'accident qui

m'arriva, lorſque mon cheval étant tombé dans une foſſe, il fut renverſé ſur moy avec violence, le pommeau de ma ſcelle portant contre mon eſtomac ? Ce ſouvenir le touchoit vivement, & il s'écrioit : *O pauvre Abbé de Rancé où étois-tu, ſi tu étois mort alors ?* Il repaſſoit ſouvent dans ſon eſprit ce que Monſieur Vialart Evêque de Châlons lui avoit dit tant de fois : *M. l'Abbé vous pourriez faire quelqu'autre choſe que ce que vous faites, ſi vous le vouliez, mais le temps n'eſt pas encore venu. Il faut attendre les momens de Dieu.* Ces momens, diſoit-il, ſont enfin arrivez, & je dois bien craindre de les laiſſer échapper.

Un Abbé de ſes amis voulut être le compagnon de ſa ſolitude. Verèt qui avoit été le rendez-vous de toute la Province, & qui n'étoit qu'une maiſon de jeu, de plaiſir, de bonne-chere & de divertiſſemens, où l'on ne parloit que de chaſſe, fut changé en une eſpece de Seminaire ; la porte en fut fermée à tout ce qui s'appelloit le monde. Tout y fut reglé ſur le pied de gens qui ne penſent plus qu'à leur ſalut, & qui ne deſirent que de plaire à Dieu.

Tout ce qui restoit de temps aprés les devoirs indispensables, étoit employé à la lecture des Peres; & ce fut là que l'Abbé de Rancé déja si plein se remplit de leur doctrine, de leurs maximes, de leur morale, afin d'en faire le regorgement pour l'instruction & l'édification des peuples. Car jusques-là son dessein avoit été de se consacrer au salut des ames & à la conversion des pecheurs : de s'appliquer uniquement à l'instruction d'une infinité de pauvres gens qui sont malheureusement si negligez, & qui vivent dans le Christianisme presque sans le connoître. Il apprehenda l'écüil des predications d'éclat, dont on ne fait souvent qu'un commerce d'avarice & de vanité.

Sa determination étoit donc de travailler à faire connoître Jesus-Christ à ces ames simples pour lesquelles Jesus-Christ est mort, & se mettre en même-temps à couvert du danger qu'il craignoit, de voir l'ambition renaître dans son cœur, que la parole de Dieu qui la condamne, étouffe plus ordinairement dans le cœur des Auditeurs que dans celui des Predicateurs.

Il se disposoit à l'execution de ce

grand dessein par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres; & son application à Dieu y fut si constante, que dés lors *le monde lui fut crucifié*, & il ne desira rien tant que d'en être oublié. *Comme je le regarde de plus loin*, dit-il lui-même, *& en une maniere que je n'avois pas accoûtumé, & que je l'examine avec plus de soin ; j'y vois des laideurs & des difformitez dont je ne m'étois pas apperçû, & je vous proteste que ce qui me paroissoit un païs où il n'y avoit rien à craindre, & que je considerois comme des voïes assurées par lesquelles on pouvoit aller à Dieu, je le vois presentement environné de mille perils. Dieu par sa misericorde en a tout-à fait degagé mon cœur, & la grace qu'il m'a faite de me donner l'esprit de solitude, est celle qui doit faire mon salut.* Lettre 114. tome 1.

C'étoit un spectacle charmant & surprenant tout ensemble, de voir un Abbé de Cour, à l'âge de trente-un an, aussi degagé du monde que s'il n'y avoit jamais vécu, & aussi degouté de ses plaisirs, que s'il en eut été rassassié, sans regarder jamais derriere lui, ni pour ainsi dire, s'appercevoir dans la paix profonde dont il jouïssoit, qu'il venoit

du milieu d'une Cour, où ceux même à qui elle n'est pas favorable, tiennent par mille & mille liens. Palais enchanté, où toutes les pompes étalées avec un excez de vanité, charment tellement les maux de ceux qui y vivent, qu'on les aime. On murmure, il est vrai, de tant d'assiduitez, de contraintes, de veilles, de politique, d'égards, de préferences, nature pâtit & sent son mal ; mais l'esprit ensorcelé se trouveroit encore plus malheureux, delivré de toutes ces peines. Le moindre rayon de faveur y rappelle celui à qui le desespoir avoit fait tout quitter ; & rien n'est si difficile, que de vivre hors d'un païs, où toutes les passions à leur aise, ne trouvent rien qui ne les contente. Cependant la grace de l'Abbé de Rancé fut si forte, son attrait si puissant, qu'il trouva plus de plaisir à Veret, & à Veret desert & abandonné, qu'à la Cour ; & la vie simple, humble, modeste & commune, degagée de tout faste & d'une suite incommode, eut pour lui mille & mille charmes, & le desabusa, en lui faisant voir toutes les choses humaines qui s'enfuïent devant nous dans leur veri-

table jour, & dans ce juste point de vûë qui les represente à l'esprit, telles qu'elles sont en effet, c'est-à-dire, passageres & caduques, & indignes de l'attachement de l'homme immortel.

Jusques icy, Dieu ne s'étoit fait connoître à l'Abbé de Rancé que par des graces de lumiere, qui lui avoient fait voir le néant du monde, l'énormité du peché, la sainteté de la Loy, la grandeur de Dieu; il conduisoit, pour ainsi dire, noblement cette ame noble, & faisoit en lui par l'amour, tout ce qu'il a accoutumé de commencer par la crainte, dans les ames communes. Mais il voulut enfin lui faire comprendre, quels avoient été en son endroit les excez de sa misericorde, par une legere representation des rigueurs de sa justice. Il se promenoit un jour dans l'avenuë de Veret, qui est proche de la maison, lorsqu'il lui sembla voir tout d'un coup un grand feu, qui avoit pris aux bâtimens de la basse-cour, qui est à l'un des bouts. Il crie au feu, il appelle les domestiques & les Bergers, qui étoient au milieu des champs; on ne sçavoit ce qu'il vou-

ſoit dire avec ſon feu, & perſonne ne ſe preſſoit, parce qu'on ne voyoit rien à faire. Il court lui-même à la baſſe-cour ; le feu diminuoit à meſure qu'il avançoit ; étant enfin à une certaine diſtance, l'embraſement diſparut, & ſe changea à ſes yeux en un lac de feu, au milieu duquel il vit une femme à demi-corps, dévorée par les flâmes. La frayeur le ſaiſit auſſi-tôt, à la vûë d'un ſi étrange ſpectacle ; toute la force de ſon eſprit ne put le ſoûtenir, il reprend en courant le chemin de ſa maiſon : les forces lui manquent, il ſe jette ſur un lit ; il étoit tellement hors de lui-même, qu'on ne pouvoit lui arracher une parole ; il n'avoit plus cette ſerenité, qu'il conſervoit parmi ſes plus grandes peines : en un mot, ſon accablement étoit prodigieux. Ses amis affligez ne pouvoient deviner, quelle en étoit la cauſe. Enfin, à force de le preſſer, & de le prier : aprés leur avoir fait promettre, qu'ils lui garderoient le ſecret pendant ſa vie, parce que le ſiécle regarde aujourd'hui ces choſes d'un autre œil que nos Peres, pouſſant des ſoûpirs & des ſanglots, qui lui laiſſoient à peine la li-

berté de s'expliquer, il leur raconta ce que nous venons de raporter, & qui nous a été confirmé depuis sa mort. Heureux si ce recit peut au moins nous faire souvenir, des supplices que la justice divine prépare aux pecheurs, & s'il nous porte à éviter le peché.

Cet évenement lui fit regarder Verret comme la porte du Ciel ; il eut bien desiré, de n'être point obligé de quitter d'un seul moment un séjour, qui lui étoit si favorable, où Dieu parloit à son cœur d'une maniere si vive, & où aprés l'avoir *nourri d'un lait delicieux* pendant plusieurs années, il venoit d'achever par la crainte, l'ouvrage de sa conversion qu'il avoit commencé par l'amour. Mais la necessité de ses affaires le forçoit d'en sortir de temps en temps, pour venir à Paris, dont le séjour lui étoit devenu insuportable. Il vouloit quitter le monde, & il ne pouvoit s'en défaire ; il ne tenoit plus au monde, mais le monde tenoit encore à lui par mille & mille liens. Le temps n'étoit pas venu de tout rompre. Dieu n'avoit pas encore manifesté ses dernieres volontez. Il avoit fait connoître distinctement à

l'Abbé de Rancé la neceſſité de la ſolitude, & il s'y étoit retiré. La prudence vouloit qu'il attendit, pour ne rien entreprendre temerairement; il ſe contentoit de bien vivre, & laiſſoit faire Dieu, toûjours attentif à ſa voix.

Cependant il ſe repreſenta tous les états; il en vit les dangers & les avantages, il conſulta ſon cœur, mais plus que toutes choſes la volonté de Dieu, & tâcha de meriter ſes lumieres, en faiſant tout le bien poſſible, dans l'état où il ſe trouvoit. Il ménageoit donc ainſi les moindres inſtans pour la plus grande gloire de Dieu & pour ſon ſalut: & dans ſes voyages même, il ne ſe propoſoit que de s'inſtruire. Il ſe retiroit à Paris à l'Inſtitution de l'Oratoire chez M. Pinette, & trouvoit dans les exemples de ces ſçavans & Religieux Prêtres, qui ſont la gloire du Sacerdoce, dont ils ont rétabli l'eſprit, des lumieres & des forces, pour ſoûtenir l'œuvre qu'il avoit commencé. Il quitta ſon caroſſe, & voulut ſe paſſer abſolument d'une commodité, qui tenoit de l'orgueil & de la moleſſe du monde; mais aprés avoir eſſayé, il lui fut impoſſible de s'en paſſer: il ſe contenta donc

d'une chaiſe, qui convint à ſes deſſeins & à ſa retraite, pour la pure neceſſité.

Les voyages qu'il faiſoit à Paris, bien loin de rallumer dans ſon cœur l'amour du monde, dont il avoit fait ſon idole, ne ſervirent qu'à l'éteindre. Voicy ce qu'il en écrit à une perſonne de pieté. *Ie n'ay rien vû dans le ſéjour que j'ay fait à Paris, qui n'ait achevé de me perſuader de la vanité du monde, & des raiſons qu'un Chrétien doit avoir de le fuïr, & de le mépriſer. I'y ay trouvé quelques gens, qui ſont dans la même perſuaſion, & cependant qui vivent contre ce que toutes leurs vûës & leur conſcience leur dit inceſſamment de ce qu'ils doivent faire. Dieu veüille que je ne ſois pas du nombre de ces incenſez, & que dans la neceſſité qu'il y a de s'abandonner ſans reſerve à ſa Providence & à ſa conduite, je n'aye aucune conſideration humaine, qui m'en empêche.* Lettre de 1658.

Il fit dans un de ſes voyages une action de charité, qui merite d'être racontée. Je l'ay rapportée dans ſon Eloge funebre, mais elle ne doit pas être oubliée en ce lieu qui lui eſt ſi propre. Revenant de Veret à Paris à cheval ſeul avec ſon valet de chambre,

il rencontra ſur ſon chemin une pauvre femme avec quelques enfans qui venoit de perdre tout ce qu'elle avoit par le feu, & il vit la maiſon encore fumante. Elle lui demanda l'aumône, & il lui donna une piece de trente ſols. Il fit environ une demi-lieuë penſant à la deſolation où il l'avoit vûë. Je ne ſçai ce qui ſe paſſa dans ſon cœur ; mais aprés avoir ordonné à ſon valet de chambre de continuer ſa route, il revint ſur ſes pas, & donna tout ce qu'il avoit d'argent ſur ſoy à cette pauvre affligée, & acheva ſon voïage ſur ſon credit. Cette action derobée aux yeux du monde, fut publiée ſur les toits par cette femme, que ſon malheur avoit renduë heureuſe, & que ſa perte avoit enrichie ; & elle ne put être ſi ſecrete que ſon valet de chambre ne s'apperçût bien que l'argent qu'il avoit pris en partant, avoit été employé à quelque bonne œuvre. Il faiſoit le plus d'aumônes qu'il pouvoit, & les cachoit dans le ſein du pauvre, afin qu'elles obtinſſent miſericorde pour lui.

Ce fut dans cette retraite que penſant ſerieuſement à Dieu, en attendant qu'il pût quitter ſes Benefices, il reſo-

lut pour decharger ſa conſcience, de charger celle des Evêques, en leur envoyant les Proviſions, le nom en blanc, de toutes les Cures & Prieurez-Cures qui vacquoient ; car il en avoit pour le moins quarante dont il étoit Preſentateur, afin qu'ils y nommaſſent qui il leur plairoit. *Je ſçavois*, dit-il, *qu'il n'y avoit rien en quoy on ſe mécompte davantage, que dans le jugement que l'on porte ſur les Eccleſiaſtiques, dont la plus grande partie n'a que la ſurface d'une pieté & d'une vertu, dont ils n'ont ni le fonds ni la verité.*

Lettre 80. t. 2. à ſon A. R. M. de Guiſe.

Pendant qu'il diſpoſoit les choſes & regloit ſes affaires pour n'en avoir jamais plus, il ſe fit des habitudes avec pluſieurs perſonnes de pieté. Il conſulta les plus habiles, les plus ſaints & les plus éclairez, dont la reputation étoit la mieux établie ; mais comme chacun conſeille comme il vit, les deſſeins de l'Abbé de Rancé étoient trop vaſtes, ils les jugeoient temeraires, & ils l'en detournoient. Le ſaint Prêtre Avila avoit raiſon de dire qu'un bon Directeur eſt ce ſage Conſeiller que l'Eccleſiaſtique nous ordonne de choiſir entre mille, & ſaint François de Sales vou-

loit qu'on le chercha entre dix mille. L'Abbé de Rancé l'éprouva. La prudence humaine étoit leur regle, la discretion du siecle leur raison, mais leur prudence étoit fausse, & leur discretion indiscrete, parce qu'ils ne connoissoient pas les dons de Dieu, & ce qu'il demandoit de l'Abbé de Rancé, qu'il appeloit à une perfection du premier Ordre & la plus sublime. On ne lui parloit que de menagemens, on lui rendoit son zele suspect, & son cœur ne vouloit point de menagemens, & soupiroit aprés une penitence sans bornes.

Dechiré par la contrarieté de ces sentimens qui ne convenoient pas à ses dispositions, il couroit à son cabinet, prenoit son Crucifix entre ses bras, il le prioit de le decider, & il en sortoit confirmé dans toutes les resolutions & les vûës que Dieu lui avoit données, de tout entreprendre pour sa gloire. Il avoit cependant une grande docilité, & il écoutoit avec beaucoup d'attention tous les conseils qu'on lui donnoit. En voicy un exemple fort remarquable. Il s'entretenoit un jour avec un de ses amis de la pluralité des

Benefices, & tâchoit de lui en persuader l'incompatibilté. Il lui representa fortement tout ce qui en a été decidé par les Papes & par les Conciles. Il fit valoir les raisons & l'autorité des Theologiens qui en favorisent l'unité : Cet ami pressé & qui ne vouloit pas se rendre, lui dit, pour changer la conversation : Que s'il croïoit la pluralité des Benefices préjudiciable à son salut, il devoit d'Abbé Commandataire qu'il étoit, se faire Abbé Regulier, & il en reçût cette réponse : *Ce que vous dites*, lui repliqua modestement l'Abbé de Rancé, *est fort considerable, j'y ferai reflexion ; & s'il me paroît que cela soit necessaire, je me ferai Moine dés demain.*

Il falloit cependant prendre un parti qui le mit dans un état fixe, où il pût passer le reste de ses jours. Veret étoit une trop belle maison & trop exposée, le concours eut été trop grand, & elle étoit trop en vûë pour servir de retraite à une personne qui ne vouloit plus de commerce. L'Abbaïe de la Trappe étoit trop dereglée, pour être la demeure d'un homme qui vouloit servir Dieu sans reserve. Les autres

états avoient trop d'éclat & trop de dangers; & c'est ce qui l'avoit obligé de ne pas deferer au sentiment de Monsieur l'Evêque de Comminges pour qui il avoit beaucoup d'estime & de respect, lorsque dans une premiere visite qu'il alla lui rendre dans son Diocése, pour recevoir ses avis, il lui avoit conseillé de se retirer auprés de Monsieur l'Archevêque de Tours son oncle, que son âge mettoit hors d'état d'agir, pour l'aider dans le gouvernement de son Diocése. Se determiner soy-même, seroit s'exposer à se determiner mal. Il prit le parti de s'adresser à Monsieur l'Evêque d'Aleth, qui n'ayant encore alors donné dans aucune nouveauté, ne pouvoit être suspect à personne. Cette pensée s'étant presentée à son esprit, il crut qu'il ne pouvoit mieux faire que de l'executer. On voulut lui faire peur de la severité de ce Prelat, mais c'étoit la severité même de ce Prelat qui l'obligeoit de l'aller chercher si loin. Il partit, & arriva enfin à Aleth. Monsieur l'Evêque d'Aleth fut ravi de le voir; & l'Abbé de Rancé lui ayant fait connoître le sujet de son voïage, il admira le change-

Le 21. Juin 1660.

ment

ment qu'avoit fait la droite du Tout-puiſſant dans un cœur auparavant tout conſacré à la vanité, & qui avoit de ſi belles eſperances. Il le logea chez lui, lui fit la meilleure compagnie qu'il put, & n'oublia rien pour lui perſuader de ſoutenir par ſa conſtance l'œuvre de Dieu, qui étoit ſi viſible en ſa perſonne.

Ils examinerent ſerieuſement enſemble tous les états que l'Abbé de Rancé pouvoit embraſſer. Par tout on voïoit du bien à faire pour un homme qui étoit capable d'en faire par tout. Le parti de vivre en Prêtre dans ſa maiſon, & d'employer ſon temps, ſon bien & ſa perſonne en œuvres de pieté, montroit mille actions de charité corporelle & ſpirituelle qu'il exerceroit, toutes plus parfaites les unes que les autres. J'ai déja dit que ç'avoit été le premier deſſein de l'Abbé de Rancé. Mais il craignoit encore ſa foibleſſe, dans les occaſions qui pouvoient le rengager dans le commerçe du monde.

Une Communauté de Prêtres où il ſeroit édifié & où il édifieroit, paroiſſoit un état fort convenable, &

qui le mettoit à couvert de toutes ses craintes. Mais ce sage Prelat croïoit qu'il falloit un champ plus vaste à ses talens, que cette vie uniforme & oisive, qui n'a pour l'ordinaire, que la récitation de l'Office divin pour toute occupation.

Le grand penchant de Monsieur l'Evêque d'Aleth étoit d'attendre, & que cependant l'Abbé de Rancé travaillât à se fortifier dans la vertu de plus en plus, afin que l'occasion qui seroit venuë tôt ou tard de le voir élevé à l'Episcopat dont il le croïoit digne, arrivant ; l'Eglise ne fut point privée du grand secours qu'il estimoit qu'elle en pourroit tirer. Mais il en parla avec beaucoup de retenuë, parce qu'il ne connoissoit pas encore parfaitement les operations de Dieu dans une ame, dont la vanité avoit été la passion dominante.

On parla enfin de l'état Religieux ; mais il y avoit tant de repugnance, & sa disposition étoit si contraire, que quelque sainte & admirable qu'en soit l'institution, il en avoit des idées si peu avantageuses, & qui tenoient encore du monde, que la seule proposition le

choquoit. Ainſi la converſation ſur ce chapitre commençoit & finiſſoit preſque en même-temps.

Son ſejour à Aleth fut de cinq ou ſix ſemaines : ceux-là ſe trompent qui ont écrit qu'il y paſſa trois mois; mais rien n'y fut reſolu ni determiné. Monſieur d'Aleth lui promit ſeulement le ſecours de ſes prieres, pour obtenir de Dieu qu'il lui fit connoître ce qui ſeroit plus avantageux à ſa gloire & à ſon ſalut particulier. Cela fait voir que l'Auteur des *Entretiens de Timocrate & de Philandre*, s'eſt trompé quand il a dit : *Que ce Prelat qui avoit de la pieté, & qui ſçavoit toutes les jeuneſſes de ce Penitent futur, crut qu'il ne falloit pas moins qu'un froc pour les expier; & qu'il lui conſeilla de prendre l'habit de Religieux, & de ſe retirer dans le Couvent de la Trappe dont il étoit déja Abbé.* Nous marquerons le moment auquel preciſement Dieu lui en donna la penſée depuis ce voïage. Page 514

Tout le temps que Monſieur l'Abbé de Rancé fût auprés de ce Prelat, dont la vie étoit tout-à-fait édifiante & digne des premiers ſiecles de l'Egliſe, & les ſentimens alors encore

tres-purs, ne fut qu'une ſuite de bonnes œuvres. Il l'accompagnoit par tout où il y avoit occaſion d'en faire. Il partoit ſouvent à quatre heures du matin pour aller grimper les Montagnes, & y chercher dans des carrieres & des cavernes, des hommes depuis long-temps abandonnez qui avoient au plus la figure d'hommes, ſans la moindre éteincelle de raiſon, & d'une ignorance ſi groſſiere, que les ſentimens les plus naturels de Dieu étoient preſque étouffez dans leur cœur, n'ayant pas la moindre teinture de la Religion dans laquelle ils croïoient vivre. L'Abbé de Rancé le ſuivoit; chacun portoit un morceau de pain: & courant de Montagne en Montagne, ils travailloient depuis le matin juſqu'au ſoir à l'inſtruction de ces pauvres malheureux, & venoient dans les veilles & les prieres ſe délaſſer des fatigues qu'ils avoient eües, & y puiſer de nouvelles forces pour recommencer le lendemain à la même heure à procurer le ſalut de ces ames abruties, qui étoient comme ces brebis égarées de la maiſon d'Iſraël, que le ſouverain Paſteur alloit chercher dans le deſert par preference.

Ces travaux étoient grands dans des lieux inacceſſibles, où l'on n'arrivoit qu'avec beaucoup de peine ; mais le veritable zele trouve les ſueurs agreables, & il les aime.

Monſieur l'Evêque d'Aleth voulut auſſi montrer à l'Abbé de Rancé les ceremonies de l'Autel ſi eſſentieles à la majeſté du Sacrifice, que tant de Prêtres ignorent ſi ſouvent ou les negligent, parce qu'ils n'en connoiſſent ni l'eſprit ni la neceſſité. Il l'entretint ſouvent des devoirs des Ecleſiaſtiques, & il lui en parla à fond, parce qu'il croïoit toûjours qu'il ſerviroit Dieu dans cet état. Il lui fit voir que ce n'étoit pas ce que la plûpart penſoient. Que la vie d'un Prêtre devoit être toute celeſte : que toutes ſes fonctions le devoient tenir dans cette élevation : qu'il devoit aimer la penitence, & la faire & pour lui & pour le peuple dont il mange les pechez : que la vie molle, qui ſelon les principes de l'Evangile, eſt un monſtre dans un Chrétien, dont l'état eſt une croix & un martyre continuel, étoit le monſtre des monſtres dans un Prêtre : que les emplois exterieurs, auſquels le ſervice

de l'Egliſe l'engage, demandoient de lui une pieté exterieure qui empêchât que ce qui le devoit occuper ne le diſſipât : que ſa vie devoit être une vie d'oraiſon, parce que ſes devoirs étant infinis & redoutables aux Anges mêmes, il ne les pourroit dignement remplir ſans des grands ſecours d'enhaut : que les biens Eccleſiaſtiques étoient le patrimoine de Jeſus-Chriſt & des pauvres, & qu'ils devoient être employez ſelon leur Inſtitution : que c'étoit un larcin que de les mettre à des uſages criminels ; qu'ils n'ont pas été donnez pour entretenir l'orguëil, le faſte, la bonne chere, les chiens : que c'étoit un crime même de les poſſeder, ſi on n'étoit au moins utile à l'Egliſe par le bon exemple;qu'il n'étoit pas permis de deſirer des Benefices pour en avoir ſeulement le revenu : que le Beneficier étoit un homme de l'Egliſe qu'elle payoit pour la ſervir ſelon les intentions des Fondateurs, & qu'il étoit obligé de la ſervir de la maniere qu'il le pouvoit : que la modeſtie eſt eſſentielle aux Prêtres : en un mot, que les gens du monde devoient trouver dans leur vie leur jugement & leur condamna-

tion. Ce fut dans cette conference & aprés ce discours qu'il lui conseilla, aprés avoir acquitté les charges de son bien de patrimoine, de le vendre & d'en donner le prix aux pauvres pour separer de ce bien, par une restitution dont il ne pouvoit se dispenser; celui de ses Benefices qui avoit servi ou à l'augmenter ou à l'épargner. L'Abbé de Rancé mit comme en reserve dans son cœur tous ces grands principes, qu'il avoit déja commencé de mediter & de mettre en pratique; & enfin, il partit d'Aleth vivement touché de tout ce qu'il y avoit vû & appris, & il en revint aussi excellent Prêtre, qu'il étoit auparavant habile Courtisan.

Les questions touchant la grace avoient déja fait beaucoup de bruit, & en faisoient alors encore plus. Le desir qu'eut Monsieur l'Abbé de Rancé de s'entretenir de cette matiere avec Monsieur l'Evêque d'Aleth, fut un des grands motifs du voïage qu'il y fit. Il se crut obligé de le consulter sur une affaire si importante, pour sçavoir quel étoit son sentiment sur toutes ces contestations. Ils firent porter deux fauteüils sur le bord du Torrent, afin de

parler plus à loisir. Ils examinerent toutes choses ; ils considererent l'origine, le progrés & les suites de cette affaire ; la decision du saint Siege, le grand nombre & l'autorité des Prelats qui approuvoient cette decision, aprés un examen fait en tant d'Assemblées : tout cela touchoit extrêmement Monsieur d'Aleth, & persuadoit fortement l'Abbé de Rancé, qu'il n'avoit rien fait qui ne fût selon l'ordre, dans les occasions où il s'étoit trouvé, ni en signant le formulaire ; qu'enfin il falloit obéïr aux Constitutions des Papes, aux Decrets & aux Ordonnances des Evêques, & aux decisions du Corps même de la Sorbonne. C'étoit alors le sentiment de M. l'Evêque d'Aleth, & ç'a toûjours été celui de l'Abbé de Rancé. On eut des empressemens infinis pour le faire entrer dans des opinions contraires. On lui alleguoit à tout moment l'exemple de ce Prelat, & il répondoit simplement que M. d'Aleth avoit d'autres sentimens, quand il l'avoit consulté sur le bord du Torrent, & qu'il étoit resolu de vivre & de mourir attaché à toutes les decisions de l'Eglise sur ce point,

n'ayant point encore trouvé de gens qui l'ayent pû convaincre du contraire, & que les raisons que Monsieur d'Aleth lui dit alors conservoient encore toute leur force.

Monsieur l'Evêque d'Aleth ne fut pas le seul que l'Abbé de Rancé consulta. La France qui a toûjours eu de grands Prelats, en avoit alors d'une pieté & d'une vertu éminente, que rien n'avoit encore terni. Comme quelques-uns se trouvoient sur son chemin, il voulut en avoir les avis. Il vit Monsieur l'Evêque de Pamiers, qui lui conseilla pour lever les obstacles qu'il pourroit mettre à la grace, qui paroissoit se declarer en sa faveur, de se deffaire de ses Benefices, & de se reduire à l'unité ordonnée par les saints Canons. Que c'étoit s'abuser, que de se fonder, sur les raisons que l'interêt & l'ambition avoient imaginées, pour les entasser les uns sur les autres : enfin, que le premier pas de la conversion étoit de cesser de mal faire, & de lever le scandale, & un scandale de cette nature, qui par la grandeur des richesses qui tombent par ce moyen entre les mains des Ecclesiastiques, ouvre

la porte à toutes ſortes d'excés.

Il paſſa encore chez Monſieur l'Evêque de Comminges, chez qui il avoit déja fait un premier voïage. Les Rochers & les Montagnes eſcarpées du païs le charmoient. Cet amour qu'il avoit pour la ſolitude, à laquelle il jugeoit ces lieux inacceſſibles fort propres, les lui faiſoit conſiderer attentivement. Cette attention étoit ſi grande, que ce Prelat curieux d'en ſçavoir la raiſon, lui demanda à quoy il rêvoit. Je penſe, lui répondit l'Abbé de Rancé à me faire un Hermitage au haut de ce Rocher; & ſi vous le voulez, l'affaire ſera bien-tôt concluë. Cela donna ſujet de parler de la retraite à laquelle l'Abbé de Rancé étoit reſolu. Monſieur l'Evêque de Pamiers s'étoit attaché particulierement à lui perſuader de ſe deffaire de ſes Benefices, excepté l'unique autoriſé par les Regles de l'Egliſe.

Monſieur l'Evêque de Comminges alla encore plus loin. Il pretendit que la Commande étoit moins ſupportable que la pluralité. Il lui inſinua avec beaucoup d'adreſſe, qu'il avoit eu autrefois envie de ſe faire Religieux,

& de mettre pour cela une de ses Abbaïes en regle ; & que puisqu'il étoit resolu de quitter le monde, il lui conseilloit de prendre ce parti. Ce discours suspprit tellement l'Abbé de Rancé, qu'il s'écria avec étonnement : *Moy me faire frocar !* Il lui dit ensuite qu'il ne pourroit jamais s'y resoudre, & qu'il avoit eu toute sa vie une repugnance pour cet état, qu'il n'avoit jamais pû vaincre ; qu'il croïoit que les Abbez Commandataires, ayant été introduits par l'autorité de l'Eglise, à cause de l'étrange dereglement des Abbez Reguliers ; & leur Institution étant aujourd'huy Canonique, ne devoir se faire un scrupule que de la pluralité que les Canons ont condamnée : que les Abbez Commandataires étoient dans l'ordre de Dieu, s'ils s'acquittoient des devoirs dont ils étoient chargez, selon les intentions de ceux qui en avoient crû l'établissement utile & necessaire : que l'abus qu'ils faisoient du bien de l'Eglise, n'étoit pas une raison pour condamner les Commandes : que si quelqu'un s'avisoit de faire l'Histoire des Abbez Reguliers, comme on a fait celle de l'Abbé Commandataire,

on y feroit voir des excés encore plus grands que ceux qu'on a reproché à celui-cy, & que les Moines seroient tres-fâchez qu'on rétablît les Abbez Reguliers avec toute l'autorité des premiers temps. Monsieur de Comminges lui dit là-dessus, que puisque Monsieur d'Aleth consentoit qu'il demeurât Abbé Commandataire, il n'avoit rien à dire, parce qu'il respectoit tous les sentimens de ce grand Evêque; que cependant il estimoit que ce qu'il lui disoit, sans examiner la question des Abbez Commandataires à fond, seroit d'une grande édification, s'il n'étoit pas de necessité de precepte. Ce fut alors une espece de semence jettée dans le fond de son cœur, qui portera son fruit en son temps.

Il ne fut pas plûtôt de retour à Veret aprés ce voïage, qu'il pensa plus serieusement que jamais à se separer de tout commerce. Monsieur l'Archevêque de Tours son oncle qui n'avoit jamais cru, qu'un esprit de cette élevation & de cette vivacité, pût soûtenir l'état d'une vie simple & tranquille, voyant qu'il portoit les choses si loin, en eut un veritable chagrin. Il s'étoit con-

tenté d'abord de faire en sa presence des grandes railleries de la modestie de ses habits & de son équipage, ce que l'Abbé de Rancé soûtint avec une modestie encore plus grande. Il vit bien alors qu'il falloit d'autres efforts pour renverser une resolution dans laquelle il étoit encore plus affermi depuis son voïage. Il prit donc toutes les mesures possibles pour l'engager dans des emplois, qui sous pretexte de l'utilité de l'Eglise, ne tendoient qu'à suspendre au moins l'execution de ce dessein de renoncer au monde qui le desoloit. Il le pria de s'arrêter auprés de lui, d'accepter la charge de Vicaire general de son Diocése, qui lui donneroit occasion de faire mille biens, & de se charger de la direction & de la conduite d'un Monastere de filles. L'Abbé de Rancé vit le piege & il l'évita; car c'est en vain qu'on tend des filets devant des yeux éclairez qui voyent le danger, & qui ont assez d'adresse & de force pour ne s'y point laisser prendre. Prov. 1. 17.

Tout cela se trouvant inutile auprés d'un cœur, qui n'avoit plus d'oreilles pour la chair & le sang, il lui pro-

posa de le faire son Coadjuteur, & l'assura qu'il avoit pris de telles mesures, qu'il esperoit d'y réüssir, à quoy son merite ne contribuëroit pas peu. Mais l'Abbé de Rancé, dont le cœur étoit encore plus fermé à toute ambition, ne put souffrir ces loüanges ni écouter cette proposition; & l'assura que non-seulement il n'y consentiroit jamais, mais qu'il s'y opposeroit de toute sa force; & pour lui persuader parfaitement quelles étoient sur cela ses intentions, il resolut de vendre au plûtôt son bien, & de se deffaire de ses Benefices. C'est un miracle que la main de Dieu seul peut faire. Il avoit refusé l'Evêché de Leon par vanité; & par humilité, il ne veut pas l'Archevêché de Tours qu'on lui offre.

Dans l'execution du dessein, dont nous venons de parler, il éprouva d'abord la verité de cette parole d'un Pere, qu'il y a des biens dont la grandeur est insupportable : car il eut tant de difficultez à vaincre pour s'en défaire, qu'il trouva des obstacles presque par tout. *Dieu veut assurement m'exercer par de nouvelles peines*; c'est

Tert.

1261, & 1662.

ainsi qu'il se plaint dans les Lettres qu'il écrivit alors, *aux unes en succedant d'autres encore plus fâcheuses, & ma vie se passe d'une maniere tout-à-fait opposée à mes sentimens & à mes intentions. Je loüe tous les jours le bonheur des personnes qui se trouvent sans bien & sans affaires; la plûpart de ceux qui sont dans cet état ne connoissent pas la grace que Dieu leur a faite.* Il croïoit trouver de grandes facilitez à se dépoüiller, & cependant il eut de continuelles traverses, & elles furent si grandes, & il en fut si affligé, qu'il se reproche de n'avoir pas toute la soumission qu'il devoit aux ordres de Dieu. *Toutes choses*, dit-il à un de ses amis, 1665.
vont si peu comme je m'étois proposé, & je me conforme si mal à ce que Dieu veut de moy dans les oppositions qui se rencontrent, qu'il semble que je ne sois au monde que pour faire ma volonté & non pas la sienne. Cependant je vois bien qu'il veut que je trouve des peines par tout; que les choses ne se fassent qu'avec des difficultez fâcheuses, & que je passe par des épreuves penibles avant qu'il me donne un entier accomplissement des desseins qu'il a voulu que je conçûsse par un pur

effet de sa misericorde. Les traverses qui me naissent à tout moment & qui m'empêchent d'executer mes resolutions, ne me font que trop sentir le poids de ma nature, qui se lasse & s'affoiblit sous la main de Dieu; au lieu d'en adorer les conduites, & de m'y abandonner avec une entiere soumission.

Il n'eut gueres moins d'obstacles à vaincre pour se deffaire de ses Benefices que de son bien; il ne trouvoit point de porte pour en sortir. La pluralité lui étoit à charge, parce qu'il étoit persuadé qu'elle ne pouvoit être legitime, & il ne pouvoit mettre sa conscience en sureté ni la decharger de ce poids si pesant. Il sollicitoit, il prioit, il supplioit & il n'étoit point écouté au Conseil. Il n'en pouvoit deviner la cause, & il la cherchoit en vain, lorsqu'un Conseiller d'Etat de ses amis lui apprit, qu'un homme de tres-grande consideration lui étoit opposé, & qu'en cela il croïoit rendre un grand service à l'Eglise. Rien ne ne le surprit tant que cette nouvelle, parce qu'il étoit extrêmement de ses amis. Il fût le voir; mais il trouva un homme prevenu, qui lui dit d'a-

bord, que la condition de l'Eglise seroit bien deplorable, si tous ceux qui veulent vivre en gens de bien renonçoient à son service pour prendre le parti de la retraite ; & le public bien malheureux, s'il ne pouvoit être servi que par des personnes sans zele & sans pieté.

Il eut beau lui dire, que la pluralité des Benefices étoit generalement condamnée : qu'il ne pouvoit pas ignorer, étant aussi habile qu'il étoit, que les Papes & les Conciles l'avoient deffenduë : qu'il y avoit des Docteurs qui étoient allez jusqu'à dire, qu'elle étoit contre le droit naturel : que quoique ce droit fut dispensable, les occasions où il l'étoit, étoient assez difficiles à reconnoître : qu'il s'en trouvoit peu ; & encore moins pour lui qui avoit du bien pour se passer de Benefices. Cela ne persuada pas cet homme de qualité ; car outre qu'il croïoit que toutes les raisons & les autoritez devoient ceder au besoin de l'Eglise, il n'étoit pas non plus de l'opinion de l'Abbé de Rancé sur l'incompatibilité des Benefices simples. Il lui dit donc franchement, qu'il le trouveroit en son

chemin : que puisqu'il vouloit être homme de bien, il ne tiendroit pas à lui que l'on ne lui donnât encore d'autres Benefices : qu'un méchant homme en avoit trop d'un seul, & qu'un homme de bien n'en avoit pas trop de mille. Il n'étoit pas facile de le tirer de ce prejugé : quand une personne n'envisage que Dieu, ou croit ne regarder que lui, on n'a point de raison superieure à lui dire pour lui faire changer de sentiment ; car tout doit ceder à sa gloire.

L'Abbé de Rancé qui apprehenda de le rendre encore plus inflexible par sa resistance, lui repliqua seulement, qu'il avoit besoin de retraite, & que l'Eglise ne pouvoit attendre de lui aucun secours avec le peu de pieté & de capacité qu'il avoit : que sa conscience étoit son juge ; que ce seroit un crime d'aller contre ses lumieres : que d'autres feroient un meilleur usage que lui des Benefices qu'il possedoit, & qu'il le supplioit par amitié d'avoir pitié de sa foiblesse, si s'en étoit une. Tout ce qu'il en pût obtenir, à ce qu'il m'a dit un jour lui-même, fut qu'il n'iroit pas pour l'amour de lui.

au premier Conseil : car s'il s'y trouvoit, son honneur & sa conscience l'obligeroient de luy être contraire : qu'il prit donc bien ses mesures : & que si son affaire ne passoit ce jour-là, il devoit être assuré de n'y plus revenir. La joïe & l'inquiétude de l'Abbé de Rancé ne se peut exprimer. Enfin, il disposa si bien les choses, & il sollicita si fortement, que le Roy agréa tout ce qu'il desiroit. Il mit dans ses Benefices des personnes d'un merite & d'une pieté à reparer les abus qu'il croïoit en avoir faits, & ni l'amitié ni le sang, mais la vertu seule en fit le partage.

Depuis ce jour, son esprit libre & degagé, ne soupira plus qu'aprés la retraite. Il ne la trouva pas assez grande à Veret ; il se retira dans son Prieuré de Boulogne prés de Chambor de l'Ordre de Grammont, qu'il avoit reservé dans ce dessein avec son Abbaïe de la Trappe, jusques à ce qu'il eut pris une derniere resolution. Ce Prieuré étoit fort solitaire, & lui paroissoit tout-à-fait propre pour les vûës que Dieu lui donnoit alors. Il y fut quelque temps ; mais les desordres de

la Trappe lui revenoient toûjours dans l'esprit. Il les avoit tolerez, il étoit temps d'y remedier & d'y faire cesser le dereglement. Sa conscience lui en faisoit des reproches continuels, & le malheur de ces Moines, dont la perte étoit toute assurée, le touchoit sensiblement. Il s'imputoit tout, & craignoit qu'il ne lui fut imputé de Dieu. Pressé fortement de cette pensée, il alla à la Trappe. Il ne lui eut pas été possible d'y vivre avec des Moines tels qu'étoient les anciens. Il prit donc la resolution d'emploïer tous ses moyens imaginables, pour y introduire les Peres de l'Etroite Observance de Citeaux, afin d'y rétablir la premiere & veritable pratique de la Regle de saint Benoist. La chose étoit presqu'impossible; les Moines de la Maison étoient fort dereglez, & l'ombre même du changement étoit capable de les revolter. L'Abbé de Rancé vouloit que tout se fit dans la paix, mais aussi il vouloit de la pieté, & ne pouvoit plus voir une Abbaïe dont il joüissoit depuis plus de vingt-cinq ans, dans un desordre qu'on avoit raison de lui reprocher. Il esperoit que Dieu auroit

égard à la pureté de ses intentions, & que celui qui peut *des pierres même faire naître des enfans à Abraham*, ramoliroit le cœur de ces Religieux.

Il resolut donc de ne prendre point d'autre voïe que celle de la douceur. Cependant aprés les avoir bien exhortez, il leur dit avec une fermeté qui les étonna, qu'il vouloit absolument rétablir la Reforme dans son Monastere, qu'ils pouvoient s'y opposer s'ils le jugeoient à propos, mais qu'ils devoient compter que s'il l'emportoit par la force, il leur donneroit sujet de s'en repentir, & qu'au contraire ils seroient contens de la maniere dont il en useroit avec eux, s'ils y donnoient leur consentement de bonne grace.

Cela ne les toucha pas neanmoins encore. L'enfer avec lequel ils avoient contracté une alliance étoite, ne pouvoit se voir enlever une place qu'il avoit conquise depuis si long-temps, & dont il se croyoit la possession assurée. Il arma ses furies, il irrita les esprits, il vomit des flammes; & ces Moines furieux, irritez, enflammez, d'intelligence avec lui, menacerent l'Abbé de Rancé de le tuer, de l'em-

poiſonner, ou de le jetter dans l'Etang. Mais comme un ſage Medecin épargne le malade que la phreneſie rend inſolent & intraitable, l'Abbé de Rancé en laiſſa paſſer les accés : il attendit que la fievre ceſſât, & que la raiſon ayant repris ſes droits & ſon empire, le malade deſirât lui-même ſa gueriſon, & demandât comme une grace, les remedes ſalutaires qu'il avoit rejettez comme un poiſon dans la violence de ſes emportemens.

Monſieur de Saint-Loüis Brigadier des Armées du Roy & Colonel de Cavalerie, ayant appris les menaces dont nous venons de parler, fit une action qui merite d'être racontée. Au retour de la campagne où il s'étoit acquis beaucoup de gloire, il étoit dans une Terre qu'il a à ſept ou huit lieuës de la Trappe, où il venoit tous les ans ſe delaſſer des fatigues de la guerre, lorſqu'il entendit parler du deſſein de l'Abbé de Rancé de mettre l'ordre dans une Maiſon où il y en avoit ſi peu, & des oppoſitions qu'il y trouvoit. Il crut qu'il feroit une choſe agreable à Dieu & au monde, de lui aller offrir tout ce qui dependoit de lui, pour

reduire ses Moines à leur devoir. Monsieur l'Abbé de Rancé reçut son compliment & ses offres, & il l'en remercia à même-temps, en lui disant que les affaires de Dieu se faisoient d'une autre maniere que les affaires humaines, qu'il faloit les forcer de faire le bien, en le leur faisant aimer, & qu'il lui étoit fort obligé.

Monsieur de Saint-Loüis au reste, afin qu'on ne s'étonne pas de cette demarche, a toûjours passé pour un homme de grande probité, qui avoit sur tout entre cent autres bonnes qualitez, celle de detester & haïr au dernier point les desordres des personnes consacrées à Dieu, & dans la suite Monsieur l'Abbé de Rancé le regarda avec beaucoup de distinction. Il venoit depuis ce temps-là quelquefois à la Trappe, & il y reçût la récompense de ce qu'il avoit fait : car en continuant de voir une personne qui avoit foulé aux pieds la vanité du monde, il resolut de l'imiter ; & aprés avoir renoncé à ses emplois & à ses esperances, il se retira enfin à la Trapp , où chacun admire son courage & sa pieté.

Dieu benit la sagesse de la conduite

de Monsieur l'Abbé de Rancé, & ses exhortations & ses exemples firent enfin un si grand effet sur l'esprit des anciens Religieux, que non-seulement ils consentirent; mais demanderent eux-mêmes que leur Maison fut mise entre les mains des Peres de l'Etroite Observance de Citeaux. Le Concordat en fut passé le dix-septiéme Aoust 1662. reçû par Monsieur l'Abbé de Barbery Visiteur de la Province, & Commissaire de Monsieur l'Abbé des Prieres Vicaire general, homologué au Parlement de Paris le seiziéme Février 1663. en vertu duquel Concordat, les Peres de l'Etroite Observance prirent possession du Monastere: & afin de leur donner encore plus de moyen de s'y établir, l'Abbé de Rancé leur ceda la Terre du Nuisement dont il joüissoit comme Abbé Commandataire.

La Trappe fut dans la suite pour lui un Paradis de delices. Il n'en sortoit que par force, & se croïoit obligé de n'en point sortir. *Je n'ai point promis à Dieu*, dit-il, *de vivre dans la solitude comme ceux que sa misericorde a retirez dans des Monasteres; mais je ne me*

Lettre du 2. Avril 1663.

ne sens pas moins obligé qu'eux de passer ma vie dans la retraite, si elle m'est utile, & si elle assure mon salut. La Providence ne manque jamais de me faire naître des occasions desagreables de sortir de mon Abbaïe, où toute ma consolation se rencontre presentemens; car je vous avoüe franchement que je ne vois plus un seul homme du monde avec le moindre plaisir, & que ce que je demande à Dieu avec plus d'ardeur, est de m'ôter tout sujet d'avoir commerce avec les hommes.

Cette plus grande retraite à laquelle il se disposoit par toutes ces demarches, fut encore regardée du monde comme il regarde les desseins de tous ceux qui le quittent. *Je m'imagine bien,* dit-il, *qu'on n'est pas fort content de moy, & il n'est pas mal-aisé de croire que quand on regardera ma conduite, on y trouvera des raisons de ne la point approuver. Pourvû qu'elle ne soit pas condamnée de Dieu, auquel nous devons plaire uniquement, il ne m'importe point qu'elle ne soit pas dans le sentiment des hommes.*

Lettre du 3. Juillet 1662.

Dieu lui donna déslors des vûës encore plus étenduës, & un desir de la solitude plus violent & plus animé

que jamais. On ne peut exprimer ſes ſentimens par des paroles plus dignes
1662. que les ſiennes. *Je travaille*, écrit-il à une perſonne de ſes amies, *à terminer mes affaires pour me retirer dans la ſolitude, il en naît toûjours de nouvelles, & il ſemble que Dieu me veüille faire acheter par beaucoup de deſirs la douceur d'une retraite, je la ſouhaite plus que je ne puis vous le dire, n'ayant jamais tant reconnu que je fais, que l'œuvre de Dieu ne ſe peut faire* [ſur moy] *que dans la ſolitude & le ſilence.* Dieu le diſpoſoit ainſi peu à peu à la vie reguliere à laquelle il l'appelloit, & le temps approche auquel il lui en donna le ſentiment.

Cette grande perfection que Dieu lui decouvrit alors,le fit éclater contre lui-même en plaintes & en reproches. *Je vis toûjours*, dit-il à une Religieuſe, *avec de grands deſirs de faire penitence, mais ſans la faire avec de grands ſentimens de mes miſeres, mais y languiſſant tous les jours comme ſi Dieu ne me faiſoit pas connoître qu'il veut des offrandes pures & parfaites.* Et dans une Lettre à
Du premier No- un de ſes amis : *Je vous avoüe que Dieu par un excés de ſa bonté m'ouvrant autant*

qu'il me paroît qu'il le fait, les portes de la solitude & de la retraite; & m'appellant à un entier degagement des choses de la terre, j'ai grand sujet de craindre dans le peu de correspondance que j'apporte à ses desseins sur moy, & je ne dois pas perdre une seule occasion de penetrer mon cœur de ces sentimens là. Un autre feroit avec beacoup moins de grace que moy un chemin incomparablement plus grand. Il y a tantôt six ans que je ne parle que de degagement & de retraite, & le premier pas est encore à faire. Cependant le cours de la vie s'acheve, & on se reveille à la fin du sommeil, & on se trouve sans œuvres. vembre 1662.

Il parloit ainsi, lorsqu'il étoit sur le point de faire la derniere demarche pour quitter le monde, & se consacrer à la Religion, & que Dieu en avoit formé la resolution dans son cœur. Le changement qu'il vit dans son Abbaïe de la Trappe, lui fit tant de plaisir, qu'il se sentit tout d'un coup determiné à se mettre à la tête de ses Religieux. Il y avoit passé plusieurs mois, vivant dans la même austerité de la Communauté, depuis le traité fait avec les Peres de l'Etroite Obser-

vance. Les Religieux avoient pour lui autant de confiance qu'ils en auroient eu pour un Abbé Regulier; & on les voyoit sans cesse recourir à ses avis & à ses conseils dans toutes leurs peines & leurs tentations.

Comme il étoit tout occupé de sa retraite, il commença à se dire à lui-même: *Pourquoi ne ferai-je pas toute ma vie ce que j'ai fait pendant tout ce temps?* Il étoit fortement appliqué à cette pensée, lorsqu'étant entré dans l'Eglise pour en parler à Dieu, il entendit ces paroles qu'on chantoit au Chœur, qu'il écouta avec autant de respect que si elles étoient sorties de la bouche de Dieu même: *Qui confidunt in Domino sicut Mons Sion, &c.* Et il fit cette reflexion: *Si ceux qui se confient au Seigneur, sont aussi fermes que la Montagne de Sion, pourquoy craindrai-je d'embrasser la Profession Monastique?* Et dans ce moment Dieu acheva de le determiner à prendre ce parti.

Ce fut alors qu'aprés avoir quitté ses Benefices par un principe de conscience, il disposa de ses biens par un esprit de degagement. Il en avoit con-

ſiderablement. Il deſtina ſa Bibliote-que pour la Trappe, aprés l'avoir pur-gée de tous les Livres qui ne lui con-venoient pas, & dont il trouva à ſe deffaire, ne gardant qu'avec peine les Ouvrages de pure Litterature, & ſur tout les Poëtes grecs & latins dont il avoit les meilleures Editions; & les meubles qui pouvoient ſervir à la neceſſité du Monaſtere. Il vendit ſa Terre de Veret à Monſieur l'Abbé Deffiat trois cens mille livres qu'il donna à l'Hôtel-Dieu de Paris, vou-lant faire vivre les pauvres de ſon bien aprés avoir diſſipé leur patrimoine dans le luxe & la vanité. L'abus qu'il en avoit fait le touchoit vivement. En effet, n'eſt-ce pas une choſe bien étran-ge d'employer des revenus que la pieté des fideles n'a donnez à l'Egliſe que pour le ſervice de Dieu, au ſervice du diable, du monde & de la chair; & pendant que tout crie, que les Laïques mêmes doivent leur ſuperflu aux pau-vres, de voir tant d'Abbez de Cour faire une diſſipation ſcandaleuſe des biens des pauvres mêmes en ſuperflui-tez, pour ne rien dire de plus, & épargner à l'Egliſe la honte qui rejallit

ſur elle, de nourrir des enfans, leſquels bien loin d'être touchez de ſes interêts, ne ſont que des diſſipateurs de la ſubſtance de Jeſus-Chriſt & des prevaricateurs de ſes Loix ; au lieu d'être auprés de lui par leurs prieres & leurs bonnes œuvres, des mediateurs de ſes graces pour les Fondateurs qui les ont enrichis.

L'Abbé de Rancé eut toutes ces vûës dans la diſpoſition de ſes grands biens, & ordonna même par ſon Teſtament, qu'en cas que par des évenemens qu'on ne peut pas prevoir, l'Abbaïe retombât entre les mains des anciens Religieux, & que la Reforme ceſſât d'y être gardée, ſa Biblioteque fut venduë, & les deniers employez à la nourriture des pauvres & des malades. Les paroles de ſon Teſtament ſur ce ſujet ſont trop belles & trop édifiantes pour être icy oubliées. *Si j'avois plus de bien que je n'en ay, je me croirois obligé preferablement à tout d'en diſpoſer en faveur du Monaſtere de Notre-Dame de la Trappe, duquel il y a plus de vingt-cinq ans que je ſuis Abbé Commandataire, pour ſatisfaire à un tres-grand nombre de malverſations que j'y*

ay faites & de dommages qui y sont arrivez par ma negligence dans le maniement de ses affaires & de son bien, & pour ne m'être acquitté pendant tout ce temps-là d'aucune de mes obligations spirituelles & temporelles. Je proteste que je parle sans exageration, ni sans excès, & que la confession que je fais est aussi veritable & sincere que je la ferois si j'étois devant le Tribunal de Iesus-Christ.

Il oublia en cette occasion ce qu'il devoit à sa famille pour se souvenir uniquement de ce qu'il devoit à Dieu ; & tout ce qui étoit selon la volonté de la chair & du sang, étoit déslors si annéanti dans son cœur, qu'il eut foulé aux pieds pour voler à la Croix, tout ce que les Loix de la nature rendent legitimement plus venerable. Il se deffit de ses biens dans un âge où l'on goûte plus que jamais le plaisir de la joüissance, bien éloigné en cela de la conduite de ceux qui ne pensent à en faire de bonnes œuvres, que lorsque le temps va finir d'en faire de mauvaises, & qui ne les donnent à Jesus-Christ & aux pauvres que lorsque Dieu est sur le point de les en priver.

Nous avons dit qu'il y avoit long-temps que l'Abbé de Rancé ne tenoit plus au monde, mais que le monde tenoit à luy, en se dépoüillant de son bien & de ses benefices, tous ces liens furent rompus; ainsi libre & degagé de tous les soins du siecle, il ne pensa plus qu'à suivre Jesus-Christ nud dans un parfait depoüillement. Il n'y avoit plus qu'un pas à faire. Il avoit jugé à propos en quittant ses Benefices de retenir l'Abbaïe de la Trappe, la suite a fait voir, que ce dessein venoit de Dieu, dont les pensées sont bien differentes de celles des hommes. Il estima qu'il étoit necessaire pour la conservation de l'Etroite Observance, de ne la pas laisser tomber entre les mains d'un Abbé Commendataire. Il demanda au Roy de la tenir en Regle, & Sa Majesté qui s'est toûjours declarée en faveur de la pieté, au préjudice même de ses droits, eut la bonté de la luy accorder, par son Brevet du 10. May 1663. Il est aisé de penser qu'il ne fit pas une demarche de cette consequence de sa tête. Il avoit consulté avant que de la faire les trois illustres Prelats, & le

R. P. de Monchy, dont nous avons parlé, & son dessein étoit de quitter son Abbaïe, & se faire simple Religieux, s'il n'eut été obligé de ceder, quelque peine que cela luy fit, à toutes les raisons qui luy furent alleguées, pour luy faire conserver un rang qui luy a été tant reproché, & qui ne devoit être pour luy qu'une solicitude continuelle. Tout le monde ne fut pas de ce sentiment, & un Evêque de ses amis qu'il rencontra en chemin, comme il alloit pour cette affaire, fit tout ce qu'il put pour luy persuader de laisser la pensée du froc, & de rester Abbé Commendataire. Il en auroit été mieux écouté, s'il luy avoit conseillé de tout quitter, car s'étoit là sa veritable disposition.

Bien que ce que nous venons de dire fasse voir à découvert tous les sentimens de son cœur, & que Dieu ait justifié cette conduite, par les benedictions surabondantes qu'il a répanduës sur le Monastere de la Trappe, & qu'ainsi personne ne dût entreprendre de le condamner; cependant comme on est redevable aux fols & aux sages, & que l'Auteur des *Entretiens*

Page 31. *de Timocrate & de Philandre*, a osé dire *qu'il ne se resolut à la vesture, qu'à condition neanmoins qu'il ne seroit pas un simple Moine, & qu'il auroit toûjours par devers luy le plaisir de commander*, Il est juste d'expliquer ici les raisons qui le determinerent à reserver ce Benefice, parce qu'on ne sçauroit trop tôt lever le scandale, à cause des foibles, qui ne sont pas instruits, où des personnes prévenuës, qui sçavent mal les choses.

Il eut plusieurs vûës toutes également saintes. La premiere, de sanctifier par son autorité comme par son exemple, un lieu profané par l'impieté & le dereglement des anciens Moines, depuis un tres long-temps, & reparer en cette qualité, par ses soins & sa penitence, tous les maux ausquels il n'avoit pas seulement pensé à remedier, étant Abbé Commandataire. La deuxiéme, c'est que ne voyant nulle part l'esprit des Instituteurs, & les pratiques primitives, il apprehenda n'étant que *simple Moine*, de se voir assujetti par force à des usages qu'il condamnoit, & à des coutumes abusives, & de ne pouvoir s'élever, sans

ſingularité, à la perfection à laquelle il aſpiroit. La troiſiéme, pour introduire la vie auſtere qu'il méditoit, avec moins de contradiction de la part des hommes. La quatriéme enfin, parce qu'un Abbé Commandataire auroit enlevé à ſes Moines la terre du Nuiſement qu'il leur avoit abandonnée, & appliqueroit à ſon profit particulier, des biens qu'il avoit déja deſtinez dans ſon cœur à la nourriture des Religieux & des Pauvres, avec leſquels il étoit reſolu de vivre & de mourir.

Ces motifs ſi juſtes & ſi ſaints, qui étoient encore plus ceux de ſes Directeurs que les ſiens, car il ne les approuvoit que par déference, le forcerent de reſerver ce petit Benefice, qu'il a enfin quitté, aprés en avoir pris la reſolution depuis pluſieurs années, les circonſtances du temps ne luy ayant point permis de le faire plûtôt; & dans ce long intervalle, il a ſans ceſſe ſoupiré aprés ſa delivrance. Bien que cela dût être renvoyé au temps de ſa demiſſion, il eſt neceſſaire d'en parler ici, pour faire voir, que depuis ſa vêture juſqu'à ſa mort, il n'a point eu d'autre penſée. Il s'en explique dans

une de ses Lettres à une Religieuse de merite, & de ses intimes amies, en ces termes : *Je vous assure que j'ay plus besoin que jamais du secours de vos prieres ; car pour vous dire la verité, bien loin de répondre comme je dois, à ce que Dieu demande de moy, & de vivre saintement dans une perfection tres-sainte ; je m'apperçois, avec une confusion que je ne puis vous exprimer, que mes miseres s'augmentent & se multiplient avec mes années. Le poids de la superiorité que j'exerce avec une indignité prodigieuse, m'accable & me donne un desir continuel d'en être délivré, qui va jusqu'à l'impatience, afin de pouvoir passer le reste de ma vie, exempte d'un engagement qui me paroît terrible, toutes les fois que je le regarde dans sa verité, & que je me remets devant les yeux, la sainteté avec laquelle Dieu a declaré qu'il jugera ceux ausquels il aura confié le soin & la conduite des ames.*

Ces sentimens étoient gravèz si profondément dans son cœur, qu'il s'en ouvroit toutes les fois qu'il en trouvoit l'occasion : *Vous avez raison, mon Reverend Pere*, c'est ainsi qu'il écrit à un Abbé de son Ordre, *de soupirer*,

après vôtre liberté, Dieu sçait comme quoy il n'y a jour que je ne forme de pareils desseins ; mais il faut demeurer où sa volonté nous attache ; & notre consolation aussi-bien que notre sureté, doit être en ce que ce sont ses ordres que nous suivons, & non pas nos inclinations particulieres.

La pieté de sa Maison, & la sainteté & la docilité de ses Religieux, ne diminuoient point ses inquiétudes. *Les choses se font ici*, dit-il au même Abbé, *avec tant d'agrément & de consolation de la part des Religieux, que le doigt de Dieu y est tout sensible ; & cependant* irrequietum est cor meum ; *mon ame n'est point contente, & il me semble que si Dieu m'ôtoit de la place en laquelle je suis, & qu'il me rendît ou égal ou inferieur à ceux dont il m'a donné la charge, je n'aurois plus rien à desirer en ce monde pour mon repos.*

On dira peut-être, que c'est un homme qui se rend témoignage à soi-même, & que par consequent, son témoignage n'est point vray. Mais rien ne l'obligeoit à parler ainsi, que la confiance qu'il avoit à un Abbé de son Ordre, qui de son côté lui dé-

couvroit ſes diſpoſitions. L'évenement en a juſtifié la verité, mais l'Abbé de la Trappe eſt en cela d'autant moins ſuſpect que dans des rencontres où il auroit pû ſe faire honneur, il a déposé contre lui-même. Il avoit quitté de gros Benefices, & refusé l'Evêché de Leon, & on diſoit qu'il en avoit refusé de plus conſiderables. Une perſonne lui en ayant écrit, il luy fit cette réponſe : *Pour l'éclairciſſement que vous me demandez, je vous diray franchement que je n'ay point refusé toutes les choſes qu'on vous a dites, car dans la verité on ne me les a point offertes.*

Tom. 1. Lettre xvj. 30. May 1663.

Le monde étant pleinement informé du peu de capacité que j'ay, me rend la juſtice qu'il me doit, & je n'ay pas trouvé d'occaſion de ne pas accepter ce qui n'a aſſurement nul rapport à toutes les miſeres qui ſont en moy. Les dignitez principales de l'Egliſe ont un poids qui doit faire trembler tous ceux que la Providence y engage, & je vous avouë que depuis que j'ay voulu être tout-à-fait à Dieu, il n'y a rien dequoi je me ſois plus ſincerément éloigné, que de tout ce qui pouvoit m'attirer la conduite des autres.

Il continuë de luy développer son cœur, & Dieu le permettoit pour nous en faire connoître parfaitement les dispositions, dans une occasion où le cœur parle ordinairement comme il pense, pressé par la grace qui l'entraîne, & qui ne permet pas qu'il échappe à son éleve une seule parole qui ne soit digne des sentimens qu'elle lui donne.

Ce que l'on vous a dit du dessein que j'ay d'embraßer la vie Reguliere, est certain. J'ay crû que Dieu vouloit que je consacraße le reste de ma vie à la Penitence, en ayant donné au monde la meilleure partie, & que je me separasse pour toûjours du commerce des hommes. Le pretexte de leur servir, & de leur être utile est d'ordinaire une tres-grande raison pour nous nuire à nous-mêmes.

On perd fort aisément ce que l'on a acquis avec beaucoup de peine, en voulant le répandre dans les autres ; & heureux celui qui n'est point obligé par l'ordre de Dieu, de se communiquer aux hommes, & que sa misericorde attire dans une perpetuelle solitude. Je sçay qu'il y a des ames que Dieu destine au travail, je n'estois point de celles là, & je n'eusse pas

même mené une vie plus exposée que celle où je vas entrer sans un extrême peril. Ma douleur est de n'avoir pas connu plûtôt la volonté de Dieu, & d'avoir donné à la terre ce que je luy devois uniquement.

L'éloignement de toute vanité fut une des premieres vûës qu'il eut dans le choix qu'il fit de la Profession Monastique, & il ne l'embrassa que parce qu'il la jugeoit la plus vile & l'abjection même, comme parle Saint Bernard, *ordo noster abjectio est*, & ainsi la plus opposée à l'ambition qui avoit été son penchant, & comme l'idole à laquelle il eut tout sacrifié. Au reste un desert affreux n'est gueres le theatre de la vanité, quelque rang qu'on y tienne, & un homme caché, & qui n'est point en vûë, n'attire point l'attention. Le monde se souciant trespeu de ce que font des gens avec lesquels ils n'ont ny le veulent avoir aucun commerce. Il ne prit le dessein de se retirer dans cette solitude profonde que pour effacer son nom de la memoire des hommes. *Qu'on est heureux*, disoit-il, *de vivre seul, & de ne voir non plus d'hommes que s'il n'y en avoit*

point au monde. Nous l'avons dit bien des fois, mais je n'en ay jamais été si convaincu, cela me fait desirer avec une ardeur incroyable d'en être tellement oublié, qu'on ne pense pas seulement que j'aye été.

Il sçavoit comme il avoit vécu dans le grand monde, le cas qu'on y faisoit de la Profession Monastique, & il ne desiroit que de s'en attirer le mépris. C'est ce qu'il nous a voulu apprendre dans le détail, dans une Lettre qu'il écrivit à une personne de pieté, un mois avant son engagement. *Si j'en suis décrié auprés de vous comme auprês de la plus grande partie de ceux qui témoignoient avoir quelque opinion de moi, c'est mal prendre mon temps; car ce que je vous écris, vous paroîtra aussi méprisable que ma personne. Ce que je puis vous dire de plus vrai, est que je suis convaincu que j'ay fait ce que j'ay dû faire, qu'il faut n'estre point Chrêtien, pour n'aller pas aussi loin que l'on peut, quand il est question du salut; que c'est être privé de toute raison de hazarder une éternité pour un moment, de mettre un rien en balance avec des biens tels que sont ceux que nous pretendons, & que je fais incomparable-*

4. May 1664.

ment moins de cas du jugement de ceux qui me condamnent sur la condition que j'ay embrassée, qu'ils n'ont de mépris pour ma personne, & pour ma conduite.

30. Juin 1664. Et trois jours aprés sa Profession, il s'en explique encore plus clairement à un de ses amis en ces termes : *Il y a trois jours que j'ay fait ma Profession, & que je me suis lié à Dieu pour le reste de mes jours, dans une condition qui ma paru tres-vile & tres-méprisable, & par consequent tres propre pour faire penitence de mes pechez.* Et voila des preuves parlantes de l'humilité de l'Abbé de Rancé, dont ses ennemis mêmes seront obligez de convenir, quand ils voudront regarder ce qu'il a fait avec des yeux d'équité.

Quand on n'a plus rien dans le monde, il n'est pas difficile de le quitter. L'Abbé de Rancé ne voulut pas s'y dérober. Tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors, faisoit assez voir ce qu'il méditoit. Il vit donc les personnes dont il pouvoit avoir besoin dans la suite, pour l'execution de ses desseins, & se disposa enfin à partir pour sa solitude. Cette resolution étonna Monsieur l'E-

vêque de Comminges, qui n'avoit pas oublié la repugnance qu'il avoit pour cet état, lorsqu'il lui en avoit fait autrefois les premieres ouvertures. Le Pere de Monchy, qui avoit déja opiné en faveur de la regularité, ou du moins, qui n'avoit pas voulu consentir qu'il fut *simple Moine*, eut souhaité qu'il n'eût plus été Moine du tout. Comme il étoit tout-à-fait bien instruit des affaires de l'Etroite-Observance qu'on vouloit détruire, il lui dit, qu'il s'alloit mettre dans un état où il se trouveroit sans doute embarrassé, dans les contestations de la Reforme, & dans des voyages qui l'empêcheroient de trouver la paix, le repos & la retraite qu'il cherchoit, & pour laquelle Dieu lui donnoit tant d'attrait. La resolution étoit prise avec conseil, il voulut l'executer. Il n'eut point de honte de confesser Jesus-Christ à qui il alloit se consacrer, & il prefera ses opprobres à toutes les richesses, & à tous les honneurs du siecle.

Les raisons ni les larmes de ses amis ne servirent plus qu'à le faire avancer dans son entreprise. Un amour plus

puissant l'entraînoit avec joye dans une action qui coûte tant à ceux qui la font, & que si peu de gens osent entreprendre. Il sortit donc de Paris le dernier jour de May 1663. pour aller commencer son Novitiat. Comme rien ne marque mieux son esprit & ses dispositions, que tout ce qu'il écrivit alors, il est juste d'emprunter ses propres paroles pour l'expliquer, & on ne peut finir ce premier livre de sa vie par un plus bel endroit.

30. Avril 1663.

Je suis tres persuadé, écrit-il à une personne de qualité, *que vous serez surprise quand vous sçaurez la resolution que j'ay prise, de donner le reste de ma vie à la penitence, sous l'habit & dans la Reforme de Saint Bernard. Dieu m'a conduit par des voyes qui m'étoient fort inconnuës pendant plusieurs années. Mais enfin, depuis huit ou dix mois que sa misericorde m'a inspiré le sentiment dans lequel je suis, j'ay commencé à voir plus clair que je n'avois fait, & je suis presentement convaincu que l'état dans lequel il veut que je m'engage, est celui de la vie Reguliere. Je sçay que plusieurs siecles de la vie que je veux embrasser, ne peuvent pas satisfaire pour un moment*

Donc il conçût le dessein de se faire Moine au plûtard au mois de Juillet 1662.

de celle que j'ay passée dans le monde. Et si je ne trouvois dans l'excés des misericordes de Dieu, ce que je ne puis trouver dans mes actions, quelque changement qui arrive dans ma personne, je vivrois sans consolation sur la terre. Ses sentimens ne firent que croître depuis qu'il eut executé une resolution si sainte, & Dieu fit voir quelle étoit la puissance de sa grace, & la force de son bras, quand il daignoit prêter la main à la foiblesse & à la corruption humaine, & l'Abbé de Rancé fit voir combien une premiere grace bien menagée par la fidelité, donne de forces à la foiblesse, & purifie de corruption, quand elle est soûtenuë de la protection divine, comme nous le verrons dans le Livre suivant.

Fin du premier Livre.

SOMMAIRE
du ſecond Livre.

Pour ſuivre les deſſeins de Dieu ſur lui, Monſieur l'Abbé de Rancé prend l'habit de Cîteaux. Quelle fut la joye des Religieux de cet Ordre en cette occaſion. Lumieres qu'il avoit déja de la ſainteté de cet état, qui firent qu'il en eut dés-lors tout l'eſprit. Qu'il étoit même conſulté ſur ſa perfection, avant que de s'y conſacrer. Maniere dont il paſſa ſon Noviciat. On eut dit qu'il avoit été Moine toute ſa vie. Les vûës qu'il avoit de ſes pechez & de la neceſſité de la penitence, faiſoient qu'il ne trouvoit rien de trop fort. Belles paroles qu'il dit à ce ſujet. Sa grande exactitude eſt cauſe qu'il tombe malade. Les Medecins eſtiment qu'il doit quitter l'habit, s'il veut vivre, il aime mieux mourir. Scrupule qu'il eut

sur son entrée dans le Benefice de la Trappe à l'âge de douze ans, qui le fait penser à le quitter. Sentimens de M. l'Evêque d'Aleth, qu'il ne le devoit pas faire. Dans son Noviciat même l'Ordre lui confia des emplois, qu'on ne commet qu'à des Profez d'une experience consommée. Il conserve la reforme dans l'Abbaïe de Champagne. Il refuse d'aller pour la même chose en Touraine. Raisons de ce refus. Chagrin du Prieur de Perseigne. Idée qu'il en donna à M. l'Abbé de Prieres, Vicaire general. Rendez-vous qu'il lui donna, qui fut tout à l'avantage de notre Novice. Monsieur l'Abbé de Rancé fait Profession. Il fait prendre possession de l'Abbaïe de la Trappe. Il est beni, il se retire dans son Abbaïe. Que la Trappe fut dés-lors en petit ce qu'elle a été dans la suite en grand. Reproche que l'on fait à Monsieur de la Trappe, d'avoir

conservé

conservé cette Abbaïe, & de s'être choisi une si belle retraite. On en fait voir la foiblesse par l'état où elle étoit, quand il y vint. Relation qu'en a fait M. l'Abbé du Val-Richer. Que le climat seul de la Trappe est une penitence, & que ce fut l'Autel de son sacrifice, & non une maison de plaisance. Sentimens d'indifference de M. l'Abbé de la Trappe, sur les lieux où l'on passe sa vie. Qu'il importe peu où l'on vive, puisqu'il faut mourir. Reproche de ce qu'il ne s'est point fait Anachorette, & qu'il a retenu une Abbaïe de huit ou neuf mille livres de rente. Réponse à ces reproches; qu'ils sont tirez du Meliton de M. l'Evêque du Bellay. Que l'entrée de Monsieur l'Abbé de la Trappe dans la Superiorité, n'a rien qui doive surprendre. Que le temps ne peut donner les grandes qualitez qu'il avoit pour gouverner. Que ce n'est pas une intrusion, ou se seroit

les Catacombes, & tâchoit de faire ses affaires auprés de Dieu, desesperant de faire celles de son Ordre auprés des hommes. Voyant que la Reforme n'étoit pas soûtenuë, il revint en France, sans avoir vû aucune des raretez de Rome. Il étoit arrivé à Lyon, lorsque les Superieurs qui connoissoient le besoin qu'ils avoient de sa presence à Rome, l'obligerent d'y retourner. Simplicité de son obéïssance. Les austeritez des premiers temps étoient tellement oubliées, que les personnes à qui le Pape avoit commis les affaires de la Reforme, s'imaginoient qu'il parloit de l'établissement de quelque nouvel Ordre. Injure atroce qu'ils lui dirent, se sentant pressez de ses raisons. Qu'il eut neanmoins beaucoup de consideration dans cette Cour, dont il a été dans la suite l'admiration & l'étonnement. Jugement de cette affaire,

conforme à ce que M. de la Trappe en avoit prédit. Apprehendant que l'effet ne ruinât les desseins qu'il avoit de vivre dans la penitence, il obtient un Bref du Pape, pour vivre simple Moine parmi les Chartreux. Il visite à son retour le tombeau de Saint Bernard, & s'offre de faire rétablir l'ancien Monastere, mais il n'est pas écouté. Courage & austerité de ses Religieux pendant son absence. Il retranche les moindres adoucissemens qu'il avoit souffert jusqu'alors, pour appaiser la colere de Dieu, dont il disoit que le jugement contre la Reforme étoit un effet. Il reprit toute l'austerité primitive, & en donna l'exemple. Il se trouve au Chapitre general de 1667. pour soûtenir les interêt de la Reforme. Il y proteste contre le Bref d'Alexandre VII. Raisons de cette Protestation. Que l'Auteur des quatres Lettres s'est trompé, dans

ce qu'il a écrit, de ce qui s'étoit paſſé dans cette occaſion, entre M. de Cîteaux & M. l'Abbé de la Trappe. On voulut neanmoins le faire Viſiteur & Vicaire general de la Reforme, mais il refuſa abſolument. L'Etroite Obſervance eut quelque repos, pendant lequel M. de la Trappe acheva ſon grand Ouvrage, & luy donna ſa derniere perfection. Les conteſtations recommencerent au Chapitre general de 1672. M. de la Trappe ne pouvant y aſſiſter, écrivit une lettre admirable à M. de Cîteaux en s'excuſant. Les Peres de la Commune Obſervance avoient obtenu un ſecond Bref, qui renverſoit tout ce qu'il y avoit de favorable à l'Etroite Obſervance dans le premier. Ce coup étoit terrible, il falloit le parer, ou tout perdre. Lettre plaine de fermeté de M. de la Trappe à M. de Cîteaux, ſur cette affaire. Il refuſe une ſeconde fois

l'institution de Visiteur & de Vicaire general, qu'il luy avoit envoyée. Raisons de ce refus. Que rien ne marque davantage le merite de M. de la Trappe, que le choix fait de sa personne pour cette dignité, dans ces occasions, où il parloit si haut. Les Peres de l'Etroite Observance appellent comme d'abus de ce dernier Bref. Arrest du Grand Conseil, qui les renvoye à Rome. Que les gens du monde ne jugent pas que ces sortes d'affaires sont aussi importantes qu'elles le sont. On pense à y deputer de nouveau M. de la Trappe & M. du Val-Richer, mais ce Tribunal s'étoit trop declaré contre l'Etroite Observance, pour y avoir recours. M. de la Trappe ne trouve point d'autres ressources que l'autorité du Roy. Les Peres de l'Etroite Observance donnerent leur Requeste, & M. l'Abbé de la Trappe donna separément la sienne, mais toutes

deux à même fin. M. l'Abbé de Châtillon les presenta au Roy à Nancy. Cette Requeste donna lieu à la médisance, sur la même imagination que le voyage de Rome, dont on a parlé. Ignorance de ce Critique des faits & des circonstances de la vie de M. l'Abbé de la Trappe. Sa justification par les vûës qu'il eut dans le projet de cette Requeste, par les motifs & par sa fin qui fut uniquement pour le bien de l'Etroite Observance. Que cette Requeste est une vive expression des vertus de son ame. On la rapporte. Elle passa pour un chef-d'œuvre d'Eloquence, & eut tout le succés qu'il pouvoit désirer, le Roy ayant évoqué l'affaire à soy, & donné des Commissaires pour la finir. On refute les autres calomnies de la Critique sur cette Requeste, que bien loin de revenir à la Trappe avec un chagrin inexprimable, il y trouvoit tous ses délices, & n'en

ſortoit qu'avec peine, pour les affaires de l'Etroite Obſervance. Diſpoſition merveilleuſe de ſoumiſſion, dans laquelle il preſenta cette Requeſte. Les voyages qu'il falut faire en cette occaſion, luy couterent beaucoup. Il s'excuſe ſur un Religieux malade. Bel exemple de vigilance Paſtorale. Il alleguoit diverſes autres excuſes pour s'empêcher d'aller. Pretexte ſur les Caroſſes. Il ſemble que Dieu n'avoit permis toutes ces difficultez que pour faire éclater ſes differentes vertus, & qu'il fît tout par obéïſſance, ſans ſe départir jamais des Regles. Reſolution qu'il avoit priſe de ne point ſortir de la ſolitude, pour cette affaire. Les Commiſſaires étoient favorables. Crainte qu'avoit M. de la Trappe que Dieu ne fût contraire. Raiſons de cette crainte ſi ſurprenante dans une cauſe juſte. Les Anciens allarmez trouvent le moyen de faire une affaire d'Etat,

d'une affaire de Cloître. Protection qu'ils trouverent auprés de Sa Majeſté, qui voyant de la difficulté à l'inconvenient qui lui fut propoſé, donna un Arreſt qui les mit à couvert de la peur qu'ils avoient d'être obligez de devenir meilleurs qu'ils n'étoient pas. Cet Arreſt fut favorable à l'Etroite Obſervance, en ce qu'il ordonnoit que M. l'Abbé de la Trappe exerceroit la Charge de Viſiteur & de Vicaire general de la Reforme. Il refuſa cette dignité pour la troiſiéme fois. Que l'Auteur des Entretiens de Timocrates & de Philandre ignoroit cet honneur que le Roy lui avoit fait, quand il a avancé ſa médiſance du chagrin qu'eut M. de la Trappe de n'avoir pas été diſtingué. Il regarda ce jugement comme il avoit fait celuy de Rome, comme un effet de la colere de Dieu. Plus il vit la penitence reduite, plus il crut la devoir étendre ; & plus il prit de

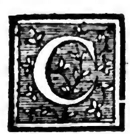
mesures pour la maintenir dans sa Maison. Il fait renouveller leurs vœux à tous ses Solitaires. Que par cette conduite admirable, la Trappe a gagné à tous les Procés que l'Etroite Observance a perdus. Qu'elle luy est cependant redevable de tout le bien qui s'y est conservé.





LA VIE DE M. DE RANCÉ ABBÉ ET REFORMATEUR du Monastere de la Trappe.

LIVRE SECOND.



CE n'étoit point en vain que la divine Providence avoit permis que le jeune Abbé de Rancé fit de la vie solitaire les amusemens de son enfance : elle devoit être un jour la plus serieuse de ses occupations, les entretiens qu'il en avoit en se divertissant n'étoient pas

un jeu ; mais Dieu vouloit faire connoître qu'elle feroit un jour toutes ses delices, & les actions de ces Solitaires fameux par leur retraite & par leur penitence, ne le ravissoient aussi dans un âge plus avancé, que parce qu'il en devoit renouveller les merveilles, & faire voir dans le Perche ce qu'on avoit tant admiré dans la Thébaïde.

Lettre du 30. Avril 1663.

Dans la suite Dieu ne lui donna l'esprit de retraite & de solitude, & il ne lui fit comprendre quelle en étoit la necessité pour faire l'œuvre du salut, que parce qu'il y devoit vivre & mourir, & lui rendre la gloire & la reputation des premiers temps, en faisant voir dans sa conduite, que le bras de Dieu n'est point racourci, & que les Solitaires auroient encore les forces de leurs Peres & de leurs Fondateurs, s'ils en avoient la pieté ; & que si on ne voit plus parmi eux ces mêmes miracles de la puissance de sa grace, qui ont éclaté dans l'établissement de la vie Monastique dans les deserts de Scethé & de Nitrie, dans les Solitudes d'Arsinoé & de Memphis & dans la Palestine ; c'est que l'on n'a plus la même fidelité.

Pour commencer l'execution de ce grand dessein, Dieu le conduisit dans l'Abbaïe de Notre-Dame de Perseigne de l'Etroite Observance de Citeaux, & il y reçût l'Habit de la Religion le treiziéme Juin 1663. étant pour lors âgé de trente-sept ans cinq mois. Les Religieux de la Maison le regarderent comme un Ange qui leur venoit du Ciel pour être leur modelle & leur exemple ; les Monasteres Reformez comme leur appui & leur soûtien; & les gens de bien de tout l'Ordre en France, comme le futur Restaurateur de la Discipline Monastique. Il connoissoit parfaitement l'excellence de l'état qu'il venoit d'embrasser, consideré dans son origine & dans sa source, il sçavoit à fond les relâchemens qui s'étoient introduits au prejudice de anciennes pratiques depuis un si long-temps, qu'ils sembloient avoir prescrit contre la verité & la sainteté des Regles, & en avoient pris la place. Il n'ignoroit rien de tout ce qui s'étoit fait, pour renouveller la penitence & l'austerité de la Regle de saint Benoît dans l'établissement de l'Ordre de Citeaux, qui faisoit profession de la garder à la

lettre. Il étoit plein de tout ce qu'on voit dans l'Exorde, la Carte de charité, les Bulles de confirmation, les definitions des premiers Chapitres, les Vies des premiers Peres & des Fondateurs. Il avoit vû dans leurs Histoires ces feüilles de hêtre, ces legumes insipides, ce pain d'orge, de millet & de vesse, ou d'une farine dont le son n'étoit pas tiré, qui étoit leur meilleure nourriture. Il y avoit lû les exemples de ce silence perpetuel gardé avec tant de Religion : il y avoit admiré cette solitude si profonde, cette separation si entiere, ces travaux immenses, ces veilles si longues, cette pauvreté si parfaite, cette modestie si édifiante, ces humiliations extrêmes, cette pieté si tendre, cette charité si étenduë : en un mot, cette pénitence sans bornes.

Aussi en prenant l'Habit de la Religion, il en eut tout l'esprit, les maximes, les sentimens & les conduites. Il étoit parmi les Novices, comme un disciple qui auroit eu besoin d'instruction, pendant que par ses lumieres & sa pieté il étoit au-dessus des plus grands maîtres de la vie spirituelle,

comme il eſt aiſé de le juger par ſes Lettres à des Religieux, à des Religieuſes & à de ſes amis, qui s'étoient retirez du monde dés l'année 1658. qu'on voit dans le premier Volume, où il paroît qu'il étoit déja conſulté ſur la perfection d'un état ſi ſaint, dans un temps où il n'avoit pas la moindre penſée de s'y conſacrer.

1660. 1661. 1662.

Il oublia tellement dés ce jour-là ce qu'il avoit été, hors cette politeſſe & cet agrément, qu'il avoit puiſé de la Cour, qu'on eut dit qu'il avoit été Moine toute ſa vie. Zelé pour les travaux les plus humilians, d'où on l'a vû ſouvent revenir les mains toutes en ſang, portant la ſueur ſans changer des quatorze & quinze jours tous entiers, pour oppoſer ce peu de ſoin de lui même, à cette molleſſe & à cette propreté affectée à laquelle il avoit été ſi appliqué. Exact aux moindres pratiques infatiguable dans les veilles de la nuit, fidel obſervateur du ſilence, ſoumis en toute obéïſſance à ſes Superieurs & aux moindres de ſes Freres, amateur juſqu'à l'excés de la mortification & de la penitence, dont il croyoit avoir plus de beſoin qu'un

autre : veillant toûjours sur luy-même, afin que rien ne lui échapât de contraire à la pieté la plus scrupuleuse ; interieurement recueilli, tenant l'homme exterieur dans un anéantissement presque continuel, il faisoit voir une vive image de la sainteté primitive, & donnoit des esperances certaines de ce glorieux avenir, qui a tant édifié l'Eglise de l'un & de l'autre monde, & retrassé les idées de cette perfection des Cloîtres, que les exemples contraires avoient effacé de la memoire des hommes qui n'en voyoient plus que de foibles ombres dans les Monasteres.

Lettre lxxvj du 2. tome.

» Comme ceux qui reviennent à Dieu
» d'une vie mondaine, trouvent des
» distances presque infinies entre leurs
» dettes, & ce qu'ils font pour les ac-
» querir. L'Abbé de Rancé ne trouvoit rien de trop fort, & jugeoit tous les ménagemens indignes d'un Penitent, qui ne pouvoit ignorer combien le peché le rendoit redevable à la Justice divine, qu'il falloit tâcher d'appaiser par toutes sortes de moyens. Il se souvenoit d'avoir lû dans S. Jean Cli-
» maque, » qu'une créature qui a été

assés malheureuse pour perdre les bonnes graces de son Dieu, ne doit point arrester le cours de ses larmes, jusqu'à ce que Dieu luy ait dit par luy-même ou par quelqu'un de ses Anges, que ses pechez lui sont pardonnez, & ce souvenir le portoit à tout entreprendre. » En verité, *disoit-il, peu de mois avant son Noviciat, dans une Lettre à une Dame de qualité*, si on pense serieusement & sans prévention à la necessité dans laquelle sont tous les Chrétiens, de vivre dans la penitence, & à l'obligation de ceux qui ont été dans le commerce du monde; on aura bien plus sujet de s'étonner qu'il y en ait qui s'imaginent se donner à Dieu, avec des menagemens & des reserves qui offensent sa justice, qui n'appaisent point sa colere, & qui ne conviennent nullement à l'état d'un Pecheur qui doit revenir à Dieu par la voye d'une conversion sincere, & d'un veritable renoncement à toutes choses. Dieu veüille se contenter du peu que je fais, & du desir que j'ai d'en faire davantage, si je n'étois retenu par le poids de mes pechez. La délicatesse de sa complexion étoit opposée

Lettre xix. tom. I. 30. Juin 1664. I. degré. 2. 7.

Lettre xiv. tom. I. 30 Avril 1663.

Lettre xli. du 1. tome. » à cette vie penible & laborieuse : » Mais » la foy, *comme il le dit lui-même*, quand » elle est vive, ne sçait ce que c'est que » de raisonner ; & un Chrétien verita- » ble attend de Dieu qui est au-dessus » de la nature les choses qu'il voit au- » delà de ses dispositions & de sa puis- » sance. Et puis, qu'importe de détruire » bien-tôt ce qui ne merite pas d'être » conservé, & de faire cesser de bonne » heure cette inimitié qui se rencontre » dans tous les hommes jusqu'à la mort, » entre les sens & l'esprit, & qui nous » expose à de si grands perils, dans tous » les instants de nos vies. Comme il étoit persuadé que les satisfactions les plus opposées aux déréglemens dans lesquels on est tombé, sont toûjours les plus puissantes auprés de Dieu, il châtioit son corps pour dompter son orgueil par tout ce qui pouvoit fatiguer le plus la nature, & la reduire dans la servitude qu'il avoit toûjours tant évité.

Mais comme ses forces étoient bien moindres que son zele, elles succomberent sous le poids de tant d'austerités, qui n'avoient point de rapport à la foiblesse de son temperamment,

& à la vie qu'il avoit menée jusqu'alors. Il tomba malade au cinquiéme mois de son Noviciat, & cette maladie le fit venir à la Trappe. Les Medecins étant consultez, passerent condamnation contre son habit & son austerité, & jugerent selon les regles de leur Art, qu'il devoit cesser d'être Moine, s'il ne vouloit cesser de vivre, & qu'il ne pouvoit conserver sa santé, & perseverer dans sa profession. Terrible tentation pour tout autre Novice que l'Abbé de Rancé. L'amour de la vie naît avec nous, & malgré l'experience qu'on a des maux qui l'accompagnent, on ne la quitte qu'à regret, & il faut une ame bien affermie dans la vertu, & d'un ordre fort superieur, pour la sacrifier sans peine, sur tout quand il en doit si peu coûter pour s'empêcher de la perdre.

L'Abbé de Rancé n'hésita pas un moment sur le parti qu'il avoit à prendre. Il conservoit une memoire si presente & si vive des misericordes que Dieu lui avoit faites en le separant du monde, que rien n'étoit capable ni de l'affoiblir ni de l'effacer. Cette disposition n'étoit point en lui superficielle,

mais profonde & gravée dans ſon cœur d'une maniere ſi ſenſible, qu'elle étoit comme le mobile de toutes ſes actions, & qu'elle ſe faiſoit remarquer dans tout le détail, & dans toutes les circonſtances de ſa conduite, & il n'eut jamais pû ſe reſoudre à y rentrer. Il répondit donc conſtamment, *qu'il aimeroit mieux mourir que quitter l'habit qu'il portoit, & que s'il ne pouvoit eſperer de vivre qu'à cette condition, la vie étoit trop chere à ce prix.*

Un autre eut au moins cherché dans des remedes exquis, & une nourriture plus délicate, le ſoulagement de ſon mal, & d'un mal dont on diſoit les ſuites dangereuſes ; mais rien ne fut capable de le faire éloigner le moins du monde des regles de la pauvreté & de la penitence qu'il croyoit convenir à un Religieux, dans quelque état d'infirmité qu'il fût réduit. Il ne voulut que des boüillons ordinaires, & des viandes communes, & refuſa tout ce qu'un Gentil-homme de ſes amis lui envoyoit de meilleur. Dieu eut ſans doute égard à une ſi ſainte diſpoſition, & contre l'avis des Medecins, & ſans rien rabattre de la ri-

gueur de ſon auſterité, ni renoncer à ſon Obſervance, il lui rendit en peu de mois la ſanté, que les Medecins déſeſperoient de lui pouvoir faire recouvrer par les ſecours & par les remedes ordinaires. Elle ne fut pas plûtôt rétablie, qu'il retourna à Perſeigne reprendre ſes premiers exercices; & il parut à tous les Religieux auſſi avancé dans la perfection, que s'il ne les avoit jamais interrompus.

Comme il ne s'étoit donné à l'Egliſe, ſelon la coutume du ſiécle, que pour joüir des Benefices, dont la pieté des Princes l'a enrichie, il eut en ce temps-là quelque peine ſur ſon entrée dans l'Abbaïe de la Trappe, à laquelle il avoit été nommé à l'âge de douze ans; & pendant qu'on pourſuivoit à Rome l'expedition des Bulles pour la poſſeder en Regle, il prit la reſolution de la quitter. Il communiqua ce deſſein à Monſieur l'Evêque d'Aleth, comme il avoit déja fait autrefois, lorſqu'il voulut s'en défaire; mais ce Prelat, quelque inſtance qu'il lui en fît, ne voulut jamais y conſentir, croyant ſa vocation ſuffiſamment rectifiée par la pieté, & la régularité de ſa con-

duite depuis plusieurs années, & par le saint usage qu'il devoit faire de ses revenus, pour établir la Reforme qu'il méditoit. Quel exemple & quelle condamnation pour ceux qui ne font point de scrupule, n'ayant jamais eu l'esprit ni la conduite Ecclesiastique, de retenir des biens qu'ils ne possedent que par usurpation, & dont le moindre crime est une entrée illegitime dans l'Eglise.

L'Ordre de Cîteaux vit dans le Noviciat même, quel avantage il devoit retirer un jour d'un Sujet de cette pieté, de ce merite & de cette élevation, par les services qu'il lui rendit alors, & qu'on n'a coûtume de confier qu'à des Profés, qu'une longue experience a rendu habiles dans la conduite des Cloîtres. L'Etroite Observance tâchoit de s'étendre; & comme elle voulut mettre la Reforme dans l'Abbaïe de Champagne, elle y trouva beaucoup d'opposition de la part des anciens, d'autant plus fiers qu'ils croyoient avoir la Cour pour eux. Ils firent une petite ligue pour défendre leurs libertez, ou plûtôt leurs
1663. libertinages, & interesserent dans leur

cauſe toute la Nobleſſe du Païs, qui ne regardoit que comme une mitigation tolerée, même les plus grands déſordres. L'Abbé de Rancé tout Novice qu'il étoit, fut jugé capable de diſſiper cette tempeſte. On le fit venir ſur les lieux. A peine y fut-il arrivé, qu'on vit fondre dans l'Abbaïe vingt-cinq Gentil-Hommes, qui s'étant aſſemblez, ſous pretexte d'une partie de Chaſſe, n'avoient pourtant point eu d'autre deſſein que de chaſſer les Peres de la Reforme. L'Abbé de Rancé n'eut pas plûtôt parlé à Monſieur le Marquis de Vacé qui étoit à leur tête, qu'il lui inſpira de devenir le Protecteur de ceux dont il ſe declaroit ſi ouvertement l'ennemi, & le fit retirer avec ſa troupe. Il paſſa encore quinze jours dans ce Monaſtere, pour affermir la Reforme, & le laiſſa dans une paix profonde.

Le Prieur de Perſeigne ravi de ce ſuccés auquel tout autre que l'Abbé de Rancé eut inutilement travaillé, voulut peu de temps aprés l'envoyer en Touraine, pour ſoutenir l'Etroite Obſervance, qu'on venoit de mettre dans quelque Monaſtere de l'Ordre,

mais il ne put obtenir de lui de s'aller montrer dans un Païs où il avoit beaucoup d'amis & de parens, où il trouveroit un applaudissement & une consideration qu'il croyoit devoir éviter par mille & mille raisons, que tout autre que le Prieur de Perseigne eut trouvé fort bonnes : Il lui representa avec beaucoup de modestie, que les mêmes raisons qui l'avoient obligé de se retirer, devoient l'empêcher de se produire : qu'un Novice doit se tenir dans une simplicité, qui ne pouvoit compâtir avec le caractere qu'il falloit prendre au-dehors, quand on entreprend des affaires difficiles, où il faut montrer beaucoup de fermeté : que l'année du Noviciat ne doit point être interrompuë : qu'on étoit redevable à tout le monde ; que ceux qui seroient mal-informez pourroient se scandaliser, croyant qu'il seroit bien-aise de se tirer des assujettissemens de la Religion : qu'on pouvoit aussi penser qu'il seroit ravi de faire voir son credit & son autorité dans un Païs où il avoit été en quelque estime & tenu quelque Rang ; qu'il y avoit une tres-grande difference entre le voyage qu'il avoit

avoit fair à Champagne *, & celui qu'on lui ordonnoit de faire dans un Païs assés éloigné, qui pourroit ne le dissiper que trop, quelque attention qu'il pût faire sur lui-même, où il ne pourroit, sans beaucoup de peine, éviter le grand abord de ceux qui viendroient le voir, ce qu'il n'avoit pas eu à craindre à Champagne. Enfin, qu'il étoit de son devoir de penser serieusement à se ménager les misericordes de Dieu, dans un temps entiérement destiné à refaire ses filets, & à se fortifier contre les anciennes foiblesses, afin que le sacrifice qu'il avoit dessein de faire à Dieu, lui pût être plus agréable.

* Abbaïe.

Une personne qui raisonne & qui raisonne bien parmi les gens du monde, c'est un homme raisonnable, chez des Religieux, c'est un entêté. Telle fut l'idée que s'en forma le Prieur de Perseigne. Il en fit le même portrait à M. l'Abbé de Prieres, Vicaire general: Il en falut venir à l'explication, & ce Superieur trouva dans un rendez-vous donné exprés que l'Etroite Observance seroit heureuse, si elle avoit un tel Novice à sa tête.

Cependant ayant receu ses expeditions de Cour de Rome, pour tenir en Regle l'Abbaye de la Trappe, qu'il avoit encore en Commande, il fit Profession le 26. Juin 1664. dans celle de Perseigne, entre les mains de Dom Michel Guiton, Commissaire du R.P. Vicaire general, avec deux autres Novices, dont l'un étoit un de ses anciens Domestiques, qui ayant refusé deux mille écus qu'il voulut lui donner de recompense, s'étoit fait Religieux, & étoit par-là devenu le Frere, de celui dont il avoit toûjours fait gloire d'être le Serviteur. Et peu de jours aprés Dom Joseph Bernier, un de ces terribles Moines qu'il avoit trouvez à la Trappe, fit profession dans le même lieu, pour la Maison qu'il avoit tant scandalisée. Dieu vouloit ainsi donner à la Consecration de M. l'Abbé de la Trappe, l'air d'un triomphe, en lui donnant une espece de solemnité particuliere par ces conquestes, qui étoient déja les fruits de ses exemples, & de sa pieté. Il eut même la consolation de voir son Cocher le suivre dans le desert. C'est ainsi que l'exemple d'un bon ou d'un méchant maître, est ou

la resurrection, ou la ruine de ses Domestiques.

Cette Consecration de Monsieur l'Abbé de la Trappe, fut regardée du Ciel avec tant de complaisance, qu'il fut penetré plus que jamais des vûës que Dieu lui avoit données jusqu'alors sur son état. « Vous me demandez, *écrit il à un de ses amis trois jours aprés sa Profession*, quels ont été les sentimens « de mon cœur dans ce moment, & « pour vous répondre, je vous diray, « en un mot, que je me suis vû comme « un homme condamné à l'Enfer, par « le nombre & la grandeur de mes pe- « chez : Et j'ay cru en même temps que « l'unique moyen d'appaiser la colere « de Dieu, étoit de m'engager dans une « penitence qui ne finit qu'avec ma vie, « & que la Profession que j'embrassois « convenoit tout-à-fait à une personne « penetrée de ces sentimens. Quoique je « l'aye regardée comme la voye seule « qui me restoit, je n'ay pas pensé pour « cela qu'elle m'assurât de mon salut, « parce que Dieu souvent n'a pas nos sa- « crifices agréables, à cause du desa- « grément de nos personnes : Et il n'ar- « rive que trop ordinairement que ses «

Tome 1. Lett. 18. le 30. Juin 1664.

» jugemens ſont contraires au jugement
» des hommes ſur nos conduites & ſur
» nos vies. Je ne ſçay pas ſi la mienne lui
» plaira, & ſi la ſatisfaction publique
» que je veux lui faire, trouvera grace
» auprés de lui, mais je ſçay bien que
» j'ay frappé à la ſeule porte qui m'étoit
» ouverte, & que je ne pouvois rentrer
» que par-là dans la paix de Jeſus-
» Chriſt.

» Je vois encore toutes les rai-
» ſons que j'aurois de douter que la
» miſericorde de Dieu s'étendit ſur des
» miſeres, & ſur des égaremens ſem-
» blables aux miens ; mais parmi
» tout cela, je ſuis plain d'eſperance,
» & la confiance que Dieu me donne
» eſt telle que je m'abandonne entre ſes
» mains, ſans reſtriction & ſans reſerve,
» & que je lui laiſſe la déciſion de mon
» éternité. J'eſſairai de lui garder, avec
» une fidélité conſtante, ce que mon
» cœur lui a promis mille fois avant
» que ma bouche lui en rendît des pro-
» teſtations exterieures ; & mon repos eſt
» que je ſers un Maître qui n'abandonne
» jamais ceux qui ſont demeurez avec
» perſeverance à ſon ſervice. Enfin il fera
» ce qu'il lui plaira, il eſt le Seigneur,

« & personne n'a droit de s'en plaindre ;
« mais je ferai mon devoir jusqu'à la
« mort, au moins je ne cesserai point
« de lui en demander la grace. Voila
« en peu de mots ma disposition pre-
« sente, qui n'est qu'une pure résigna-
« tion à la Providence de Dieu, & un
« abandonnement à ses soins pater-
« nels.

Le sacrifice de M. l'Abbé de la Trappe étant ainsi consommé, il ne pensa plus qu'à achever l'œuvre de Dieu, pour laquelle il étoit uniquement envoyé. Il falloit avant toutes 1664.
choses prendre possession de l'Abbaïe 27. Juin.
de Nôtre-Dame de la Trappe, en qualité d'Abbé Regulier ; il chargea Mon- 30. Juin.
sieur Felibien de ce soin, pendant que de son côté il se disposoit avec effusion de larmes à la Ceremonie de sa Benediction, qu'il reçût dans l'Abbaïe de Saint Martin de Séez, par les mains 3. Juillet.
de l'Evêque d'Arda, ce qui fut pour lui une augmentation des graces que Dieu lui avoit déja faites, & un redoublement de ferveur. Il vola ensuite vers sa pauvre Maison, dont les ruines lui étoient toûjours presentes, son cœur enflamé du grand dessein d'en reparer

les excés passez, par une penitence qui pût les effacer & aux yeux des hommes & aux yeux de Dieu.

Le 14. Juillet. Il n'y fut pas plutot arrivé que la pieté y reçût un nouvel accroissement. Son courage confondit la lâcheté, sa ferveur anima la paresse, son éloquence inspira le desir de la perfection, son exemple en fit desirer les pratiques les plus penibles, son zele fit detester tous les ménagemens. Il remonta jusqu'aux sources, condamna les usages & les coutumes qui n'en avoient pas la pureté, & exposa avec tant de force à sa Communauté naïssante, l'austerité des premiers temps, dont l'Etroite Observance même étoit encore tres-éloignée, qu'il disposa les esprits à serrer leurs voyes, à n'avoir point d'autre Maître que leur Regle, & à ne l'expliquer que par les exemples des premiers Peres, & des Fondateurs qui avoient été éclairez de l'esprit de Dieu.

Toute la France avoit alors les yeux sur l'Abbé de la Trappe, pour voir quel seroit le succés de son entreprise. Le bon ordre qu'il mit dans sa Maison, ne tarda guere à répandre une bonne

odeur, qui réjoüit tous ceux qui avoient dessein de remedier aux desordres, & la Trappe fut déslors en petit, ce qu'elle a été dans la suite en grand; quand ayant son Abbé toûjours devant les yeux, elle vit dans sa conduite, un Commentaire vivant & animé de l'ancienne rigueur, qu'elle voulut imiter sans retardement, & qu'elle a même surpassé en quelque chose.

Le succés que Dieu donnoit à ses soins, lui causoit une consolation bien sensible; mais les embarras que ces soins lui attiroient, lui faisoient une veritable peine. Son zele lui faisoit donner avec plaisir tout son temps pour mettre le bon ordre, & un ordre durable, dans un lieu où il n'avoit jamais été; mais l'amour de la solitude où il devoit reparer les grandes dissipations dans lesquelles il avoit toûjours vécu, lui faisoit souhaiter d'en reparer toutes les pertes, en cherchant les moyens de l'accorder avec son zele; & il ne voyoit qu'avec regret que les occupations necessaires & indispensables ne lui laissoient pas un moment de libre. Car dans la verité, *c'est ainsi qu'il parle à* « *Le 9. Aoust 1664. tom. I. Lett. xix.*

» *un Religieux, quelques ſemaines aprés ſon* » *établiſſement à la Trappe, & un mois* » *& demi aprés ſa Profeſſion*; mon attrait » eſt tel pour la ſolitude, que tout ce » qui m'en retire me donne une peine » ſenſible, & je connois par experience » que les affaires de dehors, même celles » qui vont à la gloire de Dieu, cauſent » des diſſipations conſiderables.

» Qu'on eſt heureux de vivre ſeul, » & de ne voir non plus d'hommes que » s'il n'y en avoit point au monde. Nous » l'avons dit bien des fois, mais je n'en » ai jamais été ſi convaincu, cela me » fait deſirer avec une ardeur incroyable » d'en être tellement oublié, qu'on ne » penſe pas ſeulement que j'aye été.

» Il n'y a de ſureté que dans l'oubli » des hommes, le commerce que nous » avons avec eux ſous quelque pretexte » que ce ſoit, altere toûjours cette tran- » quilité dans laquelle il faut vivre pour » être en Dieu, & que Dieu ſoit en » nous.

» Et ſouvenez-vous, je vous prie, de » cette belle penſée de ſaint Jean Cli- » maque, que comme il eſt impoſſible de » tourner en même temps l'un de ſes » yeux vers le Ciel, & l'autre vers la

terre, de même il est impossible qu'en «
ne se retirant pas tout-à-fait par un «
éloignement d'esprit & une separation «
de corps, du commerce de ses proches «
& des autres gens du monde, on n'ex- «
pose le salut de son ame à un tres-grand «
danger. «

Il eut été aisé de juger à des marques si sensibles de l'esprit de Dieu, que l'Abbé de la Trappe qui venoit de se dépoüiller de si grands biens, & de Benefices si considerables, ne s'étoit reservé cette Abbaïe (outre les raisons que nous en avons déja dites) que par un mouvement particulier du Ciel, qui l'avoit choisi pour être le ministre de ce grand œuvre. Cependant il semble que Dieu *l'avoit livré* entre les mains des hommes, *pour le cribler, comme on crible le froment* : car bien que l'Abbaïe de la Trappe ne fut pas un lieu bien digne d'envie en l'état qu'il étoit, & dans le dessein qu'avoit son Abbé en y venant, la Critique se forgea des chiméres pour lui en faire des reproches. *Ne devoit-il pas*, disoit-elle, *choisir pour sa retraite un lieu moins agreable, & où il n'y eut pas tant de prairies, de ruisseaux, de belles forêts,*

Entret. de Tim. & de Phil. p. 78. & 79.

ni une maiſon ſi propre, car cela n'eſt point de l'inſtitution?

Bien que cette objection ait été refutée, il y a déja long-temps dans les Entretiens de l'Abbé Jean, comme elle a été renouvelée depuis quelques années, nous ne pouvons pas éviter d'en parler, ſuivant le deſſein que nous nous ſommes propoſez. Mais auparavant, il eſt neceſſaire de dire quel fut ſon ancien état, quelle eſt ſa ſituation, & en quel état l'Abbé de Rancé la trouva, pour en faire voir la foibleſſe.

L'Abbaïe de Nôtre-Dame de la Maiſon-Dieu de la Trappe, fut fondée par Rotrou Comte du Perche, l'an 1140. Innocent II. étant en la xj. année de ſon Pontificat, Loüis VII. regnant en France, & Saint Bernard étant Abbé de Clairvaux. Elle ſortit de l'Abbaïe du Breüil-Benoît, au Diocéſe d'Evreux, fondée en 1137. de l'Ordre de Savigni, qui commença en l'année 1112. Mais le bien-heureux Serlon, quatriéme Abbé de Savigni, l'ayant reüni à Cîteaux, à la ſollicitation & par l'entremiſe de Saint Bernard, en l'année 1148. &

l'ayant mis ſous la filiation de Clairvaux, le Monaſtere de la Trappe paſſa en même-temps dans l'Ordre de Cîteaux, huit ans aprés ſa Fondation.

Cette Abbaïe fut celebre & en grande recommandation auprés des Papes & des Princes durant plus de deux ſiecles, & rien ne la rendit plus fameuſe que les miracles & la ſainteté du bienheureux Adam ſon Abbé. Mais comme l'inconſtance de l'eſprit ne permet pas à l'homme de demeurer long-temps en même état, ou que les continuels efforts de la cupidité affoibliſſent peu à peu la vivacité de ſes plus ſaintes reſolutions, la vertu la plus affermie degenere en relâchemens plus ou moins grands ſelon le degré & la nature de ſes infidelitez & de ſa negligence.

Tel fut le ſort de l'Abbaïe de la Trappe. Dans ſon origine & long-temps aprés, ce fut la demeure des Saints; depuis prés de trois cens ans, elle étoit arrivée de dereglement en dereglement, juſqu'à devenir à la lettre, une retraite de voleurs. Ces hommes admirables, qui vivoient ſelon l'eſprit, avoient eu le malheur d'avoir pour

ſucceſſeurs des hommes qui ne vivoient que ſelon la chair; & c'eſt à la ſanctification de ce lieu profané par l'impieté que l'Abbé de la Trappe eſt appellé. Tout y étoit dans un deſordre également grand. L'état ſpirituel & temporel de la Maiſon étoit entierement renverſé, & il n'y reſtoit plus que le nom de Monaſtere & de Moines. Les Moines n'avoient ni l'eſprit ni preſque l'Habit de la Religion; ce n'eſt pas aſſez dire, on n'y remarquoit rien qui n'y fut contraire.

Le Monaſtere étoit tellement ruïné, que pour le rétablir il falloit le rebâtir plûtôt que le reparer. » La Chapelle » qu'on voit à l'entrée de la Maiſon en » avoit perdu juſqu'à la figure. Le Veſ» tibule de ces triſtes reſtes de Monaſte» re, par ſa ſaleté & ſon obſcurité avoit » l'air d'une horrible priſon. La Salle » où mangent aujourd'huy les Hoſtes » étoit une cave; celle où on les reçoit » un preſſoir. Le ſecond étage étoit ſans » plancher, & on n'y montoit qu'avec » une échelle. Les colonnes qui ſoûte» noient & qui formoient le Cloître, » étoient preſque courbées juſqu'à terre; » les toits ſi abſolument ruïnez que les

Procés verbal de viſite de Monſieur l'Abbé du Val-Richer 16. Novêbre 1685. Voyez parmi les Pieces.

moindres pluïes y faisoient des inondations. Les Parloirs ne servoient plus que d'étables ; le Refectoire n'en avoit plus que le nom, & les Moines en avoient fait un jeu de boule. Le Dortoir étoit abandonné, & n'étoit plus que la retraite des hiboux, chaque Moine se logeant où il pouvoit & comme il vouloit ; le reste étoit exposé à la grêle, à la pluïe, aux vents & aux tempêtes. Le Jardin n'étoit qu'une forêt de ronces & d'épines : le premier peché avoit donné à une terre cultivée la force de les produire ; l'iniquité qui regorgeoit dans ce lieu, faisoit voir dans une terre negligée par la paresse, tout l'effet de cette premiere malediction. L'Eglise n'étoit pas en meilleur état que la Maison : C'étoit pour tout dire en un mot, le Temple d'un Dieu adoré par de tels Moines, où tout se sentoit des ruïnes de la pieté & du peu de respect qu'ils avoient pour la Majesté divine.

Telle fut la beauté & la propreté de la Maison dont l'Abbé de Rancé fit choix pour sa retraite. Que si aujourd'huy elle a changé de forme aprés les travaux immenses des Religieux, on

peut dire en particulier qu'il n'y a point de pierre qui ne ſoit cimentée du ſang & arroſée des ſueurs de l'Abbé de la Trappe. Venir là de *Veret*, c'eſt quitter un Louvre pour habiter des antres & des rochers.

Le lieu n'étoit gueres plus agreable que la Maiſon ; & l'on peut dire que c'eſt le païs le plus propre à la penitence qu'on puiſſe ſouhaiter, puiſque ſon ſejour même en eſt une, à moins que la rigueur de ſon climat ne ſoit adouci par les commoditez qu'on y porteroit d'ailleurs. C'eſt un fond marécageux & non un *valon agreable*. On n'y voit point d'autres ruiſſeaux, que ceux que forment les étangs & les égouts des bois, ni d'autres prairies que les queues des étangs, dont l'herbe eſt aſſez mauvaiſe. C'eſt une terre ingrate qui devore, pour ainſi dire, ſes Habitans. L'air n'en eſt ſupportable qu'à ceux qui cherchent à mourir, & tel, qu'on y voit même peu d'Oiſeaux. Les vapeurs groſſieres qui s'élevent de cette valée, la couvrent quaſi toute l'année: & lorſque le temps eſt le plus ſerain, le Soleil n'y paroît que ſous une nuée de broüillards qu'il a ſouvent bien de

la peine à diſſiper. Il n'y a d'été que cinq ou ſix ſemaines ou deux mois au plus : on ne ſçait quel nom donner aux Saiſons le reſte de l'année, ſinon qu'il y fait toûjours un fâcheux temps. Telle fut la retraite délicieuſe de l'Abbé de la Trappe, ou plûtôt tel fut l'Autel de ſon Sacrifice.

Cela eſt tellement de *l'Inſtitution*, que le bienheureux Faſtrede Abbé de Clairvaux, diſciple de ſaint Bernard, & qui étoit rempli de l'eſprit de ce grand Saint, nous a laiſſé cecy par écrit. » Nos ſaints Peres & nos bienheureux Predeceſſeurs, *dit-il*, choiſiſſoient des Vallées humides & baſſes « pour y bâtir des Monaſteres, afin que « les Religieux étant ſouvent malades « & ayant la mort preſente devant les « yeux, y vécuſſent toûjours dans la « crainte du Seigneur. Que ſi la Trappe, « comme la plûpart des Monaſteres de ſon Ordre, ſont auprés ou au milieu de tant de belles forêts ; ce n'eſt que parce qu'ils en ſont plus ſolitaires, & qu'elles les cachent à toute la terre.

Epiſt. Faſtr. inter Opera S. Bern.

J'ay dit que ce lieu étoit l'Autel de ſon Sacrifice ; & c'eſt ce qu'il nous a appris lui-même dans une Lettre à

» S. A. R. Madame de Guise. » Il est
» mal-aisé, *lui dit-il*, que je me retire
» de mes incommoditez à l'âge que j'ai,
» & à l'air que nous habitons. Je vous
» assure que je ne fais rien d'extraordi-
» naire qui puisse me nuire comme on
» s'imagine ; & si mon indisposition est
» toûjours la même, c'est à la situation
» toute seule du païs qu'il s'en faut
» prendre. Il a plû à Dieu de nous y
» mettre, & il savoit bien les maux qui
» nous en devoient naître.

Depuis qu'il se retira du grand monde ses sentimens furent si purs, & son indifference sur le choix des lieux où il passeroit sa vie, si grande qu'en 1658. c'est-à-dire prés de cinq ans avant qu'il prit l'Habit de Citeaux, ni qu'il eut la moindre pensée de se faire Moine ; & deux ans aprés sa retraite, il en écrivit en ces termes à un de ses amis
» qui vivoit separé du monde. » En ve-
» rité, si on y pense avec attention, il
» importe peu d'où on attende la der-
» niere heure, & bien souvent l'agrément
» des lieux où elle nous trouve, fait
» qu'elle nous en paroît plus sensible.
En un mot, qu'importe-t-il où l'on vive,
» *puisqu'il faut mourir ?* Et certainement

un Chrétien qui ne doit pas compter « la vie pour beaucoup, ne peut pas « faire le moindre cas des lieux où il la « passe. Depuis qu'il fut Abbé Regu- « lier, il regarda comme une illusion ce choix des lieux qui nous flatent. Il n'y a rien de plus agreable, *dit il* « *à une Dame qui vouloit se retirer du monde*, que de se figurer une solitude « affreuse, une Forêt sombre, une Caver- « ne, une Grotte, un Rocher, une Cel- « lule; je dis pour ceux qui veulent se « retirer du monde, ce sont des idées qui « plaisent & qui frapent : on les attribuë « souvent à un principe de grace & au « mouvement de l'esprit de Dieu; cepen- « dant ce n'est qu'un jeu de l'esprit, & l'ef- « fet d'une imagination qui se contente, & « souvent une illusion tres-dangereuse, « & un veritable piege qui nous est tendu « par le demon. Il y a bien de l'appa- « rence que l'Auteur des Entretiens ne connoissoit ni la Trappe ni son Abbé, quand il a fait l'objection de la pro- preté, de l'agrément & de la beauté de ce Monastere.

Mais ne devoit-il pas, *continuë ce* « Entret. *Critique*, commencer par habiter un « p. 78. desert & vivre en Anachorette, & «

» non pas en Cenobite ? Saint Benoist, aprés tout le desert, dit au contraire qu'on ne doit se faire Anachorette qu'aprés avoir passé par les épreuves de la vie Cenobitique ; & c'est-là la sagesse de l'Abbé de Rancé.

» Devoit-il, *dit-on encore*, retenir » comme il a fait une Abbaïe de huit » ou neuf mille livres de rente, puis- » que les Pauls, les Antoines & les Hi- » larions, n'en avoient point ? Oüy, les les hommes les plus sages & les plus saints de l'Eglise, l'ayant ainsi jugé à propos contre son sentiment. Nous en avons apporté de fort bonnes raisons ; nous en ajoûterons icy une autre qui fut un de ses grands motifs. Il n'étoit pas content des sommes qu'il avoit restituées aux pauvres, quoique tres-considerables ; il vouloit encore reparer à ses propres dépens le mauvais usage qu'il avoit fait de leur patrimoine, en vivant avec ses Moines du travail de ses mains, & donnant les huit ou neuf mille livres de rente aux pauvres, ausquels les Fondateurs n'en avoient laissé qu'une partie. C'est une remarque que nous ne devons pas oublier que ces deux dernieres objections sont

empruntées de ce que Monsieur l'Evêque du Bellay a dit contre tous les Moines en general dans son Apocalypse de Meliton ; ce qui fait voir que la malice de l'Auteur des Entretiens est à bout. Pag. 123. & 161.

Celuy qui a composé la cinquiéme Lettre à Monsieur l'Abbé de la Trappe, a poussé les choses encore plus loin, quand il a dit : » Qu'on ne pouvoit pas douter que l'entrée de Monsieur de la Trappe dans la superiorité, n'eut quelque chose de fort extraordinaire, ayant été beni Abbé Regulier en achevant son Noviciat qu'il avoit fait, étant toûjours Abbé Commandataire. Que rien n'étoit plus deffendu par les Regles Monastiques que cette promotion des jeunes à la Prelature, &, pour ainsi dire, des Novices : & qu'au reste ce n'étoit point une fiction, que quelques-uns ayent pris pour une *intrusion*, l'entrée de Monsieur de la Trappe dans la place d'Abbé Regulier. Qu'il connoissoit un fort habile homme, qui dit, qu'il n'avoit aucun titre, pas même pour gouverner comme il fait la Communauté de la Trappe. «

Du 7. Janvier 1693.

Pages 22. & 23.

Rien ne releve davantage le merite de Monſieur l'Abbé de la Trappe que ce reproche qui le tire du pair, & le confond avec tous ces grands hommes que Dieu a diſtingué des autres par une vocation extraordinaire. Il y a des hommes que la grace forme peu à peu, & qu'elle éleve comme par degrez d'employ en employ, & de vertu en vertu. Il y en a d'autres, comme Monſieur l'Abbé de la Trappe, qu'elle fait naître avec des qualitez ſi ſuperieures & des talens ſi ſublimes, qu'ils ſont faits exprés pour occuper les grandes places ; & quand Dieu les y éleve, il ſuit l'ordre qu'il a établi en faveur des perſonnes du plus rare merite. La choſe n'eſt pas neanmoins ſi extraordinaire que cet Ecrivain ſe l'imagine. Saint Bernard fut nommé par ſaint Etienne Abbé de Clairvaux en ſortant du Noviciat, & l'Hiſtoire de Cîteaux nous fournit beaucoup d'exemples de Religieux que ſaint Bernard même a faits Abbez en ceſſant d'être Novices. On en voit même beaucoup dans l'Hiſtoire de l'Egliſe ; qu'un ſeul ſuffiſe entre mille. Saint Remy fit ſaint Thierry Abbé & Reli-

gieux du Mont d'or en un même jour. Cette charge desire une certaine force d'esprit, qui maintienne toutes choses en ordre & en regle ; qualité qui ne s'acquiert point à mesure que l'on vieillit. » On peut devenir savant avec le temps, *dit un bel esprit* ; la science est comme une eau de cisterne : mais cette force d'esprit, cette fermeté ne peut être que naturelle. C'est une source vive, née dans elle-même. C'est une pure lumiere du Ciel. C'est un flambeau que Dieu seul peut allumer. « M. le Maître

Le temps n'eut ainsi rien ajouté au merite de M. l'Abbé de la Trappe, à qui Dieu avoit donné des qualitez si éminentes pour la conduite, & paîtri d'une boüe si précieuse, qu'il avoit animée d'un souffle plus divin que celle d'un autre, qu'il étoit parfait sans Noviciat, & tres-capable de gouverner. Sidonius Evêque d'Auvergne donne pour regle dans l'élection même des Evêques, de considerer plûtôt le merite de sa vie que le nombre de ses années. Si ce n'*est pas une fiction de dire*, que l'entrée de Monsieur l'Abbé de la Trappe *dans la place* Lib. 7. Epist. 9.

d'Abbé Regulier, à laquelle ont concouru les deux Puiſſances ſouveraines le Pape & le Roy, que Dieu a ſi publiquement favoriſée, & qui eſt rêvetuë de tant de marques éclatantes de l'approbation du Ciel, ſoit une *intruſion*; c'eſt au moins une tres-grande rêverie. Etoit-il *intrus*, étant Abbé Commandataire, où l'eſt-il devenu en ſe faiſant Abbé Regulier? Si cela eſt, c'eſt un mal de quitter la diſpenſe pour ſuivre la Regle.

L'Etroite Obſervance, ou plûtôt l'Ordre de Cîteaux entier, eut bien d'autres ſentimens de *ſon entrée dans la place d'Abbé Regulier*: elle le regarda toûjours comme un de ſes plus illuſtres membres, & en attendit tout ſon ſecours. A peine eut-il fait Profeſſion, que les Abbez les mieux intentionnez & les plus diſtinguez par leur rang, par leur ſcience & par leur pieté, lui écrivirent des Lettres, ou lui rendirent des viſites, pour l'exhorter à travailler à la Reforme generale. Ils le regarderent comme la ſeule eſperance & l'unique reſſource de la Reforme, qu'on attaquoit de toutes parts avec de grands efforts.

Il n'y avoit qu'un peu plus d'un mois, qu'il donnoit ses soins pour établir une pieté solide dans son Monastere, & conforme à la premiere Institution, & il regloit toutes choses avec une si grande plenitude de lumiere & de grace, qu'il fit dans ce peu de jours, ce qui demanderoit des années entieres, & environ deux mois aprés qu'il avoit fait Profession, lorsqu'il fut obligé d'en partir le vingt-quatriéme Aoust 1664. pour se rendre à Paris, & se trouver à une Assemblée qui y avoit été indiquée au premier jour de Septembre au College des Bernardins. Comme le dessein de conserver ou d'étendre l'Etroite Observance devoit faire le sujet de ses deliberations, il est necessaire d'en marquer icy l'origine & le progrés.

La Regle de saint Benoist, aprés avoir peuplé la terre de Saints pendant plusieurs siecles, ne lui donnoit plus que des Moines, qui à peine en meritoient le nom. Dieu voulant en rétablir la premiere pureté, suscita des hommes selon son cœur, ausquels il en donna tout l'esprit. Saint Robert Abbé de Molesme fut le chef de cette entre- En 1098.

priſe : Saint Alberic lui ſucceda, & ſaint Etienne prit la place de ſaint Alberic. Ils ſe montrerent dans l'affoibliſſement de l'état Monaſtique, comme des Aſtres dans une nuit profonde ; ils remplirent le monde d'un éclat auquel on ne s'attendoit point ; ils parerent l'Egliſe d'une beauté toute nouvelle, & firent voir une converſation ſi parfaite & ſi achevée, qu'il ſe peut dire que les anciens Solitaires n'ont point eu d'autres avantages ſur ces Fondateurs de l'Ordre de Cîteaux, que celui de les avoir precedez.

En 1113. Saint Etienne deſeſperoit preſque de voir la Reforme ſe conſerver, lorſque Dieu lui envoya ſaint Bernard & ſes Compagnons qui la multiplierent & porterent la reputatiou de ſon autorité juſques dans le païs & les Nations les plus barbares. Dans la ſuite leurs Diſciples oublierent & leurs leçons & leurs exemples. Dieu retira l'abondance de ſes graces ; le zele s'évanoüit, & l'on ne vit par tout que dereglement : en ſorte qu'on n'eut pû trouver l'Ordre de Cîteaux au milieu de l'Ordre de Cîteaux même. Il étoit reduit à cette extrémité, lorſque Dieu inſpira à Dom

Dom Octave Arnolphini Religieux de Clairvaux, à Dom Abraham Largentier Moine de Cîteaux, & à Dom Etienne Maugier de l'Abbaïe de l'Aumône ou petit Cîteaux, d'en relever les ruïnes, & d'en procurer de tout leur pouvoir la Reforme dans tous les Monasteres. Ils s'engagerent par un serment solemnel à l'execution de ce dessein, renouvellerent leurs vœux avec une ferveur incroyable, & promirent à Dieu de garder la Regle de saint Benoist à la lettre, & de n'en recevoir aucune explication que celle qui seroit conforme aux usages & aux pratiques de leurs premiers peres.

Le 8. May 1606.

Des exemples si touchans firent impression sur les cœurs. Les Religieux commencerent de se reveiller de leur assoupissement. Douze Maisons de l'Ordre embrasserent cette Reforme, laquelle s'est repanduë depuis dans prés de soixante & dix Monasteres de ce Royaume. Dieu qui ne manque jamais de favoriser les pieux desseins de ceux qui ne cherchent que sa gloire, mit au cœur du feu Roy Loüis XIII. d'heureuse memoire, de faire instance auprés du saint Siege pour faire tra-

Vie de M. l'Abbé du Val-Richer.

vailler à la Reformation universelle des anciens Ordres de son Royaume, & entr'autres de celui de Cîteaux. Les Papes Gregoire XV. & Urbain VIII.
Le 27. Juillet 1634. & 20. Aoust 1635. en donnerent la commission à Monsieur le Cardinal de la Rochefoucault. Il fit sur ce sujet deux fort belles Ordonnances. Il y eut appel; enfin aprés une instruction de neuf années, elles furent autorisées dans les principaux Chefs, par Arrest du Parlement de
Le 3. Juillet 1660. Paris. Le zele s'enflamma; & plusieurs, à qui jusqu'alors le nom même de Reforme avoit été odieux, commencerent à proposer une Reforme gene-
16. Janv. 1662. rale, & obtinrent un Bref du Pape, pour obliger tout l'Ordre d'envoyer en Cour de Rome des avis & des memoires sur cette affaire.

C'est à cette occasion que Dom Jean Joüaud Abbé de Prieres, & Vicaire general de l'Etroite Observance, indiqua l'Assemblée dont nous avons parlé. Il s'agissoit donc de deliberer si on envoieroit à Rome des Memoires seulement ou des Deputez; mais comme il est impossible de tout dire & de tout prevenir dans de simples instructions, & qu'il y avoit à craindre que sous le

pretexte d'une Reformation generale dans les païs étrangers, on ne donnât quelque atteinte à la Reforme particuliere qui étoit déja établie en France, les Peres jugerent, que pour en soûtenir & conserver les interests, & empêcher les surprises de la part des Peres de la commune Observance, il étoit plus à propos de choisir deux personnes d'un merite distingué pour aller à Rome, exposer leurs sentimens & deffendre leur cause. Cette resolution prise, on delibera, & on nomma d'une commune voix Monsieur l'Abbé de la Trappe & Monsieur l'Abbé du Val-Richer. Il faut avoüer qu'ils ne pouvoient choisir deux sujets plus dignes & plus capables de menager le succés de cette importante affaire auprés de Dieu, & auprés des hommes.

Monsieur l'Abbé du Val-Richer étoit recommandable par la Reforme & par le rétablissement de sa Maison, dont il étoit quasi regardé comme le Fondateur, tant le deperissement en étoit extrême quand il y entra. Il avoit été élevé à cette dignité malgré toutes ses resistances, par les soins de

Monsieur l'Abbé de la Place, qui s'en étoit démis pour la remettre en Regle, presqu'au sortir de son Noviciat. Cette Abbaïe est considerable par l'honneur qu'elle a eu d'avoir le bienheureux Nivard Frere de saint Bernard pour son premier Abbé, & elle est l'unique de l'Ordre de Cîteaux en Normandie qui soit sortie immediatement de Clairvaux. Elle fut érigée en 1147. par l'abandon de celle des Vaux de Souleuvre, dont la terre étoit trop ingrate, & le Monastere trop prés du grand chemin, elle est située dans un lieu fort solitaire environné de bois sur le penchant d'une Coline, & elle joüit d'un fort bon air : elle a fleuri pendant les trois premiers siecles de sa Fondation, en vertu & en pieté. Ses premiers Abbez ont été employez plusieurs fois par les Papes & les Evêques, en des affaires tres-importantes. Le dereglement s'y étoit enfin introduit vers le quatriéme siecle de sa Fondation, & avoit duré jusqu'en 1645. Que Monsieur l'Abbé de la Place y introduisit la Reforme qu'un seul des anciens embrassa ; & enfin, on y vit par les soins de Monsieur l'Abbé du Val-Richer.

trente Religieux dignes de leur Profession, au lieu de cinq ou ſix qui n'en meritoient pas le nom.

Monſieur l'Abbé de la Trappe, illuſtre par ſa naiſſance, & encore plus par ſon extraordinaire merite, étoit regardé comme le Boulevart de l'Etroite Obſervance. De quel côté qu'on le conſiderât, il étoit en tout digne d'admiration. On reconnut dans les deliberations qu'il connoiſſoit les maux des Cloîtres juſques dans leurs ſources, & il en montroit ſi clairement & les difficultez & les remedes, qu'on vit bien que ce n'étoit point ſeulement dans les Monaſteres qu'il les avoit appriſes. Tout ce qu'il avoit fait pour la gloire de Dieu en quittant le monde, répondoit de ſon zele, & ce qu'il avoit déja fait pour le rétabliſſement de ſa Maiſon, ne permettoit pas de douter de l'ardeur avec laquelle il pourſuivroit une cauſe où il ne s'agiſſoit de rien moins, que de la ruïne ou de la ſanctification de tout l'Ordre.

Comme il connoiſſoit parfaitement l'eſprit des Cours, ayant été nourri dans celle de France, & qu'il n'ignoroit pas que la plus fine politique regne

dans celle de Rome, il assura qu'il doutoit fort du succés, & que selon ce qu'il en pouvoit juger, toutes les apparences étoient, si on ne perdoit tout, qu'on y gagneroit si peu de chose, que les Moines n'en seroient pas meilleurs, ni les Monasteres plus reglez : que cependant il falloit se donner tout le mouvement necessaire ; afin qu'on ne pût pas leur reprocher d'avoir manqué un si heureux coup par leur faute.

L'estime que l'Assemblée faisoit de Monsieur l'Abbé de la Trappe, par tout ce qu'elle avoit entendu dire de lui, & ce qu'elle voyoit de ses propres yeux lui attira cette deputation si glorieuse ; qui a neanmoins donné lieu à une étrange calomnie. Comme rien n'étoit plus opposé aux desseins qu'il avoit sur lui même, & sur sa Maison, rien ne lui coûta tant que de l'accepter. On lui a oüi dire cent fois depuis son retour, qu'*il y avoit une si grande repugnance, qu'il auroit mieux aimé percer jusqu'en Canada, que de paroître seulement dans Rome.* Mais il eut beau s'en deffendre. Il raisonna si bien qu'on lui trouva trop d'esprit pour l'en dispenser. Il disoit qu'on avoit raison

d'envoyer Monsieur l'Abbé du Val-Richer qui étoit une personne d'une experience consommée ; que pour lui il n'y avoit que deux mois qu'il avoit fait Profession, & que c'étoit une espece d'injustice que tant d'illustres Abbez qui composoient l'Assemblée, faisoient à l'Ordre & à leur merite particulier, de commettre une affaire d'une telle importance entre les mains d'un Novice de trois jours.

Il ne fut pas écouté, & l'Assemblée voulut que tout le monde fut informé par cette demarche, qu'elle regardoit comme une grande faveur du Ciel son entrée dans l'Ordre de Citeaux. Il fallut donc se resoudre ; il retourna à la Trappe pour se disposer à son voïage. Il n'y pût rester que peu de jours, pendant lesquels il ne se dispensa d'aucuns exercices ; mais il n'y avoit presque point d'argent dans le Monastere, & il en falloit. Dieu se declara, & fit que ses exercices même de penitence servirent à en trouver. Le tems étoit tres-incommode, & il n'y avoit point d'apparence de faire travailler les Religieux dehors : le Pere Prieur en faisoit difficulté lorsque Monsieur l'Abbé

aprés lui avoir reproché sa lâcheté, prit sa bêche, se mit en état de travailler, & du premier coup par une providence de Dieu, dont les siecles passez ne nous fournissent pas de plus grands exemples, trouva un petit tresor qui servit abondamment aux frais du voyage. Avec ce secours, & aprés avoir donné les ordres necessaires, il en partit le neuf Septembre pour se mettre en chemin.

Il trouva 6c. écus d'or d'Angleterre qui valloient 7. livres.

Il seroit difficile d'exprimer icy tout ce qui se passa à cette separation de l'Abbé de la Trappe & de ses Religieux, qui aprés avoir connu tout son merite, sa pieté, son zele & sa charité depuis deux mois qu'il étoit à leur tête, se le voyoient ravir & comme arracher de leur sein. Tout ce que l'affection la plus tendre, l'amitié la plus sincere, la reconnoissance la plus vive, la confiance la plus entiere peut dire, fut dit à ce cher Pere par ses enfans. Ils croyoient tout perdre en le perdant de vûë, & Rome étoit pour eux le bout du monde. Les larmes acheverent ce que leur douleur ne leur permit pas d'expliquer, & leurs paroles furent étouffées par leurs sanglots.

Tout ce que Monſieur l'Abbé de la Trappe leur dit en cette occaſion, pour leur marquer ſa tendreſſe, ne fit que redoubler leurs regrets : tout ce qu'il leur dit, pour les animer à l'amour de la penitence, ne ſervit qu'à leur faire ſentir davantage le malheur d'être privez de ſes exemples, & tout ce qu'il alloit entreprendre pour la gloire & le rétabliſſement de l'Ordre, ne les fit que trop appercevoir de la perte que ſa Maiſon alloit faire. De dire combien Monſieur l'Abbé de la Trappe fut touché, ce n'eſt pas une choſe poſſible. Rien ne put le conſoler que la penſée qu'il avoit, qu'il laiſſoit ſon Monaſtere & ſes Religieux entre les mains de Dieu, auquel ſeul il les recommanda avec effuſion de larmes. Il s'arracha d'un lieu où il tenoit par tant de liens, dans l'eſperance qu'un prompt retour les réüniroit tous enſemble.

Comme l'affaire qui faiſoit le ſujet de ſon voyage étoit tres-importante, il crut ne devoir rien negliger de tout ce qui pouvoit en menager le ſuccés. Il chercha des appuis auprés des hommes. La Reine-Mere voulut lui donner des Lettres pour le Pape & pour

les Cardinaux, il en eut de MADAME, de Madame de Longueville, & de Monsieur le Prince de Conti, & pour le Pape & pour les Princes d'Italie. Il fut à Commerci voir Monsieur le Cardinal de Rets, pour avoir des Lettres de recommandation pour une Cour où il étoit dans une singuliere estime, & plus que tout, des instructions des manieres du païs, pour s'y accommoder, autant que la probité le pourroit permettre.

Cependant Monsieur l'Abbé du Val-Richer partit de Paris le vingt-six du même mois, & alla attendre à Châlons Monsieur l'Abbé de la Trappe, qui s'y rendit le huitiéme jour d'Octobre sur les cinq heures du soir. Il étoit muni de la Procuration de l'Assemblée passée devant Royer Notaire Apostolique le cinquiéme Septembre 1664. & legalisée par Monsieur l'Official de Paris le sixiéme de ce mois, scellée & contre-signée de Blois: de l'obéïssance de Monsieur l'Abbé de Prieres Vicaire general du vingt-quatre Septembre de la même année, de l. i signée, scellée & contre-signée du Secretaire Fr. Josephus Poitreau

avec paraphe : & enfin, du Passe-port de Sa Majesté pour les deux Abbez donné à Vincennes le vingt-sixiéme, signé Loüis, & par le Roy, de Lionne, & scellé, dont j'ai actuellement les Originaux entre les mains, qui m'ont été communiquez par le Reverend Pere le Tellier Prieur du Val-Richer. Ces minuties qui sembleroient devoir être omises, sont absolument necessaires, pour faire voir que l'Auteur des *Entretiens de Timocrate & de Philandre*, a travaillé sur des mauvais Memoires, quand il a dit que Monsieur l'Abbé de la Trappe *alla lui-même à Rome pour voir si de simple Abbé qu'il étoit, il pourroit devenir Chef d'Ordre*. Entret. page 32.

Ce voyage fut pour lui un pelerinage de devotion. On eut dit qu'il ne le faisoit que pour visiter les saints Lieux dont l'Italie est pleine, & les Reliques si précieuses qui y sont l'objet de la veneration des Fideles, pour implorer le secours des Saints dans une affaire où il jugeoit que la justice de la cause, & toute l'industrie des hommes seroient également inutiles. Il vit à Turin le saint Suaire de Notre-Seigneur Jesus-Christ que Son Le 24. Octobre.

Alteſſe de Savoye faiſoit voir à un Jeſuite Pere du Roy de Fés, & à un Jacobin frere du grand Seigneur, & qu'il n'avoit voulu permettre qu'on montrât depuis plus de dix-huit mois; car on ne le fait jamais voir qu'en la
Le 28. Octobre & 29. preſence de ce Duc. Il vit à Milan le corps de ſaint Charles, ce modele des Prelats, qui eſt dans une Chaſſe de criſtal de roche eſtimée quarante mille écus, qui bien loin de le cacher à la vûë, aide à le voir plus parfaitement. Il alla voir juſqu'aux Croix que ſaint Charles avoit fait élever, afin que dans chaque quartier, on fit à l'entour la Priere du ſoir à certaines heures.

Il étoit occupé à ces exercices de pieté avec Monſieur l'Abbé du Val-Richer, lorſque deux Religeux de l'Ordre du Monaſtere de ſaint Ambroiſe de Milan, qui s'y trouverent par hazard, les ayant abordez, ſur ce qu'ils venoient d'apprendre que c'étoient deux Abbez de France qui alloient à Rome pour les affaires de l'Obſervance, ils les prierent avec beaucoup d'inſtance de les aller voir & de prendre leur Maiſon. Monſieur l'Abbé de ſaint Ambroiſe en étant informé,

assembla tous les Abbez qui se trouverent alors à Milan. Il envoya à leur Hôtellerie les deux Religieux, dont nous venons de parler, avec son carosse, pour les prier de venir dîner à l'Abbaïe. Ils crurent devoir accepter, & ils y furent reçûs & si bien regalez, qu'il étoit difficile de comprendre qu'en si peu de temps, car il n'y avoit pas deux heures que ces Religieux les avoient rencontrez, on eut pû preparer un repas si magnifique.

Ce Monastere est considerable par sa grandeur. On y voit quatre Cloîtres presqu'aussi grands que ceux des Chartreux. Il est situé en un des côtez de l'ancien Dôme, c'est-à-dire, de l'ancienne Eglise Cathedrale du temps de saint Ambroise, & de l'autre côté sont Messieurs les Chanoines, qui font tous les jours les uns & les autres successivement le Service Canonial dans ce même Dôme, bien que cette Abbaïe ait outre cela son Eglise particuliere qui est fort belle. On voit dans un des Jardins de cette Abbaïe le lieu où saint Augustin fut entierement converti, & où il entendit cette voix du Ciel, dont il parle dans ses Confes-

ſions : *Tolle lege*, *tolle lege* ; ce qui fit plus de plaiſir à Monſieur l'Abbé de la Trappe, que tout le reſte. Tout ces Abbez furent ſi charmez & du merite de Monſieur l'Abbé de la Trappe & de la pieté de Monſieur l'Abbé du Val-Richer, qu'aprés leur avoir fait une honnête violence pour les retenir trois jours, ils ne pouvoient ſe reſoudre à les laiſſer aller. Il viſita à Boulogne le corps de ſaint Dominique & celui de la bienheureuſe Catherine, dont la chair eſt ferme & palpable comme d'une perſonne vivante, bien qu'il n'ait été tiré de terre qu'aprés y avoir été plus de deux cens ans.

Le 5. Novembre.

Quoique Monſieur l'Abbé de la Trappe eut fait juſques-là ſon voyage parmi mille dangers, la divine Providence l'en avoit preſervé. Il avoit paſſé ſans accident toutes les Montagnes de Savoye, les Alpes & les Mont-Cenis, dont la deſcente du côté du Piémont eſt épouventable : mais paſſant les Apennins avant que d'arriver à Florence, le vent fut ſi violent, ſur tout à certaines gorges où les Montagnes étoient coupées, qu'il fut renverſé de deſſus ſon cheval par terre,

& roulé trois ou quatre tours par les vents. Il y avoit de l'autre côté un affreux precipice, & l'on ne peut dire où le vent l'auroit emporté s'il étoit tombé de ce côté-là. Dieu veilloit à sa conservation : Le juste tombera, dit le saint Esprit, & il ne sera point blessé, parce que le Seigneur parera les coups. Il n'avoit entrepris ce voyage qu'en esprit de sacrifice, & il étoit ravi de trouver des occasions de se sacrifier.

Il arriva enfin à Florence, & eut l'honneur de saluer Monsieur le grand Duc, auquel il rendit les Lettres qu'il avoit de Madame la Duchesse d'Orleans, & il en fut reçû avec des témoignages d'estime & de bienveillance, que ce Prince ne menagea point à son égard. Il ne voulut point lui parler qu'il ne se fut couvert. Aprés avoir été quelque temps seul avec lui, il lui presenta Monsieur l'Abbé du Val-Richer, & ils furent ensemble rendre leurs respects & leurs Lettres à Madame la grande Duchesse, qui n'oublia rien de tout ce qui pouvoir leur faire honneur. Ils ne furent pas plûtôt retournez dans leur logis qu'on

Le 8. Novembre.

leur envoya un Officier de la Cour qui conduiſoit dix Eſtaffiers chargez chacun d'un grand Baſſin plein de toutes ſortes de rafraîchiſſemens, des poiſſons tous vivans de quatre ou cinq ſortes dans trois baſſins, ſeize bouteilles des vins les plus excellens, un grand pain de beure, ſix fromages marſolins, un baſſin d'huîtres à l'écaille, un baſſin de piſtaches & un baſſin de maſſe-pain, & le Jardinier de ſon Alteſſe apporta d'excellens fruits. Mais cela ne ſervit point à la ſenſualité, & fut la matiere d'un ſacrifice, ayant fait tout donner à ces Religieux que leur extrême pauvreté autant que leur vertu diſtingue des autres Ordres de l'Egliſe. On leur donna un caroſſe de la Cour pour les mener où ils voudroient aller, que le reſpect empêcha Monſieur l'Abbé de la Trappe de refuſer. On peut dire que c'étoit d'abord un honneur que Monſieur le grand Duc rendoit aux Lettres de Madame la Ducheſſe d'Orleans, & ce fut aprés un honneur qu'il faiſoit au merite de Monſieur l'Abbé de la Trappe, & celui qu'il lui faiſoit de lui écrire tous les mois en eſt un beau monument.

Pour finir en un mot tout ce qui se passa dans ce voyage, il n'y eut ni Eglise ni Monastere où la devotion ne le portât. Il disoit tous les jours la Messe, s'il n'en étoit legitimement empêché. Il garda les jeûnes reguliers & l'abstinence : en un mot, tous les lieux où il se trouva jusqu'aux chemins même furent pour lui des Monasteres, ne manquant à aucun des devoirs de la penitence & de la pieté commune, & souffrant de plus les extrêmes incommoditez des chemins & de la saison avec cette delicatesse si scrupuleuse, qu'il ne se servit point de gans, parce que les premieres Ordonnances de l'Ordre le deffendent. Tout ce qui n'avoit point de rapport à Dieu n'attira pas le moindre de ses regards, ou plûtôt tout ce qu'il pût voir de plus magnifique par occasion, n'attira que sa compassion.

Jugeons des sentimens dans lesquels il fit ce voyage par les conseils qu'il donna à un Abbé de son Ordre qui devoit y aller pour la même affaire. Souvenez-vous, *lui dit-il*, qu'il faut « Le 23 Juillet
que vous le fassiez en esprit de peni- « 1673.
tence, banissant de votre cœur tout «

» desir des choses vaines & curieuses.
» Jugez, mon tres-cher Pere, s'il y a
» aucune apparence qu'allant à Rome
» pour les raisons qui vous y font aller
» dans une aussi grande desolation de
» notre Observance, & avec des mar-
» ques si sensibles de la colere de Dieu
» contre nous, vous ayez d'autres senti-
» mens que d'essayer de l'appaiser par une
» penitence & une humiliation sincere.
» Dieu vous demandera raison jusqu'à la
» moindre de vos demarches, il n'y en
» a point d'inutiles qui soient permises
» à un homme de notre Profession,
» & principalement dans la circonstan-
» ce presente dans laquelle nos lar-
» mes devroient être notre nourriture
» ordinaire ..... Je ne commis pas de
» grands excés par la misericorde de
» Dieu, lorsque je fus envoyé à Rome,
» cependant je n'y vécus pas dans la re-
» traite & dans la penitence que je de-
» vois, & je vous proteste que si j'avois
» eu de la santé, j'y aurois fait le second
» voyage pour reparer les fautes du
» premier. Cependant il y avoit gardé,
comme on le dira, toute l'austerité de
la Regle de saint Benoist.

Le 16. Novẽbre 1664. Aprés avoir essuyé toutes les fati-

gues d'un ſi long voyage, il arriva enfin à Rome ſix ſemaines aprés Monſieur de Cîteaux. La Cour de Rome étoit pleinement informée de ſon merite, & tout-à-fait prevenuë en ſa faveur. Le Reverend Pere Bona Aſſiſtant du General des Feüillans, depuis Cardinal, avoit pris ſoin de parler au Pape des affaires de l'Etroite Obſervance, & lui avoit fait de grands éloges de Monſieur l'Abbé de la Trappe, dont la retraite avoit été l'admiration de la Cour de France, qui n'avoit vû depuis long-temps, la vanité foulée aux pieds avec plus de courage, & la grace ſe declarer plus ouvertement en faveur de la reſtauration de la diſcipline Monaſtique, par le miniſtere d'une perſonne qui pouvoit elle ſeule entreprendre & achever un Ouvrage qu'on juge d'abord impoſſible. En attendant qu'il fut admis à baiſer les pieds de ſa Sainteté, il rendit ſes viſites aux Cardinaux, & les Lettres qu'il avoit pour les perſonnes de Rome les plus conſiderables, de la Reine-Mere, de Mademoiſelle, de Madame de Longueville, & de Monſieur le Prince de Conti, il en fut reçû comme on le

recevoit par tout, avec mille marques d'estime tres-sinceres, & mille promesses tres-inutiles & tout-à-fait vaines, & sur lesquelles cet homme élevé à la Cour savoit qu'il ne falloit pas beaucoup compter. Le merite de sa personne ravissoit les Cardinaux; mais l'affaire qu'il avoit à traiter avec eux les desoloit. Ils admiroient cet homme reformé & si rigide; mais ils ne pouvoient entendre parler ni de reforme ni de rigidité. Ils loüioient ceux qui marchoient par la voïe étroite; mais ils ne pouvoient se resoudre d'étressir la voïe large, & prenoient parti contre ceux qu'ils loüioient. Il connut bien-tôt qu'il ne seroit pas trompé dans ses conjectures, dont nous avons déja parlé.

2. Decembre 1664. Cependant il fut conduit à l'Audiance du Pape avec Monsieur l'Abbé du Val-Richer, qui lui deffera l'honneur de porter la parole. Sa Sainteté ne fut pas long-temps à s'appercevoir que tout ce que la renommée lui en avoit appris, étoit au-dessous de toutes les grandes qualitez qu'il y remarqua.

Monsieur l'Abbé de la Trappe lui

dit en peu de mots, qu'il étoit Député des Peres de l'Etroite Observance, pour les affaires de la Reforme, & qu'il recevroit comme des Oracles tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner. Que tout ce qu'il y avoit de gens de bien gemissoient, de voir que jusqu'alors la Reforme de Citeaux eut trouvé tant d'obstacles, & que tout ce que les Rois, les Princes, & les Grands avoient fait pour rendre à cet Ordre sa premiere pieté, autorité, crédit, prieres eut été inutilement employé; que l'Eglise elle-même étoit affligée de se voir privée depuis tant d'années d'un ornement qui dans les premiers temps faisoit sa plus grande beauté: mais que le dessein que Sa Sainteté avoit de rendre à l'Ordre de Cîteaux son premier lustre, & d'appliquer toute sa vigilance Pastorale, & toute l'autorité qu'il avoit reçûë de Jesus-Christ pour son rétablissement, avoit banni la tristesse, & fait tarir les larmes, & faisoit esperer à tout le monde, non seulement de voir finir les maux qui depuis tant de siécles avoient causé sa ruine, mais d'y voir renaître la sainteté & la gloire de sa

Voyez la harangue parmi les Pieces.

fondation. Que cette grande reputation que Sa Sainteté avoit par tout l'Univers, ne permettoit pas de douter du succés d'une entreprise si digne d'Elle. Que c'étoit-là l'esperance de toute l'Eglise, & l'attente de tant de Royaumes, & de tant de Nations. Que l'importance de cette affaire attiroit sur Elle les yeux & l'attention de tout le monde, & qu'on n'esperoit pas moins du grand Alexandre, qui ne cedoit à aucun de ses Predecesseurs, ni en pieté, ni en esprit, ni en science, ce qu'on auroit attendu autrefois de Gregoire le Grand, qui aimoit avec tant de tendresse l'Ordre de Saint Benoît. Il supplia ensuite Sa Sainteté, pour examiner les choses de plus prés, & donner au Jugement qui interviendroit, plus de force & d'autorité parmi les Etrangers, de renvoyer cette affaire à une Congregation.

Cet agrément & cette politesse qui dans tous les temps l'a fait admirer, de ceux même qui lui étoient les plus opposez, lui concilia l'attention du Pape, & il lui répondit avec un air de complaisance, qu'il avoit beaucoup

de joye qu'il y eut des gens qui voulussent prendre la Reforme; qu'il étoit à souhaiter que chacun fut rentré dans l'état où il devoit être, qu'il l'aimoit & qu'il étoit toûjours tres-disposé à lui donner sa protection, que quand l'Abbé de Cîteaux lui avoit parlé de cette affaire, il lui avoit dit qu'il falloit entendre les parties.

Monsieur l'Abbé de la Trappe, qui avoit appris de Monsieur l'Evêque d'Evreux, qui s'étoit declaré hautement en faveur de la Reforme, qu'on avoit voulu persuader au Pape, que les Peres de l'Etroite Observance avoient tiré leur affaire de la Jurisdiction Ecclesiastique pour la porter devant les Tribunaux Seculiers, ce qui est à Rome un peché irremissible, prit occasion de ce que sa Sainteté venoit de lui dire pour lui en parler: il lui dit donc qu'on les avoit traduits malgré eux au Parlement de Paris, où aprés dix années de poursuites, le Parlement n'avoit fait que declarer, que la Reforme de France étoit faite par une autorité tres-legitime, qui est celle du Saint Siege, & que l'appel comme d'abus, interjetté par M. de Cîteaux

des ſentimens Apoſtoliques avoit été eſtimé inſoûtenable. A quoy le Pape répondit que bien que cela fut tres-odieux, il ne devoit en avoir aucune peine, parce qu'il avoit accoûtumé d'écouter moins favorablement ceux qui parloient les premiers, & que la prévention ne faiſoit que le diſpoſer à donner plus d'attention à ceux qui venoient les derniers à l'Audiance. Monſieur l'Abbé de la Trappe luy dit alors, que n'oſant pas eſperer d'être admis une ſeconde fois aux pieds de Sa Sainteté, il la ſupplioit de lui donner ſa Benediction Apoſtolique, pour ſa Perſonne & pour ſon Monaſtere. Le Pape la lui donna, & l'aſſura qu'il le pourroit voir toutes les fois qu'il le deſireroit. Monſieur de la Trappe lui preſenta enſuite des Lettres de la Reine-Mere, qui appuyoit la Reforme de ſon autorité, de Madame, de Mademoiſelle, de Madame de Longueville & de Monſieur le Prince de Conty.

Deux jours aprés cette Audiance, il donna au Secretaire des Memoriaux, un Memoire pour preſenter à Sa Sainteté, & lui demander une Congregation,

tion, & le sept Decembre les Cardinaux qui devoient la composer furent nommez. Cette expedition si prompte dans une Cour qui met sa lenteur parmi ses vertus, fit voir à tout le monde le cas que le Pape faisoit de Monsieur l'Abbé de la Trappe, qui avoit fait à Rome en quinze jours, ce que d'autres avec les recommandations des Souverains, n'avoient pû faire en huit mois. Tout cela faisoit esperer un heureux succés, & il tâchoit de le ménager par l'autorité & la pieté avec laquelle il vivoit à Rome. Il se levoit la nuit aux heures de son Monastere, & il y menoit une vie si pauvre & si penitente, qu'il ne dépensoit que dix huit deniers par jour, il mangeoit dans de la vaisselle de terre, & couchoit sur la paillasse sans rideaux autour de son lit, ce qui ravissoit d'admiration les Abbez Allemands de son Ordre. Il donnoit à la priere tout le temps qu'il ne devoit pas aux affaires pour lesquelles il étoit envoyé; il tâchoit de faire servir son voyage à sa sanctification.

Ces cachots sombres qui ont été à même temps & les demeures & les

tombeaux de tant de Saints & de tant de Martyrs, qu'on ne peut voir sans être saisi d'étonnement, & même d'une sainte horreur, voyant quelles cavernes affreuses servoient de retraites à ces hommes divins, desquels le monde n'étoit pas digne, étoient le plus souvent qu'il le pouvoit, les objets de sa veneration, & les oratoires où ses meditations étoient plus enflâmées. Comme sa grande pénétration lui faisoit voir qu'il ne pourroit faire auprés des hommes les affaires de Dieu, il tâchoit de faire auprés de Dieu les affaires de sa conscience, & n'esperant d'eux aucune grace, il tâchoit de ménager les siennes, par les intercessions de ces grands Saints, qui avoient répandu leur sang pour la gloire de Jesus-Christ.

Il n'y eut point de lieu saint dans Rome où il n'allât se chercher un Patron pour son Ordre, & pour son Monastere. Tous les Vendredis durant cet ennuyeux séjour, il se retiroit chez les Peres Jesuites, & aprés une Oraison continuée pendant plusieurs heures dans un lieu fort caché & fort obscur, il y prenoit une discipline sanglante,

C'eſt ainſi qu'il étudioit aux pieds des Autels, ce qu'il devoit dire devant les Tribunaux de ſes Juges, & il tâchoit d'y purifier tellement ſes penſées, qu'elles fuſſent dans l'ordre de Dieu, ſi elles n'étoient pas dans les ſentimens des hommes. Une de ſes plus grandes peines fut celle qu'il eut de ſe voir obligé de ſe diſſiper par les frequentes ſollicitations qu'il avoit à faire pour ſon Ordre; & il ne ſoupiroit qu'aprés les Fêtes & les Dimanches que l'on ne faiſoit point d'affaires, pour ſe recueillir davantage.

Monſieur le Maître, Docteur de Sorbonne, Relation de ſes Voyages, page 852.

Ce que nous allons dire fait bien voir dans quel eſprit il y paſſoit ſa vie. Il étoit à Rome il y avoit déja quelque temps, quand Monſieur l'Abbé du Val-Richer fut invité de ſe trouver à un Concert chez un Prelat. Comme on ne manqua pas de dire à M. l'Abbé de la Trappe qu'il avoit accepté la partie, il courut lui en faire des reproches. Il lui dit qu'il paroiſſoit fort extraordinaire qu'un homme envoyé à Rome pour un ſujet auſſi ſaint, que celui qui l'y avoit amené, ſe trouvât à des aſſemblées ſi peu convenables à ſa qualité & à ſon état; qu'il falloit

bien autrement s'obſerver dans les conjonctures où ils étoient ; que c'étoit un mal que d'autoriſer ces plaiſirs par ſon exemple, & d'y donner des momens précieux qu'on devoit à l'Etroite Obſervance, qui étoit ſur le penchant de ſa ruine ; que rien ne piquoit plus les ſens que la Muſique, & n'irritoit plus la concupiſcence ; & qu'enfin tous ces airs tendres avoient une malignité qui amoliſſoit le cœur, ſi elle n'alloit pas juſqu'à le corrompre, & que ce ſeroit ſe rendre indigne d'être écouté pour la Reforme, que de ſuivre des manieres ſi relâchées ; & enfin que ce ſeroit une objection & un reproche que leurs adverſaires ne manqueroient pas de leur faire, auquel on ne pouroit répondre. Il avoit ſur la ſeverité de la conduite une ſi grande delicateſſe, qu'aprés que Monſieur l'Abbé du Val-Richer lui eut dit qu'il n'y avoit pas été, s'il lui fit des excuſes de l'avoir cru, il lui fit encore des reproches d'avoir écouté ceux qui l'avoient invité.

Rome étoit ſi fort prévenu contre la Reforme, à cauſe de quelques écrits qui avoient couru en France, à l'oc-

casion de tous ces Procés, que les Cardinaux ne trouvoient pas de meilleures raisons pour leur faire perdre celui dont ils étoient les Juges, que de dire que ces écrits, ausquels l'Etroite Observance n'avoit aucune part, étoient contre le respect dû au Saint Siege, & aux Tribunaux qu'il avoit établis, & sur cela on ne pouvoit s'en faire écouter. Bien que cela fit juger de plus en plus à Monsieur l'Abbé de la Trappe, que sa Cause étoit desespérée, cependant comme il sçavoit que c'étoit celle de Dieu, il parloit aux Cardinaux avec une entiere liberté, quoique leurs mauvaises intentions lui fussent connuës. Il leur represen- toit que la Cour de Rome se deshonoroit elle-même, en détruisant par de nouveaux Brefs, une Reforme qui avoit été établie en France, de l'autorité Apostolique, & confirmée par Sa Majesté & les Arrêts de son Parlement: Que les Brefs de Rome n'ayant aucune force en France, s'ils n'étoient reçû par la Puissance Souveraine, le Roi ne pourroit agréer ces nouveaux Brefs, qui seroient contraires à ceux qu'elle avoit déja approuvez, & que

ſon Parlement avoit homologuez : que tout le monde trouveroit étrange qu'on opprimât à Rome des gens de bien qui avoient pour eux le témoignage de tout ce qu'il y avoit de plus grand, & de plus ſaint en France, & que ce ſeroit un grand ſcandale que des Juges Eccleſiaſtiques vouluſſent détruire un bien que des Juges Seculiers avoient conſervé.

Ces raiſons étoient bonnes, mais la grande reputation de Monſieur de la Trappe empêchoit qu'elles ne fuſſent écoutées, & ils appelloient paſſion ce qui n'étoit qu'un effet de ſon zele, & on peut dire avec verité que ſon merite n'aida pas peu à lui faire perdre la Cauſe qu'il ſoutenoit. Les Cardinaux voyoient un eſprit vaſte, une raiſon éclairée, un zele animé, une ame noble, capable de tout entreprendre, ils eſtimerent qu'il falloit en arreſter les mouvemens, pour rallentir un deſir ſi preſſant de Reforme qu'il voyoient ſi vif, qu'ils le jugeoient ſuffiſant lui ſeul & capable de tout reformer s'il étoit ſoutenu, & même de fortifier les maximes qui pourroient tirer cette affaire de leurs mains, on

lui fit même entendre qu'il n'étoit pas à Rome sans quelque danger. Il avoit beau dire qu'il défendoit une Reforme que le Saint Siege avoit faite, on lui répondoit, que Monsieur de la Rochefoucault avoit excedé son pouvoir, & que le Saint Siege l'avoit declaré. On lui repetoit toûjours les écrits faits en France, mais la meilleure raison étoit qu'on ne vouloit point de Reforme, & de Reforme faite par un homme qui avoit tant de zele & tant de crédit.

Jamais une sainte negociation ne fut plus traversée, & jamais les traverses d'une negociation sainte, ne furent soutenuës par de plus puissantes intrigues. L'esprit de Monsieur de la Trappe découvroit tout & dissipoit tout; mais les resolutions étoient prises, les cœurs avoient été gagnez. Le préjugé présidoit ainsi aux décisions, & il n'étoit pas facile de le détruire, sur tout à des Deputez qui ne vouloient employer dans leurs sollicitations que des moyens justes. Monsieur l'Abbé de la Trappe qui connoissoit alors à fond les manieres de la Cour de Rome, conseilloit selon ses vûës; ceux qui

ne voyoient pas si loin donnoient d'autres avis ; son humilité l'obligeoit de s'y soumettre, & le succés n'en étoit que plus desesperé. Comme il n'étoit allé à Rome que par obéïssance, ayant toûjours estimé ce voyage inutile, lorsqu'il vit que ses raisons n'étoient pas écoutées, ni la Reforme soutenuë, son ame dont les sentimens étoient nobles & genereux, ne pouvant se faire à des conduites basses, à des manieres contraires à la probité & à la candeur, lui fit prendre la resolution de quitter Rome, & de revenir en France, où il esperoit de travailler plus utilement à la Reforme de sa Maison, qu'il n'avoit fait à celle de son Ordre.

Bien que Rome soit la Ville du Monde la plus capable d'allumer la curiosité & de la satisfaire ; car que ne voit-on pas dans cette Capitale du Monde Chrétien, qui a été embellie des dépoüilles de tout l'Univers assujetti ? Comme il ne faisoit plus cas du Monde, & de tout ce qu'il contient de plus grand, il ne voulut voir ni ces raretez, ni les anciens monumens de la magnificence Romaine,

Cirques, Theâtres, Arcs de Triomphes, Trophées, Portiques, Colomnes, Pyramides, Statuës, & Palais : imitant en cela le celebre Ammonius, Diſciple de l'Abbé Pambo, dont Socrate rapporte qu'ayant accompagné Saint Athanaſe à Rome, il n'y voulut voir que le fameux Temple dedié aux Apôtres Saint Pierre & Saint Paul. Et ſi par hazard il vit quelque choſe, il le vit avec ſi peu d'attention, & tant d'indifference, qu'on peut dire qu'il ne le vit point, ou qu'il n'y vit rien qui ne le perſuadât encore plus, qu'ici bas tout n'eſt que vanité, & vanité des vanitez.

Lib. 4. c. 18.

Il ſortit donc de cette Ville fameuſe, aprés y avoit paſſé un peu plus de deux mois & demi. Mais l'Ordre s'apperçut bien-tôt qu'il n'y étoit plus. Il trouva en arrivant à Lyon des Lettres, par leſquelles on le preſſoit avec beaucoup d'inſtance d'y retourner, parce que ſa preſence y étoit abſolument neceſſaire, pour balancer le credit & diſſiper les fauſſes raiſons des ennemis de la Reforme, & que toutes choſes étoient diſpoſées pour un Jugement définitif. L'argent qui lui

Le 4. Fevrier 1665.

restoit, ne suffisoit pas pour une si longue route : mais Dieu qui avoit pourvû au premier voyage, pourvut aux frais du second ; dans tous les temps sa bonté s'étoit declaré en sa faveur, pour le consoler dans ses peines. Il se disposoit à obéïr, lors qu'étant encore dans son Hôtellerie, une personne qu'il ne connoissoit pas, lui vint demander, s'il n'étoit pas l'Abbé de la Trappe, & s'il n'avoit pas besoin d'argent pour son voyage, & lui offrit une bource où il y avoit quarante Loüis d'or, dont il en prit quatorze ; touché d'un évenement qui le surprenoit, il admire la Providence, il promit à cet homme de les lui rendre, à quoi il ne voulut jamais consentir.

Monsieur l'Abbé de la Trappe se remet en chemin, sans se donner le temps de se delasser, & aprés mille fatigues & mille perils essuyez dans une route fâcheuse, que le seul amour du bien pouvoit adoucir, il arrive
Le 31. Mars. enfin à Rome. Bien qu'il jugeât toûjours, aprés tout ce qu'il avoit vû, que les sollicitations étoient inutiles, il ne laissa pas d'en faire. Jamais af-

faire ne fut ſoutenuë avec plus de zele, & l'intrigue ne fut jamais pouſſée plus loin pour en empêcher l'effet. Il eut dû perſuader, parce qu'il défendoit devant les hommes la cauſe de Dieu, par des raiſons divines, mais ſes parties étoient comme aſſurées de gagner, parce qu'ils défendoient la cauſe des hommes, devant des hommes, par des motifs humains. La ſainteté des premieres pratiques qu'il alleguoit, étoit combatuë par l'antiquité des uſages, & elles étoient tellement oubliées, qu'il ſembloit qu'il eut deſſein de faire un nouvel Ordre, en voulant rétablir l'auſterité dans ſon origine.

Cependant Monſieur le Cardinal de Retz étant arrivé à Rome, ſoutint hautement les interêts de la Reforme, ſuivant l'ordre exprés qu'il en avoit reçû de la Reine-Mere; mais quelque grande que fut ſon autorité, & la conſideration qu'on avoit pour lui dans cette Cour, il ne put rien gagner, & la reſolution étoit priſe. Monſieur de Cîteaux en étoit ſi perſuadé, qu'il quitta Rome, & publia étant de retour en France, qu'il avoit obtenu un Decret contre la Reforme. Juillet 1665. Juin 1665.

Monsieur de la Trappe eut bien souhaité, que tout se fut terminé plutôt par un accommodement, que par un Jugement de rigueur. Il disoit sans cesse, & à ses Parties & aux Cardinaux, que cela étoit plus digne de ceux qui étant les membres d'un même Corps, & faisant profession d'une même Regle, ne devoient avoir qu'un même esprit, & que la difference des sentimens ne devoit pas les empêcher de se concilier par des voyes de douceur & de charité : mais tout cela étoit inutile, l'autorité s'étoit declarée en faveur de l'Observance commune, la charité n'étoit plus écoutée.

La Reine-Mere qui n'oublioit pas la protection qu'elle avoit promise à Monsieur l'Abbé de la Trappe, qu'elle avoit honoré de sa bienveillance dés sa plus tendre enfance, & celle qu'elle devoit à un bien établi pour la plus grande gloire de Dieu, dans la Reforme, ne cessoit d'écrire à Monsieur le Cardinal de Retz, des Lettres tres-pressantes, par lesquelles elle lui ordonnoit de demander en son nom la conservation de l'Etroite Observance, & même de declarer que si Rome n'a-

voit point les égards qu'elle devoit à sa recommendation, elle sçauroit bien se faire justice en France. Monsieur l'Abbé de la Trappe ne manquoit pas de representer tout cela aux Cardinaux, & il n'en tiroit que des réponses generales, qui faisoient voir qu'ils n'avoient pas changé d'esprit. Il eut beaucoup esperé d'une Audiance du Pape, mais la maladie dont il commençoit d'être attaqué, l'empêcha de l'obtenir.

Monsieur le Cardinal de Retz ayant reçû une nouvelle Lettre de la Reine-Mere pour le Pape sur le même sujet, lui en parla avec beaucoup de zele, dans l'Audiance qu'il lui donna; le Saint Pere lui témoigna qu'il étoit las d'en entendre parler depuis un si long-temps, qu'il ne vouloit pas s'en mêler; que la Reine mourroit, & que la France détruiroit tout ce qu'il auroit fait en faveur de la Reforme; à quoi le Cardinal de Retz répondit, que les Parlements ne mouroient point, & que la Cause de la Reforme y seroit toûjours soutenuë. Mais le Pape s'en remettoit à la Congregation qu'il avoit nommée,

Le 6. Decembre 1965.

& on ne devoit rien esperer de cette Congregation, qui n'étoit pas bien intentionnée.

Les choses en étoient là lorsqu'on envoya à Rome la These d'un Bachelier de l'Ordre de Citeaux, Religieux de Perseigne, remplie au dire des Ultra-Montains, d'Assertions contraires au respect dû au Saint Siege, & à l'autorité du Pape, qu'il avoit soutenuë en Sorbonne. Cette These fit grand bruit à Rome, & acheva de tout perdre. On en tira de grands avantages contre la Reforme, comme on avoit déja fait des écrits, dont on a parlé, & on dit à Monsieur de la Trappe que cela seul étoit suffisant pour le décrier dans l'esprit des Cardinaux, & pour empêcher qu'on ne pût lui rendre aucun bon office, & qu'il n'y auroit point de sureté pour sa personne sous un Pontificat plus rigoureux.

Les poursuites durerent encore prés d'une année; il ne faut gueres moins de temps en ce païs-là, pour finir une affaire, depuis qu'elle est sur le Bureau. Il continua dans les intervalles que lui laissoit la lenteur de cette Cour, ses assiduitez ordinaires aux Tombeaux

des Martyrs, & fut même visiter la Grotte de Sublac, qui avoit servi à Saint Benoît dés la premiere Retraite, pour lui demander son esprit, dans le dessein qu'il avoit plus que jamais de faire garder sa Regle à la lettre dans son Monastere, s'il ne pouvoit avoir la consolation de la voir observer par tout l'Ordre. Il en revint brulant d'un nouveau feu, mais toûjours persuadé de l'inutilité de ses efforts. Les Cardinaux commis pour examiner cette affaire, craignoient la vivacité de son zele, & encore plus la force de ses raisons, qu'il appuyoit toûjours & d'autoritez & d'exemples; Ne pouvant y répondre, & cependant resolus de n'y avoir aucun égard par d'autres considerations, ils en donnerent à Sa Sainteté les idées que donnent ordinairement à leurs Maîtres, des Ministres qui ne veulent jamais avoir tort, ou plutôt qui veulent toûjours avoir raison, & le chargerent encore d'injures, jusqu'à lui dire, *qu'il étoit animé de l'esprit des Heretiques*, aussi bien que ceux qui parlent de Reforme, de vouloir défaire ce qui est d'un grand usage.

Il eut cependant beaucoup d'amis, & de consideration dans cette Cour, & dans la suite il en est devenu l'admiration & l'étonnement : Ce zele de la Reforme, cet amour de la penitence, & cette austerité si rigide, qui lui avoient attiré ces reproches, lui ont merité toute son estime.

L'affaire fut enfin jugée, & le Jugement fut tel que Monsieur de la Trappe l'avoit dit. La Reforme fut réduite à peu de chose, Sa Sainteté ayant sans doute estimé, que dans les dispositions où étoient les choses, ce seroit encore beaucoup si on la pouvoit faire garder aux Anciens. Ce fut alors que Monsieur l'Abbé de la Trappe apprehenda que la violence, ne fit échoüer les desseins de la Reforme particuliere de son Monastere, & qu'il ne se vit peut-être malgré sa resistance, assujetti à des usages qu'il condamnoit. Pour prevenir un plus grand malheur, il supplia tres-humblement Sa Sainteté dans l'Audiance de congé qu'il lui donna, de lui accorder un Bref pour aller vivre & mourir *simple Moine* parmi les Chartreux qu'il a toûjours estimez, ayant

conſervé, autant que le peut la foibleſſe humaine, le premier eſprit & l'auſterité primitive; ce que le Saint Pere lui donna avec ſa Benediction & mille marques d'eſtime, entre leſquelles ce ne fut pas une des moins couſiderables, de lui avoir parlé avec confiance de tout le bien & de tout le mal qui ſe faiſoit à Rome, & d'avoir voulu avoir ſes avis pour détruire l'un & augmenter l'autre.

Il ſe diſpoſa enſuite à partir, aprés avoir reçû des Reliques que l'Evêque de Porphire lui donna, par l'ordre du Souverain Poutiſe. Il ſe mit en chemin, viſita en paſſant le Tombeau de Saint Bernard, & aprés avoir conſulté ſes cendres, s'offrit de faire rétablir à ſes frais l'ancien Monaſtere, qui avoit été la demeure de tant de Saints, & de l'entretenir, pourveu qu'il lui fût permis d'y demeurer avec ceux qui voudroient s'y retirer avec lui: ce qu'on ne voulut point accorder, par les raiſons qu'on peut facilement deviner, & qui lui feront toûjours beaucoup d'honneur. Il arriva enfin dans ſon Monaſtere le 10. May 1666. aprés une abſence de vingt mois,

Le 25. Mars 1665.

qui lui avoient duré des siécles entiers; tant il avoit d'amour pour les cavernes & les mazures de la Trappe.

Mais comme les Superieurs ne quittent jamais leur Monastere, que les Communautez n'en souffrent, quelque necessaire que fut la sortie de Monsieur de la Trappe pour le bien de tout l'Ordre, & bien qu'il eut pris toutes les precautions imaginables, afin que la vie Reguliere avançât, ou du moins ne déchût pas durant son absence ; cependant à son retour, il trouva plusieurs choses ou negligées ou introduites contre ses intentions ; ils ont beau mettre des personnes à leur place, l'autorité subalterne n'a souvent ni la force, ni la grace de l'autorité superieure. Moïse adore sur la Montagne, & il ne quitte le Peuple, que pour les affaires de Dieu, & le Peuple idolatre dans la plaine, & Aaron n'eut ni la force, ni le pouvoir de l'empêcher. Le Prieur que Monsieur de la Trappe avoit établi, s'écarta de ses sentimens, il accommoda & meubla les Cellules, contre l'esprit & la pauvreté de l'Ordre, il voulut adoucir la nourriture & les

travaux, & il n'eut pas assés de soin pour faire garder le silence & les autres pratiques. Mais comme Moïse descendu de la Montagne, brisa le Veau d'or; Monsieur de la Trappe ne fut pas plutôt arrivé, qu'il abolit tout ce qui avoit été établi; il retablit & la pauvreté & la penitence.

Il eut cependant la consolation d'apprendre que Dom Prieur ayant voulu porter les adoucissemens, jusqu'à faire servir du poisson à la Communauté, elle s'y étoit genereusement opposée; de sorte que profitant de la ferveur d'une si sainte disposition, & voulant reparer & arrester un si grand mal, ne doutant point que le coup qui venoit d'être porté contre l'Etroite Observance, ne fût parti de la main de Dieu, qu'elle avoit irrité par ses affoiblissemens & ses infidelitez; car il a toûjours regardé ces évenemens comme des effets de la Justice de Dieu; il retrancha tout d'un coup quelques commoditez qu'il avoit souffertes jusqu'alors, les œufs, la viande, hors les maladies extrêmes, & les sorties qu'il avoit permis une fois la Semaine, afin d'appaiser la colere de Dieu.

Il s'immola lui même le premier, il donnoit des exemples, avant de donner des instructions, & on pouvoit deviner par ce qu'il faisoit, les Reglemens qu'il avoit envie de faire ; il les persuada si puissamment par cette conduite, de reprendre toutes les austerités & les penitences qui étoient en usage dans l'établissement de la Regle de S. Benoît, qu'il n'y eut point de Religieux qui ne voulut imiter son Abbé, & comme lui s'abstenir de boire du vin, de manger des œufs & du poisson, & de travailler trois heures par jour, jusqu'à vouloir s'obliger à cette pratique par un vœu particulier, qu'il ne voulut pas leur permettre. Mais il n'est pas encore temps de raconter ce qu'il fit d'admirable pour la Reforme de sa Maison ; pour éviter la confusion, il est necessaire de suivre tout ce qui fut fait pour la conservation de l'Etroite Observance, bien qu'arrivé en divers temps.

Comme le Bref d'Alexandre VII. devoit être presenté pour être reçû au premier Chapitre general, qui se tint aprés son retour, il crut que ce seroit abandonner la Cause de Dieu, que

de s'en absenter. Il s'y trouva donc, & jugeant par la teneur du Bref qu'il y avoit eu de la surprise, en ce qu'il *imposoit un silence éternel* sur cette matiere à l'Etroite Observance; il protesta, avec une generosité digne des premiers siécles de l'Eglise, contre un Bref que l'intrigue avoit ménagé, & que la seule faveur avoit obtenu, soutenant qu'on avoit surpris le Pape, & alteré ses paroles, & reserva à en faire ses remontrances en temps & lieu.

Quelle apparence, disoit-il, que par ce silence, Sa Sainteté ait voulu lier les mains de Dieu, tenir la verité captive, borner ou arrester les mouvemens de l'Esprit-Saint, & ôter à jamais l'esperance de voir refleurir la pieté dans un si grand Ordre, où elle étoit tout-à-fait éteinte? que cette clause qui est opposée & à la sanctification des Religieux, & à l'édification de l'Eglise, avoit été inserée contre les intentions du Souverain Pontife, qui n'avoit jamais voulu la ruine de la Reforme, quoi qu'il semble en avoir voulu arrester les progrés. Qu'on étoit toûjours reçû à procurer le bien des ames, & la plus grande

gloire de Dieu, & que les hommes n'avoient point reçû le pouvoir de l'empêcher. Le Chapitre ne laissa pas de se prévaloir du Bref. Il laissa un pouvoir apparent aux Reformez de se conserver, & les limita pourtant le plus qu'il pût.

L'Auteur des Quatre-Lettres nous a debité que Monsieur de Citeaux insulta étrangement Monsieur de la Trappe, & qu'il le força d'adorer ce Bref à genoüil. Mais c'est une pure médisance, comme on pourra le voir dans la Lettre de Monsieur l'Abbé du Val-Richer, que j'ai mise parmi les pieces justificatives. Monsieur le General lui dit seulement, qu'il lui sembloit qu'il eut dû faire comme ses Confreres qui l'avoient reçû ; à quoy Monsieur de la Trappe répondit, *qu'il ne pouvoit agir contre sa conscience, & qu'en cela un exemple qui ne le pouvoit excuser devant Dieu, ne l'autoriseroit point : mais que de son côté il n'apporteroit aucun trouble dans l'Ordre* ; & se retira, laissant à la divine Providence, d'ordonner ce qui lui plairoit d'une affaire si importante. On voulut neanmoins le faire Visiteur, & Vicaire general des

Monaſteres Reformez, mais il y vit trop peu de bien à faire pour accepter cette commiſſion, & ne penſa qu'à retourner dans ſon Monaſtere.

Quelques années ſe paſſerent pendant leſquelles l'Etroite Obſervance n'eut que quelques aſſauts domeſtiques à ſoutenir, & dont Monſieur de la Trappe ſçut bien profiter pour ſa ſanctification & celle de ſes Religieux, donnant à ſa Maiſon une forme, & y établiſſant dans toute ſon étenduë une maniere de vie ſi auſtere & ſi admirable, un ſilence ſi grand, une nourriture ſi vile, une retraire ſi profonde, des pratiques ſi ſaintes, qu'on les eut pris pour des Anges deſcendus du Ciel.

Mais comme les Peres de la Commune Obſervance n'étoient pas bien intentionnez pour la Reforme, ils n'avoient point quitté le deſſein de la détruire, & ils avoient toûjours eſperé qu'au premier Chapitre ils pourroient renverſer ce que le Bref d'Alexandre VII. avoit établi en ſa faveur. Celui de 1672. leur en fit trouver l'occaſion, en la maniere qu'on le dira.

Monſieur l'Abbé de la Trappe toûjours attentif à ce que l'Etroite Obſervance ne reçût aucune atteinte, s'étoit mis en chemin pour s'y rendre; mais ayant été arreſté par une maladie qui lui ſurvint, il crut en devoir ménager les intereſts, par une Lettre qu'il écrivit à Monſieur l'Abbé de Citeaux, qui fait bien voir quel étoit ſon zele, ſa pieté & ſon amour pour la penitence.

La voici.

Lettre à Monſieur de Citeaux.

J'Etois parti de la Trappe pour me rendre à Citeaux au Chapitre general, quoique je fuſſe incommodé d'un tres-grand rhume; mais Dieu ne l'a pas permis, la chaleur du Soleil & la violence du vent ayant tellement augmenté mon indiſpoſition, que j'ai été contraint de m'arreſter dans un

Village

Village à ſept lieuës de nôtre Monaſtere, & de ne penſer qu'à m'y en retourner : la fiévre qui m'eſt ſurvenuë m'ayant ôté tout moyen d'aller plus loin. Si je ne ſuis pas aſſés heureux, Mon R. P. pour me trouver en perſonne au Chapitre general, je vous ſupplie de croire que j'y aſſiſterai en eſprit, & que pendant ce temps-là, ma principale application devant Dieu, ſera celle de lui recommander les beſoins de nôtre Ordre, de le prier qu'il vous rempliſſe de ſon eſprit, & qu'il faſſe que cette Aſſemblée-cy, ſoit plus heureuſe que quantité d'autres qui l'ont precedée, qui au lieu d'arreſter le cours des deſordres, n'ont fait que les autoriſer.

Vous le ſçavez, Mon Reverendiſſime Pere, il y a prés

de trois cens ans que l'Esprit de Dieu s'est retiré de nôtre Ordre, que l'on y a vû naître les semences de cette effroyable desolation dans laquelle on se trouve. Toutes les fois que l'on a tenté d'en arrêter le cours, ou de rétablir les choses, ç'a été inutilement; tous les Reglemens qu'on a fait pour cela, ont été des digues trop foibles pour resister à l'impetuosité du torrent, qui enfin a causé une inondation generale. La raison de cela est, qu'on n'a pas appliqué aux maux les remedes necessaires, que l'on s'est tiré des veritables principes, & qu'ayant voulu reparer la Maison de Dieu, & l'appuyer sur des fondemens qui ne sont pas ceux qu'il avoit établis par le ministere de ses Saints, au lieu d'un édifice inébran-

lable, dans lequel il ne devoit entrer que des pierres choiſies, on en a conſtruit une de terre, de foin & de bois, qui n'a eu ni conſiſtance, ni ſolidité, ni durée.

Notre Ordre, Mon Reverend Pere, n'a été formé de Dieu que pour édifier l'Egliſe par ſa ſainteté & par ſa penitence; c'eſt dans ce deſſein qu'il a ſuſcité des hommes incomparables qui en ont été les Fondateurs & les Peres. Ils ne ſe lierent enſemble par ſon ordre, & par le mouvement de ſon eſprit, qu'afin d'embraſſer à la lettre toute l'auſterité preſcrite dans la Regle de Saint Benoît; c'eſt le fondement de leur ſeparation de Moléme, & de leur Retraite dans le deſert de Citeaux. Ils le proteſterent, ils en firent une profeſſion pu-

blique, ils declarerent qu'ils rejettoient tous les ſens, & les explications que l'on pouvoit donner à la Regle, pour en affoiblir la penitence ; ils prirent toutes les meſures poſſibles pour empêcher qu'on y apportât aucune moderation : tout ce qui reſte des monumens de notre Ordre, comme l'Exorde de Citeaux, la Carte de Charité, les Bulles de Confirmation, les definitions des premiers Chapitres, ne nous en donnent point d'autres idées. Citeaux, Clairvaux & les autres Monaſteres, ſont les effets de la penitence de ces premiers Hommes, & l'on n'auroit jamais penſé à la fondation de ces grandes Maiſons, ſi on n'y avoit été engagé par l'auſterité, comme par la ſainteté de leur vie. La ſainteté s'eſt conſervée dans l'Ordre, pen-

dant qu'il y a eu de la penitence, l'une a été la gardienne & la conservatrice de l'autre ; l'on y a vécu saintement, pendant qu'on y a vécu dans l'austerité ; & au contraire la sainteté s'en est retirée, lorsque l'on s'est dispensé de la penitence. Il semble que Dieu ait rejetté les enfans quand ils ont commencé à degenerer des sentimens de leurs Peres, qu'ils en ont condamné les saintes pratiques, en introduisant des maximes molles & des adoucissemens si opposez à leurs instructions, à leurs reglemens & à leurs exemples.

Qui peut s'imaginer aprés des choses si évidentes & si incontestables, que jamais l'Ordre de Citeaux se releve ; qu'il soit possible de le retirer de dessous ses ruines, à moins qu'on ne lui rende ce qu'il a

perdu, que l'on ne le remette ſur ſes premiers fondemens, & que l'on ne reprenne ce grand ouvrage dans ſes veritables principes.

Tous les Statuts d'un Ordre ne ſont pas d'une égale importance, il y en a que l'on peut changer quand on a de juſtes raiſons de le faire : mais pour ceux qui ſont fondamentaux, ils ſont d'une neceſſité ſi abſoluë, que de les vouloir détruire, c'eſt détruire & renverſer l'œuvre même. L'Ordre de Citeaux n'eſt fondé que pour garder la Regle de Saint Benoît dans toute ſon étenduë & dans tous ſes points ſans diſpenſes, ſans adouciſſemens, ſans explications. Ses fondateurs ont eu cela devant les yeux, pour unique & principale intention ; on pretend le rétablir par des mitigations &

des temperamens ; ce ne ſera plus l'Ordre de Citeaux que l'on rétablira, cela n'eſt pas poſſible, puiſqu'il ne ſouffre aucune modification ni aucun adouciſſement, c'eſt ce qui a fait dire à S. Bernard, qu'entre tous les Ordres de l'Egliſe, celui de Citeaux ſeul devoit être une pratique litterale de la Regle de Saint Benoît, & qu'il n'admettoit moderation quelconque.

C'eſt à vous, Mon Reverendiſſime Pere, à qui Dieu a donné une autorité ſuperieure à travailler au rétabliſſement des choſes par des voyes efficaces, & par des expediens ſolides. Dieu a permis que vous connuſſiez la profondeur de nos maux, par une funeſte experience, à laquelle je ne puis penſer ſans horreur ; afin qu'en étant plus vivement touché,

vous travaillaſſiez avec plus d'application & de ſentiment à remedier à de ſi grands excés ; & vôtre obligation en cela eſt d'autant plus grande, que vous êtes le ſeul qui le puiſſiez. Les Oüailles de Jeſus-Chriſt étant abandonnées comme elles le ſont dans le deſert, les Paſteurs pour la plûpart enſevelis dans un ſommeil létargique, & perſonne ne veillant à la garde de ſon Troupeau, quoi qu'il ait parlé, d'une maniere qui doit faire trembler tous les Paſteurs, des jugemens qu'il exercera ſur ceux qu'il a chargez de la conduite des ames. Toute leurs fautes ſont grandes, parce qu'elles ont des grandes ſuites, & les moindres negligences en ſeront punies avec une extrême ſeverité.

Je ſuis aſſuré que vos in-

tentions sont si pures, & que votre zele est si ardent, qu'il n'y a rien que vous n'entreprissiez, si vous voyez quelque apparence de réüssir : mais si les Saints qui sont vos predecesseurs, s'étoient arrestez par ces mêmes raisons, & considerations qui se presenterent à eux, comme nous l'apprenons de l'Histoire de Citeaux, Citeaux seroit encore dans les tenebres, inconnu aux hommes & n'auroit pas eu le bonheur de donner cette multitude de Saints à Jesus-Christ & à son Eglise, qui en ont été l'ornement & la gloire. Faite moy l'honneur de croire que je suis en Nôtre Seigneur Jesus, avec tout le respect & la soumission que je dois, &c.

Ce 5. May, 1672.

Une flame si pure, des sentimens de penitence si touchans, des raisons si vives, des motifs si justes, un zele si animé & si raisonnable, un discours si éloquent ne pouvoit partir que d'un cœur rempli de l'esprit de tous les Saints, dont il vouloit rétablir les pratiques. Cependant le Chapitre general se forma, & bien que ces Assemblées n'ayant été établies que pour la conservation & l'affermissement du bien & de la penitence, on y travailla à la ruine entiere de la Reforme, par un nouveau Bref qu'on avoit encore surpris, qui ruinoit l'autorité des Peres de l'Etroite Observance établie par le premier Bref d'Alexandre VII. qui ordonnoit qu'elle auroit dix Definiteurs au Chapitre general. On prétendit que ce n'étoit que pour une fois seulement, & que le Bref devoit être ainsi expliqué. Les contestations recommencerent, & les plus Saints & les plus moderez les estimerent necessaires, pour empêcher la dissipation & le renversement de leurs Monasteres. Ce coup étoit terrible, & il falloit le parer ou tout perdre.

Monsieur l'Abbé de la Trappe qui a toûjours été comme un mur d'airain pour les interests de la Maison d'Israël, pendant qu'on prit des mesures pour empêcher les suites d'une conduite qui ruinoit entierement le gouvernement de l'Etroite Observance, s'en plaignit à Monsieur de Citeaux même, en le remerciant de la Charge de Visiteur & de Vicaire general de l'Etroite Observance, pour laquelle il avoit été choisi, & dont il lui avoit envoyé l'institution. C'est une chose qu'on ne peut trop admirer, que ce grand homme qui parloit d'un ton si haut, qui ne cherchoit que la verité, & qui la disoit à ses Superieurs même avec tant de franchise & de liberté, qui avoit une fermeté si peu commune, & qui ne parloit que de penitence, & avoit tant d'horreur des relachemens, se soit si bien soutenu dans son Ordre, qu'il en ait reçû dans toutes les occasions des marques de distinction, & que ses Superieurs même ayent conservé tant de consideration pour lui, qu'ils ont voulu plus d'une fois l'élever à une dignité qui l'approchoit si prés d'eux, & qui le rendoit

le depositaire de leur autorité : Rien asseurément ne peut marquer davantage son rare merite. La Lettre suivante fera voir la solidité de cette remarque, & une vie qui en auroit beaucoup de semblables, contiendroit des actions bien dignes d'être racontées.

Lettre à Monsieur de Citeaux.

MONSIEUR ET REVERENDISSIME PERE,

Il est bien difficile qu'ayant autant de respect que j'en ai pour vôtre personne, & que ne me sentant pas moins porté par ma propre inclination que par mon devoir à rendre une entiere soumission à vos ordres, j'aye pu apprendre sans une douleur tres-sensible, ce qui s'est fait à Citeaux sur le sujet de nôtre Observance. J'avois esperé, Mon Reveren-

dissime Pere, qu'elle trouveroit un nouvel affermissement sous votre autorité, qu'elle en seroit protegée, que vous lui tiendriez lieu de Pere & de deffenseur, & que vous prendriez plaisir à employer ce que Dieu vous a donné de puissance dans l'Ordre pour sa conservation ; cependant il faut que vous me permettiez de me plaindre & de le dire. Elle n'a point reçû de blessure plus profonde depuis quarante ans que celle qui lui vient d'être faite par le nouveau Bref qui a paru au commencement du Chapitre general. Je puis vous en parler avec plus de certitude que personne. J'ai vû les choses de prés. J'étois à Rome lors qu'elles y ont été reglées. Ceux qui ont été appliquez à la reformation generale de l'Ordre, étoient peu inten-

tionnez pour nôtre Observance. Ils ont fait ce qu'ils ont pû pour en empêcher l'agrandissement & le progrés, mais ils n'ont jamais voulu la détruire entiérement. C'est dans cette vûë & dans cette pensée-là qu'ils nous ont accordé la nomination de nos Visiteurs, qu'ils ont établi la maniere de les élire, & qu'ils ont ordonné qu'il y auroit dix Definiteurs de nôtre Observance dans le Chapitre general, sans restriction de temps & pour toûjours.

Je vous avoüe, Mon Reverendissime Pere, que si cet article du premier Bref étoit moins exprés qu'il n'est pas, nous aurions dû esperer de votre zele & de la sainteté de vos intentions, que vous y auriez suppléé par une explication favorable, non seulement

à cause que de ce point-là dépend la conservation ou la ruine totale de notre Observance, mais pour l'interest de tout l'Ordre, puisque dans la verité il n'y a que l'Etroite Observance qui en maintienne la reputation dedans & dehors le Royaume, & que si vous détruisiez une fois le bien qui s'y est pû conserver, l'Ordre est dans un état, & sa desolation est si publique & si connuë de tout le monde, qu'il n'y a presque point de lieu qui ne s'attire avec justice le mépris & l'aversion des hommes, & qui ne porte des caracteres sensibles de l'indignation & de la colere de Dieu.

Il y a plus de trois cens ans que notre Ordre commence à décheoir; & que les déreglemens s'y sont introduits, à la place des regles & des saintes

pratiques établies par ses Fondateurs. Depuis ce temps-là on n'a parlé que de reformation, & sans aucun fruit. On a fait mille & mille Reglemens differens, qui n'ont eu ni suites ni succés ; parce que l'on a pris des voyes irregulieres, & que l'on ne s'est pas servi des veritables moyens. Les maux ont toûjours augmenté, l'esprit de Dieu s'est retiré, & son bras s'est appesanti de plus en plus, de sorte que l'on est tombé dans les derniers excés. L'on s'étoit figuré que cette reformation derniere ordonnée sous Alexandre VII. changeroit la face des choses, mais elles sont dans une scituation plus déplorable qu'elles n'étoient auparavant. Le Bref n'a été executé de personne, & quoiqu'il adouçisse la Regle dans

tous ſes points, & qu'il en retranche toute la penitence, on n'en a pas eu moins d'éloignement que de l'auſterité primitive. La corruption a eu ſon cours ordinaire, c'eſt tout dire, on a vû dans les lieux qui devroient être les plus Saints, & qui ſont établis de Dieu pour être les ſources où nous devons puiſer les regles de nos vies & de nos conduites, des actions auſquelles on ne peut penſer ſans horreur. Il ne s'eſt rien formé de regulier dans tout l'Ordre, depuis la naiſſance des relâchemens, que la ſeule Etroite Obſervance ; & quoi qu'elle ait reſſenti des affoibliſſemens & des diminutions, ayant été pendant les diviſions & les troubles, comme une étincelle de feu battuë des vents & des tempêtes, elle n'a pas laiſſé de conſerver juſ-

qu'à present, par la protection que Dieu lui a donnée, de la pieté, de la regularité & de la discipline. Mais si on acheve de l'éteindre, que peut-on penser autre chose, si non que que notre Ordre est entiément rejetté de Dieu, que l'iniquité est consommée, que le mal a gagné partout, & qu'il n'y a plus aucune apparence de ressource.

Cependant, Mon Reverend Pere, comme vos intentions sont saintes, que votre conscience est tendre, & que vous voulez le bien, vous aurez quelque jour un regret mortel d'en avoir détruit un present & un certain de la conservation duquel Dieu vous demandera compte, & d'avoir passé toute votre vie inutilement & desagréablement tout ensemble, dans le

dessein d'en faire par des moyens & des conduites qui ne vous auront pas réüssi. Je vous parle, Mon Reverendissime Pere, avec un desinteressement entier, éloigné de tout esprit de contestation, & dans la seule vûë de Dieu, dont j'attend ici les jugemens en paix, en silence & en crainte, tous les instans de ma vie.

Je vous fais mes plaintes, je vous ouvre mon cœur comme à mon Superieur & à mon Pere, & au moment que j'ai l'honneur de vous écrire, toutes mes pensées naturelles me portent à entrer dans tous vos interests, mais celui de la verité m'en retire, & tant que je serai persuadé, comme je le suis, que la cause de l'Etroite Observance est celle de Dieu, je ne sçaurois m'en separer, ni faire ce que vous m'or-

donnez dans la rencontre presente, en me servant de l'institution de Visiteur general que vous m'avez envoyée.

Je ne puis vous exprimer la douleur que je ressens de ce que Dieu n'a pas permis que vous ayez pris d'autres vûës ni d'autres pensées sur le sujct de notre Observance, & je suis assuré que si vous l'eussiez jugée digne d'être traitée d'une maniere plus favorable, Dieu y auroit été plus glorifié, & vous eussiez trouvé plus de fidelité, de secours & de consolation dans nos Peres, que dans tout le reste de l'Ordre.

Cependant quelques suites que les choses puissent avoir, je vous supplie tres-humblement de croire, que je ne m'y trouverai que dans tous les égards & les ménage-

gemens possibles, & que j'esseyerai de vous faire connoître que je n'y agis que par la seule necessité qui m'y engage, par la crainte que j'ai de déplaire à Dieu, & de me tirer de son Ordre ; & que rien ne peut détruire dans mon cœur le desir que j'ai de vous témoigner par mes services & par ma soumission, dans toutes les occasions où ma conscience me le pourra permettre, que l'on ne peut être plus que je suis, &c.

Le 6. Juillet 1672.

Le préjudice que l'on faisoit à l'Etroite Observance étoit trop grand pour être dissimulé. Les contestations pouvoient avoir quelque mauvais effet, mais c'étoit un mal qu'il falloit essuyer pour en éviter de plus considerables. Comme Monsieur l'Abbé de la Trappe les connoissoit encore mieux qu'un autre, il fit d'autant plus éclater son zele ; les mieux intentionnez se

Lettre 103. à un Abbé Regulier tom. 1.

joignirent à lui pour l'appuyer, & d'autres lui écrivirent pour lui faire connoître les dispositions où ils étoient de demeurer fermes dans les interests de l'Etroite Observance, ausquels il répondit » qu'aprés avoir consideré » toutes choses devant Dieu, il ne » croyoit pas que l'on pût prendre avec » conscience un autre parti que celui de » se declarer pour elle. Qu'il étoit évi- » dent que l'on la vouloit détruire, & » qu'à moins que l'on ne s'y opposât » par des voyes legitimes, tout l'Ordre » dans dix ans se trouveroit uniforme » dans sa pieté & dans sa discipline; c'est » à dire que l'on vivroit partout dans » une mitigation scandaleuse. Que de » se tenir dans la neutralité cela n'étoit » pas possible : car outre que l'on ne » feroit pas ce que l'on doit pour em- » pêcher l'établissement du mal, & le » cours de la corruption, on donneroit » lieu aux ennemis de la Reforme de » prendre des avantages de cet état de » suspension dans lequel on se tiendroit, » & le monde même n'en pourroit in- » ferer autre chose, sinon que l'on n'en » condamneroit pas la conduite.

Ces motifs étoient trop justes pour

n'être pas ſoutenus avec tout le zele qui convenoit à une ſi bonne cauſe, où l'on ne demandoit que la liberté de faire penitence en paix. Il étoit impoſſible d'entendre Monſieur l'Abbé de la Trappe, & de ne ſe pas rendre à ſes raiſons, que ſes exemples faiſoient encore plus valoir. Les Peres de la Commune Obſervance n'en avoient point de bonnes, mais le dernier Bref étoit pour eux; & le monde d'ailleurs qui n'a pas toute la lumiere neceſſaire ſur les obligations des Religieux, regardoit les Reformez comme des gens qui venoient troubler les anciens dans une poſſeſſion paiſible de tranſgreſſion continuée depuis prés de trois cens ans, & ne croyoit point cette affaire auſſi importante qu'elle l'étoit en effet. Les uns & les autres ayant produit ce qu'ils eſtimerent pour leur deffenſe, il intervint Arreſt du Grand Conſeil, qui renvoyoit les Parties à Rome, croyant que c'étoit au Pape qui avoit donné le Bref d'en donner l'explication. Sur cela il fut d'abord reſolu de renvoyer à Rome Monſieur l'Abbé de la Trappe & Monſieur l'Abbé du Val-Richer, mais le premier avoit

trop pris sur soy pour faire le premier voyage, pour se résoudre à faire le second. Il jugea qu'il étoit plus à propos de prendre une voye plus abregée, & de ne plus paroître devant un Tribunal qui s'étoit trop declaré pour en esperer rien de favorable. C'est ce qui lui fit prendre d'autres vûës, & le fit penser à s'adresser au Roy, *& dans la verité*, disoit-il, *à moins que Sa Majesté ne nous donne une protection puissante, il n'y a rien à esperer, pour la conservation du peu de bien qui reste dans notre Observance; mais au contraire la dissipation en est toute certaine.* La Reforme donna donc sa Requête, & Monsieur l'Abbé de la Trappe fit la sienne en particulier. Le Reverend Pere Abbé de Chatillon en fut chargé & il les presenta au Roy à Nancy. Sa Majesté y ayant eu égard évoqua l'affaire à soy, & donna à Monsieur de la Trappe les Commissaires qu'il demanda.

Lettre lxxij. à un Religieux tom. 2.

Le 3. oust 673.

Mais comme Dieu a toûjours permis que ce grand homme ait été sans cesse calomnié dans les choses qu'il n'a entrepris que pour sa plus grande gloire, afin qu'il en eût plus de merite,

rire, cette Requête donna lieu à la médiſance, ſur le même pretexte que le voyage de Rome dont nous avons déja parlé. L'Auteur des *Entretiens de Timocrate & de Philandre*, ne craint point d'avancer, « que n'ayant rien pu obtenir de la Cour de Rome, [*pour ſe faire Chef d'Ordre*] il voulut « voir ſi celle de France lui ſeroit plus « favorable. C'eſt pourquoi dés qu'il fut « de retour à Paris, il preſenta une Re- « queſte imprimée au Roy, dans laquelle « aprés s'être comparé à tous les Saints « & à tous les Martyrs, il repreſenta à « Sa Majeſté les deſordres du monde & « de l'Egliſe, le projet qu'il a fait pour « en bannir la corruption, & les moyens « que Dieu lui a inſpirez pour l'execu- « tion d'un ſi grand deſſein. Que le Roy « quoyque fort retenu à parler, quand « il ne parle pas avantageuſement de « quelqu'un, dit aſſés librement ce qu'il « trouvoit de ridicule dans cette Re- « quête. Les Courtiſans qui ſont toû- « jours du ſentiment du Prince, ſur tout « quand il s'agit de rire aux dépens du « prochain, & qui n'avoient pas oublié « la vie de ce ſaint moderne, ſe diver- « tirent long-temps de ſes projets, & «

Entret. p. 33.

Entret. pag. 34.

firent tant de railleries de ce pauvre Abbé, que ſes propres amis lui conſeillerent de ſe retirer dans ſon Convent, ce qu'il fit effectivement, mais avec un chagrin inexprimable, puiſque ce fut ſans être diſtingué, comme il le ſouhaitoit.

On ne craint point l'objection, puiſqu'on la rapporte avec toute ſa malignité; le Critique y fait voir une ſi grande ignorance des faits & des circonſtances de la Vie de Monſieur l'Abbé de la Trappe, que ſa médiſance tombe tout court. Il ne ſçait pas même le tems auquel cette Requeſte fut preſentée, puiſqu'il dit qu'il la preſenta dés qu'il fut de retour à Paris, c'eſt-à-dire en *1666.* & elle ne le fut qu'en *1673.* tout ce qu'il ajoûte fait même voir qu'il ne l'a jamais lûë. La ſimple expoſition du fait ſuffira pour en montrer la fauſſeté. Mais on a tant de fois renouvellé ce reproche, ſans la moindre apparence de raiſon, qu'il eſt neceſſaire pour inſtruire une bonne fois ce procés à fond de produire ici toutes les pieces qui peuvent ſervir à ce deſſein, & qui ſont les ſeules ſources d'où on peut tirer la verité.

On voit quelles furent ses vûës en presentant cette Requête ; dans une Lettre à un Abbé de son Ordre. « Vous sçaurez, *lui dit-il*, de N. les pensées qui nous sont venuës sur le sujet de notre Observance pour sa conservation. Je ne sçaurois m'empêcher d'esperer que Dieu n'en permettra pas la ruine, & ne nous abandonnera pas dans la main de ceux qui nous aimeroient plus qu'il ne font, s'ils nous connoissoient mieux ; pourvû qu'en tout ceci nous nous proposions uniquement sa gloire, & le rétablissement du veritable esprit qu'il avoit inspiré à nos Peres.

Du 23. Juillet 1673.

Il faut peu pour perdre pour jamais la protection de Dieu ; celle des hommes nous ayant manqué, il n'y a rien que nous ne devions faire pour dissiper la malignité des tems par la bonté de notre vie ; au nom de Dieu pensez-y. Voilà quelle étoit la pureté de ses intentions. Voici quel fut son zele dans l'execution & les motifs de cette divine flamme.

De Paris le 8. Aoust 1673. tom. 1.

IL ne m'eſt pas poſſible, MONSEIGNEUR, *écrit-il à un Miniſtre & Secretaire d'Etat*, de voir notre Obſervance reduite à la derniere extrémité, & toute prête d'être ruinée par l'autorité de ceux qui n'ont ceſſé de l'attaquer depuis qu'elle a commencé de ſe former & de naître, & demeurer dans le ſilence, quelque reſolution que j'euſſe priſe de le garder inviolablement toute ma vie, & d'attendre la mort dans le profond repos de cette ſolitude. On me contraint d'en ſortir malgré moi, pour me jetter aux pieds du Roy, & implorer ſa protection, dans une confiance certaine que ſa bonté ne ſouffrira pas que ſous de vains pretextes, & des raiſons qui dans le fond n'ont nulle juſtice; on renverſe la pieté,

qui se trouve presentement établie dans prés de soixante Monasteres, pour les replonger dans les desordres & les dereglemens dont la main de Dieu & la protection du Roy les a tirez. Il ne s'agit plus d'étendre l'Etroite Observance dans les autres Monasteres, ce que le Roy n'a pas jugé à propos, mais de maintenir un bien tout formé & tout certain, & d'empêcher qu'on ne vive dans soixante Maisons qui servent Dieu avec édification, comme l'on fait dans le reste de l'Ordre; c'est-à-dire, dans des excés ausquels nous ne pouvons penser sans une sensible douleur.

J'en sçay le détail, & je ne voudrois pour rien du monde imposer à personne, Dieu le sçait, mais je suis obligé de vous dire que les maux sont

au delà de ce qu'on s'imagine. Le R. P. Abbé de Chatillon qui aura l'honneur de vous rendre cette Lettre, vous informera plus particulierement de toutes choses, & moy je me contenterai, MONSEIGNEUR, de vous conjurer au nom de Dieu de vouloir faire voir au Roy la Requeste que je prens la liberté de lui presenter, je ne le fais que dans l'excés de ma douleur, par le mouvement pressant de ma conscience, dans la connoissance certaine que j'ai du dessein que l'on a de nous détruire, afin que Dieu ne me reproche pas un jour d'avoir abandonné sa cause, & de m'être tû lorsque j'ai été dans l'obligation de parler & de me plaindre, & dans la persuasion où je suis, que Sa Majesté ne veut point le renversement d'un bien, à

l'établissement duquel aprés Dieu elle a toute la part ; qu'il lui paroîtra beaucoup plus dans l'ordre que cette affaire qui dure depuis tant d'années, qui tire nos Religieux de leurs Solitudes, qui les jette dans la dissipation, qui affoiblit la regularité de nos Monasteres, se termine par des conduites de charité, de paix & d'accommodement, que par des voyes contentieuses, & des contestations indignes du nom, & de l'habit que nous portons. Je vous conjure encore une fois par le sang de JESUS-CHRIST, que j'ai tout seul en vûë au moment que j'ai l'honneur de vous écrire de representer au Roy le merite de cette affaire, & d'obtenir de sa bonté qu'il se fasse lire la Requête entiere. Je ne sçaurois croire que la lecture lui en soit importune, lui ou-

vrant mon cœur, & lui expliquant mes ſentimens, comme je ferois à Dieu même.

La Requête même a quelque choſe de plus précis, & on y voit encore mieux les fins qui ont obligé Monſieur l'Abbé de la Trappe de la preſenter. Elle eſt une ſi vive expreſſion de la grandeur de ſon ame, de ſon attachement aux Regles primitives, de ſon horreur des dereglemens, de ſon ardeur pour le rétabliſſement de la diſcipline, de ſon devouëment à la devotion, de ſon reſpect pour les Fondateurs, de ſon amour pour les auſteritez, de l'humilité la plus profonde, de l'éloignement de toute ſuperiorité que ſes diſpoſitions ſi ſaintes s'y laiſſent voir à découvert, & ce ſeroit ôter une belle preuve de tant de rares vertus, que d'en priver le Lecteur qui en connoîtra ſans doute tout le prix, & qui verra qu'elle eſt un illuſtre monument de ſa pieté & de ſon eſprit.

SIRE,

Les Anciens Solitaires, deſ-

quels je ne merite pas de porter le nom, ny l'habit, n'ont point fait de difficulté de sortir du fond de leurs deserts, lors qu'ils y ont été obligez, pour le service de Dieu, & les necessitez pressantes de son Eglise; & on les a vû dans les Villes Imperiales, & dans les Palais des Empereurs, quand ils ont crû que l'ordre de Dieu les y engageoit. C'est ce qui fait que l'on ne doit pas trouver étrange, que m'étant consacré comme eux au repos de la solitude, & ayant resolu de passer ma vie dans un continuel silence, j'éleve aujourd'huy ma voix contre toutes mes resolutions, & j'ose la porter jusqu'au Trône de Votre Majesté, puisque j'y suis comme forcé par de semblables considerations, & que je ne puis me dispenser de le fai-

Comment se compare-t'il donc à eux.

re, ſans abandonner une cauſe que je croi celle de Dieu, & manquer au plus eſſentiel de mes devoirs. Ce qui fait en cela, SIRE, la plus grande de mes peines, c'eſt que je ne parle que pour me plaindre; que celuy qui m'ouvre la bouche, & aux ordres duquel il ne m'eſt pas permis de reſiſter, ne me met ſur les lévres que des paroles de douleur & d'amertume, & que la charité, qui veut preſque en toutes rencontres, que l'on cache les fautes & les foibleſſes même de ſes ennemis, me contraint dans celle-cy de découvrir celles de mes Freres. Mais j'eſpere que Dieu qui eſt la lumiere des Rois, & qui n'a pas donné à Vôtre Majeſté moins de ſageſſe & de diſcernement, que de grandeur & de puiſſance, ne ſouffrira pas qu'elle juge

mon action autrement qu'il la juge lui-même, ni qu'elle regarde comme l'effet d'un mauvais conseil, ce que je n'entreprends qu'aprés beaucoup de reflexions, & par le pur mouvement de ma conscience.

Vôtre Majesté me permettra donc de la faire ressouvenir avec le profond respect qui lui est dû, qu'Elle favorisa dans les commencemens l'étroite Observance de Cîteaux d'une protection puissante, & qu'Elle ordonna qu'elle fût établie dans tous les Monasteres de son Royaume. Quoique depuis Elle eut des raisons particulieres pour en arrêter le progrés, Elle n'en a jamais voulu la ruine. Et bien qu'Elle n'ait pas jugé à propos que l'on vêcût par tout dans la même austerité, Elle n'a ja-

mais condamné ceux qui l'ont embraſſée. Mais je ſuis aſſûré que ſi V. M. étoit informée de l'état déplorable auquel tout l'Ordre de Cîteaux ſe trouve reduit, Elle ſeroit touchée de compaſſion, & Elle ne pourroit pas ſouffrir que l'étroite Obſervance tombât dans cette abîme de maux dont elle n'a été tirée que par la main toute-puiſſante de Dieu, & par la protection que V. M. lui à donnée, puiſque la derniere Reforme que l'on avoit prétendu inſtituer, n'ayant eu ni ſuite ni ſuccez, il ſe peut dire que ſi le bien qui s'eſt conſervé dans l'étroite Obſervance eſt une fois détruit, la deſolation eſt generale, le mal eſt conſommé, & que comme il n'y a plus dans l'Ordre de principe de vie, il n'y a plus de rétabliſſement a eſperer.

Les excez qui obligerent autrefois les Rois & les Princes de demander à Innocent VIII. la suppreſſion de l'Ordre de Cîteaux, & qui firent que les deſcendans de ceux qui en avoient été les Fondateurs voulurent ouvrir les tombeaux de leurs Peres, pour en tirer leurs oſſemens, & leurs cendres, & les transferer en d'autres lieux, ſe ſont augmentez dans la ſuite des tems. L'impunité qui eſt la mere & la conſervatrice de la licence, les a rendus plus grands qu'ils n'étoient lorſque l'on vit éclater toutes ces plaintes. Et ce qui fait qu'on ne les regarde plus avec les mêmes ſentimens, c'eſt que les dereglemens ſont anciens; qu'il y a long-tems qu'on les voit & qu'on les tolere; qu'ils n'ont plus le caractere de nouveauté qui frappe

toûjours le monde, & que les yeux de l'esprit, aussi bien que ceux du corps s'accoutument à la vûë des objets les plus monstreux, & des crimes les plus énormes.

Louis XIII. d'heureuse memoire, Pere de Vôtre Majesté, touché de la grandeur de ces maux, voulut y apporter des remedes. Ce fut par son autorité, aussi bien que par celle du saint Siege, que l'on institua l'étroite Observance dans l'Ordre de Cîteaux, comme l'unique moïen que l'on pouvoit prendre pour le rétablissement des choses. Ce seroit ne pas respecter la patience de V. M. autant que l'on le doit, que de lui faire le détail des mouvemens differens qui ont agité cette Observance. Pendant que V. M. l'a protegée, elle a été fleurissante, mais

depuis qu'Elle a détourné ses regards de dessus elle, Elle est tombée dans un affoiblissement si prodigieux, & ses ennemis se sont tellement prévalus de son malheur, que dans peu on verra ses Monasteres, dont la pieté, & la discipline donnoient de l'édification à toute l'Eglise, dans les mêmes relâchemens où se trouve le reste des Maisons de l'Ordre, qui vivent sans Reforme; c'est à dire qu'au lieu de cette sainte uniformité qui se remarquoit autrefois dans les membres de ce grand Corps, toutes ses Communautez se trouveront avec un extréme scandale dans les mêmes désordres & les mêmes profanations.

V. M. sera, s'il lui plaît, avertie, que l'on a surpris sa bonté, & que contre les esperances qu'on lui avoit données

de travailler avec application au rétabliſſement general de tout l'Ordre, & d'en reparer les ruines par des moïens plus doux & plus convenables à ce que l'on diſoit, que ne ſont pas ceux que les Peres de l'étroite Obſervance prétendoient que l'on devoit emploïer. Le dernier Bref obtenu ſous Alexandre VII. pour l'Inſtitution de cette nouvelle Reforme eſt demeuré ſans execution ; ſes Réglemens n'ont été reçus dans aucun lieu. Quoi qu'il adouciſſe la Régle, & qu'il en retranche l'auſterité en tous ſes points ; on a vêçu par tout dans la licence accoûtumée. Il n'a ſervi que de matiere & de pretexte à ceux qui ont l'autorité principale entre les mains, pour attaquer l'Etroite Obſervance, & travailler à ſa ruine avec plus de ſuccez ; afin

qu'ayant ôté toutes les differences qui se rencontrent entre elle, & la vie qu'ils menent, c'est à dire, en y détruisant la pieté, la penitence, la discipline & l'esprit de religion, les maux de l'Ordre fussent moins connus, & ses dereglemens moins sensibles.

SIRE, pendant que les Solitaires & les Moines ont vêcu dans la perfection de leur état, & selon la pureté de leur Régle, on les a consideré comme des Anges visibles & tutelaires des Monarchies, on les a vûs défendre des Villes contre des armées nombreuses qui les attaquoient. Ils ont soûtenu par le pouvoir qu'ils avoient auprés de Dieu la grandeur & la fortune de l'Empire. Ils ont gagné les batailles, & remporté les victoires comme ils les avoient prophetisées; Et les Em-

pereurs Chrétiens ont eu plus de confiance dans les prieres de ces grands Saints, que dans leur propre valeur, & dans la puissance de leurs armes.

L'on sait que dans l'Espagne sur la fin du dernier siécle, une sainte Solitaire connut en esprit ce qui se passoit dans cette memorable journée de Lepante, & que dans le tems même du combat, elle en ménagea par son intercession auprés de Dieu, & par ses larmes, les avantages & les succez, en faveur de l'Eglise.

Mais si la pieté des saints Religieux a causé tant de biens & de benedictions, il est vrai de dire, que l'irreligion des mauvais Moines n'a pas produit de moindres confusions, & de moindres maux. Les Saints ont attribué les persecutions de l'Eglise, les rava-

ges que les Barbares ont fait dans l'Italie, & le ſaccagement de Rome, au déreglement des Eccleſiaſtiques de leur tems. N'a-t'on pas de juſtes ſujets de craindre que les excez qui ſe commettent aujourd'huy en tant de lieux, que la pieté des Chrétiens a formez uniquement pour appaiſer la colere de Dieu, ne faſſent un effet tout contraire à celuy que l'on en devroit attendre? Qu'il ne s'irrite de voir que tant de Maiſons Religieuſes qui devroient être comme autant de Sanctuaires, ne ſervent plus que de retraite à des perſonnes, dont il ſemble que l'emploi principal ſoit d'attaquer la gloire de ſon Nom, & de violer la Sainteté de ſa Loy? Qu'il ne châtie une licence ſi ſcandaleuſe, & ſi publique par des punitions éclatantes? Et que, ceux qui

ont été autrefois les colonnes des Etats & de l'Eglise par la sainteté de leur vie, n'en deviennent, comme le malheur & la malediction par le dereglement de leurs mœurs.

Un seul homme, SIRE, comme nous l'apprenons de l'Histoire sainte, par une désobéïssance qui de soi n'avoit rien de fort criminel, offensa tellement la Majesté de Dieu, qu'il fut prêt de la punir par la perte de tout un peuple. Qu'elles consequences ne pourra-t'on point tirer d'un évenement si terrible & si remarquable, toutes les fois que l'on mettra la faute de ce particulier auprés de ce nombre presque infini de prévarications & de sacrileges qui deshonorent ces solitudes consacrées par les larmes & les travaux de tant de Saints, & qui malgré la

conſpiration des hommes, & la décadence des tems, ſont encore aujourd'huy d'illuſtres monumens de leur penitence ?

V. M. dont les vûës ſont ſi juſtes & ſi perçantes, connoît mieux que perſonne, qu'il n'y a rien que l'on dût deſirer davantage, que de remedier à de ſi grands maux ; & que ſi la profondeur des playes fait que l'entiere gueriſon n'en eſt pas poſſible, au moins il eſt d'une extrême importance d'en empêchre la multiplication & le progrez. Cependant c'eſt dans ce malheureux état que l'on veut nous rengager. On trouble la tranquilité de nos Monaſteres par des changemens injuſtes. On intimide ceux en qui l'on voit de la vigueur & du zéle pour la manutention de la Regularité. On dépoſe les gens de bien, on leur ôte le gou-

vernement des Maisons, & on en met en leurs places qui sont incapables de conduire. On vient de faire paroître un nouveau Bref qui abolit ce qui avoit été établi pour la conservation de la Reforme sous le Pontificat d'Alexandre VII. quoi qu'il fût confirmé de l'autorité de V. M. Ce que Rome n'auroit jamais fait, si, pour me servir des termes de saint Bernard, Elle n'avoit été surprise par les artifices ou par les pressantes sollicitations de nos adversaires : Et la contestation muë sur l'appel comme d'abus de ce second Bref aïant été portée devant V. M. & renvoyée par Elle à son Grand Conseil, on nous oblige de retourner à Rome, & on nous engage par-là dans une suite presqu'infinie d'affaires, de procez, & de dépenses. Et

ainsi il faut par necessité qu'étant destituez de tous les moïens necessaires pour nous conserver dans les abris où la divine Providence nous avoit retirez, l'Etroite Observance qui s'étoit formée des debris de ce grand Ordre, se retrouve dans l'orage, & soit submergée dans le naufrage universel, si V. M. ne daigne étendre sa main sur elle, & employer sa puissance souveraine pour sa conservation.

Voila, Sire, le sujet de nos plaintes ; voila ce qui nous oblige de rompre le silence que nous gardons depuis si longtems avec tant d'exactitude & de Religion. C'est la vûë d'un danger si pressant, qui perce nos cœurs d'une vive douleur, & qui nous remplissant de justes craintes, nous contraint de demander

à V. M. la protection que nous ſavons qu'Elle ne refuſe à aucuns de ſes ſujets, nous réglant en cela ſur l'exemple de ſainte Thérеſe, qui dans une rencontre toute ſemblable, voiant la Reforme qu'elle avoit inſtituée avec tant de ſoin & de travaux, détruite en un moment par l'autorité du ſaint Siége, eut recours à la puiſſance Royale. Dieu lui inſpira de s'addreſſer à Philippe II. Ayeul de V. M. & elle trouva dans la pieté & dans la ſageſſe de ce grand Roy ce qu'elle en avoit eſperé pour la diſſipation d'une tempête qui lui avoit été ſuſcitée par l'envie, le credit, & la violence de ſes ennemis.

Entre tant de titres differens que les grands Rois reçoivent de la liberalité de Dieu, il n'y en a point qui leur ſoit ſi avantageux,

avantageux, ni qui les approche si prés de la Divinité, dont ils doivent être les plus vivantes images, que celui de Peres des Peuples. Mais cette qualité que Dieu même a bien voulu prendre pour lui préferablement à toutes les autres, les engage à ne s'appliquer pas moins au salut & à la sanctification de leurs Sujets, qu'à la conservation de leurs biens & de leurs fortunes. Et V. M. qui veut sans doute s'acquiter exactement de toutes ses obligatiōs envers ceux que la divine Providence a voulu confier à ses soins & soûmettre à son autorité, ne doit pas moins travailler à les rendre heureux dans l'éternité que dans le tems.

C'est dans ce sentiment que je me jette aux pieds de V. M. avec des esperances certaines de trouver en Elle cette bonté

& cet amour que la Justice que Dieu donne toûjours aux Rois qui sont selon son cœur, & qui fait la felicité de leur Regne, & l'affermissement de leur Trône. C'est dis-je, dans cette confiance que j'ose me presenter devant Elle, sans m'arrêter à toutes les considerations qui pouroient m'en dissuader, & particulierement aux explications que les personnes mal intentionnées donneront à mon action.

Mais si je suis persuadé qu'elles me traiteront de temeraire, d'inquiet & d'ambitieux, je le suis aussi, que V. M. pénetrera d'un seul coup d'œil, ce qui peut faire auprés d'Elle ma justification & ma défense ; & qu'Elle ne sera point surprise, qu'étant obligé par le devoir de ma profession, de me presenter dans tous les instans

aux pieds des Autels du Roy du Ciel pour les moindres de mes beſoins, j'aborde une fois en ma vie le Trône du Roy de la terre, pour la plus importante affaire que je puiſſe avoir dans le monde. Et pour ce qui eſt de l'ambition, il y a longtems que Dieu par ſa miſericorde a effacé dans mon cœur les impreſſions qu'elle y avoit pû faire : Et la connoiſſance que j'ai de mon incapacité, jointe à mes indiſpoſitions continuelles, m'a tellement convaincu, que les derniers emplois ſont beaucoup au de-là de mes forces, que je n'ai aucune penſée plus ordinaire, que celle de remettre à V.M. la charge de ce Monaſtere que je tiens de ſa bonté & de ſa main, & de la conjurer d'y nommer quelqu'un en ma place, qui maintienne le bien que

Eſt-ce là le langage d'un homme qui aſpire à quelque nouvelle dignité.

Sont-ce là les penſées d'un Abbé qui veut ſe faire Chef d'Ordre.

Dieu ſeul y a établi, & y repare ce grand nombre de maux & de fautes que j'y ay pu commettre.

Je la ſupplie donc, SIRE, avec larmes, qu'il lui plaiſe de nommer quelques perſonnes auſquelles nous puiſſions propoſer des moyens innocens, qui ne donnant nulle atteinte veritable à l'autorité des Superieurs auſquels nous ſommes ſoumis, ne laiſſent pas d'avoir ce qui eſt neceſſaire pour empêcher l'entiere diſſipation de nôtre Obſervance. V. M. procurera par-là le ſalut de tant d'ames, dont la perte eſt toute aſſeurée, ſi elles ne ſont ſoûtenuës de ſa protection : Elle maintiendra le ſervice de Dieu dans un grand nombre de Monaſteres, dont la pieté & la diſcipline commencent de s'affoiblir, & qui ſont ſur le point de

tomber dans de plus grands égaremens. Elle finira des conteſtations qui durent depuis plus de cinquante années avec un ſcandale public, qui ſe raniment tous les jours par de nouveaux incidens, & qui ne ſe termineront jamais par des Jugemens de rigueur ; Elle étouffera dans ſon Royaume la cauſe d'une infinité de malheurs, & attirera par une conduite ſi Chrétienne & ſi ſainte la benediction du Ciel ſur ſon Empire, & ſur ſa Perſonne.

Mais comme ce n'eſt, par la miſericorde de Dieu, ni l'inquietude, ni le deſir des choſes nouvelles, qui m'obligent d'adreſſer mes plaintes à V. M. mais l'apprehenſion toute ſeule d'abandonner la cauſe de la verité, ſi je manquois à l'informer de ce qui ſe paſſe, & à lui expoſer le peril dans lequel

notre Obſervance ſe trouve, je recevrai tout ce qu'il lui plaira d'ordonner, avec un reſpect & une ſoumiſſion profonde. Je regarderai la volonté de Dieu dans la ſienne; & s'il arrivoit que contre mes eſperances, les tres-humbles prieres que je lui fais ne fuſſent pas écoutées, je n'accuſerai perſonne de mon malheur que moi-même; & n'en attribuant la cauſe qu'à mes propres pechez, j'eſſairai de me rendre moins indigne de la protection de V. M. par une vie meilleure que celle que j'ai pû mener juſques ici, & j'attendrai dans le ſilence de cette ſolitude, & dans un gemiſſement continuel, qu'il plaiſe à Dieu d'inſpirer à V. M. des ſentimens plus favorables à nôtre Ordre, qui étoit autrefois l'ornement de la France, comme celui de

Qu'il y a là d'humilité.

l'Eglise, & que les Rois vos Predecesseurs ont honoré d'une estime & d'une confiance si particuliere, qu'ils ont regardé comme un bonheur pour leurs Personnes & pour leur Etat d'être associez à ses exercices de pieté, à ses pratiques de penitence, & à ses prieres.

Cependant, SIRE, nous continuerons mes Freres & moi, comme nous l'avons fait jusques ici, avec tout le soin & l'application possible, de considerer vôtre Personne sacrée comme le sujet principal de nos prieres, en l'offrant à Dieu jour & nuit, & lui demandant incessamment qu'il la comble de graces & de prosperitez, & par dessus tout, qu'il lui donne dans le Ciel autant de grandeur & de gloire, qu'il lui en a donné sur la Terre.

Cette Requeste fut regardée de tout le monde comme un chef-d'œuvre d'éloquence, bien qu'elle eût été dictée tout d'une suite, lui seul n'en connut point les beautez. S'il y a quelques endroits qui ne se ressentent pas de la simplicité du desert, il faut l'attribuer uniquement à Dieu, qui ne s'est pas contenté de lui inspirer le dessein, mais qui a voulu prendre un soin particulier de son execution. Elle eut tout le succés qu'il pouvoit esperer, puisque la pieté du Roy seconda les desseins de Dieu ; & que comme il le demandoit, les choses furent mises entre les mains de personnes dont on pouvoit se promettre toute sorte de justice.

S. M. ne trouva rien de ridicule dans cette Requeste, & le respect qui est dû à un si grand Roy devoit empêcher l'Auteur des Entretiens de le citer pour une calomnie, puisqu'il en accorda les fins, & en appuya l'execution avec beaucoup de bonté. *Les Courtisans ne firent point de railleries de ce pauvre Abbé*, qu'ils avoient tant admiré autrefois, parce qu'il ne parut point à la Cour qui étoit alors à Nancy, & fut seu-

lement trois jours à Paris, où il ne vit que fort peu de personnes, & il ne se retira point dans son Couvent avec un chagrin inexprimable, mais avec une paix inalterable que les hommes ne lui pouvoient ôter, & que rien ne lui a jamais pû faire perdre, & qu'il auroit retrouvée dans son Couvent si quelque chose avoit été capable de la lui ravir.

Il parle de cette affaire à un Religieux dans une de ses Lettres qu'il finit ainsi. » Croyez que ma tête sera ren- « Lettre 72. t. 2.
versée lorsque je prefererai quelque «
chose aux cavernes & aux mazures de «
la Trappe. Il y en a trop pour des «
gens qui attendent dans tous les instans «
de leur vie les jugemens de Jesus- «
Christ. Quelqu'eut été le succés de «
cette Requeste il n'en auroit pas eu le moindre chagrin. » Aprés avoir fait « Lettre 23. t. 2.
tout ce que je n'ai pû refuser à mon «
devoir, *écrit-il à un Abbé de ses intimes amis*, quand mes esperances se- «
roient confonduës, & que l'évenement «
se trouveroit entierement contraire à «
toutes mes attentes, c'est-à-dire, à la «
gloire de Dieu & au bien de notre «
Ordre, & qu'il faudroit succomber «

» ſous la violence de ceux qui nous veu-
» lent opprimer : je conſerverai, s'il
» plaît à Dieu, la paix & le repos ; c'eſt
» ce que les hommes ne me pourront
» ôter. Un inſtant qui ne peut être éloi-
» gné, nous decouvrira un nouveau païs
» & une nouvelle terre, & pour lors
» ce que nous aurons cru de plus impor-
» tant dans celle-cy, ne nous paroîtra
» qu'une vapeur. Pour peu que cette
» penſée nous ſoit preſente, il n'y a
» rien de ſi deſagreable dans ce mon-
» de dont on ne puiſſe ſe conſoler ſans
» peine.

Les voyages qu'il étoit obligé de faire à Paris, quoique rares & fort courts, & qui l'arrachoient du milieu de ſon aimable ſolitude, & du ſein de ſes chers Solitaires lui coûtoient plus qu'on ne pouroit icy le dire ; & quelqu'importante que fût l'affaire de l'Etroite Obſervance, il mettoit une tres-grande difference entre ce qu'il devoit à ſon Ordre, & ce qu'il devoit à ſa Maiſon. Il donna une marque de cette preference qui merite d'être tranſmiſe à la poſterité comme une digne preuve de ſon zele & de ſa vigilance Paſtorale, à un grand Pre-

lat qui le pressoit de venir faire les sollicitations necessaires avant le jugement.

Il y a un de nos Freres, *lui mande-t-il pour excuse*, qui depuis deux mois est aux portes de la mort : bien que Dieu lui ait donné toutes les dispositions que je lui pouvois souhaiter dans cet état, l'instant de la mort est assurément celui des plus grandes tentations, & je vous avouë que pour le quitter dans cette extrêmité-là il faudroit me faire une violence que j'aurois peine à supporter. Dieu qui me l'a confié & qui l'a mis dans mes mains, veut, ce me semble, que je le remette dans les siennes ; & à moins que d'en recevoir les derniers soupirs & de lui fermer les yeux, je ne croirois pas pouvoir rendre à Dieu le compte qu'il m'en demandera. Je sçai que je dois tout à notre Observance, que rien ne m'importe davantage, que l'affaire qui se traite presentement ; mais je n'en suis qu'une partie & la moins considerable, & Dieu m'a chargé en chef de la conduite de cette Maison : & l'obligation que j'ai de veiller sur les ames qu'il a daigné com-

Lettre 4. à un Prelat tom. 2.

» mettre à mes ſoins me paroît preferable à toutes les autres.

Cependant ſi on lui ordonnoit, il marchoit, content de n'agir point par ſon propre eſprit, & d'avoir le merite de l'obéïſſance. Il ſemble que Dieu ne permettoit les empreſſemens de ceux qui imploroient ſon aſſiſtance, que pour faire éclater ſa vertu. Tantôt l'incommodité d'une chaleur qui ne le quittoit point, & qui dans les moindres mouvemens extraordinaires devenoit une fiévre toute formée, l'eut dû arrêter, & il n'y avoit nul égard ſi l'obéïſſance l'appelloit, ſacrifiant avec plaiſir ſa ſanté pour les interêts de la Reforme. La perſuaſion où il étoit, que quand un Religieux ne peut plus aller par le monde, ſelon cette pauvreté qui lui eſt ſi eſſentielle, Dieu ne veut de lui autre choſe, ſinon qu'il demeure enfermé dans ſon Cloître : qu'il y prie ſans ceſſe, qu'il y pleure ſes pechez, & qu'il y attende la mort, le portoit à s'excuſer d'aller à Paris, où il n'auroit pas pû faire à pied les viſites & les ſollicitations qui ſeroient neceſſaires.

» D'uſer, *diſoit-il*, d'une maniere

d'aller plus commode, cela ne con- « viendroit point à la ſimplicité de mon « état, & il n'y a point d'apparence que « j'approuvaſſe par mon exemple ce que « j'ai toûjours eſtimé condamnable dans « les perſonnes de ma profeſſion. Cependant, ſans ſe departir jamais des regles les plus exactes, ſi ſes raiſons n'étoient pas écoutées, il ſe ſoumettoit, croïant que Dieu lui parloit par la bouche de ceux qui l'appelloient à leur ſecours, bien que cela fût contre toutes ſes reſolutions. Nous voyons ſes ſentimens dans une Lettre à un Abbé de ſon Obſervance. » Pendant que ceux de nos « Peres qui ont ſoin de la ſuite des af- « faires, ſont expoſez aux diſſipations « qui en ſont inſeparables, il eſt de « votre devoir & du mien & de l'obli- « gation de tous ceux qui ſont dans la « ſolitude & dans la retraite, de lever « inceſſamment les mains au Ciel, & « d'eſſayer de l'appaiſer par leurs peni- « tences & leurs prieres. C'eſt ce que « je ferai de mon côté autant que mon « impuiſſance me le pourra permettre : « car vous croyez bien que l'on ne me « verra point faire aucun pas hors de « notre Monaſtere, ni me ſeparer un «

Voyez la Lettre 96. tome 2.

Lettre 103. t. 1.

« ſeul inſtant de la Compagnie de mes
« Freres, pour m'engager dans des oc-
« cupations exterieures, auſquelles je
» ſuis perſuadé que Dieu ne me deſtine
» point.

Lettre 72. t. 2. Cette affaire fut puiſſamment ſoûtenuë par le credit & les amis de Monſieur l'Abbé de la Trappe, & encore plus par ſes prieres auprés de Dieu, & on avoit lieu d'attendre un traitement favorable des bonnes intentions & de la lumiere de ceux auſquels Sa Majeſté en avoit commis la diſcution. Monſieur de la Trappe ſe confioit dans le merite de ſa cauſe; mais il apprehendoit toûjours que les dereglemens qu'il connoiſſoit ne miſſent de la part de Dieu des obſtacles à un heureux ſuccés. » Tout eſt entre les mains
Lettre 96. t. 2. » de Dieu, *écrit-il à un Abbé Regulier*,
» & dans le fonds je crains plus que je
» ne le puis dire que notre propre indi-
» gnité ne nous nuiſe davantage, que le
» credit & la puiſſance de nos adverſai-
» res. Je n'apprens rien de tous côtez
» qui ne m'afflige. Le corps tout entier
» eſt dans la langueur, & il n'y a preſ-
» que point de partie qui ne ſoit mortel-
» lement attaquée; tellement que quoy-

qu'il nous puisse arriver de fâcheux, «
nous aurons grand sujet de croire & «
de dire que Dieu nous aura jugez dans «
sa justice. Si je vous avois dit ce que «
je sai, vous entreriez dans mes pen- «
sées, & vous craindriez avec beau- «
coup de sujet aussi-bien que moy, que «
Dieu ne nous ait rejettez pour toûjours «
de devant sa face. «

Les choses étoient en effet les mieux disposées du monde, & tout sembloit concourir à la satisfaction des Peres de l'Etroite Observance, lorsque les anciens voyant les esprits dans cette situation, s'aviserent de faire une affaire d'Etat d'une affaire de Cloître, & d'interesser la politique dans une cause qu'ils ne pouvoient éviter de perdre, si elle eut été regardée comme purement Monastique. Ils se donnerent pour cela mille & mille mouvemens : & enfin, ayant trouvé un puissant accés auprés d'une des premieres personnes de la Famille Royale, elle representa puissamment à Sa Majesté, que si elle decidoit en faveur des Peres de la Reforme : elle obligeroit les Religieux étrangers de se faire donner un Vicaire general, & qu'ils

refuseroient de se trouver au Chapitre general, qui se tenoit toûjours en France, qui étoit ce que les anciens lui avoient fait entendre; que le Roy crut être obligé d'avoir quelque égard à cet inconvenient qui parut considerable, & alors il intervint un Arrest du Conseil d'Etat, qui les mit à l'abri de la peur qu'ils avoient euë d'être obligez de devenir meilleurs qu'ils n'étoient.

Le 19. Avril 1675.

Cet Arrest fut en cela favorable à l'Etroite Observance, qu'il ordonna que Monsieur de la Trappe exerceroit la charge de Visiteur & de Vicaire general de la Reforme dans les Provinces de Normandie & de Bretagne; mais il ne put encore cette fois se resoudre à accepter cette dignité, quelqu'instance qui lui en fut faite par Messieurs les Abbez de Cîteaux & de Clairvaux. Il y a bien de l'apparence que l'Auteur des Entretiens, que nous citons si souvent, ignoroit cette distinction que le Conseil fit de Monsieur de la Trappe, quand il a écrit la medisance, dont nous avons déja parlé. Il en usa aprés cette seconde decision, comme il avoit fait aprés la premiere.

Voyez sa Lettre parmi les Pieces.

Il n'en eut pas plûtôt la nouvelle, qu'il dit à ſes Freres, ſans les informer de l'état & du détail des choſes, que les conjonctures étoient tres-fâcheuſes, que l'on ſe trouvoit expoſé à des tentations extrêmes, que l'Obſervance étoit menacée d'un renverſement general, & que l'on devoit tout apprehender des hommes; que l'unique moyen que l'on avoit de ſe ſoûtenir parmi des circonſtances ſi dangereuſes, étoit de recourir à Dieu, & d'en implorer l'aſſiſtance, non par des paroles ſeulement & par des prieres exterieures, mais par une vie plus exacte, plus religieuſe & plus ſainte, que celle que l'on avoit menée juſqu'alors; qu'ils devoient croire que leur conſervation dependoit de leur fidelité & de leur Religion, & que s'ils ſe rendoient Dieu favorable par les ſoins qu'ils prendroient de le ſervir & de lui plaire, ils n'avoient rien à craindre de l'injuſtice & de la violence des hommes; qu'ils n'ignoroient pas que jamais la fermeté des Saints n'avoit été plus conſtante & leur confiance plus vive, que lorſqu'ils voïoient moins de ſujet de bien eſperer dans la

diſpoſition des choſes humaines, parce qu'ils ſavoient que tout étoit dans la main de Dieu ; qu'il a formé ces conſeils dans l'éternité independamment de ceux des hommes, & que ſes deſſeins s'executent tous les jours malgré leur conſpiration & leur reſiſtance. Qu'il étoit vrai que ſi l'on s'arrêtoit à la malignité des temps, & que ſi on conſultoit la prudence de la chair, ſur l'état preſent du Monaſtere, ſur la mort d'un ſi grand nombre de Freres, ſur l'affoibliſſement des ſantez de la plûpart de ceux qui reſtoient, on s'en prendroit ſans doute à l'auſterité de la vie, quoiqu'elle ne fût que fort commune : on ſe porteroit aiſement à ſe vouloir faire de la force & de la ſanté aux dépens du peu de penitence qui s'y obſervoit, & on quitteroit ainſi par une diſcretion fauſſe, mais par une infidelité réelle les voïes étroites & reſſerrées des Saints Peres, pour en prendre de larges & de ſpacieuſes : mais ſi au contraire on ſe conduiſoit par la veritable ſageſſe, ſi on ſuivoit les exemples & les inſtructions des Saints, & que l'on agit dans l'eſprit de la foy, on s'ani-

meroit d'un nouveau zele, & on prendroit de nouveaux engagemens pour l'obſervation de la Regle, & la maniere que Dieu juſqu'à preſent leur avoit fait la grace de la pratiquer.

Plus il vit la penitence réduite, plus il crut la devoir étendre : & moins il vit d'eſperance de l'établir dans tout ſon Ordre, plus il prit de meſures pour en maintenir toute la rigueur dans ſa Maiſon, en faiſant peu de temps aprés renouveller à ſes Religieux les premieres promeſſes qu'ils avoient faites de garder la Regle de ſaint Benoiſt dans toute ſon étenduë, & de reſiſter par toutes ſortes de voïes permiſes & legitimes à tous ceux qui voudroient ſous quelque prétexte que ce pût être, y introduire les moindres relêchemens, & en alterer en quoique ce ſoit la penitence & la diſcipline : en ſorte que par cette conduite ſi admirable, ſa Maiſon gagnoit à tous les Procés que l'Etroite Obſervance perdoit. C'eſt ainſi que l'un eſt pris & l'autre laiſſé pour la gloire de la grace de Jeſus-Chriſt. Cependant l'Etroite Obſervance doit à ſes ſoins comme à ſes exemples, le bien qui s'y

Voyez parmi les Pieces ce renouvellement.

est conservé. Il est temps maintenant de reprendre l'Histoire particuliere de sa Maison, que le voyage si precipité de Rome nous avoit fait interrompre, & que nous avions laissée, pour raconter tout d'une suite les assauts que la Reforme avoit eu à soûtenir, & pour la conservation de laquelle il s'étoit interessé avec tant de zele, &, pour ainsi dire, aux dépens de tous ses desseins.

Fin du second Livre.

SOMMAIRE
du troisiéme Livre.

On reprend l'Histoire particuliere de la Reforme de la Trappe qu'on avoit interrompuë à dessein. Les déreglemens qu'il connoissoit furent la mesure de l'austerité qu'il se proposa d'établir, la Regle de saint Benoist son modele. Que les Reformes modernes n'en ont donné qu'une idée. Il s'attache aux exemples des Fondateurs de Cîteaux, & fait de sa Maison un second Clairvaux. Il ferma à ses Moines les portes du Cloître, pour leur fermer celles du monde, & le cacha à leurs yeux pour le bannir de leur cœur. Ils vivoient même entr'eux, comme si chacun eut été seul hors les exercices communs & les offices de charité. Il établit le silence perpetuel

& l'austerité de la nourriture qu'il réduit au gros pain, aux simples legumes & au cidre. Il regle le travail des mains qu'il croyoit essentiel à l'état Monastique pour avoir moyen de faire de plus grandes aumônes en faisant penitence. Modestie & recüeillement de ses Solitaires au travail. Etonnement d'un Prieur des Benedictins à la vûë de cette rare modestie. Que cette grande austerité ne fut pas établie par Monsieur de la Trappe par violence & par autorité, mais par le desir qu'il en inspira à ses Religieux par ses instructions & par ses exemples. Que ce qu'il a fait dans l'état où étoient alors les choses dans les Monasteres & parmi les Moines est une espece de miracle. Qu'il n'eut pour le faire ni modele, ni exemple, ni secours, n'ayant reçû d'abord que des sujets fort mediocres. Dieu vouloit que Monsieur l'Abbé de la Trappe

en eût seul la gloire. Conduite de Monsieur de la Trappe dans la penitence & les travaux. Qu'il embrassoit tout ce qu'il y avoit de plus rude & de plus humiliant, ce qui est bien contraire à ce que la medisance en a publié, sans la moindre apparence de raison. Que sa qualité d'Abbé étoit pour lui un nouveau degré de penitence, parce qu'il faisoit toûjours le premier ce qu'il vouloit faire faire aux autres. Exemples de ce ladans l'austerité de la penitence. Sagesse de Monsieur de la Trappe dans la maniere dont il l'établissoit à la priere de ses Religieux. Il réduisit pour les meubles toutes les commoditez au simple necessaire, pour réduire la nature aux anciennes bornes que la grace lui avoit marquées; ce qui servit de preparation à tout ce que Monsieur de la Trappe devoit établir pour le Service divin. Avec quelle pieté les Religieux de

la Trappe s'en acquittent. Pratiques de penitence rétablies pour les y maintenir. Les proclamations & les humiliations. Deux puissans moyens pour conserver la pieté & la discipline. Le bruit de cette grande austerité s'étant répandu par tout, l'Enfer suscita l'envie pour détruire l'œuvre de Dieu. Sentiment d'un Auteur sur un libelle qui parut alors. Portrait de ceux qui l'avoient composé. Sentiment de Monsieur l'Evêque de Grenoble sur ce libelle. Que ces libelles ne servoient qu'à animer son zele, en lui faisant connoître qu'il étoit allé à la source du mal, puisque le malade crioit. Conduite qu'il garda dans ses frequentes maladies. Les soulagemens lui étoient insupportables. Vûë continuelle de ses pechez & de la justice de Dieu. Soin qu'il avoit de ses Freres; il leur donnoit & aux pauvres les remedes qu'on lui envoyoit. Bel exemple

exemple de sa mortification en cet état. Ses sentimens sur l'austerité de sa Maison, & sur tout ce qu'on en disoit. Qu'elle ne passoit pour austere que par comparaison aux dereglemens du monde & des Cloîtres. Conduite merveilleuse de Dieu sur la Trappe pour autoriser son austerité. Plus elle fut austere, plus on y vit venir de Postulans. On a fait entrer son austerité dans les preuves de la Religion. Aveu d'un fameux Ministre en faveur de cette penitence. Aveu de l'Enfer par la bouche d'un possedé, que les demons assiegoient sans cesse cette Maison pour y trouver entrée. Que jusques-là ils l'avoient tanté inutilement. Monsieur de la Trappe refuse de l'aller voir, & se confirme dans l'amour des austeritez. Les demons se voyant trop foibles appellerent les hommes à leur secours. Diverses accusations qu'il eut à essuyer. Qu'une fidelité ren-

duë suspecte est toûjours suspecte quelque justifiée qu'elle soit. Bonté du Roy pour Monsieur de la Trappe. Dieu pour soûtenir les Religieux parmi tant de persecutions, dont Monsieur de la Trappe sortoit toûjours avec honneur, permettoit de temps en temps des évenemens extraordinaires qui les confirmoient dans l'amour de la penitence. Un Religieux étranger âgé de trente ans meurt subitement, aprés avoir dit au Portier que leur vie étoit belle, mais que la vie étoit longue. Reflexions sur la brieveté de la vie. Cette austerité étonnante parut nouvelle aux Superieurs de l'Etroite Observance. Monsieur l'Abbé de Prieres crut en faisant sa visite venir ouvrir une prison, & il en partit rempli d'admiration pour leur penitence. Visite de Monsieur l'Abbé du Val-Richer. Rapport avantageux qu'il fit de la Trappe au Chapitre gene-

ral, où tous les Abbez étrangers furent lui demander en particulier ſi ce qu'il avoit dit étoit vrai ſans exageration. Action merveilleuſe des Convers de la Trappe qu'il raconte, qui fait voir combien Monſieur l'Abbé de la Trappe étoit aimé de ſes Religieux. Soin que prit ce Viſiteur de ſa ſanté. Il lui ordonna de la part du Chapitre general de diminuer ſes auſteritez. Ses Religieux eurent auſſi recours à Rome, pour obtenir de l'autorité du Pape, celle de le diſpenſer des auſteritez qui l'incommodoient ; mais ni les uns ni les autres n'y gagnerent pas grand choſe. Le demon met en œuvre contre Monſieur de la Trappe & ſes Religieux tout ce qu'il avoit fait contre l'ancien Deſert. Il fait traiter d'excés & de cruauté l'auſterité de la Trappe. Beaux ſentimens de Monſieur l'Abbé de la Trappe là-deſſus ; qu'il eſt plus aiſé de ſe ſauver

parmi les calomnies que parmi les loüanges. Il reſerre encore plus ſes voïes. Ses amis mêmes tâchent par des raiſons ſpecieuſes de le porter à relâcher quelque choſe de l'auſterité de la vie. Sentimens de Monſieur de la Trappe ſur ce ſujet, dans une Lettre à Monſieur de Grenoble. Il propoſe les difficultez qu'on lui objectoit à une Conference, & conſulte juſqu'aux Convers, & tous n'eurent qu'un avis de vivre & de mourir, en continuant à imiter les exemples de leurs ſaints Fondateurs, dont ils n'étoient que les ombres. Raiſons de cette détermination héroïque, & récit de tout ce qui s'y paſſa. Cette auſterité tant combattuë ne laiſſoit pas de faire une grande impreſſion ſur les eſprits, & attiroit à la Trappe des Religieux de tous les Ordres. Calomnie de l'Auteur de la Lettre à Theodore là-deſſus. Juſtification

de cette calomnie. Sentimens de Monsieur de la Trappe sur les translations. Precautions qu'il prenoit avant de recevoir quelqu'un. Qu'il n'en a jamais reçû qui n'eût besoin de retraite, & dont le dereglement de son Ordre n'ait été le motif. Qu'il ne s'embaroissoit gueres de grossir sa Communauté, mais seulement de la sanctifier. Que ce concours qui lui faisoit honneur servit de motif à l'envie pour troubler sa paix, & le calomnier même à Rome. Brefs que les Religieux obtinrent pour empêcher ceux de leur Congregation de se retirer à la Trappe. Que cela ne servit qu'à affermir l'estime qu'on y avoit du merite de Monsieur l'Abbé de la Trappe. Lettre de Monsieur de Grenoble sur ce sujet. Le Pape lui destine un des dix Chapeaux vacans; mais sa mort delivra Monsieur l'Abbé de la Trappe de la crainte

d'être fait Cardinal. Dieu relevoit en même-temps la gloire de cet homme si persecuté par des merveilles. Histoire surprenante d'un Missionnaire qui fut garanti du nauffrage par son secours. Le bruit court que les Religieux de la Trappe étoient dégoutez de leur état. Monsieur de la Trappe oppose à cette calomnie encore une fois le renouvellement des vœux. Cela desola l'Enfer ; il poussa ses efforts jusqu'à l'extravagance, pour voir si de cette maniere il ne donneroit point d'atteinte à sa reputation. Refutation de tout ce qui fut alors allegué, tiré de l'Apocalypse de Meliton. Que Monsieur de la Trappe, qui fait tant le saint, ne l'est pas plus que le Moine le plus relâché, n'ayant point soumis son Monastere aux Evêques, & faisant élever ses Moines à la Clericature, qui dans les Solitaires est un violement de discipline. Exem-

ples du contraire tirez des Actes & des Souscriptions des Conciles. Extrême delicatesse de Monsieur l'Abbé de la Trappe pour élever ses Religieux aux Ordres. Excés de la malice humaine contre Monsieur de la Trappe. Que c'est le miracle de sa vie d'être demeuré debout parmi tant d'attaques & d'assaillans. Que jamais homme n'eut plus d'ennemis, & moins d'ennemis à même-temps, parce qu'il les aimoit tous comme ses amis. Merveilles que Dieu opere par Monsieur l'Abbé de la Trappe & par ses Solitaires, pour confirmer ses Religieux dans l'estime de sa personne, & dans l'amour de la penitence, & le monde dans la veneration de son merite. Il reprend l'Abbaïe des Clairetz sous sa conduite. Peine qu'il eut à s'y resoudre. Grande sagesse avec laquelle il menagea le zele des Religieuses. Il demande conseil, lui que toute

la terre consultoit avant de leur permettre la Reforme. Effets qui s'en sont ensuivis, qui ont édifié l'Eglise, & consommé la gloire de M. l'Abbé de la Trappe, dans la qualité de Reformateur de sa Maison, &, pour ainsi dire, de tous les Ordres Religieux & du monde.





LA VIE DE M. DE RANCÉ ABBÉ ET REFORMATEUR du Monaſtere de la Trappe.

LIVRE TROISIÉME



ONSIEUR l'Abbé de la Trappe aprés avoir éprouvé tout ce que peut l'intrigue dans l'affaire de la Reforme, vit parfaitement que pour travailler ſerieuſement à l'Ouvrage de ſon ſalut, il ne falloit pas moins ſe ſeparer des maximes des Cloîtres que de celles du monde. Leurs dereglemens

furent, pour ainsi dire, sa Regle ; il vit ce qu'il devoit faire dans tout ce qu'ils ne faisoient pas, & il fit le plan de l'austerité dans laquelle il vouloit vivre sur leurs relâchemens & leur mollesse. Il considera avec beaucoup d'attention l'esprit & la Lettre de la Regle de saint Benoist : il en connut toute l'étenduë : il examina les dernieres Reformes qui avoient eu le plus de succès & de reputation. Il penetra les deffauts qui en avoient arrêté le progrés, & il fut convaincu que la plûpart même des plus austeres n'en avoient donné que l'idée. Il chercha dans les exemples des premiers Peres & des Fondateurs de Cîteaux, un modele auquel il put se conformer, & ce modele le charma. Il fit de sa Maison un second Clairvaux, & il fut lui-même un autre saint Bernard. Il ferma à ses Moines les portes du Cloître, pour leur fermer celles du monde, & il le cacha à leurs yeux pour le bannir de leur cœur. Il voulut que ses Religieux fussent inaccessibles au monde, & que le monde leur fut inaccessible, & il estima que cette inaccessibilité étoit le premier

pas qu'il falloit faire pour leur en faire perdre l'eſprit.

Il falloit les inſtruire ſur une verité qui eſt ſi peu goûtée, & renverſer les raiſons ou les revelations de la chair & du ſang pour l'établir ſolidement.. Il leur fit donc voir, qu'un Religieux ne pouvoit ſortir de ſon Monaſtere pour ſe delaſſer l'eſprit, & chercher dans le monde quelque divertiſſement honnête & quelque recreation innocente. Qu'étant mort comme il eſt par ſa Profeſſion à toutes les choſes de la terre, il a renoncé aux joïes & aux plaiſirs, comme aux biens & aux richeſſes; que ces ſortes de joüiſſances lui ſont également interdites, & qu'il n'y a plus de conſolations pour lui, que celles qu'il peut trouver dans ſon état, c'eſt-à-dire dans la paix & le témoignage de ſa conſcience. Qu'on doit refuſer à un Religieux la liberté de ſortir pour ſon ſoulagement lorſqu'il eſt preſſé par l'inquiétude, ou qu'il eſt dans la triſteſſe. Que ſi cette inquiétude & cette amertume vient de Dieu qui ſe cache, & qui retire cette joïe interieure, qu'il accorde d'ordinaire à ceux qui le ſervent, afin d'é-

Saints devoirs. tom. 2. c. 16. q. 3.

Ibid. queſt. 5.

prouver ſa fidelité, en lui donnant occaſion de ſe ſoûtenir par la vigueur de ſa foy, & par la fermeté de ſa confiance, il doit ſe conformer aux deſſeins de Dieu, & adorer toutes ſes conduites. Que ſi elle vient du temperament, il faut le conſoler en l'élevant à Dieu, & lui donner l'avis de l'Apôtre ſaint Jacques. *Triſtatur aliquis veſtrûm, oret.* Si quelqu'un parmi vous eſt dans la triſteſſe, qu'il prie, & ſe ſouvenir qu'il n'eſt jamais permis d'aller à des fins, quelques bonnes & neceſſaires qu'elles nous paroiſſent par des voïes qui ne ſont pas legitimes. Que ſi l'inquiétude vient du déreglement de ſon eſprit & de ſon cœur, il faut lui faire comprendre qu'il n'eſt miſerable que parce qu'il eſt infidele, & que ſa conſcience n'a garde de n'être point troublée, parce qu'elle
Queſt. 8. n'eſt pas pure : que la maladie n'eſt pas un ſujet legitime pour ſortir du Monaſtere, & que le motif de la conſervation de la ſanté ne peut être conſideré que de ceux qui n'ont aucune connoiſſance de l'état & de la vie Monaſtique : que c'eſt une extravagance pitoyable qu'un homme qui s'eſt

enfermé dans un Cloître, pour se preparer à une sainte mort, quitte sa retraite lorsqu'il est prêt de perdre la vie. Que la sollicitation des procés & des affaires, n'est pas une bonne raison pour quitter son Monastere ; que s'il est permis quelquefois d'en avoir, il ne l'est presque jamais d'abandonner son Monastere pour des poursuites qui l'exposent à cette effroyable dissipation qui s'y rencontre, à ces finesses & à ces déguisemens, sans lesquels souvent les pretentions les plus justes n'ont que de mauvais succés, & qui le tirent de cette pieté toute interieure à laquelle Dieu l'a destiné ; que la pauvreté & les necessitez pressantes des Peres & des meres, ne sont pas des motifs suffisans pour obliger des Religieux à quitter leur solitude, & à demeurer hors de leur Monastere, parce qu'ils ne sont pas dans l'obligation de les secourir, comme le reste des hommes, & que le precepte d'honorer son pere & sa mere, n'oblige pas en la même maniere toutes sortes de personnes. Que la solitude est pour les Superieurs aussi-bien que pour les autres, & que c'est une suite naturelle de la stabilité

Quest. 71

Quest. 114

Quest. 23.

qu'ils ont promiſe comme Religieux, & de la reſidence à laquelle ils ſont obligez comme Paſteurs, de l'exemple qu'ils doivent à leurs Freres, & de la vigilance qui eſt le plus grand de leurs
Queſ. 25. devoirs. Que l'inſtruction des peuples ne peut leur être un ſujet legitime de quitter leur ſolitude, parce qu'ils ſont chargez de celles de leurs Freres, & que les Moines ne ſont pas inſtituez
Queſ. 26. pour enſeigner les hommes. Enfin, qu'il n'eſt pas à propos d'aſſembler dans le Monaſtere, les parens & les amis d'un Religieux le jour de ſa Profeſſion, parce que c'eſt une conduite qui n'eſt pas ſupportable, que dans l'action de la vie la plus importante, dans le temps auquel un Religieux a beſoin de la pieté la plus interieure & la plus animée, on l'expoſe à des viſites, à des entretiens, à des repas irreguliers, propres à le jetter dans la diſſipation, à ruïner ou au moins affoiblir les bonnes diſpoſitions qu'il a pû contracter pendant une année de retraite, & à faire qu'il entre avec indignité dans un engagement qui ne demande pas une pureté moindre que celle des Anges. Sur ces grands prin-

cipes dignes d'une ame si épurée, & degagée des moindres sentimens de la cupidité, la separation y fut entiere, & il l'établit même telle entr'eux, qu'hors les exercices communs & les offices de charité, dans cette Maison pleine d'hommes, chacun vit comme s'il étoit seul.

Mais parce que rien n'épuise tant le cœur que la langue, comme le dit saint Bernard, il lût & relût plusieurs fois le sixiéme chapitre de la Regle de saint Benoist, où il est parlé du silence, pour y voir jusqu'où saint Benoist l'avoit porté, & il comprit facilement que ce ne seroit rien faire d'empêcher la dissipation par la clôture, si on ne mettoit *une serrure à la bouche*, & si un Religieux ne se faisoit une loy de l'*ouvrir même rarement pour dire de bonnes choses, à quelque degré de perfection que Dieu l'eût élevé*, pour arrêter & empêcher les distractions de l'esprit. Monsieur l'Abbé de la Trappe établit donc le silence perpetuel; ensorte qu'on n'entendit plus dans cette Maison que le bruit des Instrumens, ou la voix des Freres lorsqu'ils chantoient les loüanges de Dieu: & au

Reg. c. 6.

milieu du jour on vit un ſilence pareil à celui du milieu de la nuit.

La maniere dont le ſilence perpetuel fut établi, merite d'être racontée. Monſieur l'Abbé de la Trappe deſiroit avec toute l'ardeur imaginable élever ſes Religieux à la perfection, qu'il eſtimoit être ordonnée par la Regle de ſaint Benoiſt : mais comme la ſageſſe regloit toutes ſes demarches, il ſe conduiſoit avec tant de prudence, que ſes Religieux deſiroient ce qu'il ne croyoit pas leur devoir commander. Il connoiſſoit la difficulté qu'il y avoit de rétablir une pratique qui enferme en elle toute la penitence Monaſtique, & qui avoit été ſi fort negligée depuis long-temps, qu'on en conteſtoit l'obligation : il falloit la faire deſirer, ou il ne falloit point l'établir.

Tome 2. c. 17. qu. 3. » Comme il ne ſeroit pas poſſible, *dit-il*, d'impoſer un joug ſi peſant, à » des gens qui ne voudroient pas le re- « cevoir, & qu'il n'y avoit point d'ap- » parence de les aſſujettir malgré eux, à » une obſervance ſi penible & ſi rigou- » reuſe ; il faut que les Superieurs em- » ployent toute leur étude & toute leur

adreſſe, pour faire que leurs Freres «
en connoiſſent l'utilité, & la neceſ- «
ſité tout enſemble, afin qu'ils l'eſti- «
ment, qu'ils l'aiment & qu'ils la deſi- «
rent : autrement ils ne viendront ja- «
mais à bout de l'établir, quoiqu'ils «
puiſſent faire pour cela, & les Freres «
trouveront toûjours une infinité de «
moyens pour rendre leur zele & leur «
vigilance inutile. «

Monſieur l'Abbé de la Trappe, convaincu de cette verité, repreſentoit ſouvent à ſes Freres, comme un pere feroit à ſes enfans, les inconveniens de la parole, les utilitez du ſilence ; & pardeſſus tout, l'autorité des ſaintes Ecritures, les ſentimens & les exemples des Saints. Les Religieux ſe parloient d'abord une fois le jour, mais pleins des inſtructions de leur zelé Reſtaurateur, ils le faiſoient avec tant de precaution & d'attention ſur eux-mêmes, & avec un tel ſcrupule qu'ils s'alloient accuſer comme d'une tres-grande faute, & demander penitence de la moindre parole qui leur échappoit, & qu'ils croyoient n'avoir pas toute la neceſſité & la charité, ou n'être pas entierement conforme à l'excellence de leur état.

Monſieur l'Abbé de la Trappe ne manquoit pas de leur repreſenter, qu'on étoit bien malheureux de ne pouvoir dire une ſeule parole dans un ſi court eſpace de temps ſans quelque peché, & il leur ordonnoit pour penitence de garder le ſilence durant quelques jours. Ils tirerent un grand avantage de cette pratique, & ils ſe trouvoient, aprés l'avoir accomplie, dans des diſpoſitions infiniment meilleures; & rendant compte à leur cher Pere de leur état interieur, ils lui dirent, que s'ils ne parloient point du tout, ils éviteroient preſque tous leurs pechez ordinaires, & ils le prierent de leur interdire l'uſage de la parole.

Une ſi genereuſe reſolution ne pouvoit être que l'effet de la grace du Seigneur, qui ſeul peut élever l'homme au-deſſus de l'homme même. Elle combla Monſieur l'Abbé de la Trappe de joïe & de conſolation, & il eſpera de la parole éternelle, qu'elle ſe feroit entendre ſi efficacement à l'oreille du cœur de ſes Solitaires, qu'ils ne voudroient plus en écouter d'autre. Comme il étoit choiſi de Dieu pour être le Miniſtre d'une perfection ſi

ſublime, la fidelité qu'il lui devoit ne lui permettoit pas de laiſſer échapper des momens ſi précieux. Comme toute la Communauté ſe declara preſque pour cette auſterité, qui eſt la mere & la nourrice de toutes les autres, il fit une exhortation un peu vive dans une Conference, ſur les avantages du ſilence & ſur les dangers des converſations.

Il leur dit : « Que le Saint Eſprit condamnoit la parole d'une maniere ſi terrible, qu'il enſeignoit dans l'Eccleſiaſtique, qu'un coup de foüet fait une meurtriſſure, mais qu'un coup de langue briſe les os : que pluſieurs ont peri par l'épée, mais que le nombre eſt bien plus grand de ceux qui ſe ſont perdus par la langue : qu'il faut mettre comme une haïe d'épines à ſes oreilles, pour ne pas entendre les méchans diſcours, & mettre des portes & des ſerrures à ſa bouche : que le même Eſprit nous apprenoit par la bouche de ſon Apôtre, que la langue eſt un feu, qu'elle eſt un monde d'iniquité, qu'elle eſt pleine d'un venin mortel, qu'elle ſoüille tout le cours de nôtre vie, & que nul homme ne

Tome 2. c. 17. qu. 3. Eccleſ. ch. 28.

Ibid. v. 21.

» peut la dompter : & que c'étoit à eux
» que s'adressoient ces paroles : *Sedebit*
» *Solitarius & tacebit.* Qu'un Solitaire
» devoit demeurer dans le repos & dans
» le silence, & que c'étoit dans le si-
» lence qu'il trouveroit sa force ; &
» par dessus tout, que Jesus-Christ dé-
» claroit qu'on rendroit compte à son
» Jugement des paroles inutiles. Il ajoû-
» ta avec saint Chrysostome, que le si-
» lence étoit la source de tout bien :
» qu'il étoit un rampart invincible con-
» tre les tentations, un bouclier impe-
» netrable contre les traits de nos enne-
» mis. La perfection des Solitaires, l'é-
» chelle du Ciel, la voïe du Royaume
» de Jesus-Christ, la mere de la com-
» ponction & le miroir des pecheurs.

Tome 7. lib. 1. de Bon. Sil. c. 16.

» Le silence, *leur disoit-il aprés ce*
» *Pere*, fait couler nos larmes, produit
» la douceur, inspire l'humilité, éclaire
» nos esprits, fait le discernement de
» nos pensées. Le silence soûtient dans
» les jeûnes, & il reprime l'intempe-
» rance. Il apprend la science des Saints,
» l'art divin de la Priere ; il calme les
» pensées, & il nous sert d'un port
» assuré contre les tempêtes. Il détruit
» toutes nos inquiétudes, il délasse &

porte celui qui le porte, & remplit « l'ame de consolations. Il regle le mou- « vement de nos yeux & de nos langues; « il est la mort de la calomnie, l'enne- « mi de l'imprudence, la mere du res- « pect; il retient les passions, il se joint « à toutes les vertus; il fait aimer la « pauvreté, il est le champ fecond de Je- « sus-Christ, qui rapporte toute sorte de « fruits en abondance. Rien n'est certai- « nement plus beau, & on croiroit faire tort au Lecteur de lui faire des excu- ses de la longueur de cette narration. Il finit la Conference, en disant, qu'on ne tireroit aucun avantage du silence, si on ne le gardoit que par intervalles, par les raisons qu'on lit dans le Livre de la sainteté Monastique. Chap. 17. quest. 11.

Un discours si pressant devoit, ce semble, se terminer au silence perpetuel qu'on lui demandoit avec tant d'empressement; mais la sagesse qui regloit tous ses pas, comme on l'a dit, lui inspira de le conclure en leur permettant de parler à l'ordinaire. Il déferoit, pour ainsi dire, à ses Religieux l'honneur de se reformer eux-mêmes. La cupidité fait bien-tôt abandonner ce que l'autorité seule

établit, il vouloit que la Reforme durât, il falloit donc que l'amour fut le Reformateur. Les paroles de Monsieur l'Abbé de la Trappe avoient été comme une divine flamme qui avoit dilaté leurs cœurs en les embrasant, & fermé leurs bouches en celebrant *la gravité du silence* par tant d'éloges.

S. Benoit.

C'eut été une chose bien surprenante qu'elles n'eussent pas fait l'impression qu'elles devoient. Dés qu'il eut cessé de parler, plusieurs Religieux se leverent & lui representerent, qu'aprés ce qu'il venoit de leur dire, & dont leur propre experience leur avoit fait connoître la verité, ils ne voyoient pas de pratique plus utile & plus sainte que le silence perpetuel, & le supplierent d'en faire une loy qui assurât la durée de sa Reforme: qu'on avoit les signes de l'Ordre pour les besoins indispensables; & que lorsqu'on ne pourroit se faire entendre, on iroit devant un Superieur, auquel adressant la parole, on feroit savoir à son frere ce qui seroit necessaire, & on recevroit sa réponse, qu'on adresseroit neanmoins au Superieur seul.

Un zele si vif & si saintement allumé, par sa perseverance, détermina enfin M. l'Abbé de la Trappe à accorder à sa Communauté le silence perpetuel. On en fit donc le Reglement, & on écrivit les signes de l'Ordre; & depuis ce jour, on n'y a plus parlé qu'aux Superieurs : & la pieté s'y est tellement accruë, qu'ils ont tous regardé le silence comme le conservateur de la Reforme, & ont désiré qu'on punit severement les moindres infractions. Ils ne s'en sont même jamais dispensez dans les occasions les plus necessaires & les plus permises. Le feu prit une fois à la cheminée de la cuisine, mais d'une maniere qui faisoit craindre un plus grand embrasement ; cependant on fit tout ce qu'il falloit pour l'éteindre, sans qu'aucun dit une seule parole. Monsieur l'Evêque de Sètz, écrivant un jour dans le cabinet où Monsieur de la Trappe parloit ordinairement à ses Freres, le Frere Palemon des Essars vint y frapper; & étant entré sur la permission qu'il entendit qu'on lui en donnoit, croyant que ce fut son Abbé, il ne fut pas possible à ce Prelat, qui, comme

Evêque Diocésain, avoit pour lui-même tout pouvoir d'en tirer une seule parole.

Dom Augustin montra le chant aux Novices dans un profond silence, & apprit à faire des panniers, sans se servir de la permission qu'il avoit de parler à celui qui lui montroit : & Dom Paul étant proche de la mort garda le silence regulier de la nuit, sans vouloir ouvrir la bouche pour les plus pressans besoins. On envoya un Convers pour acheter quelque chose pour le Monastere, & on lui marqua tout ce qu'il devoit dire. Aprés s'être acquitté de ce qu'on lui avoit ordonné, quelques Messieurs qui se trouverent là, lui firent quelques demandes sur quelqu'autre sujet : ne pouvant en tirer de réponse, ils lui dirent des injures, ausquelles il ne répondit que par sa modestie & ses inclinations respectueuses. Dans le même moment ce Convers ayant trouvé occasion de leur rendre quelque petit service, il le fit sans en être requis avec tant d'honnêteté qu'ils en furent charmez, & vinrent au plûtôt à la Trappe raconter à Monsieur l'Abbé ce qui leur étoit

arrivé,

arrivé, & lui témoignerent combien ce Convers les avoit édifiez.

Aprés avoir rapporté ce peu d'exemples qui n'ont rien d'inferieur à tout ce qu'on voit de plus grand dans les Vies des Peres des Deserts, qui font voir & l'exactitude des Religieux, & la pieté de Monsieur l'Abbé de la Trappe, qui leur en avoit inspiré l'amour, nous croyons en devoir rapporter un seul des peines dont on punissoit les infractions : car elles ont été si rares, & toûjours si involontaires, qu'on auroit de la peine à en trouver d'autre. Durant que l'on fauchoit les foins, on donna une clef du Jardin à un Convers, pour l'ouvrir à ceux qui travailloient avec lui. Comme il quittoit souvent son ouvrage pour leur aller ouvrir cette porte, il dit avec simplicité à quelqu'un qui se trouva là : *Il faudroit icy un portier.* Sa pieté lui reprocha bien-tôt sa faute. S'en étant accusé au Chapitre, aprés une vive correction digne du zele de Monsieur l'Abbé de la Trappe, il lui ordonna de prendre la discipline, lui ôta sa Chappe, le fit dîner à terre, lui commanda de se prosterner à l'Eglise

toutes les fois que les Convers feroient à l'Office, & cela durant prés de trois mois. Un jour Dom Superieur voulant savoir dans quelle disposition il avoit reçû cette penitence, lui dit : N'étiez-vous pas bien fâché, mon Frere, pendant tout ce temps-là, & n'avez-vous point un peu murmuré ? A quoy il répondit en soûriant, & branlant un peu la tête : *Si cela eut duré plus long-temps, j'en aurions été mieux : j'aurions bien voulu être ainsi excommunié toute notre vie. Jamais je n'avons reçû tant de graces que durant ce temps là : non jamais, je vous le promets : depuis ce temps, j'avons bien appris à veiller sur mes paroles.* C'est le plus grand de tous les éloges pour Monsieur de la Trappe d'avoir formé de tels hommes, qui n'ont reçû que de sa plenitude, & qui font voir dans leur conduite un silence encore plus rare & plus difficile, qui est celui de toutes les passions.

Il seroit difficile d'exprimer, quelle fut la joïe de Monsieur l'Abbé de la Trappe, lorsque par l'établissement de ces deux points si essentiels, qui sont comme les deux poles qui servent

d'appui à toute la perfection Monastique, il vit Dieu inspirer lui-même, ce qu'il n'avoit osé prescrire, & donner une si grande benediction à des desseins qu'il tenoit cachez dans le fond de son cœur, & qu'il ne découvroit que par ses exemples & ses instructions, suivant le precepte de la Regle. *C'étoit*, comme parle saint Benoist, *comme un levain spirituel de la Justice divine, qui se répandoit & remplissoit le cœur de ses Disciples.* Reg. c. 2.

La mortification des sens, & particulierement dans l'austerité du boire & du manger, avoit été une pratique constante de tout le Desert. Cîteaux l'avoit embrassée, la Regle de saint Benoît en avoit fait la loy, Monsieur l'Abbé de la Trappe vouloit la suivre, ne voulant pas la commander, il faisoit tous ses efforts pour en faire naître le desir. Le trente-neuviéme Chapitre de la Regle de saint Benoist, lui en ayant fourni l'occasion, il leur fit voir quelle avoit été la vie de ces premiers hommes qui avoient fondé la vie solitaire, qui s'étoient contentez pour leur nourriture de quelques onces de pain sec & grossier; d'herbes crues, Tome 2. c. 18. quest. 1.

de legumes trempées dans de l'eau, & de quelques fruits sauvages, & qu'ils ne prenoient encore qu'en petite quantité, & aprés de grands jeûnes & de longues abstinences. Il prevenoit ensuite avec une adresse merveilleuse, l'objection qu'on lui pouvoit faire, que ces exemples si édifians paroissoient d'une conduite singuliere, & ne pouvoient pas servir de Regle à des Communautez & des Observances entieres, en leur faisant voir, par toute la Tradition Monastique, que cette penitence n'avoit pas été seulement observée par ces Anges incarnez, qui s'étant mis au-dessus des necessitez de la nature, avoient paru dans les Deserts comme des astres éclatans; mais par les Cenobites qui avoient vécu dans des Communautez & des Congregations reglées dans l'Orient & l'Occident.

Ibid. quest. 2.

Il leur prouvoit ensuite, que leurs premiers Peres avoient vécu dans cette grande austerité, dont il ne restoit plus aucun vestige dans l'Ordre, par les premiers Statuts, & par les témoignages qu'en avoient rendu des Ecrivains dignes de foy. Il soûtenoit tous

Ibid. quest. 5.

ces grands exemples, en leur expliquant les raisons qu'avoient eu les Saints, pour vivre dans une si grande penitence. Ibid. quest. 6.

Il est certain, leur disoit-il, que pendant que les Moines ont été Saints, ils n'ont jamais manqué d'aimer la penitence. Ces paroles de Jesus-Christ: Faites penitence, car le Royaume des Cieux est proche, frappoient incessamment les oreilles de leur cœur; & comme ils savoient que le même Jesus-Christ nous apprend que c'est la guerre violente qu'on se fait sans cesse à soy-même par la penitence qui nous ouvre les portes de ce Royaume, un de leurs principaux soins étoit de crucifier leur chair, de mortifier leurs sens, & de se procurer des tourmens & des peines volontaires, & il n'y avoit que leur impuissance, & l'ordre de Dieu tout seul qui fut capable de borner leurs souffrances. Matth. 4. Matth. 2.

Ils savoient, ajoûtoit-il, que ce repos sacré, duquel ils joüissoient dans leur solitude, étoit le fruit des travaux & des douleurs de Jesus-Christ, & que les Deserts ne leur produisoient des graces & des benedictions si abondan-

tes, que parce qu'il les avoit rendus fertiles en les arrosant de son sang, & cette consideration penetroit leur ame de reconnoissance & d'amour, & ils cherchoient avec une impatience sainte les occasions & les moyens de lui en donner des marques.

Il pressoit encore davantage son sujet, & son zele s'animant de plus en plus, il leur representoit que cette austerité étoit un effet de la connoissance que les Saints avoient de la verité de leur état. Ils savoient qu'ils n'étoient pas seulement redevables à la justice de Dieu de leurs propres offenses : mais qu'ils étoient chargez des pechez de tout un monde ; que les hommes les regardoient comme ceux qui devoient leur rendre sa misericorde favorable ; & que leur Profession ne les obligeoit pas à moins, qu'à s'occuper par des larmes, des travaux, & des austeritez continuelles, à reconcilier la terre avec le Ciel.

Enfin, mes freres, leur disoit-il, de quelque côté qu'un Solitaire jette sa vûë, il n'a que trop de motifs & de considerations qui le pressent de se consacrer à la penitence : s'il re-

garde la ſeverité des jugemens de Dieu, il n'y a rien qu'il ne doive entreprendre pour racheter par des peines de peu de momens des malheurs éternels. Si ſes miſericordes ſe préſentent à lui, toute ſa conſolation doit être d'effacer par des châtimens rigoureux, ce qui pouvoit en empêcher, ou en differer les effets : s'il fait attention ſur ce fond de miſeres, dont une condition mortelle ne peut être exempte : il ſe plaint de voir prolonger ſon pelerinage, & trouve que ſon ame eſt trop long-temps dans cette terre étrangere, & il embraſſe avec ardeur toutes les auſteritez ſaintes qui peuvent en accourcir la durée. S'il s'éleve & s'il conſidere Jeſus-Chriſt dans la gloire & dans la ſplendeur de ſes Saints, ſon ame eſt auſſi-tôt ravie par la violence de ſes deſirs ; & il s'eſtime heureux de ce qu'il y a dans ſa condition tant de moyens innocens qui peuvent abreger une vie qui le ſepare de ſon bonheur.

Et comme ſi ce n'étoit point aſſez, cet homme divin, qui, ſelon le précepte de la Regle, *ſe ſouvenoit continuellement qu'il ſe feroit au Tribunal* Cap. 4.

redoutable de Jesus-Christ, une discution exacte de sa doctrine, & de l'obeïssance de ceux qui auront été sous sa charge, & qui savoit que si le Pere de Famille ne trouvoit pas dans son troupeau, toute l'utilité qu'il en pouvoit attendre, le Pasteur en seroit responsable, & qu'il n'en seroit déchargé, que lorsqu'il auroit employé toute sa diligence & ses soins, pour les faire avancer dans les voïes de Dieu; crut qu'il falloit encore faire connoître à ses Solitaires les grands avantages qu'il y avoit à vivre de legumes, d'herbes & de choses semblables. On trouve, leur dit-il, une consolation infinie à imiter les Saints, & particulierement dans une pratique de penitence si recommandée dans tous les âges de l'Eglise, par les regles qu'ils avoient laissées. Ces sortes de viandes n'ayant rien ni dans la qualité, ni dans l'assaisonnement qui puisse irriter la cupidité, ni flater les sens, il est facile de garder les Regles d'une temperance exacte: les herbes & les legumes se trouvent sans dépense & s'apprêtent sans peine; le service des Freres est exempt des embarras qui se rencontrent toûjours, lorsque les viandes

Tome 2. chap. 18. quest. 7.

ſont plns recherchées. Les alimens ſimples contribuent à la pureté du corps, ils en moderent les ardeurs, ils en arrêtent les déreglemens. La nature y trouve ce qui eſt neceſſaire pour ſe ſoûtenir, mais il n'y a rien de ſuperflu dont elle puiſſe abuſer. C'eſt ôter aux Religieux le ſujet le plus ordinaire de leur murmure : car ſi l'amour de la penitence les réduit une fois à vivre d'herbes, de racines & de legumes, on peut dire qu'ils ont ſurmonté tout d'un coup l'intemperance, ou au moins qu'elle eſt affoiblie de telle ſorte, que les tentations qu'elle produira dans la ſuite, ſeront ou fort rares ou fort legeres.

Un Monaſtere qui garde cette abſtinence, peut entretenir avec peu de biens une Congregation nombreuſe. Quand on vit dans les Communautez avec dépenſe, l'on craint de ſe charger de Religieux, & il ſe mêle preſque toûjours des interêts & des vûës humaines dans les receptions. Les Religieux qui vivent comme des pauvres, ſont toûjours riches : leur pauvreté les met dans l'abondance, & ils ſont dans le pouvoir de partager avec les pauvres

de Jesus-Christ, les biens qu'ils tiennent de sa liberalité. Enfin, ajoûtoit-il, c'est un moyen d'éviter cet écüeil si dangereux contre lequel plusieurs de ceux qui quittent le monde & se retirent dans les Cloîtres, brisent malheureusement leur vaisseau en trouvant le secret de se faire une vie douce, molle & tranquille dans un état de Croix, de mortification & de penitence.

Jamais la parole de Dieu ne fut plus noblement portée, & elle ne fut jamais plus feconde dans la bouche d'aucun de ses Ministres que dans celle de Monsieur l'Abbé de
Isai. 49. la Trappe : elle étoit *comme une épée perçante, & un glaive tranchant de deux côtez*. Il ne parla jamais inutilement, on ne pouvoit en éviter les impressions. L'amour des austeritez fut dans ce moment dominante. Les uns commencerent à se plaindre, qu'il falloit trop de temps pour accommoder le poisson : car ils faisoient tour à tour la cuisine ; les autres que cette nourriture étoit trop délicate pour des penitens, aussi-bien que les œufs, ajoûtant que les premiers Solitaires &

les Religieux de Cîteaux même n'en mangeoient point, comme Monsieur de la Trappe l'avoit prouvé, & qu'ils s'étoient contentez de legumes & de racines avec du pain bis. Les Religieux ne pouvoient plus s'en taire, & ils repeterent si souvent ces sentimens à Monsieur l'Abbé de la Trappe & en particulier, & dans les Conferences, qu'il consentit qu'on ne servit plus que des legumes; & parmi les racines, il choisit les plus simples & les plus grossieres.

Comme l'abondance est un mal qui n'est gueres moins dangereux que la délicatesse, pour y remedier on convint qu'on ne donneroit plus que deux portions, même en temps de jeûne, & que le potage seroit conté pour une. Que les Vendredis, les jours de jeûne d'Eglise, l'Avent & le Carême entier tout seroit au sel & à l'eau, & on ne laissa pour tout assaisonnement pendant le reste de l'année que quelques goûtes de lait; & que cette austerité se garderoit dans les plus grandes solemnitez. Le vin que saint Benoist n'accorde aux Moines qu'à regret, fut absolument retranché, même à l'égard

Tome 2. chap. 18. quest. 8. des malades, parce qu'il n'y en avoit pas dans le Païs. Qu'on garderoit les mêmes Regles, & on useroit de la même nourriture dans la reception des Hôtes, & que le Superieur du Monastere ne mangeroit plus avec eux, cette pratique qui étoit utile dans son origine, ne l'ayant pas été dans les suites. Conc. Aquisgr. c. 27.

Cette austerité de ces jours plus particulierement consacrez à la penitence, fut portée presque dans toute son étenduë jusqu'aux jours de deux repas. Car il fut arrêté, qu'aux jours qu'on feroit deux repas, le souper seroit dans les grandes chaleurs, d'une écuelle de lait avec un morceau de fromage blanc, le reste du temps d'une salade avec le fromage, ce qui ne change jamais. On regla en même-temps deux onces de pain, qu'on pese exactement pour les collations des jeûnes d'Eglise, & quatre onces pour les jeûnes de Regle du pain bis, qui est le seul qu'on mange dans la Communauté.

Mais afin d'ôter toutes les difficultez qui pourroient donner quelque atteinte à cette abstinence, il leur fit voir que

ſaint Benoiſt ayant deffendu par ſa Regle l'uſage des beſtes à quatre pieds, avoit à même-temps deffendu celui des oiſeaux & des volailles. C'eſt une grande diſpute entre les Religieux qui font Profeſſion de cette Regle ; mais elle ſemble avoir été décidée par le Concile d'Aix-la-Chapelle, qui doit trouver d'autant plus de créance dans les eſprits, qu'il n'avoit été aſſemblé, que pour reformer l'Ordre de ſaint Benoiſt, & pour le remettre dans ſa premiere regularité. *Que les Solitaires,* dit-il, *ne mangent point de volailles, ni dehors ni dedans le Monaſtere, en quelque temps que ce ſoit.* Et parce qu'il y avoit des Evêques, qui les obligeoient à manger de la volaille, quand ils étoient à leur table, le Concile le leur deffend par un Canon exprés. C'eſt à l'occaſion de cette abſtinence, dont il deffendoit les droits que Monſieur l'Abbé de la Trappe ſe vit obligé d'expliquer le fameux τάριχος de ſaint Baſile, & il fit voir avec tant d'érudition, qu'il ſignifioit du poiſſon ſalé, qu'un Critique lui a reproché ſon habileté.

Concil. Aquiſgr. chap. 8.

Can. 9.

Entret. de Tim. & de Phil. p. 157.

Avec toute cette grande auſterité,

dont nous venons de parler, jusqu'à ce qu'on eut réduit tout l'assaisonnement des legumes à quelque goutte de lait, on avoit conservé l'usage du beure, & nous avons reservé en cet endroit à parler du retranchement qui en fut fait, parce que l'occasion en fut particuliere, & qu'elle fait voir quelle étoit la prudence de Monsieur l'Abbé de la Trappe dans le rétablissement de la regularité primitive.

Le Frere qui servoit à la cuisine, ayant oublié d'en mettre dans le potage, il en fut proclamé au Chapitre, & repris par le Prieur avec beaucoup de severité : il dit dans cette correction, *que si un Visiteur venoit, & qu'on lui dit cela, c'étoit assez pour faire encore crier contre une Reforme outrée.* Monsieur l'Abbé de la Trappe en ayant été informé, reprit à son tour le Prieur, & lui dit, qu'*il se mocquoit de dire qu'un Visiteur desapprouveroit l'austerité dans la vie des Solitaires* : & il deffendit qu'on en mit dans tout ce qu'il mangeoit. Il passa en effet plusieurs jours dans cette austerité. Les plus fervens demanderent à l'imiter ; & enfin, dans une Conference la Com-

munauté demanda cette privation, il ne la leur accorda d'abord que pour un temps, & enfin pour toûjours pour contenter leur zele.

Comme la Regle dit qu'on ne peut être de veritables Moines, si on ne vit du travail de ses mains, Monsieur l'Abbé de la Trappe, qui ne vouloit point faire de demi Moines, mais qui aspiroit à les former sur la penitence des premiers temps dans toute leur integrité, en rétablit la pratique tellement abolie & d'une maniere si generale, qu'à peine en reste-t-il aujourd'hui les moindres vestiges dans les Observances les plus exactes; & parce qu'il y trouvoit de l'humiliation, & parce que les Solitaires l'ont toûjours mise au nombre de leurs obligations principales; & qu'il regardoit comme un vrai bonheur de manger le travail de ses mains, afin de nourrir les pauvres des revenus de son Monastere. Il ne donna que trois heures par jour à cette occupation, bien que la Regle en prescrive davantage, la longueur des Offices, emporte aujourd'hui le reste du temps que saint Benoist y avoit destiné. Tome 2. chap. 19. quest. 2.

Ils s'en acquittent avec tant de Religion, que ce qui seroit pour d'autres une espece de divertissement, ou pour parler d'une maniere plus conforme à l'état de leur penitence, une espece de delassement, ou de relâchement de cette application assiduë qui les tient toûjours attentifs au grand œuvre qu'ils ont entrepris, n'en est que le redoublement. Des hommes formez de la main de Monsieur l'Abbé de la Trappe, ne pourroient pas avoir moins de zele. Ils sont aussi recüeillis au jardin qu'à l'Eglise, & aussi modestes en curant les étables, qu'en chantant au Chœur. L'amour de Dieu les brûle, il est le motif qui les fait agir; par tout emportez & conduits par cet esprit, faisant toutes choses en la presence de Dieu, ils sont incapables de s'en détourner & de le perdre de vûë un seul moment. Ce que nous allons dire en est un bel exemple.

Ces saints Religieux revenoient un jour du travail, chacun portant sa bêche, lorsqu'un Prieur des Benedictins de saint Maur, qui étoit à la Trappe dans la sale où on reçoit les Hôtes, les voyant passer de la fenêtre,

où il étoit, crut à leur modestie qu'il trouva tout-à-fait extraordinaire, & qui le surprit tellement qu'il ne s'apperçût pas de l'équipage dans lequel ils étoient ; il crut, dis-je, qu'ils faisoient quelque action qui demandoit un grand respect & se mit à genoux. Une personne qui étoit avec lui, lui ayant dit de se lever, & que c'étoient les Religieux qui se retiroient aprés le travail, il répondit en versant des larmes : *Est-il possible, helas ! je croyois qu'ils venoient de porter le Saint Sacrement à quelqu'un.*

Mais parce que les faux prétextes renversent souvent sans peine ce que la pieté la plus solide n'établit qu'avec un grand travail, Monsieur l'Abbé de la Trappe, suivant sa conduite ordinaire, pour les fortifier contre les attaques des ennemis de leur salut, & des ennemis de la Reforme, fit voir à ses Religieux, que les mêmes raisons qui avoient rendu les Solitaires si rigoureux dans l'observation des jeûnes, des veilles & d'autres exercices semblables, les avoient aussi portez à entreprendre des travaux corporels ; afin de laver leurs pechez dans leur sueur, Chap. 19. quest. 2.

aussi-bien que dans l'eau de leurs larmes : que ce n'étoit point la necessité
Ibid. quest. 3. toute pure qui avoit forcé les Moines d'embrasser le travail ; mais comme dit saint Bernard, la discipline réguliere, l'autorité des saints Peres ; l'amour de la penitence, la mortification des sens, l'humiliation de l'esprit, la fuite de la paresse & de tous les dereglemens qui en sont les suites ; l'obligation de donner l'exemple : enfin, le desir d'imiter le saint Apôtre, qui au lieu de vivre de l'Evangile, travailloit de ses mains, pour l'édification de
Ibid. quest. 4. l'Eglise. Qu'ils devoient répondre à ceux qui estimoient qu'il seroit plus utile à des Religieux d'employer leur temps à la lecture, & dans l'étude que de travailler ; que l'occupation la plus utile à des Religieux, étoit sans doute celle qui convenoit le plus à leur Profession, qui étoit davantage dans l'ordre de Dieu, & plus conforme à ses volontez ; & que le dessein de Dieu en suscitant des Solitaires dans son Eglise, n'avoit pas été de former des Docteurs, mais des penitens. Qu'on ne devoit pas craindre que si les Religieux ne s'appliquoient pas à

l'étude, ils ne tombassent dans une ignorance grossiere : & ensuite dans le dereglement, parce qu'ils ne pouvoient jamais y tomber tandis qu'ils demeureroient invariablement attachez à leur Institut, tandis qu'ils seroient exacts dans l'observation de leur Regle, & qu'ils marcheroient avec soin dans les voïes qui leur avoient été marquées par leurs Peres : qu'il ne falloit pas se mettre dans l'esprit que les Moines qui ne s'appliquent pas à l'étude, passeroient pour des gens tout-à-fait inutiles au monde, parce que, quoique les hommes puissent penser, quand ils feront dans le monde ce qu'ils sont obligez d'y faire, qu'ils se tiendront dans l'ordre de Dieu, & qu'ils s'acquitteront de leurs devoirs avec la Religion & la pureté qui leur est prescrite; bien loin qu'on puisse les considerer comme des personnes inutiles au public, on pouvoit assurer qu'il n'y en avoit point à qui le monde dût davantage, ni qui fit de plus grandes choses pour sa conservation. Que c'étoit se tromper que de croire que les Solitaires fussent legitimement dispensez du travail des mains, quand ils

cette ſolitude ſi profonde, ces travaux ſi penibles, ce ſilence ſi exact, cette nourriture ſi vile, ne fut point établie avec violence, comme on le publie, & que ce ne fut pas un coup d'autorité de la part de Monſieur l'Abbé de la Trappe. Ses inſtructions & ſes exemples, avec le ſecours de la grace, firent naturellement ce que la force n'eut jamais fait. Et c'eſt une eſpece de miracle, que la Reforme qu'il a établie, dans un tems où les Moines étoient dans une ignorance ſi groſſiere de leurs devoirs, où les préjugez étoient ſi fortement enracinez, où les uſages & les coutumes contraires étoient ſi univerſellement reçûës, où il ſemble qu'il eut falu, pour ainſi dire, faire rentrer les enfans dans le ſein de leurs meres, & les faire renaître, pour effacer de leur cœur & de leur conduite, les impreſſions violentes que le deréglement y avoit fait, & qui ne paſſoit plus pour deréglement, parce qu'il avoit pris la place de la Regle. Dieu même pendant les ſept premieres années ne lui envoya que des Sujets aſſés médiocres, dont il ne pouvoit preſque tirer aucun ſe-

du plus grand bien en étoient toûjours le fruit.

Des inſtructions ſoutenuës par l'auſterité de la vie & la ſainteté des exemples de Monſieur l'Abbé de la Trappe, qui faiſoit ainſi voir à ſes Religieux que ce qu'il leur propoſoit ne paſſoit point leurs forces, devoient naturellement faire ce grand effet. Les travaux les plus rudes & les plus humilians étoient pour lui : Il mettoit ſes Freres à l'abri, & on l'a vû par un vent de biſe cruel, au milieu d'un Hyver, qui glaçoit le ſang dans les veines, & auquel le fer ne reſiſtoit pas, avec des outils gelez, lui qui avoit une horreur extrême du froid, qui lui cauſoit tous les Hyvers des fluxions ſur la poitrine ſi violentes, travailler avec un courage admirable, tout le temps deſtiné à cet exercice. Il étoit le premier à charrier le fumier, laver le linge, curer les étables, arracher des arbres dans le bois, deffricher des terres pleines de ronces & d'épines. On la vû à la tête de ſes Freres travailler au plus fort de l'Eté, durant deux mois, à curer un étang plein d'une bouë, dont la mauvaiſe odeur

étoit inſupportable, & en porter les terres dans le Jardin, avec des peines infinies. On l'a vû quelques fois ſeul laver les ſerges avec les Converts, lorſque ſes Freres étoient occupez au travail du Jardin. Il travailloit avec tant d'ardeur, que quelquefois les outils ne pouvant ſoutenir la force de ſon action, quittoient le manche, ce qui lui faiſoit faire de fort rudes chûtes. Il arrachoit ſans autre façon les orties avec les mains. Les perſonnes du monde qui s'y trouvoient quelquefois preſens, fondoient en larmes, & voyoient dans un ſi grand exemple, dequoi l'homme eſt capable, quand il veut efficacement le bien, & que tous ces pretextes que la délicateſſe allegue ſi ſouvent pour ſe diſpenſer de tout ce qu'il y a de penible dans la Religion, n'étoient que des imaginations toutes pures, qui n'avoient point d'autre appui qu'un amour déréglé de la vie, puiſque l'Abbé de la Trappe, dont la ſanté étoit aſſez foible, & qui avoit vécu dans toute la moleſſe du ſiécle, avoit ſi-tôt paſſé de cette oiſiveté prodigieuſe, à des travaux & ſi continuels & ſi rudes.

Il n'étoit pas moins exact ni moins austere dans la nourriture que dans le travail. Il se faisoit servir les choses les plus fades & les plus insipides, les plus froides, & celles pour lesquelles il avoit plus de dégoût. Il avoit ordonné au Refectorier de lui donner le pain le plus sec, & le plus dur, & quelque peine qu'il eût à lui obéïr, il lui en donnoit souvent de tres-sec; & dans la crainte de lui déplaire, ce pain alors étoit si mal fait, si mal cuit, extrémement bis & si pesant, qu'on eut dit qu'il desiroit que ce pain fût changé en pierre, pour insulter au Demon qui avoit demandé à Jesus-Christ que des pierres fussent changées en pain. Pendant le temps qu'on servoit deux portions aux Religieux, il voulut que le Serviteur de Cuisine, aprés les lui avoir presentées, lui ôtât celle des deux qu'il lui plairoit, & c'étoit souvent celle qu'il auroit le mieux mangé. Et l'on peut dire qu'il pratiqua toûjours la penitence commune, avec des circonstances qui la rendoient encore plus austere, ajouté qu'il avoit lui seul plus de peine que tous les Religieux ensemble. Car ou-

tre la necessité où il étoit de parler, d'agir, de veiller, & d'instruire attachée à sa Charge, il porta long-temps le poids de tous les Offices de la Maison. Il se refusoit les moindres soulagemens en des occasions, où il eut forcé ses Freres d'user des plus considerables. Ce n'est pas un des moindres, dans l'horreur que nous avons dit qu'il avoit du froid, d'avoir passé plus de vingt années sans allumer du feu dans son Cabinet, n'entrant au Chaufoir commun que par ceremonie, pour ne pas contraindre les Religieux.

Cela fait voir que l'Auteur des quatre Lettres à Monsieur l'Abbé de la Trappe, s'est trompé quand il a dit, que *l'Abbé de la Trappe mettoit des fardeaux insupportables sur les épaules de ses Freres, ausquels il ne touchoit pas du bout du doigt*, & qu'il s'est encore plus abusé, quand il a fait dire à son Gentil-homme, *qu'on me permette de devenir Abbé de la Trappe, un an aprés m'être fait Moine, & je prens l'habit dés aujourd'hui.* La qualité d'Abbé n'a fait qu'ajouter un nouveau degré de penitence à sa vie, par les devoirs qui y sont indispensablement attachez, &

Lettre page 27.

dont ſa vigilance & ſon zele rendoit encore le poids plus peſant, en les multipliant, par cette attention qui lui faiſoit découvrir ce qu'un autre n'auroit jamais apperçu. Bien loin de n'*avoir pas touché du bout du doigt aux fardeaux qu'il mettoit ſur les épaules de ſes Freres*, il les a tous portez le premier, & ne les en a chargez qu'à leur priere, comme nous l'avons fait voir; ſevere à lui-même, il n'avoit que de la douceur pour les autres; penitent rigide, il n'avoit que de la compaſſion pour ceux qui faiſoient penitence avec lui.

Comme la pauvreté & la ſimplicité a été un des grands caracteres de la premiere penitence, & que Saint Benoît veut que les Moines trouvent leur ſatisfaction, & leur plaiſir dans les choſes les plus viles, les plus extrêmes, & les plus humiliantes, & que les Fondateurs de Citeaux l'ont regardée comme la gardienne de toutes les vertus, Monſieur de la Trappe aprés en avoir fait connoître l'étenduë à ſes Religieux, en leur diſant que ce ſeroit ſe tromper que d'entendre par la pauvreté, un ſimple re-

Omni vilitate, vel extremitate contenſus ſit Monachus. Reg. cap. 7. de humil. grad. 6.

tranchement des choſes exterieures, & que *la pauvreté volontaire étoit un renoncement à tous les ſoins de la terre, & un affranchiſſement de toutes les inquiétudes de la vie* : tâcha de leur faire encore comprendre, » que ce n'eſt pas » la pauvreté ſeule, mais l'amour de la » pauvreté qui fait les veritables pauvres ; » & que comme la joye d'un avare, eſt » de trouver des moyens & des expe- » diens de devenir riche : auſſi la ſatis- » faction d'un vrai pauvre, étoit de ne » perdre jamais une occaſion de ſe ren- » dre encore plus pauvre qu'il n'eſt pas ; » l'amour qu'il a pour la pauvreté paſſe » dans toutes ſes actions ; cette vertu eſt » dans le fond de ſon cœur, comme une » ſource vive & abondante, qui répand » ſes eaux de tous côtez ; il eſt pauvre » en toutes choſes, & dans tous les en- » droits de ſa vie ; il eſt pauvre dans » les habits, dans la nourriture, dans les » meubles ; il en donne des marques » dans la charité qu'il exerce envers les » pauvres, dans l'éloignement qu'il a de » faire des acquiſitions, & d'entrepren- » dre des affaires pour augmenter les » revenus de la Communauté ; enfin, » il témoigne en toutes rencontres un

Climac. grad. 16, 2. 11.

Tom. 2. ch xxj. queſt, 1.

parfait depoüillement, & un desinteressement sincere pour tous les biens, les superfluitez, les curiositez, & les avantages de ce monde.

Il leur fit voir ensuite dans le détail, qu'un Religieux ne devoit avoir rien de superflu dans les meubles dont il se servoit ; & qu'on devoit condamner comme une curiosité vaine, tout ce qu'il recherchoit au delà du necessaire. Que les Religieux ne doivent point avoir des ornemens d'Eglise riches & magnifiques, & que dans la Maison de Dieu même, ils ne devoient rien souffrir qui pût donner atteinte à la pauvreté qu'ils avoient embrassée. Que pour n'avoir jamais de superflu, ils devoient faire de grandes aumônes. Qu'un Religieux ne pouvoit en conscience avoir quelque argent en reserve, quand les Superieurs lui permettoient de le garder pour son usage, à condition de lui rendre quand ils voudront, parce que c'étoit un point sur lequel leur autorité ne pouvoit s'étendre, & qu'il ne falloit point douter que ce ne fût principalement sur l'argent qui a une malignité toute particuliere, que dût tomber le renon-

Quest. ij.
Quest. iij.
Quest. iv.
Quest. v.

cement d'un Religieux qui se fait pau-
Quest. viij. vre. Qu'on ne pouvoit exiger de l'argent où quelque autre bien temporel des personnes qui veulent s'engager dans la Religion ; & enfin, que c'é-
Quest. xvij. toit un mal d'exiger où des presens pour l'Eglise, ou de l'argent pour faire des festins.

Cette doctrine toute celeste une fois exposée à ses Religieux, pour gagner les cœurs en éclairant les esprits, il réduisit toutes les commoditez au simple necessaire, & il s'y conforma, car toutes ses instructions n'ont été que des expressions de la vie & des pratiques qu'il gardoit exactement lui-même. Tous les ameublemens des Cellules consisterent en une petite table, une chaise de paille, un petit coffre de bois sans serrure, deux ou trois petites images de papier, deux traiteaux avec quelques planches, & une paillasse piquée dessus de quatre doigts d'épaisseur pour tout lit, garni de sa couverture. La Cellule de Monsieur l'Abbé de la Trappe n'avoit rien de plus, qu'une tête de mort, qu'on lui avoit envoyée de Toulouse, qui exposoit à ses yeux tous les effets de la mort,

dont la pensée ne sortit jamais de son cœur. Enfin la Reforme fut telle, soit pour prévenir les défauts, soit pour y établir la penitence des premiers Peres de l'Ordre, que la nature se trouva resserrée dans les anciennes bornes que la grace lui avoit marquées.

Les malades furent assujettis à une Loi, sinon aussi sévére, du moins aussi exacte, pour s'empêcher de les franchir. Car l'état de la maladie fait qu'on se relâche, & qu'on passe souvent d'une grande penitence à une extrême sensualité. L'ame peut se soutenir dans la santé contre la délicatesse & la superfluité, parce qu'elle n'est point appesantie par le poids de l'infirmité, qui affoiblit sa vigueur, mais elle a de la peine à se passer du commode dans la maladie. Il semble que dans la santé, maîtresse d'elle-même, elle se paye plus facilemenr de raison, parce que ses besoins sont moins grands, & qu'une consolation qui survient, chasse bien-tôt des desirs inutiles & pernicieux dont elle se peut passer : Elle est pour parler avec le Prophéte, au dessus d'elle-même. Mais l'ame du malade est toûjours au dessous de lui;

il ſemble qu'il n'a qu'une ſeule penſée qui bannit toutes les autres. Il n'a de ſenſibilité que pour ſon mal ; & le deſir de la vie & la crainte de la mort, épuiſent toutes ſes forces, il n'en a plus pour reſiſter à toutes ces imaginations, qui ne lui laiſſent voir que ce qui peut le ſoulager ou le guerir. Comme le ſimple neceſſaire ne ſuffit pas à la nature alterée, pour la remettre dans ſon premier état, (car c'eſt tout ce qu'elle peut faire de s'y réduire dans la ſanté,) elle ſoûpire ſans ceſſe aprés le commode, qui peut lui rendre ſes premieres forces. Il n'y a que le mépris de la vie, dans une profeſſion devoüée à la mort, qui peut élever l'homme au deſſus de toutes ces foibleſſes.

C'eſt ce que Monſieur l'Abbé de la Trappe comprit parfaitement bien ; auſſi pour empêcher que la grace ne ſouffrit des affoibliſſemens de la nature, il ne negligea rien de tout ce qui pouvoit inſpirer à ſes Religieux des diſpoſitions dignes de l'eſprit de ſacrifice, dans leſquels ils devoient attendre la mort. » Il leur diſoit, qu'en » entrant à l'Infirmerie, ils devoient

Tom. 2. chap. xxij. queſt. j.

entrer avec plenitude de cœur dans « les desseins de Dieu sur eux ; & que « comme il les rendoit malades, afin « que la douleur que leur mal leur fe- « roit souffrir, exprimât celle que Je- « sus-Christ a enduré sur la Croix, qu'ils « lui fussent plus conformes, & qu'ils « en devinssent plus purs, plus parfaits, « & plus saints ; ils devoient recevoir les « maladies qui leurs arrivoient, non « seulement avec resignation, mais en- « core avec actions de graces ; qu'ils « devoient considerer les douleurs qui « les affligeoient comme des remedes « que Dieu leur appliquoit pour la gue- « son de leur ame ; & dire avec le Pro- « phéte du fond de leur reconnoissance : « nous acceptons, Seigneur, le Calice « qui doit operer notre salut, & nous « benirons pour jamais votre saint nom. «

Il leur rapporta ensuite tout ce qu'on lit dans les vies & les ouvrages des Saints de l'indifference qu'ils avoient pour les Medecins & pour les remedes, comme pour la vie, afin de graver dans leurs cœurs les mêmes sentimens. Comme il craignoit par dessus tout que le relâchement n'entrât dans son Monastere par la porte de l'in- Quest. 11

Quest. iij. » firmité, pretexte si specieux, il leur » dit encore avec beaucoup de force, » qu'il n'y avoit rien de moins suppor- » table que de voir un Religieux qui ne » doit plus être mis au nombre des » vivans, se donner des soins & de l'in- » quiétude pour s'empêcher de mourir: » Il n'est plus du monde, & neanmoins » il a tout autant de peine à le quitter » que s'il étoit abîmé dans ses affaires » & dans ses plaisirs. Il ne vit que pour » se preparer à la mort, & il est trou- » blé de crainte lors qu'elle se montre; » & fait tout ce qui lui est possible pour » en éloigner les momens: Il ne doit » rien aimer des choses d'ici bas, & » Dieu doit être l'unique objet de son » amour, cependant il ne peut se resou- » dre d'aller à lui lors qu'il l'appelle, » il n'y a point de moyens dont il ne » se serve pour differer; il fuit de de- » vant sa face, comme un criminel de- » vant son Juge; il n'y paroît qu'à re- » gret, parce qu'il y est contraint, & » qu'il n'est pas dans son pouvoir de » l'éviter.

» Tous les Chrétiens, ajoutoit cet hom- me si degagé de la vie, & qui ne la souf- » froit qu'à regret, dans le sentiment

des Saints ; ceux qui ſont dans les engagemens du monde, comme ceux qui n'y ſont pas, doivent tous aller avec joye au devant de la mort, & regarder les maladies comme des voyes neceſſaires, & des diſpoſitions qui precedent la venuë de leur Createur ; neanmoins s'il arrive en cela quelque foibleſſe à ceux qui vivent dans le ſiécle, ils ſont aſſurément excuſables ; car ils peuvent dire, *villam emi juga boum emi ; uxorem duxi, & ideò non poſſum venire* ; ce ſont des pretextes qui ont quelque couleur & quelque apparence. Mais pour les Moines que Jeſus-Chriſt a affranchis de cette ſervitude, dont il a rompu toutes les chaînes, & qu'il a mis dans la liberté des enfans ; il n'y a plus ni bonnes ni mauvaiſes raiſons qu'ils puiſſent alleguer. L'envie qu'ils ont de vivre, ce deſir des remedes, cette application inquiette à chercher ce qui peut prolonger leurs jours, ſont des effets du deſordre de leurs conſciences, & de la corruption de leur cœur ; ce ſont des marques que leur foy & leur charité eſt toute morte, & qu'ainſi la couronne deſti-

née, ſelon l'Apôtre, à ceux qui aiment l'avénement de Jeſus-Chriſt n'eſt point pour eux.

Cette morale ſi rigide & ſi digne d'un tel Reformateur, qui n'étoit point chez lui une pure ſpeculation, (car jamais malade ne fut plus patient dans ſes infirmitez, comme nous le dirons,) étoit adoucie par l'excés de ſa charité, dont les malades ont toûjours éprouvée les effets, mais elle n'en étoit jamais abandonnée. Il étoit à tout moment auprés d'eux pour les conſoler, & dans les maladies aiguës, il ſe levoit preſque à toutes les heures de la nuit, & ne permettoit pas à ſes paupieres de ſe fermer, de peur qu'il n'arrivât quelque choſe d'extraordinaire, à quoi l'Infirmier ne pût ou n'osât remedier, & il s'étoit tellement aſſujetti à cet exercice de ſa charité, que pendant plus de vingt années on ne leur a pas donné la moindre choſe que par ſes ſoins & ſon ordre. Il n'y avoit ni compagnie ni affaires qui le fit diſpenſer de ce devoir, & il s'en acquittoit avec tant de Religion & de ſuccés, que l'Infirmerie avec toute ſon auſterité étoit pour les Religieux

malades un Paradis de délices. Il donnoit en leur parlant des beautez à la mort qui la leur rendoit aimable, & les portoit à se plaindre, de la longueur de leur vie. Mais il est necessaire de rapporter ici ce qu'il a dit sur cela des devoirs des Superieurs; parce que ce qui fait voir son zele, montre à même tems toute sa sagesse.

Toutes les Regles Monastiques, « dit-il, demandent dans un Superieur « une vigilance, une application, & « une charité toute particuliere envers « les malades; mais il n'y en a point « qui puissent l'obliger d'adoucir & de « temperer de telle sorte sa conduite, « qu'il cesse aussi d'être utile, & de « contribuer au salut & à l'avancement « des ames; & comme il feroit mal « s'il ne se rendoit facile dans les choses « que les Regles lui permettent de donner « aux infirmitez des Freres; il doit « aussi se montrer infléxible dans celles « qu'elle leur ordonne de leur refuser. « En un mot, il faut qu'il agisse avec « beaucoup de prudence & de discernement, « de crainte qu'une trop grande « severité n'éfarouche les esprits, ou « qu'une condescendance molle ne les «

Quest. IV.

porte dans le relâchement.

Tout ce que Monsieur l'Abbé de la Trappe dit là-dessus est si beau, & & fait si bien voir le grand amour qu'il avoit pour la penitence, que ce seroit cacher à demi la sainteté de ses maximes, que de ne le pas rapporter tout entier.

» Cependant, ajoutoit-il, comme on
» sçait par experience, que la mollesse
» des Superieurs & l'immortification
» des Moines a rempli les Cloîtres de
» déréglemens & d'abus, & qu'aussi-tôt
» qu'un Religieux est malade, il croit
» qu'il est dispensé de toutes Regles;
» qu'il peut demander des Medecines &
» des remedes selon sa fantaisie, & vi-
» vre dans une entiere licence; il est
» necessaire que ceux qui ont la Charge
» des Communautez Monastiques, re-
» prennent autant qu'ils le peuvent l'e-
» xactitude premiere; qu'ils retranchent
» toutes les libertez abusives; qu'ils
» soient fermes dans la manutention de
Const. cap. 38. » la discipline; qu'ils rétablissent dans
» les Infirmeries toute la regularité que
» l'on y peut observer; & qu'ils ayent
» devant les yeux cette instruction si re-
» marquable du bien-heureux Guigues;

sçavoir, qu'un Solitaire ne doit pas «
être moins different des gens monde «
dans les maladies que dans la santé, «
& qu'il ne lui est pas permis de desirer «
dans le desert ce qu'on auroit peine à «
rencontrer dans les Villes. «

On verra sans doute avec plaisir quels sont dans cette Maison si austere les Reglemens des Infirmes faits par Monsieur de la Trappe; car rien n'est en effet plus édifiant, & c'est ici le lieu où l'on en doit parler.

Reglemens pour les Infirmes.

I.

La premiere chose que fera un Religieux malade, sera de se disposer à se reconcilier avec Dieu par le Sacrement de Penitence. Tom. I. page 37[illegible]

Quoique la vie d'un Moine soit une vie de souffrance & de travaux, & qu'un Solitaire ne doive point avoir de pensée plus ordinaire, que celle de la mort,

à laquelle le conduit insensiblement la plus grande partie de ses exercices ; neanmoins il ne faut pas qu'il laisse de découvrir ses infirmitez corporelles, même celles qui paroissent legeres, à son Superieur, avec autant de soin qu'il les doit cacher à tout autre, & les Freres l'en avertiront avec la même confiance qu'ils l'informent de l'état de leurs ames, sans pretendre qu'il prévienne par ses soins la declaration qu'ils sont obligez de lui en faire, & demeureront ensuite en repos, se tenant dans une grande indifference pour ce qui regarde les remedes. Comme il n'en faut desirer aucun de soy-même, aussi n'en faut-il refuser aucun de ceux qui sont presentés par l'ordre du Superieur, l'opposition qu'on y apporte est pour l'ordinaire un effet de la sensualité qui nous donne aversion de tous les medicamens, à cause de leur desagrément, ou

d'un orgueil secret, qui porte à refuser les soulagemens permis & legitimes.

II.

Si le Superieur n'avoit pas jugé l'indisposition considerable, lors qu'elle lui a été declarée, au cas qu'elle augmentât, il faut l'en avertir avec simplicité, & cependant demeurer en paix, en lui laissant le soin de sa personne, de sa santé & de sa vie. Il faut se souvenir qu'on s'est abandonné à la conduite invisible de Dieu, en se soumettant à la conduite visible de son Superieur; & qu'il n'est non plus permis à un Religieux de se mettre en peine de ce qui le regarde pendant la maladie, que pendant la santé.

III.

Les Infirmes ne s'appliqueront jamais à connoître les mouvemens de leur maladie, qu'autant qu'il leur sera ordonné, & ils ne pren-

dront jamais de remedes que par l'ordre du Superieur.

Si quelque chose avoit mal-fait à un Religieux infirme, il ne s'en plaindra point à l'Infirmier, mais il en avertira le Superieur. Le premier est une tres-grande irregularité, l'autre est dans l'ordre, & même d'obligation.

On ne témoignera jamais qu'on desire de la viande. Quoique la Regle en permette l'usage, elle n'en permet pas le desir, &c.

On doit prendre garde de ne pas faire paroître la moindre inquiétude sur le sujet de la nourriture. Le malade en parlera le moins qu'il pourra, & évitera avec un tres-grand soin de tomber dans les inconveniens ordinaires aux Infirmes qui n'ont point de vertu, qui est d'aimer le changement dans le manger, soit pour les viandes, soit pour le temps de le prendre. Il doit être pour l'un & pour l'au-

tre dans une tres-grande indifference, & suivre ponctuellement les ordres qui lui sont donnez par ceux que le Superieur commet, pour avoir soin de lui pendant la maladie.

Il faut qu'il soit dans le desir de quitter le plûtôt qu'il pourra les soulagemens qu'on lui a accordez à cause de son infirmité, mais il ne faut pas qu'il entre en inquiétude, & qu'il en témoigne trop d'empressement ; ce qui ne viendroit que de l'amour propre, & non point d'un veritable esprit de penitence.

IV.

On ne mangera point de viande, & on n'en mettra point dans les boüillons, & on n'en accordera point l'usage dans les maladies communes & ordinaires. On en usera autrement dans celles qui seront plus considerables, & dans les fiévres continuës.

On ne donnera aux malades que

du bœuf, du veau, & du mouton; & jamais de menuës viandes; comme volailles, pigeons, perdrix & autres semblables. Ils trouveront le necessaire dans les grosses viandes, & il y auroit de la superfluité & de l'immortification à leur en accorder de plus délicates, quand même la dépense en seroit moindre, & qu'elles ne coûteroient rien.

Ils ne mangeront jamais de viande qu'une seule fois le jour, selon les anciens Statuts de l'Ordre.

On n'usera point de confitures, ni de sucreries, non pas même de sucre, si ce n'est dans les remedes qui ne se peuvent composer sans cela.

V.

Les Infirmes ne mangeront jamais de fruit, ni autre chose que ce qui leur sera donné par l'Infirmier, & par l'ordre du Supe-

rieur, & seulement dans leur repas.

Ils ne se mettront point en peine de la nourriture, ni des remedes qu'on leur donnera.

Ils se rendront pour prendre leur repas au tems qui leur sera marqué par l'Infirmier sans y manquer.

Le plus jeune d'entre eux, ou le moins incommodé, lira huit ou neuf lignes de quelque livres de pieté au commencement du repas, & ils diront tous ensemble le Benedicite & les Graces, de la même maniere qu'on les dit à la Communauté, &c,

Ils ne parleront jamais à table, si ce n'est au premier Superieur qui les sera venu voir. Us.c.92.

Ils y garderont la même modestie & honnêteté qu'au Refectoir.

Ils auront chacun leur portion separée, & plusieurs ne mangeront

point dans un même plat. Ils ne mangeront aussi jamais auprés du feu, mais toûjours à la table, ni sur leur lit, à moins que la griéveté du mal ne les y oblige.

VI.

Ils se coucheront aux heures de la Communauté, & se leveront en Eté & en Hyver, à la cloche des Convers, à moins que le mal soit assés considerable pour qu'on les en dispense.

Ils diront ensemble l'Office de la nuit à l'Infirmerie, si la maladie ne les en empêche, & qu'on
Us.c.91. ne les en exempte. Ils ne sont obligez aux Offices ordinaires des Morts, mais seulement aux solemnels.

Lorsqu'ils ne peuvent pas aller à l'Eglise, ils disent l'Office à l'Infirmerie, dans le même tems qu'on le dit au Chœur, à moins que leur infirmité ne les en empêche. Ils doivent le dire à genoux, si

leur incommodité le permet. S'ils ne le peuvent pas, au moins ils le commencent & le finissent à genoux, &c.

Ils n'iront point à l'Eglise, qu'aux heures qu'on y dit l'Office, si ce n'est pour y Communier à quelque Messe qui se dit en quelqu'autre temps, ou qu'ils soient obligez d'en entendre quelqu'une le matin devant Prime. Ils ne doivent point servir à la Meße. Lors qu'ils vont à l'Eglise pour assister à l'Office, ils se placent dans le Chœur des Infirmes. Us.c. 92. Ibid.

Ils ne parleront jamas à l'Infirmier durant l'Office; & ils ne se chauferont point pendant ce tems-là, sans necessité veritable. Us.c. 92.

Lors qu'ils iront à l'Eglise, ou qu'ils en reviendront, & de même en quelque lieu que ce soit hors de l'Infirmerie, ils éviteront la rencontre des Religieux, & sur tout celle des hôtes. Us.c. 92.

Ils n'iront point se promener dans le Jardin durant l'Office, ou le travail.

Ils ne se promeneront point deux ensemble, dans une même allée du Jardin.

Ils parleront toûjours avec douceur & charité à l'Infirmier, & ne sortiront point de l'Infirmerie, pour quelque tems considerable, sans l'en avertir.

Ils ne parleront point des maladies de leurs Freres, en leur presence, non pas même au Superieur.

Ils ne se trouveront point au travail, ils doivent en avoir un separé de celui de leurs Freres.

VII.

Ils garderont les uns avec les autres le même silence qu'ils font durant la santé. Ils s'abstiendront même de se faire des signes sans une necessité veritable.

Chacun se tiendra dans la cham-

bre de l'Infirmerie où on l'a mis, & n'entrera point dans celle d'un autre; il n'en ouvrira pas même la porte sans une permission expresse du Pere Abbé.

Dés qu'ils seront arrêtez dans l'Infirmerie, ils n'iront plus dans aucun lieu regulier, excepté l'Eglise & le Chapitre; & si le Pere Abbé leur donne quelque permission sur cela, ils en avertiront l'Infirmier. Ils ne regarderont point aussi par les fenêtres de l'Infirmerie, quoiqu'elles soient ouvertes.

Ils n'ôteront jamais en presence les uns des autres les pieds de leurs souliers pour les chauffer, afin de garder entre eux une honnêteté dont ils ne doivent jamais se dispenser.

Entre la fin de Complies & la retraite, ils pourront se chauffer, mais ils ne le feront point aprés la retraite, à moins qu'une indisposition fort pressante ne les y oblige.

Ils ne liront jamais auprés du feu.

Ils ne passeront point de leur lit sur un autre, sous pretexte de se reposer ou de se délasser.

Ils ne diront point leurs dégouts, ni leurs appetits, qu'au Superieur, à moins qu'il ne leur ait permis d'en parler à l'Infirmier en quelques rencontres particulieres.

VIII.

Personne n'entrera dans l'Infirmerie sans la permission du Superieur, &c.

IX.

Comme les Infirmeries sont les lieux où les malades étant dispensez des austeritez Monastiques, tombent pour l'ordinaire dans le relâchement, & perdent ce qu'ils peuvent avoir acquis dans la vie penitente ; on les exhorte aussi d'observer exactement tous ces Reglemens, qui sont entierement dans l'esprit de la Regle, & selon les

coûtumes de nos Peres, & au cas qu'ils manquaſſent de les ſuivre avec fidelité, en ſe prévalant de ce que dans ce tems-là leur Superieur ne peut inceſſamment veiller ſur leur conduite, qu'ils ſachent qu'ils ne ſauroient éviter la vûë & le jugement de Dieu, & on le prie de punir par miſericorde les fautes qui ſe commettroient contre des diſpoſitions ſi ſaintes, & neanmoins par des châtimens exemplaires, dont la crainte puiſſe contenir ceux qui ne ſe laiſſeroient pas conduire par l'amour de ſa loy.

X.

On tiendra le Chapitre une fois ou deux la ſemaine dans l'Infirmerie pour les malades, en la maniere ordinaire. L'Infirmier auſſi bien qu'eux, ſe proclamera des fautes qui regardent ſon Office. Cela n'empêchera pas les Infirmes de ſe trouver au Chapitre avec la Communauté, pour y dire leuas coul-

pes, au cas qu'ils le puissent, & que le R. P. Abbé le trouve bon.

X I.

Les Seculiers, sans exception, & même les parens les plus proches, n'entreront point dans l'Infirmerie, à la reserve du Chirurgien; encore ne le fera-t-il point, qu'il n'y soit conduit par le Superieur, que le Portier avertira aussitôt qu'il sera arrivé dans le Monastere. Si le Pere Abbé est si empêché qu'il ne le puisse conduire lui-même, il donnera ordre à quelqu'autre Superieur de le faire en sa place. Le Chirurgien doit être averti de ne donner jamais son avis touchant les maladies, ni d'ordonner des remedes en presence des Infirmes, &c.

Telle fut la loy de l'Infirmerie, & dans un lieu où il semble que la dis-

pense prend necessairement la place de la Regle, & où la maladie devroit tenir lieu de toute penitence, par la sagesse, le zele & l'exactitude de Monsieur l'Abbé de la Trappe, & la pieté de ses Solitaires; on voïoit une espece de Monastere, où toute la regularité de la Reforme étoit gardée jusques dans ses moindres pratiques, & qui étoit encore plus austere par les circonstances de l'état de langueur où les malades sont réduits, ce qui doit être regardé comme le dernier effort de la grace.

Mais comme tous les exercices corporels ne sont que peu de chose, si la pieté n'en est l'ame, par toutes ces Regles & ces pratiques de penitence, l'esprit purifié prit l'essor, & il fut d'autant plus capable de s'acquiter de ses devoirs envers Dieu, qu'il tenoit moins à la terre par la mortification des sens. Les Regles qu'il fit pour tout ce qui concerne le Service divin étoient si exactes & si severes, elles étoïent observées avec tant de Religion, & Dieu y donna une benediction si abondante, que ces hommes morts au monde & à eux-mêmes, ne paroissoient

avoir rien de mortel. Ils ſont ſi abſorbez en Dieu & ſi penetrez de ſa grandeur, que ce qu'il y a en eux de plus humain, fait le plus voir que tout y eſt divin.

On diroit à les entendre chanter au Chœur, que ce ſont des Anges deſcendus du Ciel qui font l'Office : à les voir à l'Autel, que les Baſiles ſont revenus ſur la terre. Leur modeſtie eſt ſi grande qu'ils ont des yeux, & ils ne voyent point ; leur recüeillement ſi profond qu'en vain toute autre penſée ſe preſenteroit pour les importuner, & leur temps ſi rempli de ſaintes pratiques, qu'elles ſont une preparation continuelle au Service divin. Pour les conſerver dans cet eſprit, Monſieur de la Trappe à rétabli cet ancien uſage, de ne ſe point coucher aprés Matines, quand la longueur de l'Office n'ôte rien à l'heure ordinaire du ſommeil.

Il ſemble qu'un état qui paroît à la cupidité fort violent, avoit beſoin de grands ſecours pour être ſoûtenu. M. l'Abbé de la Trappe y pourvût. Perſuadé que la negligence des Superieurs en eſt une des premieres cauſes ; il s'appliqua uniquement à la di-

rection de sa Commuauté, & il eut toûjours les yeux ouverts sur sa conduite. Il ne leur donna que des Livres capables de les édifier, & bannit pour jamais tous ceux qui pouvoient allumer la curiosité ou la satisfaire, & les tirer de cet esprit de componction si essentiel à la vie solitaire, & qui est le caractere particulier d'un disciple de saint Benoist. Il disposa tellement les choses, que les Religieux étant toûjours ensemble, & en vûë les uns des autres, leur attention ne fut jamais interrompuë; il établit les proclamations, afin que rien n'échappant à tant d'yeux ouverts pour la conservation de la discipline, on remedia à tous les deffauts qui ne manquent jamais de se glisser dans les maisons les mieux reglées. Il y ajoûta la pratique si sainte, si utile & si necessaire des humiliations, même à l'égard des plus parfaits, pour les animer d'une ferveur toûjours nouvelle, en leur faisant voir les moindres deffauts dans leur plus grand jour, & le grand chemin qui leur restoit encore à faire pour arriver heureusement au terme où ils aspiroient. Telle fut la conduite de cet

admirable Reformateur, telle fut la pieté de la Trappe.

Le monde fut bien-tôt rempli du bruit d'une si grande merveille, jusqu'alors inouïe. On ne parloit par tout d'autre chose. On accouroit à la Trappe de toutes parts. Ceux qui la venoient visiter, s'en retournoient frapans leur poitrine, & disoient par tout : *Nous avons vû un Elie, nous avons vû un Jean-Baptiste.*

L'Enfer se réveilla à ce bruit, il suscita l'envie, & l'anima de toute sa
1672. fureur. Il parut d'abord une Lettre
Entret. de l'Abbé Jean dans l'avis. contre Monsieur de la Trappe, *au prix de laquelle la plus mordante Satyre*, dit un excellent Auteur, *passeroit pour un magnifique éloge : en sorte qu'il croit que ceux qui s'en déclarent les Auteurs, n'en sont que les copistes. n'y ayant nulle apparence qu'elle puisse avoir été conçûë ni dictée par nul autre que par un demon.* A ce digne éloge de ce fameux libelle, il ajoûte un excellent portrait de ceux qui l'avoient composé, & il ne doit pas être oublié dans la vie de Monsieur l'Abbé de la Trappe ; car si on a estimé que tel étoit leur caractere, il est heureux de n'en avoir point eu l'approbation.

Agréez, Theodore, c'est ainsi que cet Auteur appelle un illustre Abbé à qui il écrit, *que je vous dise mes sentimens sur le sujet de vos injustes amis.* « *Je crois pour cet effet, que je puis, sans* « *blesser la charité, me servir des paroles* « *que l'Apôtre employe pour peindre un* « *esprit à peu prés du caractere du cœur.* « Ce sont des hommes enflez d'orgüeil, « & qui ne savent rien, qui sont possedez « d'une maladie d'esprit, qui les emporte « tres-souvent (*comme vous savez*) en des « questions & des combats de paroles, « d'où naissent *même entr'eux*, l'envie « des contestations, les médisances, les « mauvais soupçons & les disputes pernicieuses, « *qui font juger* qu'ils sont des « personnes qui ont l'esprit corrompu, « qui sont *en quelque sorte* privez de la « connoissance de la verité, & qui s'imaginent « que la pieté ne leur doit servir « que d'un moyen pour s'enrichir. « *Souffrez enfin que j'ajoûte, qu'ils sont* « *du nombre de ceux dont parle l'Apôtre* « *saint Jude*, qui condamnent avec execration « tout ce qu'ils ignorent, & qui « même se corrompent dans tout ce « qu'ils connoissent : qu'ils sont la honte « & le deshonneur de vôtre table, lorf- «

Lettre à Theodore pag. 6.

1. Tim. 6. 4. 5.

℣. 10. 2. 16.

» qu'ils y mangent ſans aucune retenuë, » *& qu'ils font voir* qu'ils n'ont ſoin que » de ſe nourrir eux-mêmes : que ce ſont » des murmurateurs qui ſe plaignent ſans » ceſſe, qui ne ſuivent que leurs paſſions » & leurs deſirs, qui ne tiennent que » des diſcours de faſte & de vanité, & » qui ne ſavent rendre de déference aux » perſonnes, que ſelon qu'il leur eſt » utile pour leurs intereſts. *Sincerement,* » *Theodore, ne reconnoiſſez-vous point déja* » *à ces premiers traits les injuſtes & ridi-* » *cules cenſeurs de l'Abbé Jean ? Je demeure* » *d'accord que ce portrait n'eſt pas fort* » *beau : Donnez-vous neanmoins la peine* » *de le conſiderer attentivement & de re-* » *garder de prés les Originaux, & vous* » *m'avoüerez qu'il eſt tres-fidele.*

Ce libelle n'eut l'approbation de perſonne que de ceux qui avoient pris parti contre Monſieur l'Abbé de la Trappe. Monſieur de Grenoble lui en

Le 8. Novembre 1672.

écrivit en ces termes : *Je prens part à toutes les médiſances que le demon répand contre vous pour détruire s'il pouvoit, l'œuvre de Dieu. Nec mireris cum ſcias hoc opus eſſe diaboli ut ſervos Dei mendacio laceret, ut qui conſcientiæ luce clareſcunt, alienis rumoribus ſordidentur. Vous ſavez*

mieux que moy que c'est le coin auquel il marque ses serviteurs que les persecutions ; mais aprés tout disons aprés saint Paulin : O Beata injuria displicere propter Christum.

Ces premieres plaintes firent connoître à Monsieur l'Abbé de la Trappe, qu'il étoit allé jusqu'à la source du mal, puisque le malade souffroit une douleur si vive, & se confirma d'autant plus dans la resolution où il étoit de ne rien rabattre de l'austerité qu'il avoit embrassée sur les exemples & l'autorité des Saints, quelques raisons que la chair & le sang pût lui alleguer. Ces libelles furent comme une espece de sel pour préserver sa Reforme de la corruption où le penchant est si grand, & servit à lui donner du goût pour la penitence la plus rigoureuse.

Jamais homme ne trouva en lui-
même de plus justes sujets d'adou-
cir ses mortifications. Il étoit pres- 1671.
que toûjours fort incommodé & sou- 1676.
vent malade. Au moindre mouvement 1679. 1680 1685.
extraordinaire la fiévre s'allumoit. Il
eut un crachement de sang considerable, qui en cessant lui laissa une fiévre lente qui redoubloit toutes les nuits

pendant bien du temps, & il ne laissa pas de tenir le Chapitre tous les jours avec le même zele. Il fut ensuite attaqué d'une maladie tres-dangereuse, dont ses Religieux lui prédirent la guérison bien qu'elle parût desesperé : en un mot, ses maladies se suivoient de si prés, qu'on peut dire que sa vie n'en a été qu'un suite continuelle. Il avoit presque tous les hyvers de grosses fluxions sur la poitrine. L'été ne lui étoit pas plus favorable ; des chaleurs internes le consumoient, & il sentoit de tels épuisemens de forces que sa vie n'étoit qu'une mortelle défaillance.

Monsieur l'Abbé de la Trappe seul étoit capable de souffrir tant de maux, sans prendre le moindre soulagement. Il faisoit un tel mépris de sa santé & de sa vie, dans le dessein de faire penitence, que tout ce qu'on pouvoit faire pour la menager lui étoit à charge. Dans ses plus grandes incommoditez il se levoit à trois heures & demie, & demeuroit en prieres jusqu'à six quelque froid qu'il eut. Il menoit toûjours la vie commune, & on ne pouvoit le resoudre à prendre des œufs

dans des occasions, où il eut forcé ses Religieux de manger de la viande. La vie qu'il menoit à l'Infirmerie n'étoit guere moins austere que celle qu'il menoit à la Communauté. Regardant toûjours toutes ses maladies, comme des justices de la part de Dieu, il ne negligea rien de tout ce qui pouvoit l'appaiser, & il tenoit son esprit si appliqué à Dieu, & son cœur étoit tellement penetré de l'obligation où il étoit de le satisfaire. que tout lui paroissoit doux dans ses infirmitez, & les moindres adoucissemens lui étoient insupportables. Il avoit toujours devant les yeux ces paroles du Prophete de la penitence, écrites en gros caractere, mais encore plus profondement gravées dans son cœur : *Delicta juventutis mea, & ignorantias meas ne memineris Domine.* [Oubliez, Seigneur, s'il est possible, les pechez & les égaremens de ma jeunesse, & ne vous ressouvenez point de mes ignorances pour les punir.] Il ne prenoit les soulagemens qu'on lui ordonnoit qu'avec une sainte confusion ; & il avoit honte d'user des dispenses que la Regle prenoit, parce qu'il s'en estimoit indigne. Il croyoit

Ps. 24. 7.

qu'un Religieux, qui fait profession de mener une vie crucifiée, devoit mourir comme J. C. sans aucune consolation humaine, & que c'étoit une espece d'infidelité de chercher tant de secours, puisque le Fils de Dieu n'en avoit reçû aucun sur la Croix, ni de son Pere, ni de la part des hommes. Il eut un soin infini de ses Freres, & n'en prit jamais aucun de lui-même. Il leur donnoit & aux pauvres, les remedes qu'on lui envoyoit.

Ses Religieux faisoient une étude particuliere, de tout ce qu'on lit de favorable dans les vies des Peres des Deserts, pour gagner quelque chose sur lui, mais il répondoit que tout cela étoit bon pour un autre, qui seroit moins redevable à la justice de Dieu.

On étoit un jour fort embarrassé aprés une chute terrible qu'il fit, & qui lui causa des douleurs du monde les plus vives & les plus longues, de ce qu'on lui pourroit donner pour sa collation : *Vous voilà bien empêchez*, leur dit-il, *il n'y a qu'à m'apporter un morceau de pain au bout d'un coûteau comme à un chien, & prendre de l'eau à cette*

fontaine, en montrant celle du jardin. Saint Charles, *disoit-il souvent en parlant des maladies, même à des grands Prelats*, étoit un grand exemple dans l'Eglise; quelle raison n'avoit-on point pour le porter à moderer ses austeritez? Cependant il ne dura gueres, Dieu le montra & le retira aussi-tôt, & il n'en fut que plus heureux. C'étoit là la Regle de sa conduite dans ses infirmitez, & il eut voulu l'inspirer à tout le monde, pour leur inspirer à même-temps cette sainte indifference pour une vie dont l'amour nous enchante, & est, pour ainsi dire, le premier déreglement qui est la source de tous les autres qui nous portent à flater notre chair.

Lettre xcj. t. 1.

Il étoit bien difficile qu'une santé si précieuse à l'Eglise ne l'eût pas été à ses amis. Dans cette vûë chacun le pressoit jusqu'à l'importuner de songer un peu plus à sa conservation, & il répondoit : *On a trop de soin de ma santé, & dans le fond je n'en vaux pas la peine.*

Lettre 95. t. 1.

Il est facile de juger maintenant quelle impression faisoient sur son esprit ainsi disposé, tous ces libelles,

qu'on écrivoit contre sa penitence & l'austerité de son Monastere. *Je vous avoüe*; écrit-il à un Superieur de son Ordre, *qu'encore que la plûpart des Religieux blâment notre Observance, cela ne me donne nulle peine, parce que je sai que c'est un bien d'être improuvé des hommes, & assurement comme je ne leur en veux aucun mal, je me tiens fort en sureté de ce côté-là; mais je crains bien davantage des visites que je reçois souvent des personnes qui nous viennent chercher de fort loin par une certaine opinion qu'ils ont des choses éloignées pour peu qu'elles paroissent extraordinaires.*

Lettre de pieté. Tom. 1. Lettre 20.

Ce que ses ennemis regardent comme un excés, passoit dans son esprit pour un relâchement. *Je ne disconviendrai point*, écrit-il à un Docteur de ses amis, *que si l'on regarde ce qui se passe dans cette Maison auprés des déreglemens du monde & des maximes relâchées, qui se sont introduites dans les Cloîtres par la corruption des temps, les gens de bien ne puissent y trouver quelque chose qui les console: mais si on met ce que nous faisons auprés de nos devoirs, dont vous connoissez la grandeur mieux que personne, auprés des exemples*

Ibid. Lettre 46.

& des instructions que les Saints nous ont laißées; mais sur tout auprés de nos pechez, on aura grande raison de nous plaindre de ce que nous faisons si peu, pour satisfaire à de si grandes obligations, & pour nous acquitter de si grandes dettes.

On ne pouvoit lui parler de la rigueur de sa penitence, sans qu'on vît animer son zele pour condamner sa lâcheté. » Une personne lui ayant dit un jour, qu'on l'accusoit de n'avoir pas toute la discretion que les Peres, & particulierement saint Bernard ont tant recommandée. Il lui répondit avec une fermeté digne d'un tel penitent : *Que cela ne le dissuaderoit pas d'en rien relâcher ; qu'il étoit persuadé qu'il étoit beaucoup au dessous de sa Regle ; qu'il alloit s'attacher plus que jamais à le faire connoître à ses Religieux, qu'il ne savoit pas même si Dieu lui pardonneroit la moderation où il vivoit, qu'ils n'étoient que des gourmands auprés de ceux qui les avoient precedez, & des lâches dans leurs travaux & dans tous leurs exercices auprés de ces premiers hommes, les Peres & les Maîtres de tout le Desert : enfin, qu'il mourroit plûtôt que*

de consentir au moindre changement, qu'il alloit resserrer les nœuds de sa vie, pour reparer la langueur & la foiblesse du passé, & que ses Religieux seroient des lâches, s'ils sortoient en rien de l'état auquel il les avoit élevez.

L'objection prise de la singularité & des coûtumes, étoit dans la bouche de tout le monde, Monsieur l'Abbé de la Trappe crut y devoir répondre en parlant à un Ecclesiastique, qui lui mandoit ce qu'on disoit de sa Reforme. *Sur ce que l'on trouve étrange que notre vie soit differente de celle des autres Religieux; je vous avoüerai qu'il est mal-aisé que nous nous rencontrions eux & moi, tant qu'ils se sépareront autant qu'ils peuvent de la pureté de leurs Regles, de l'esprit des Instituteurs, & des pratiques primitives; & que nous nous efforcerons, autant qu'il sera en notre pouvoir, de reprendre & de ne rien négliger des maximes & des Observances qu'ils nous ont enseignées. L'Ordre Monastique n'est plus qu'un cadavre, il n'y a presque plus de principe de vie; & si l'on en ôte quelques actions exterieures, on n'y trouveroit nuls vestiges de ce qui a été établi & pratiqué par les Saints.*

Lettres de pieté. Tome 1. Lettre 100.

Je vous confesse que quand j'ai quitté le siecle, ce ne sont pas les coûtumes, mais les veritez, que j'ai eües devant les yeux qui m'y ont engagé, & que c'est seulement à celles-ci que je me suis proposé de conformer la conduite de ma vie. Je sai que cela m'attire l'envie & la censure de ceux qui ne sont pas dans les mêmes sentimens & qui marchent par d'autres chemins; mais je regarde comme une benediction de n'avoir pas l'approbation du monde, puisque, selon la parole de Jesus-Christ, il n'a pas celle de Dieu.

Tout ce qu'on en disoit, étoit si outré, qu'on voyoit aisément que l'impenitence étoit la source de tous ces discours qu'on tenoit contre la mortification; car l'impenitence seule peut oser dire, *que cette nourriture si grossiere* de Monsieur de la Trappe & de ses Solitaires, *étoit plus propre pour des bêtes que pour des hommes.* Ce qu'il répondoit à tout cela, marque un cœur annéanti qui ne croyoit encore rien faire & se traiter trop délicatement. *Dieu nous est témoin*, disoit-il, *que nous la trouvons trop délicate, & que nous ne la prenons qu'avec une extrême confusion.*

Entret. de l'Abbé Jean.

Ibid.

Tome 1. Lettre 23. 1664. Quelqu'un lui ayant écrit que le pain de sa Communauté étoit trop bis & trop grossier, il lui fit cette réponse. *Le pain dont vous me parlez dans votre Lettre, est beaucoup meilleur qu'il ne le devroit être pour des gens qui sont penitens de Profession: que l'on tourne*, dit-il, *les choses comme l'on voudra, nos Peres qui avoient l'esprit & la verité de Dieu sur notre Ordre, ont fait incomparablement plus que nous; ce sont ceux-là qu'il faut avoir pour modeles, & que Dieu nous a donné pour nous servir d'exemple.*

Mais cette austerité que des hommes sensuels condamnoient sur la terre étoit admirée dans le Ciel, & Dieu se declaroit pour elle. Comme dans la suite on devoit appuyer cette condamnation sur les morts fréquentes des Religieux & leurs grandes incommoditez, pour fermer par avance la bouche à la médisance, qui devoit alleguer pour cause ce qui ne l'étoit pas, mais les desseins de Dieu sur ses élûs, il permit que depuis l'établissement de la Reforme, on ne vit à la Trappe pendant douze ans, ni malades, ni morts, ni rhumatismes, &

dans tout ce temps assez long Dieu n'en retire que deux à lui.

C'est une chose bien digne d'être remarquée, que jusqu'à ce que la Reforme a été à ce point où elle devoit arriver pour être agréable à Dieu, on n'a vû que peu de Postulans à la Trappe, & encore d'un mérite assez médiocre ; mais tout n'y fut pas plûtôt reglé sur le modele admirable des premiers temps, que Dieu les y emmena en foule, & il les choisit entre les personnes les plus distinguées. On reçût des Ecclesiastiques pieux & sçavans revétus de caractere & d'autorité : des Evêques & des Archevêques désirerent de s'y retirer ; on vit plus de trois cens Religieux de differens Ordres demander l'habit comme une grace signalée. Dieu qui avoit épargné jusques-là le petit troupeau, laissa entrer la mort dans la Bergerie quand il l'eût accrû pour en peupler le Ciel. Les morts furent donc nombreux, les maladies continuelles, les rhumatismes fréquens; & en moins de six ans, le Ciel enleva trente Religieux. Dieu arrêta ensuite le cours de tant de maux, toûjours dans le même dessein de confondre

les Patrons de la vie aisée, en leur faisant voir par la difference de ces évenemens, qu'il disposoit selon son bon plaisir de tous les momens de la vie humaine, sans avoir égard à toutes leurs raisons; qu'il avoit lui seul les clefs de la mort, & qu'enfin l'homme ne mouroit, que parce qu'il ne vouloit plus le laisser vivre, indépendamment de tous les soins fatiguans de sa conservation. *Les hommes partent de la main de Dieu*, disoit-il, *il les confie au monde pour peu de momens; & lorsque ces momens sont expirez, il n'a plus de droit de les retenir, & il faut qu'il les lui rende.*

Cette austerité a paru si édifiante aux plus grands hommes, que dans l'excellente Apologie pour les Catholiques d'Angleterre, on l'a fait entrer dans les preuves de la verité de la Religion. L'heresie même a reconnu que rien n'étoit plus touchant, & plus conforme à la premiere Institution; & un Ministre des plus fameux, fit dire autrefois à Monsieur l'Abbé de la Trappe, en se recommandant à ses prieres, *Que si quelque chose étoit capable de le ramener dans le sein de l'E-*

glise Catholique, ce seroit l'exemple de sa «
penitence. L'enfer même s'est déclaré par «
la bouche d'un possedé, dont la posses- «
sion fut reconnuë tres-réelle, par toutes «
les marques exprimées dans les meil- «
leurs Rituels, ainsi qu'on le manda à «
Monsieur l'Abbé de la Trappe. » Il «
assura, forcé, *disoit-il*, par l'auguste «
Marie, & par sainte Scolastique, qui «
étoit la protection de la Trappe, que «
les demons assiegoient ce Monastere «
de toutes parts pour s'y faire une «
entrée, & que jusqu'alors ils l'avoient «
tentée inutilement. Mais qu'ils espe- «
roient tout du temps. Que cepen- «
dant ils faisoient tout leur possible «
pour en fermer la porte à ceux qui «
venoient s'y retirer, & l'ouvroient «
avec une joïe infinie à ceux qui en «
sortoient; qu'à l'égard de Monsieur «
l'Abbé de la Trappe, il eut bien mieux «
fait de rester dans le monde, & de «
retenir ses Benefices, que de se faire «
Religieux. Il dit plusieurs autres cho- «
ses tres-importantes que je ne sai pas
dans le détail. On supplia avec beau-
coup d'instance, Monsieur l'Abbé de
la Trappe de se trouver à un rendez-
vous qu'on lui donnoit, mais il ne

voulut rien accorder, ni aux prieres, ni à l'autorité, pour ne pas donner l'avantage au demon de l'avoir retiré un seul instant de sa solitude & de son Cloître. Il se contenta d'en profiter en resserrant davantage ses voïes, & inspirant à tous ses Religieux plus que jamais l'amour des austeritez, dont les Saints leur avoient laissé les exemples, pour renverser tous les desseins de l'enfer, & pour reconnoître l'obligation qu'il avoit à cette digne sœur de saint Benoist, qui veilloit sur sa Maison avec une attention si consolante, & qui par son crédit auprés de Dieu, rendoit ses Solitaires redoutables à de si puissans ennemis; il ordonna qu'on en feroit la Fête avec plus de solemnité que jamais.

1678. Les demons trop foibles appellerent les hommes à leur secours, & ils espererent ou de troubler la paix & le bon ordre de ce fameux Monastere, ou s'il étoit possible, de le renverser de fond en comble, en lui ôtant un appui, sans lequel elle ne pouvoit subsister un instant. Monsieur l'Abbé de la Trappe, dont toute la vie n'a été qu'une suite de persécutions,

eut

eut alors plus d'assauts à soûtenir qu'il n'avoit eu d'affaires pour conserver la Reforme sur le penchant de sa ruïne. On tâcha d'abord de rendre sa foy suspecte ; mais la Lettre à Monsieur le Maréchal de Bellefonds fit voir la verité de ses sentimens : & bien qu'elle révoltât contre lui tant de gens de toutes especes, qui voulurent persuader qu'elle étoit le dernier effort de la politique, les personnes les plus sages y reconnurent la sincerité de sa foy & la pureté de sa doctrine. Le Lecteur sera sans doute bien-aise d'en trouver icy un extrait.

« Au reste, Monseigneur, je ne puis « m'empêcher de vous ouvrir mon cœur « touchant les bruits qu'on ne se lasse « point de répandre à mon sujet, & aus- « quels par la grace de Dieu, je n'ai « jamais donné aucun fondement legi- « time par ma conduite. Je ne vous en « parle pas pour votre éclaircissement, « parce que je sai que vous ne doutez « point de la pureté de mes sentimens, « & que vous me rendez en tout une « entiere justice, mais afin que vous « puissiez dans les rencontres, si vous « jugez à propos de me donner cette

30. Novembre 1678.

» marque de votre bonté, dire précisément ce que j'ai toûjours été, & ce que je suis encore sur les matieres du tems.

» Je vous dirai donc, Monseigneur, que depuis que je ne suis plus du monde, je n'ai jamais été d'aucun parti que de celui de Jesus-Christ, & de son Eglise, car je confesse qu'auparavant ma retraite, je n'étois que trop dans celui de ses ennemis, je veux dire le monde même, la chair & le demon : J'en ai vû les contestations avec une douleur sensible, je n'y ai point pris d'autre part, que celle qu'y peut avoir un homme qui s'en afflige devant Dieu, & qui gemit aux pieds de ses autels, en considerant le sein & les entrailles de sa mere, déchiré par ses propres enfans. J'ai toûjours cru que je devois me soumettre à ceux que Dieu m'avoit donnez pour Superieurs & pour Peres, j'entens le Pape & mon Evêque; J'ai fait ce qu'ils ont desiré de moi, & j'ai signé simplement le Formulaire, concernant les Propositions de Jansenius, sans restriction & sans reserve; j'ai gardé tant de mesures sur tous ces differens, que non-

ſeulement je me ſuis abſtenu d'en parler, mais j'ai même empêché que les Relations n'en ſoient venuës juſqu'à cette Communauté, & que l'on y ait jamais oüvert la bouche, ni des queſtions, ni des perſonnes entre leſquelles elles s'étoient excitées. Plus j'ai vu que les eſprits s'engageoient dans la diſpute, & que la chaleur augmentoit entre les deux partis, plus je me ſuis tenu à l'écart, de crainte d'entrer en rien qui fût contraire à ma profeſſion, ni qui fût capable de troubler le repos de ma ſolitude, & d'interrompre la tranquillité que j'y avois cherchée, en demeurant cependant dans une reſolution ferme & conſtante, d'embraſſer avec une ſoumiſſion parfaite les ordres du Pape, & les déciſions de l'Egliſe, & en effet il ſe peut dire que pendant que preſque tout le monde a été dans l'agitation, nous avons joüi d'un calme & d'une paix profonde.

Touchant le fond des matieres, j'ai toûjours eſtimé que ce n'étoit point mon fait de m'en mêler, que Dieu ne demandoit point de moi, que je conteſtaſſe des dogmes de la Foi, mais

» que j'effeïaffe de pratiquer les vertus
» qu'elle m'enſeigne ; & qu'au lieu de
» diſputer des ſecrets de la grace de Je-
» ſus-Chriſt, je devois plutôt penſer à
» l'attirer ſur ma perſonne, & ſur tous
» ceux deſquels il lui avoit plû de me
» confier la charge & la direction, en
» perſeverant dans la priere, dans le
» ſilence, dans l'humilité, & dans d'au-
» tres diſpoſitions ſemblables, & qu'à
» moins d'un ordre de Dieu tout évi-
» dent, je ne devois point ſortir d'une
» ſituation ſi propre & ſi convenable à
» mon état. Cependant ſi quelqu'un vou-
» loit ſçavoir en cela quels ſont mes
» ſentimens, je n'en ai point eu de par-
» ticuliers, & j'ai toûjours ſuivi celui
» de Saint Thomas ; cela eſt tres-dé-
» ciſif.

Cette lettre en effet que la neceſſité de ſe juſtifier d'une accuſation ſi importante, avoit forcé Monſieur l'Abbé de la Trappe d'écrire, quelque préciſe qu'elle fut, trouva des contradicteurs, qui en vouloient encore plus, & peut-être trop. Voici les reflexions qui lui furent envoyées.

On demande premierement ſi au tems du Concile de Nicée un Solitaire auroit

pû dire dans un Manifeste de Foy. Je reçois le Concile, mais pour la dispute entre Athanase, & les Arriens, je n'y entre point, je me tiens à l'écart de peur de troubler le repos de ma solitude.

Peut on être attaché autant qu'il faut à l'Eglise, sans se declarer ouvertement contre les Heretiques qu'elle condamne?

On demande en second lieu, si Athanase ayant été accusé par les Arriens de corrompre la doctrine des mœurs, le même Solitaire auroit pû dire, quant à la morale Chrétienne: je ne saurois gouter ni comprendre qu'Athanase affoiblisse les veritez saintes, pour fortifier les inclinations de la nature.

Quel droit auroit-il dans un Manifeste de foy, de juger Athanase sur la doctrine des mœurs, de le condamner, & de publier à toute la terre cette condamnation? Pourquoi ne pas prendre parti contre les Arriens, & le prendre contre Athanase? L'un est il plus contraire au repos de sa solitude que l'autre?

On demande en troisiéme lieu, si le premier Manifeste n'ayant point contenté la plûpart des personnes pieuses, il ne seroit pas à propos que le Solitaire en fit un

autre plus net & plus simple, pour l'édification de toute l'Eglise.

On le sait, & on le voit souvent avec douleur que les Heretiques se prevalent de l'estime, de l'amitié, & de la liaison d'un homme qui est en si grande reputation de sainteté, n'est-on point obligé alors de se declarer d'une maniere qui leur ôte cet avantage; la bonne doctrine n'est-elle severe que pour les mœurs, ne l'est-elle pas encore plus pour la Foy, & la profession de la Foy, qui est le fondement de toutes les bonnes mœurs.

Voilà les reflexions qui furent faites alors, & voici article par article la réponse de Monsieur l'Abbé de la Trappe. *Un Solitaire*, dit-il, *qui s'est retiré du monde, pour vivre separé des hommes, dans lesquels il n'a presque trouvé ni sincerité, ni fidelité, ni bonne foy, pendant qu'il a vécu parmi eux, fait ce qu'il doit dans son état, & ce que Dieu demande de lui, quand il se tient dans le repos & dans le silence, & qu'il se contente de s'attacher à la foy de l'Eglise, aux décisions des Evêques, & du Saint Siege Apostolique, à moins que Dieu par une conduite extraordinaire ne lui mette au cœur, de sortir de sa solitude, &*

d'expliquer ses sentimens. En un mot il fait assés, quand il joint à cela ses prieres auprés de Dieu, & qu'il le presse autant qu'il peut, d'appaiser les agitations & les mouvemens qui troublent son Eglise.

On s'est declaré ouvertement contre ceux que l'Eglise a condamnez, on n'a pas pû douter de ce que l'Abbé de la Trappe pensoit sur leur sujet, puisqu'il a écrit publiquement qu'il avoit reçû dans une soumission sincere ses décisions touchant les opinions qu'elle avoit condamnées. Ceci répond au 2. article de la premiere demande.

L'auteur de la Lettre, répond à la seconde demande, qu'il *n'a connu & ne connoît personne dans l'Eglise qu'on pût considerer comme un Athanase; s'il y avoit apperçû quelqu'un de son caractere, de son zele, & de sa sainteté, il se seroit joint à lui comme à un homme rempli de l'esprit de Dieu; & s'il a parlé de la morale, ce n'a été que par rapport à lui-même, & pour se justifier contre ceux qui publioient sans scrupule qu'il ne marchoit pas droit dans les voyes de la morale de Jesus-Christ, & qu'il avoit abandonné la verité.*

C'est sans fondement que l'on reproche à l'Auteur de la Lettre de n'avoir pris Ceci répond au 2. article

de la seconde demande.

aucun parti, puisqu'il a embrassé celui de l'Eglise dans toute l'étenduë, & avec toute la sincerité qu'elle pouvoit desirer; veritablement il a crû qu'il ne convenoit point à un homme de sa profession d'entrer dans la dispute: Il a suivi en cela l'exemple des anciens Solitaires, qui n'ont jamais manqué de se declarer pour la foy de l'Eglise, lorsqu'ils ont crû qu'il étoit necessaire, & qui s'en sont tenu là: à moins que l'ordre de Dieu ne leur ait ouvert la bouche, & mis les armes à la main pour la défendre.

Saint Auxent sortit malgré lui de son desert, pour maintenir les décisions du Concile de Chalcedoine, aprés avoir declaré hautement, qu'il n'appartenoit point aux Solitaires de traiter des matieres de la Foy.

Il répond à la troisiéme demande, qu'*on ne s'est point proposé de contenter les hommes dans la declaration qu'on a faite* (dans la Lettre à Monsieur le Maréchal de Belfonds,) *mais de satisfaire à sa conscience, ce n'est pas là agir en politique, comme on l'a reproché à l'Auteur avec tant d'injustice; il n'ignoroit pas que pour leur plaire, il faut entrer dans leurs chaleurs, & dans leurs*

passions, & qu'ils veulent à quelque prix que ce soit, avoir des Sectateurs & des partisans.

Pour ce qui est des Heretiques ; c'est sans justice qu'ils voudroient se prévaloir; de ce qu'on ne s'est pas expliqué davantage sur les dogmes ; on n'a pû donner des preuves plus claires de sa créance, que par la protestation qu'on a faite, que l'on s'étoit uniquement attaché à celle de l'Eglise, & qu'on avoit reçû ses ordonnances sans restriction ; il étoit bien mal aisé de parler d'une maniere plus positive, ni de se servir d'expressions plus précises & moins équivoques.

Ceci répond au 2. article de la troisiéme demande.

S. A. R. Madame de Guise qui étoit tres-opposée aux nouveaux sentimens, eut souhaité que Monsieur l'Abbé de la Trappe se fut expliqué encore plus clairement, s'il eut été possible, qu'il n'avoit fait dans la Lettre à Monsieur le Maréchal de Belfonds, pour contenter tout le monde : elle l'en pressa par une Lettre à laquelle il fit cette réponse.

J'ai des obligations infinies à Vôtre Altesse Royale, Madame, des marques si publiques & si continuelles qu'elle veut bien me donner de sa protection, mais

Du 15. Janvier 1679.

aprés tout elle me permettra de lui dire qu'elle m'a fait justice, & qu'elle ne doit pas moins à la pureté de ma foy, au profond respect que je conserve pour sa personne Royale, & à l'honneur que j'ai d'être un des anciens Domestiques de sa Maison. Je vous supplie de croire, Madame, qu'il n'y a que l'obéïssance aveugle que je veux rendre à toutes les volontez de V. A. R. qui pût m'obliger de sortir de la resolution que j'avois prise de ne plus parler des choses qui ont été le sujet de la Lettre que j'ai écrite à Monsieur le Maréchal de Bellefonds, pour donner encore l'éclaircissement que l'on me demande. Je suis persuadé, Madame, qu'il contentera tous ceux qui le verront, & qui le regarderont dans le même esprit qui me l'a fait faire, je veux dire ceux qui se trouveront sans partialité & sans prevention aucune, & qui n'auront que la verité devant les yeux; mais comme il y a peu de personnes dans ce tems ici qui n'ait ses engagemens, & ses liaisons particulieres, je m'attens bien, Madame, que s'il devient public, on y trouvera de nouvelles difficultez, & que beaucoup de gens voudront m'obliger à des explications nouvelles. Si cela arrivoit,

C'est la réponse aux Reflexion.

Madame, V. A. R. trouvera bon qu'aprés avoir fait les pas que j'ai crû necessaires pour ma justification, je me renferme dans mon premier dessein. Il ne seroit pas juste qu'un homme de ma profession & de mon desinteressement reglât sa conduite sur les goûts & les pensées differentes du monde, & je serois bien malheureux & bien mal conseillé tout ensemble, si ayant vecu dans le repos depuis ma retraite, je m'avisois sur la fin de mes jours d'entrer dans des affaires & des contestations que j'ai évitées avec tant de soin, c'est à dire, Madame, si je commençois de parler pour plaire aux hommes contre l'ordre de Dieu, qui veut que j'acheve dans le silence le reste de ma course, j'espere qu'elle ne sera pas longue, qu'il la terminera bien-tôt, & que Jesus-Christ par sa misericorde, justifiera ma conduite à la face de tout l'univers, dans ce moment auquel il n'y aura plus rien de caché. Ce sera pour lors, Madame, que V. A. R. recevra de sa main la recompense de sa pieté & de l'application qu'elle a aux choses qui vont à sa gloire & à son service &c.

Son Altesse Royale étoit tres-persuadée de la pureté de la doctrine de Monsieur l'Abbé de la Trappe, mais

elle vouloit une chose impossible, qui est l'approbation generale du monde pour un homme qui la meritoit tant, c'est ce qui l'obligeoit d'exiger de lui des choses à la verité inutiles, mais que des esprits difficiles ou trop delicats paroissoient desirer ; elle lui en écrivit donc encore une fois, & il lui fit cette réponse.

Ce 21. Janvier 1679. *Je suis persuadé, Madame, que V.A.R. m'a rendu une entiere justice ; & que quoi qu'on lui ait pu dire, il ne s'est pas élevé en elle le moindre nuage sur ma créance ni sur ma sincerité ; mais elle a plus de bonté pour moi mille fois que je ne merite de vouloir bien me faire l'honneur & se donner la peine de me le dire. Je la supplie encore une fois tres-humblement de croire que si je n'obeis pas à ses ordres, c'est que je ne le puis faire sans me separer de ceux de Dieu, qui ne veut pas qu'aprés m'avoir fait la misericorde de me retirer du monde, je me rengage dans ses contestations & dans ses affaires. C'est lui qui m'avoit ouvert la bouche, il me l'a refermée pour ne la rouvrir jamais, & pour finir le reste de ma vie dans un perpetuel silence. Je me suis expliqué, Madame, d'une maniere si claire & si précise dans la Lettre que j'ai*

écrite à Monsieur le Maréchal de Bellefonds qu'il n'y a point d'endroit qui ne marque ma bonne foy; & il n'y a que ceux qui n'ont pas envie de l'y trouver, qui puissent ne l'y pas appercevoir. Mais, Madame, ils devroient se contenter de m'avoir fait une premiere injure en attaquant ma Religion, & ne m'en pas faire une seconde en doutant de la verité de ma parole. Je puis bien me taire, mais lors que je parlerai, il ne m'arrivera jamais de dire le contraire de ce que je pense. J'espere, Madame, que V. A. R. ne se lassera point de me proteger, qu'elle sera superieure à toutes les impressions qu'on voudra lui donner contre la pureté de mes sentimens, & qu'elle me fera la grace de croire qu'en toutes autres occasions j'aurai une obéïssance aveugle pour ses volontez, &c.

Dieu n'en vouloit pas alors davantage, & malgré tout ce que l'on put dire, cette Lettre à Monsieur le Maréchal de Bellefonds fit un grand effet sur les esprits. On lui proposa encore d'autres difficultez qui l'obligerent de s'expliquer, s'il se pouvoit, plus clairement; mais parce que la malice humaine qui n'a point de fin, nous

donnera occasion d'en parler dans le cinquiéme Livre, nous les renvoyons en ce lieu-là.

Les Demons vaincus de ce côté-là inspirerent à leurs suppôts d'autres pensées ; & leurs efforts en cela étoient d'autant plus dangereux, que ces sortes d'accusations sont d'une nature à ne pouvoir presque jamais être effacées entierement ; elles font des playes qui restent toûjours à demi ouvertes, & quand elles se refermeroient tout à fait, la cicatrice même n'empêche pas qu'elle ne se rouvre au moindre faux pas qu'on fait. La fidelité d'un sujet une fois renduë suspecte, par la jalousie de l'autorité, quelque justifiée qu'elle soit, est toûjours une fidelité suspecte, qui ferme la porte aux graces du Prince, rompt tout à fait la confiance, & le laisse en proïe au premier qui voudra l'attaquer.

Telle fut la conduite de l'Enfer, ou plutôt telle fut la fureur des hommes contre Monsieur l'Abbé de la Trappe. Rien ne lui étoit si necessaire que la protection du Roy, contre cette multitude d'ennemis, qui sembloient avoir conjuré sa perte, par la jalousie

qu'ils avoient de sa sainteté. On l'accusa de donner retraite aux ennemis de sa Personne sacrée, & de son Etat; d'y souffrir des assemblées illegitimes de personnes dangereuses, & de conspirer avec eux contre son devoir. La malice ne pouvoit sans doute aller plus loin : car on a souvent plus de peine à se justifier contre la calomnie, qu'on n'en auroit à le faire des crimes dont on seroit en effet coupable, & on n'écoute presque jamais les gens accusez de ces sortes de felonies.

C'est un éloge particulier de la sagesse du Roy, qu'on ne trouvera dans la vie d'aucun autre Prince, de n'avoir rien donné à la prevention dans une affaire aussi delicate, & une gloire pour Monsieur l'Abbé de la Trappe, d'avoir détourné un si furieux orage, par un simple exposé de l'état de sa maison & de son cœur. Le Roy à qui Dieu, qui est la lumiere des Rois, n'a pas donné moins de sagesse & de discernement, que de grandeur & de puissance, vit d'un coup d'œil ce qui pouvoit faire sa justification & sa défense; c'est à dire, qu'il y vit le plus profond respect, l'atta-

chement le plus inviolable, & la fidelité la plus entiere qu'on peut desirer dans un sujet. Monsieur de la Trappe parla, & il fut écouté : Sa Majesté écouta, & fut persuadée, & plus disposée que jamais à lui accorder des graces, comme la suite de notre histoire le fera voir.

C'étoit s'apper la Trappe par les fondemens, que l'attaquer par un endroit qui lui ôtoit tous ses appuis, en lui en ôtant un seul ; le coup étoit assurément mortel. L'ayant porté inutilement, l'esprit de mensonge prit d'autres mesures. Les Novices sont les resources des Maisons, comme les enfans sont les soutiens des familles ; il inspira un artifice qui fut mal executé, mais qui n'étoit pas moins diabolique, pour détourner de venir à la Trappe, un postulant qu'il crût lui devoir faire honneur. Il entreprit de faire passer Monsieur l'Abbé de la Trappe dans son esprit, pour un homme interessé, qui mettoit à prix d'argent la vocation religieuse. On supposa une lettre de Monsieur l'Abbé de la Trappe, par laquelle il lui mandoit de ne pas manquer d'appor-

ter l'argent dont on étoit convenu. Cette lettre portoit elle-même la preuve de sa fausseté, car elle étoit signée *F. Pierre, Abbé de la Trappe*, qui ne le fut jamais.

Le Demon qui ne se rebutte point par le mauvais succés de ses entreprises, forma d'autres desseins encore plus pernicieux, & la mauvaise disposition du siécle, lui fit esperer une issuë plus heureuse de cette accusation que la premiere fois qu'il l'avoit employée. Il inspira à un Superieur qu'il se rendoit recommandable à la Cour, s'il pouvoit donner la moindre atteinte à la pieté de Monsieur l'Abbé de la Trappe, & lui remplit l'esprit d'une fortune, qui en devoit être la recompense. Ce Superieur pour y reüssir se servit d'un Religieux habile pour ces sortes de commissions, à qui ayant communiqué son dessein, il lui en abandonna l'execution. Celui-ci chercha de l'accés auprés de quelque ami de Monsieur l'Abbé de la Trappe, qui pût le produire. Il en trouva auprés de Monsieur N*** qui crut rendre un grand service à Dieu, d'aider cette ame qui vouloit

se donner entiérement à lui. Comme il a une droiture de cœur infinie, ce Religieux n'eut pas beaucoup de peine à lui persuader qu'il avoit dessein de se retirer à la Trappe, pour s'y mettre à l'abri des desordres des Cloîtres, & comme il a beaucoup de pieté, il se fit un point de conscience de le servir de son credit & de sa bourse, pour surmonter les obstacles qu'il lui disoit qu'il trouveroit dans son chemin de la part de son ordre. Il se contrefit si bien, que Monsieur N*** estima que ce seroit un avantage pour la Trappe de recevoir un sujet en qui il paroissoit tant de merite & tant de zele. Le Bref venu, dont il fit la dépense, on le mena à la Trappe en ceremonie, par des chemins écartez ; on fit un mystere de sa marche ; on eut dit qu'il y avoit des embuscades par tout pour l'enlever, & il joüoit son personnage à merveille. Avec tous ces soins, & aprés mille inquiétudes, il arriva enfin à la Trappe. Son entrée eut plutôt l'air d'un triomphe que de la reception d'un postulant. Les personnes que son hypocrisie avoit trompées,

avoient tellement prevenu Monſieur de la Trappe en ſa faveur, qu'on n'entendoit que des applaudiſſemens.

Comme depuis dix ans je n'avois rien vu de pareil à la Trappe, où j'étois fort ſouvent, & qu'au contraire la coutume de Monſieur de la Trappe étoit d'uſer d'une grande retenuë pour ne flatter en rien la vanité de ceux qui avoient les plus grandes qualitez, je fus curieux de voir ce miracle de pieté & d'eſprit, dont on prônoit tant l'excellence. J'y vis le terrible effet du préjugé, & j'en jugeai ſi peu avantageuſement. que je ſcandaliſai le Frere Antoine de l'Oratoire, un de ſes admirateurs, s'il veut s'en ſouvenir. On ne garda pas à l'égard de ce grand perſonnage les formalitez ordinaires. Il fut quaſi reçû de plein vol aux épreuves, ſans reſter parmi les hôtes. On le mit entre les mains du Maître des Novices, qu'on avoit prévenu du merite de ſon éleve. Mais comme il n'y étoit venu que pour une mauvaiſe fin, où il ſe propoſoit d'être accuſateur, partie & témoin en même tems, au lieu de prier ce Pere Maître des Novices de

l'instruire de ses devoirs; il lui parla du livre *de la frequente Communion*, & lui demanda si on l'avoit à la Trappe. Il lui fut répondu qu'il étoit dans la Biblioteque, parmi les autres livres que M. l'Abbé avoit apportez du monde. Il n'en fallut pas davantage. Il sortit trois jours aprés son arrivée, sans dire adieu, & forgea la plus noire calomnie qui sera jamais inventée contre M. l'Abbé de la Trappe & sa Communauté, disant par tout que ce n'étoit qu'un corps de Jansenistes, bien que la plupart en ignorassent jusqu'au nom.

Rien n'est si honteux que tout ce qu'il fit de noir & de lâche de propos deliberé, & par le conseil de son Superieur, pour soutenir l'imposture, ainsi qu'il la declaré. Et j'avouë que j'aurois honte de rapporter ici cet étrange évenement de la vie de Monsieur l'Abbé de la Trappe, s'il ne servoit à faire connoître également & son merite, & la rage de l'enfer, & la fureur de ses ennemis, contre la pieté & la reputation de sa personne & de sa Maison. Ce Religieux eut la temérité de porter cette calomnie jusques aux oreilles du Roi, mais Sa

Majesté reçût avec tant de satisfaction tout ce qui lui fut representé de la part de Monsieur l'Abbé de la Trappe, qu'elle en devint le digne Apologiste, & même le vengeur, en exilant celui qui l'avoit si injustement accusé. Cette affaire fit beaucoup de bruit & à la Ville & à la Cour, & chacun y vit ce que peut la jalousie dans des cœurs dont les mouvemens ne sont pas reglez par la vertu. Tout le monde applaudit à la justice que le Roi venoit de rendre à Monsieur l'Abbé de la Trappe. L'Abbé de la Trappe fut seul affligé de la justice que Sa Majesté lui avoit renduë, & devint auprés d'elle le solliciteur de sa grace. Bien loin de triompher de son malheur; son malheur comme son crime fut le sujet de ses larmes; sa vertu alloit jusqu'à l'executer, & il ne pouvoit souffrir qu'on lui reprochât la faute qu'il avoit faite, & il en desiroit beaucoup plus la conversion que la ruine.

Comme les persecutions que Monsieur l'Abbé de la Trappe eut à souffrir à cause de l'austerité de sa penitence, ont été vives & presque con-

à se resoudre d'y venir vivre. Plein de tout ce qu'il avoit vû ou appris de la discipline de ce Monastere, il dit au Pere qui lui en parloit, aprés lui avoir fait voir la Maison : *cela est beau, mais la vie est longue* : Le Pere lui repliqua bonnement, que la longueur de la vie est fort incertaine ; que *tout ce qui vieillit est proche de sa fin* ; que *mille ans aux yeux de Dieu, sont comme le jour d'hier qui est passé* : que *nos jours s'écoulent avec plus de vîtesse qu'un Courier qui courre la poste* ; & que peut-être on leur diroit bien-tôt à l'un & à l'autre, quelque difference d'âge qu'il y eut entre eux, *qu'il n'y avoit plus de tems*. La chose arriva ainsi. Pendant qu'on preparoit à déjeuner à ce Religieux qui venoit de dire la Messe, il mourut, & laissa avec un grand étonnement, un exemple de la briéveté de la vie, qui servit à fortifier les Religieux dans l'amour de la penitence, qui est une preparation necessaire à la mort, dont on peut être surpris à tout moment.

Cette austerité prodigieuse étoit si opposée aux usages établis dans les Cloîtres : cette solitude, ce silence, ces

humiliations, ces veilles, ce travail, cette application d'un Abbé si attentif à la conduite & à la direction de ses Solitaires, toûjours à la tête de la Communauté, chargé de tous les soins, comme s'il n'eut point eu d'Officiers, paroissoient des choses si extraordinaires aux Religieux même de Cîteaux, qui devoient être instruits de la vie de leurs Peres, qu'ils s'en formerent une idée assés étrange, quelque conforme que fut cette austerité aux pratiques primitives.

8. Fevrier 1676. Monsieur l'Abbé de Prieres qui avoit été fait Visiteur & Vicaire general des Monasteres de l'Etroite Observance au refus de Monsieur l'Abbé de la Trappe, se laissa si fort prévenir contre luy, sous pretexte que les Religieux d'aujourd'hui ne sont pas capables de ces conduites si serrées, qu'il s'imagina en venant faire sa visite, venir ouvrir une prison, & pensoit déja avec beaucoup d'inquiétude où il pourroit trouver des maisons, pour mettre ces pauvres esclaves. Il vit les Religieux prevenus de toutes ces pensées, & fit tout ce qu'il put pour se confirmer dans les prejugez dont il étoit

étoit rempli : mais il vit des gens qui ne pouvoient être rassasiez d'opprobres, & qui se plaignoient au contraire que leur Abbé avoit trop de charité pour eux, & qu'il les épargnoit en toutes choses. L'admiration où il fut, bannit le préjugé où il étoit, & il laissa en partant une carte de visite, qui sera à jamais un illustre monument de l'austerité de la Trappe, & l'éloge le plus achevé qu'on en puisse faire, & ne pensa plus à y revenir, que pour se recommander à leurs prieres. Tant il est vrai que l'austerité dont le recit effraïe, ravit quand on en voit la pratique, lors même que l'on est plus éloigné d'en vouloir suivre les exemples.

Monsieur l'Abbé du Val-Richer y fit ensuite sa visite ; & comme le long voïage qu'il avoit fait à Rome avec M. l'Abbé de la Trappe, & les entretiens qu'ils avoient eus ensemble, aprés l'avoir édifié, l'avoient instruit que les exemples des Saints doivent être l'unique regle de nos conduites, & qu'on ne pouvoit vaincre la malignité des tems, qu'en les prenant pour modéle, & qu'il avoit reformé son Monastere sur ces grands principes ausquels l'Ordre de

16. Novembre 1685.

Cîteaux doit sa naissance, il y vint aussi plein du merite de M. l'Abbé de la Trappe & de la sainteté de ses Religieux. Tout ce qu'il y vit le charma, & il s'imaginoit vivre dans ces premiers jours, où l'Ordre de Cîteaux étoit encore l'honneur du desert, la gloire de la penitence, & l'ornement de l'Eglise.

Comme il savoit que les hommes regardent souvent des pratiques communes comme des excés, & veulent qu'on ne puisse faire sans miracle, ce qui ne demande, dans la verité, que des dispositions fort ordinaires, il parla dans cet esprit à tous les Religieux. Il leur dit que ce que le monde appelloit des excés, n'étoit pourtant que les exemples de leurs Instituteurs & de leurs Peres; que cependant dans l'état où étoient aujourd'hui les choses, l'on regardoit ces pratiques de penitence comme étant au-dessus des forces ordinaires, mais qu'ils devoient être assurez, qu'ils recevroient de la protection & de la toute puissance de Dieu, ce qu'ils ne pouvoient attendre de la foiblesse & de l'impuissance de la nature.

Il y admira sur tout cette charité commune, dans un corps composé d'esprits si divers, & de nations differentes, dont les mœurs sont si opposées, & qui est « si grande dans cette Maison que ce seroit avoir commis un crime de differer un seul instant de faire ce qui paroît qu'un Frere desire d'un autre ; & s'il arrivoit comme on n'use point de la parole, qu'on eut manqué d'executer ce que quelqu'un auroit demandé par signe, cela passeroit pour une contradiction, & seroit puni sévérement. » Il en dressa son Procés verbal, pour faire son rapport de l'état spirituel & temporel de ce saint Monastere au Chapitre general, & il le fit avec tant d'exactitude que chacun admira une pieté & une penitence si étenduë ; les Abbez étrangers sur tout furent si surpris de voir revivre dans un siécle comme celui-ci, & dans une nation comme la notre, la premiere austerité, qu'ils furent demander à Monsieur l'Abbé du Val-Richer en particulier, si tout ce qu'il avoit dit de l'Abbé de la Trappe & de son Monastere, n'étoit pas une exageration.

Voyez la Relation parmi les pieces.

Lettre 103. tome 1.

1686.

Cet Abbé parle en general dans sa Relation de l'amour tendre & respectueux qu'il remarqua dans les Religieux de la Trappe pour leur Abbé ; mais il y raconte une action des Convers, qu'on jugera bien digne d'être rapportée, & qui fait bien voir qu'un Superieur rigide & charitable, quand il fait ce qu'il dit, se conserve des cœurs que rien ne pourra jamais separer de lui : Il dit donc, qu'avant que de partir, il fit venir les Convers ; & aprés les avoir exhortez à prier Dieu pour leur Abbé, il leur demanda, *s'ils le feroient de bon cœur*. Alors, comme s'ils en eussent reçû l'ordre, poussez du même esprit, ils se prosternerent en même tems la face contre terre, & avec une abondance de larmes mêlées de soupirs & de sanglots, ils demanderent à Dieu d'ôter de leurs jours, pour ajoûter à la vie de leur Pere, & de leur épargner la douleur qu'ils auroient de lui survivre, en les enlevant de ce monde, avant qu'il l'enlevât dans le Ciel, quand son heure seroit venuë. Ce recit confondra à jamais l'Auteur des quatre Lettres, qui a avancé sur la fin

de la premiere, que M. l'Abbé de la Trappe, *regarde ses Religieux comme ses esclaves, & comme les victimes de son ambition : qu'ils tremblent devant lui, & qu'il faut bon gré mal gré qu'ils fassent ce qu'il veut, & que le ton de Maître qu'il prend avec ces miserables, marque assés l'esprit qui le pousse à cette regularité excessive.*

Ce fut dans cette visite que Monsieur l'Abbé du Val-Richer executa l'ordre qu'il avoit déja reçû du Chapitre general, de commander à M. l'Abbé de la Trappe de sa part, d'avoir soin d'une santé qui étoit fort précieuse à toutes les Observances. Les Religieux de la Trappe de leur côté craignant que cette dureté qu'il avoit pour lui-même, n'avançat des jours qui leur étoient si chers, firent en cette même année les derniers efforts pour luy persuader de ne pas refuser quelques soulagemens qu'ils jugeoient lui être necessaires, & de se traiter au moins comme il avoit accoutumé de les traiter dans leurs infirmitez. Ne pouvant rien obtenir de lui, ils écrivirent à Rome, & reçûrent une Lettre du Cardinal Cibo, écrite par ordre du Pape, qui les au-

1683.

XV. Kal. Julii 1683.

torisoit avec mille ſentimens d'eſtime, à le diſpenſer de ce qu'ils jugeroient à propos pour la conſervation d'une vie ſi chere à l'Egliſe. Les Officiers firent leur devoir, & il les laiſſa faire pendant quelques jours, pour marquer ſa ſoumiſſion, mais aprés cette marque de ſon reſpect, il fut impoſſible de le reſoudre à prendre aucun adouciſſement, & il ne mangeoit que du pain quand ſa portion n'étoit pas celle de la Communauté.

Il étoit neceſſaire de rapporter tout d'une ſuite la viſite de Monſieur l'Abbé du Val-Richer, aprés celle de Monſieur l'Abbé de Prieres pour en faire l'oppoſition, bien qu'arrivée en divers tems, il faut maintenant reprendre le fil de notre narration.

Les hommes ſuſcitez par Satan ou par les ennemis du nom & de la conduite de la Trappe, continuoient toûjours de crier contre l'auſterité de la vie de cet illuſtre Abbé, & tâchoient de le faire paſſer pour *un ſpirituel outré*, un homme exceſſif, & pour quelque choſe de pis. A peine cette grande lumiere luiſoit-elle comme une petite lampe dans le fond de l'obſcurité

de ſon deſert, que l'on ſe dechaîna contre lui avec une fureur ſans meſure, ſans garder ni regles ni bienſeances, nous l'avons déja fait remarquer en paſſant ; ſa lumiere ne ſe fit pas plutôt voir avec cet éclat qui étonna la terre, que l'on cria encore plus ; ne pouvant l'éteindre, on ſe plaignit de ſon ardeur, & on tâcha de le décrier, en lui en faiſant un ſujet de reproche.

Tout le monde n'étoit pas de l'avis de ces ennemis declarez de la penitence. Ceux qui avoient plus de lumiere & de pieté admiroient ce que les autres blâmoient, parce qu'il étoit contraire & à leurs voyes & à leurs œuvres. *Vous êtes*, lui écrit Monſieur de Grenoble, *comme ces premiers Chrétiens, dont parle Tertullien.* 3 Janvier 1672.
Abdicatione omnium voluptatum erudiebantur ad obſtinationem moriendi. [Ils ſe preparoient à la mort par le mépris de tout ce qui flatte les ſens.] *J'en ai parlé avec Monſieur d'Aleth l'année derniere, qui eſt qu'on ne peut raiſonnablement vous conſeiller, de diminuer vos auſteritez qui ſont d'une ſi grande édification pour l'Egliſe. Je vois*

clairement que Dieu demandoit autant de force & de courage dans ses serviteurs, pour défendre ses veritez, par leurs exemples que par leurs discours, que le demon inspire en nos jours d'audace à ses Ministres pour les décrier & pour les affoiblir. Il le console ensuite sur tout ce que la médisance publioit contre lui, au sujet de son austerité. *Qu'on est heureux*, lui dit-il, *de souffrir quelque chose pour la cause de Dieu, & si nous ne pouvons nous mettre au dessus de ce* verbum asperum, *comment serions-nous en état de mourir pour Jesus-Christ. Il y a une infinité de choses que j'avois suspendu, sous pretexte de bienseance, & je vois que toutes ces bienseances ne servent au salut de personne. Aprés tout, je trouve que malgré toutes les médisances qu'on publie contre nous, on nous estime, & on nous loüe plus que nous ne meritons, & que l'on ne nous blâme pas à proportion des pechez secrets, dont on ne nous a jamais blâmez. Ainsi je suis convaincu qu'il faut être tellement au dessus de ces médisances, qu'il faut même prier nos amis de ne nous les pas dire, & marcher devant Dieu, comme si le monde étoit déja ré-*

duit en cendres, puisque nous ne devons jamais tâcher de plaire à un monde dont on cherit trop l'estime.

On ne peut rien lire de plus beau que ce que Monsieur l'Abbé de la Trappe écrivit là-dessus quelques années aprés à ce grand Prelat. On y voit un zele ardent pour l'austerité, & une patience inouïe contre la calomnie. *Quoique nous ne soyons plus du monde*, lui dit-il, *& que nous l'ayons quitté, comme vous savez, pour trouver quelque chose de meilleur que lui, je veux dire le repos & la solitude, il ne laisse pas de penser à nous, & de faire des efforts pour nous ravir ce qu'il n'étoit point capable de nous donner. Nous sommes toûjours en butte à bien des gens de tous les états & de toutes les professions, ils nous imposent ce qu'il leur plaît, pour nous rendre odieux aux hommes, & nous en attirer l'envie; mais comme nous n'avons nul dessein de leur plaire, & que Dieu a declaré qu'il réduiroit en poussiere ceux qui recherchent leur approbation, en verité nous aimons beaucoup mieux être l'objet de leur haine, que de leur estime; & je trouve qu'il est incomparablement plus aisé de se sau-*

Le 17. Decembre 1676.

ver parmi les calomnies, que parmi les loüanges. Jusques ici, Monseigneur, nous n'avons pas fait grand cas de tout ce que l'on a pu dire, nous vivons à notre ordinaire, & le grand nombre de nos Freres que Dieu a appellez à lui, n'a point affoibli les sentimens de ceux qu'il nous a laissez. Au contraire nôtre Seigneur a accompagné leur mort de tant de benedictions, que comme chacun espere de sa misericorde un traitement semblable, il n'y en a point aussi qui ne desire & qui n'envisage avec plaisir la fin de sa vie. Ainsi de toutes les pensées, celle qui nous vient le moins est de moderer en rien du monde le peu d'austerité que nous avons pratiquée jusques à present, & dans la persuasion que nous avons que les extremitez approchent, nous sommes bien plus prêts de reserrer nos voyes, que de les élargir.

Tout fut mis en usage pour porter Monsieur l'Abbé de la Trappe à relâcher quelque chose de la penitence qu'il avoit établie. Jusques ici il n'avoit eu à faire qu'à ses ennemis, & aux ennemis d'une vie austere, qui ne décrioient la sienne, que parce qu'elle étoit contraire à leurs œuvres.

Ceux qui vont paroître ſur les rangs ſont des amis, & des amis d'une pieté & d'un merite tres-diſtingué, qui marchoient eux-mêmes par la voye la plus étroite. Leur dignité & leurs raiſons auroient ébranlé une perſonne que l'eſprit de Dieu auroit moins ſoutenu que Monſieur l'Abbé de la Trappe. Voici de quelle maniere il s'en explique à Monſieur l'Evêque de Grenoble, dans une lettre où il prévient toutes les objections qu'on pouvoit faire, & répond à celles qu'on avoit déja propoſées par des maximes certaines de religion qui renverſent toute la vanité des imaginations des critiques. Le 4. Octobre 1681.

Je vous aſſure, Monſeigneur, que l'on ne ſauroit croire combien la tentation eſt forte contre la vie que nous menons; nos amis mêmes, ſous des pretextes charitables, nous attaquent ſur cela comme les autres, & s'imaginent que pour rendre d'une plus longue durée le bien qui peut être établi dans nôtre Monaſtere, il faut diminuer de l'auſterité, & même moderer la diſcipline. On nous apporte quantité de raiſons, qui ſont ſpecieuſes, mais juſqu'ici, on

ne m'a point encore convaincu. Je répons à tout ce qu'on peut dire, que les choses ne sont point éternelles, qu'elles ne subsistent qu'autant qu'il plaît à Dieu, & qu'elles arrivent toûjours aux bornes qu'il leur a prescrites. Que si les Saints s'étoient conduits par de telles considerations, ils ne nous auroient pas laissé tous ces monumens si illustres, de ce que l'amour de Jesus-Christ leur a fait entreprendre, leur vie seroit ensevelie dans les tenebres & dans l'oubli ; l'Eglise ne nous proposeroit pas comme elle fait, ces grands exemples, qui sont encore à present son ornement & sa gloire.

Et puis, je ne saurois m'imaginer qu'une Observance qui s'affoiblit dans la pensée de durer davantage, & qui témoigne par cette precaution qu'elle n'a pas en Jesus-Christ la confiance qu'elle y doit avoir, ne se rende indigne d'en obtenir cette protection qui lui est necessaire, & sans laquelle elle n'aura jamais ce qu'elle desire. Comme elle se prive d'une partie des moyens qu'elle a pour se maintenir, elle est plus exposée, plus foible, & par consequent plus capable de faire tous les mauvais pas, & les choses qu'elle prétend éviter.

En effet, ces sortes de temperamens & de mitigations n'ont jamais le succés qu'on en espere, soit que l'esprit de Dieu s'en retire, où que le demon attaque avec plus de violence, ceux qui sont moins en état de se défendre : Periculosum est gradum casui proximum figere : *Et je ne saurois gouter qu'on altere un bien que l'on croit être l'effet du doigt de Dieu, sous des pensées de l'éterniser, & qu'on se fasse des maux certains pour en prévenir d'imaginaires. Enfin mon cœur ne me dit rien, sinon ces paroles des Machabées :* Moriamur in simplicitate nostra. *Je vois assés que dans le malheur des tems où nous vivons, il est mal-aisé qu'un ouvrage de Dieu, attaqué par l'envie, combattu par la malignité des hommes, aille fort loin au travers des contradictions qu'il rencontre, & que le monde qui n'aime que le relâchement souffre en paix des gens qui demeurant dans le silence, ne laissent pas sans y penser, de condamner sa mollesse par l'exactitude de leur conduite ; mais il me semble que bien loin de diminuer par de telles raisons de l'ardeur & de la fidelité dans laquelle on essaye de servir Jesus-Christ, au contraire il faudroit renouveller sa vivacité & son*

zele, & même reserrer sa vie, s'il étoit possible, afin de lui rendre d'autant plus de gloire, pendant qu'on le peut, qu'on prevoit qu'on n'en aura pas toûjours les facilitez & les moyens. Dieu ne souffre point que ceux qui sont à lui, soient exemps d'oppositions, & qu'il y ait des abris si assurez qu'on n'ait pas lieu d'y apprehender des tempestes. Il ne suffit pas d'effacer le monde de nôtre memoire, pour n'être plus dans la sienne, & le soin que l'on prend de l'oublier, ne produit guere autre chose, sinon, que la plûpart de nos amis nous oublient facilement. Mais pour ceux qui ne le sont pas, ils s'en souviennent toûjours. Aussi, Monseigneur, il n'y a point d'endroit sur la terre, où l'on puisse joüir d'une paix fixe & constante, & c'est se tromper que de la chercher ailleurs que dans la dépendance des ordres & des volontez de Dieu; & à moins que de faire consister notre repos dans une soumission parfaite aux conduites de sa providence, on vivra, quoiqu'on fasse, avec agitation & avec inquiétude dans les Solitudes les plus reculées. Dieu seul est la source de la paix, c'est dans son sein qu'on la puise. Ipse enim est pax nostra, &c.

La sienne étoit inaltérable au milieu de tant de contradictions, parce que son esprit étoit toûjours soumis à cette Regle. Il étoit semblable à un homme qui se trouve sur une haute Montagne, lequel entend souffler le vent, gronder le Tonnerre ; & crever la nuée mêlée de feu sous ses pieds, sans en être effrayé. Que s'il y a peu d'hommes qui joüissent de cette sérénité, & qui regardent avec indifference les peines qu'on leur fait, cela vient de ce qu'il y en a peu qui se tiennent dans cette haute assiete, où la Religion devroit les avoir mis.

Monsieur l'Evêque de Grenoble ayant reçû la Lettre, dont nous venons de parler, y fit une réponse, dans laquelle il paroît avoir oublié ce qu'il lui avoit écrit dans celle que nous avons déja rapportée. Car au lieu que dans celle-là il étoit le Patron de l'austerité, dans celle dont nous allons parler, ce Prelat si rigide pour lui-même, dont la penitence fait tous les délices, se déclare en faveur de la mitigation sur des raisons que Monsieur l'Abbé de la Trappe avoit ruïnées par avance dans la sienne, *Je croirois*, lui dit ce Du 24. Octobre 1681.

Du 29. Octobre 1681. Prelat, sollicité sans doute par des amis de ce saint Penitent, *que la qualité des alimens que vous donnez à vos Religieux, contribuë plus que toutes choses à les rendre malades. Votre chant, votre travail, votre air humide & aquatique épuise les corps, sans parler de la solitude, du silence, de la discipline ; j'ai toûjours crû qu'un demi-septier de vin serviroit à soûtenir leurs estomachs, au lieu que vos cidres l'affoiblissent & le relâchent. De même une couple d'œufs le matin à dîner, avec une portion de légumes les soûtiendroit, & réchaufferoit des poitrines languissantes ; & comme le repas est loin du coucher, cela ne peut point produire les mauvais effets que l'on pourroit apprehender de ces alimens. Quand au jour de votre Saint, & aux quatre bonnes Fêtes de l'année, vous donneriez de petits poissons à toute votre Communauté, vous ne feriez rien que l'on ne fît dans les commencemens de votre Ordre & de celui des Chartreux : & ces petites choses qui ne paroissent rien, & qui ne peuvent causer ni d'intemperance ni de relâchement, sont d'un secours merveilleux pour égaïer l'esprit, ranimer le corps, & encourager à aller dans la voïe de la penitence avec plus*

de ferveur & de zele qu'on n'avoit fait. Cette varieté & cette inégalité est absolument necessaire pour le maintien de la santé, & presque autant pour guérir l'imagination, & pour soûtenir ceux qui sont foibles. Vous savez ce que saint Augustin & saint Gregoire en ont dit: & comme ils remarquent que le repos doit succeder à la lassitude, & la nourriture aux jeûnes les plus rigoureux, sans cela le bien que vous avez fait dans votre Abbaïe finira avec vous, & par ces petits soulagemens vous trouverez moyen de la perpetuer.

C'est la raison du monde que Monsieur l'Abbé de la Trappe goûtoit le moins. » Si tant de Saints, *disoit-il*, « inspirez de Dieu & conduits par son « Saint-Esprit, ont fondé des Congré- « gations, des Ordres, & des Monasteres « dans une perfection élevée & dans une « petnience exacte & rigoureuse, quoy « qu'ils dûssent bien-tôt perdre la verité « de leur Institut, & tomber dans un « état si different de leur premiere fer- « veur; & si le Seigneur n'a pas laissé « d'envoyer ses Ouvriers évangéliques « dans sa vigne pour y travailler, quoy « qu'il n'ignorât pas qu'elle dût bien-tôt «

Tome 2 ch. xxij. quest. v.

» être ravagée. On ne doit jamais s'em-
» pêcher de faire l'œuvre de Dieu ; &
» bien loin de l'abandonner ou de l'af-
» foiblir aprés l'avoir fait, dans la crain-
» te qu'on a qu'il ne soit pas de durée,
» & qu'il ne puisse se maintenir dans sa
» premiere perfection : au contraire si
» l'on avoit une connoissance assurée que
» sa destruction fût proche, ce seroit
» pour lors qu'il faudroit ranimer son
» zele, sa Religion & sa ferveur, afin
» de rendre à Dieu par le moyen de ce
» même œuvre d'autant plus d'honneur
» & de gloire, qu'on sauroit avec certi-
» tude qu'il seroit tout prêt d'être dé-
» truit & d'être pour jamais inutile à
» son service.

» Il en est, *continuë-t-il*, des Monaste-
» res & des Observances comme de la
» vie des hommes. Dieu a reglé leur
» durée & a donné des limites aux uns
» & aux autres, au-delà desquelles elles
» ne sauroient s'étendre. Un homme
» cesse de vivre ; on se tourmente pour
» trouver les causes & les raisons de sa
» mort; mais au fond, à reprendre les cho-
» ses jusques dans leur source, la verité est
» qu'il meurt, parce que la volonté de
» Dieu n'est pas qu'il vive davantage.

De même une Obſervance périt quand « elle a atteint les bornes que la ſageſſe « divine lui avoit preſcrites. En un « mot, un Monaſtere eſt un Arche de « ſalut, dans lequel Dieu renferme un « petit nombre de ſes Elûs, pour les « préſerver de ce déluge qui cauſe dans « le monde une déſolation ſi generale. « Il la conduit, il la protege tandis « qu'elle ſert à l'execution de ſes deſ- « ſeins; mais quand ſon œuvre eſt faite, « que ſes Elûs ont gagné le port, & que « ſes déterminations éternelles ſont ac- « complies, il ſe retire d'avec ceux qui « le négligent. Et pour lors par un juſte « châtiment, ce vaiſſeau fragile aban- « donné à lui-même au milieu de la « tempête, ſans Pilote, ſans gouver- « nail, eſt jetté deçà & delà par la « violence des vices & des paſſions, « comme par autant de vents & de va- « gues impétueuſes; il ſe briſe, & il eſt « enfin ſubmergé par le naufrage. «

Cependant, bien que les raiſons qu'on alleguoit à Monſieur l'Abbé de la Trappe, pour le porter à adoucir cette grande rigueur, fuſſent fort legeres, comme ſa pieté lui faiſoit conſulter Dieu, ſous les yeux duquel

il vivoit, avec une entiere ſoumiſſion à ſes ordres, ſur les moindres choſes qu'il vouloit faire pratiquer, ſa ſageſſe l'obligeoit de conſulter toûjours ſes Freres ſur les plus importantes quand il vouloit les établir, ou de leur faire connoître les difficultez qu'on oppoſoit à ſes ſentimens pour les détruire, afin de s'aſſurer s'ils convenoient avec lui, par ce conſentement univerſel de tous les membres de ſa Communauté, que Dieu lui en avoit donné la penſée, ou d'en examiner avec plus d'attention les inconveniens, au cas qu'ils lui fuſſent contraires. C'eſt ce que Monſieur l'Abbé de la Trappe ne manqua pas de faire en cette occaſion dans une Conference.

Il leur propoſa la queſtion qu'il a depuis traitée avec tant de lumiere : *Si on ne doit point relâcher de la diſcipline & de la penitence des Monaſteres, lorſqu'on voit que les Religieux meurent fr quemment, & diminuer l'auſterité des Obſervances dans la crainte qu'elles ne puiſſent pas durer dans leur premiere ferveur ?* Heureux ſeroit celui qui eut été le témoin de tout ce qui ſe paſſa en cette rencontre où le zele & la pieté éclaterent également.

Tom. 2. des Devoirs ch. 22. queſt. 5.

Les plus ſpirituels ne répondirent à la queſtion que par des paroles de compaſſion & de pitié. Ils ne pouvoient comprendre qu'elle pût être propoſée à des Solitaires qui font profeſſion d'être les victimes de la penitence, & dont toute la vie ne doit être qu'un déſir & une méditation continuelle de la mort, & qu'on pût chercher d'autre appui que la divine Providence, pour aſſurer la durée des choſes dont elle ordonnoit l'établiſſement : que tout naiſſoit & mouroit, demeuroit debout, tomboit & ſe relevoit de ſa chûte, ſelon le bon plaiſir & la volonté de Dieu. Et enfin, que des raiſons de la chair & du ſang, & purement humaines ne devoient pas être écoutées par des perſonnes qui ne vivoient & ne vouloient vivre ſelon la volonté de l'homme, mais uniquement ſelon l'ordre de Dieu.

Les plus habiles dirent qu'ils ne voyoient rien parmi ceux qui avoient été les Fondateurs de la vie Monaſtique qui ne ſervit à décider la queſtion dont il s'agiſſoit en faveur de la penitence qui étoit établie dans leur Monaſtere. Que la vie des Pauls, des

Antoines, des Palemons, des Pacômes, des Hilarions, des Simeons, des Macaires, des Jacques de Nisibe, des Marie d'Egypte, & de tant d'autres avoit été encore plus dure & plus rigoureuse que celle qu'ils menoient, & que cette difficulté étoit une puerilité toute pure, qui ne viendroit jamais dans l'esprit d'un penitent, qui ne doit faire aucun cas d'une vie, que Dieu ne lui laisse aprés ses pechez, que pour lui en faire de continuels sacrifices; & qu'enfin les morts fréquentes dont on parle tant, ne sont que des misericordes de Dieu. Que pour la durée des choses Dieu n'étoit point assujeti aux regles des hommes, qui souvent n'employoient pour les conserver que des moyens dont Dieu se servoit pour les détruire. Que les œuvres qui se font par le Ministere des hommes, quelques saintes qu'elles puissent être, sont sujetes à l'inconstance, & que ce mouvement perpetuel des créatures qui prennent la place les unes des autres, rend un continuel hommage à l'immutabilité de Dieu, qui est seul, toûjours lui-même, & qui ne connoît ni vicissitude, ni change-

ment. Que Tabenne, Scethé, Sinaï, le Mont-Caſſin, Grand-mont, & Cîteaux avoient éprouvé ce malheur, & que les Saints qui avoient même connu par revelation la ruïne prochaine de leurs Monaſteres, n'avoient pas crû que ce fut une raiſon d'en diminuer la penitence, mais au contraire de l'augmenter. Des mouvemens d'indignation ſuccederent à ces diſcours, & ils gémirent tous enſemble de voir que la penitence fut ſi décriée.

Monſieur l'Abbé de la Trappe voulut auſſi ſavoir le ſentiment des Convers. Ces ames ſimples en dirent beaucoup plus par leurs larmes que par leurs paroles. Ils pleurerent craignant qu'on eut deſſein de leur faire mener une vie plus douce, comme les autres, murmurent dans la crainte d'en voir introduire une plus auſtere. Ils répondirent, qu'ils n'avoient cherché qu'à mourir, & que le paſſage de leurs Freres avoit été ſi viſiblement accompagné des graces & des benedictions du Ciel, qu'ils ne voudroient pour rien du monde retrancher la moindre choſe des moyens qui les leur avoient procurées. Que l'avenir com-

me le present étoit entre les mains de Dieu, qu'ils lui demandoient seulement la grace de mourir entre ses mains. On avoit réparé en ce temps-là les voûtes de l'Eglise qui menaçoient ruïne parmi tant de dangers & avec une protection de Dieu si visible, que ces bons Freres qui y avoient travaillé, ne pouvoient penser qu'il abandonnât jamais le Monastere tant que le Monastere persevereroit dans la pieté.

Le demon mit alors en usage toute la malice qu'il avoit exercée contre les premiers Habitans des Déserts, & les Religieux de Clairvaux du temps de saint Bernard, & ne se fia qu'à lui-même du mal qu'il vouloit faire pour troubler ou décourager les Solitaires de la Trappe. Mais il eut beau mettre tout en œuvre, il ne fit que les rendre plus vigilans & plus attentifs sur leur conduite, & Monsieur l'Abbé de la Trappe opposa encore à toutes ces attaques un renouvellement des vœux, c'est-à-dire qu'il resserra les nœuds qu'on vouloit relâcher.

Cette austerité ainsi combattuë, & par les calomnies des ennemis, & par les raisons des amis de Monsieur l'Abbé

bé de la Trappe, & par la violence des demons rendit ce Monaſtere encore plus fameux. Sa réputation aprés s'être étenduë par tout le Royaume, en franchit les bornes, & porta le mérite de ſon Reſtaurateur dans les contrées les plus éloignées, & les païs les plus reculez : elle penetra les Cloîtres, tout fut rempli de la gloire de ſon nom. Chacun le regarda comme un vrai Monaſtere de Penitens, les pecheurs comme leur reſſource, les perſonnes pieuſes comme leur azile, les Religieux Reformez comme leur Maître, les plus relâchez comme leur Cenſeur & leur Prophete. On y vit accourir des Religieux de tous les Ordres, des hommes de toutes les Profeſſions, des gens de toutes les conditions, & ils admirerent tous en lui des dons ſi excellens pour la ſanctification des ames, & ils y trouverent tant d'attraits, qu'il leur parut rempli de l'eſprit de tous les Saints, & ils eſtimerent que ſa grace étoit ſi grande, qu'il étoit appellé à la Reforme generale du monde Chrétien & Religieux. Les plus parfaits même avoüerent qu'en comparaiſon de ces

ſaints Solitaires, ils ne faiſoient que commencer.

Le ſein de la charité de Monſieur l'Abbé de la Trappe s'élargit ; il tendit les bras à une Communauté preſqu'entiere de Celeſtins qui s'y vint jetter : il reçut des Benedictins de la Congrégation de ſaint Maur, des Religieux de ſon Ordre même : & pour ne pas entrer dans un détail inutile, il n'y a point d'Obſervance dans l'Egliſe qui n'ait profité de ſa Reforme. Les Eccleſiaſtiques dégoûtez de cet état par l'aviliſſement où il eſt tombé par ſes deſordres, y voyant revivre l'eſprit des premiers Saints, reprirent les ſentimens d'eſtime des premiers temps, & ne furent pas les derniers à y demander une retraite.

Tout conſpiroit par la bonté de Dieu à donner à Monſieur l'Abbé de la Trappe la conſolation que reſſent un homme de bien qui ne reſpire que ſa gloire, qui voit ſes ſerviteurs ſe multiplier & ſon ſervice s'étendre, lorſque l'envie publia que ce grand concours, qui n'étoit qu'un pur effet de la grace, étoit un empreſſement de ſa vanité, & *qu'il n'avoit rien tant à cœur*

que de se voir comme un autre saint Apollon pere de quatre ou cinq cens Moines ; que ce désir lui faisoit ouvrir les portes de son Monastere à des personnes de toutes sortes d'âges & de conditions, aux jeunes & aux vieux, aux sains & aux infirmes, aux Religieux & aux Prêtres. xij. Entr. de l'Abbé Jean. p. 737.

Le dessein de Monsieur l'Abbé de la Trappe ne fut jamais de grossir sa Communauté, mais seulement de la sanctifier : de là venoit cette grande délicatesse dans le choix des sujets, les difficultez qu'il opposoit aux Postulans & les rudes épreuves par où il faisoit passer les Novices, & les précautions qu'il prenoit avant de les admettre à la Profession. Il se souvenoit de cette parole de saint Arsene qu'il rapporte dans ses Ouvrages : *Que Scéthé s'étoit perdu par la multitude de ses Solitaires, & Rome par celle de ses Habitans.* Tome 1. p. 463.

Son humilité ne lui permettoit pas d'avoir d'autres sentimens. Il disoit « souvent » qu'il ne se croyoit pas ca- « pable de conduire un si grand nombre « de Religieux : que Dieu ne l'avoit « choisi que pour conduire peu de per- «

„ sonnes : que ce qui l'empêchoit d'agir
„ & d'employer ses amis & son crédit
„ pour l'agrandissement de sa Maison,
„ est, qu'il étoit persuadé, que Dieu
„ ne s'étoit voulu servir de lui que pour
„ le petit nombre qui en profiteroit : que
„ cela étoit tout visible, puisqu'encore
„ qu'il y eut quantité de gens puissans
„ du crédit & de la pieté desquels il eut
„ dû tout esperer, & qui lui faisoient
„ l'honneur de l'aimer : cependant ils ne
„ se portoient d'eux-mêmes à rien qui
„ pût l'augmenter, & ne pensoient pas
„ même à contrebalancer ses ennemis,
„ lesquels bien qu'ils ne fissent pas tout
„ le mal qu'ils eussent bien voulu faire,
„ Dieu avoit cependant permis qu'ils
„ s'opposassent avec succés au bien qu'on
„ auroit pû établir & qu'ils en empê-
„ chassent le progrés.

Rien ne montre mieux ce qui l'a porté à ouvrir les portes de son Monastere aux Religieux d'une autre Observance, que ses sentimens sur les Translations. Or voicy ce qu'il répondit étant consulté sur ce sujet.

Tome 2. Lettre 13. *La premiere chose que vous devez considerer*, dit-il à celui qui le consultoit, *est, qu'il n'y a rien de plus ordinaire aux*

personnes qui sont engagées par les vœux que le desir de changer de lieu ou d'Observance. L'inconstance est si naturelle, qu'on ne demeure jamais sans quelque peine dans un même état ; on s'ennuye des personnes avec lesquelles on a accoûtumé de vivre ; on se lasse des pratiques ordinaires : ce que l'on est obligé de faire tous les jours de sa vie, devient à charge ; une même maniere d'assujetissement est un poids, dont on ne s'accommode point dans la suite. Tous ces dégoûts ensemble forment un gros de tentations, qui nous portent à chercher ailleurs la consolation que nous ne trouvons pas dans notre propre Monastere ; & quand il arrive qu'on a assez de pieté & de Religion, pour se persuader que ces sortes de Translations ne se peuvent faire avec conscience, que les raisons que l'on a ne sont pas legitimes, & que ce n'est pas Dieu qui les a inspirées, on ne manque point de se former des motifs, & des considerations plausibles, & d'attribuer à un mouvemens du Saint-Esprit, & à une providence particuliere, ce qui n'est qu'un put effet de l'immortification, & de l'instabilité du cœur, c'est-à-dire qu'on se mécompte, & qu'on suit le déréglement de son esprit, au lieu

de prendre, comme on se le figure, la volonté de Dieu pour la regle de sa propre conduite. Ainsi il n'y a rien, Monsieur, qu'on doive peser davantage, ni qui ait besoin de reflexions plus serieuses & plus solides, que de semblables desseins; rien qu'on doive plus difficilement écouter, puisque la maxime la plus generale & la plus assurée est que chacun persevere, selon la parole du Saint-Esprit, dans son engagement, dans sa vocation, & dans l'état auquel il a été appellé. Dieu donne si peu de benediction à ces sortes de mouvemens, & il est si rare, qu'on rencontre dans une nouvelle Observance, plus de repos & de consolation, qu'on n'en avoit pas dans la premiere, qu'on ne sauroit trop se défier de soi-même, ni se tenir trop en garde contre les premieres pensées, lorsqu'on les apperçoit & qu'on les ressent.

Ces sentimens si remplis de sagesse lui faisoient prendre toutes les précautions possibles pour éprouver si les esprits étoient de Dieu, & si ces changemens étoient des inspirations de son Saint-Esprit. Voicy ce qu'il mande à un Religieux d'une autre Observance qui demandoit d'être reçû à la Trappe.

Le pas que vous devez faire est si grand, & doit avoir tant de suites, qu'il n'y a point d'apparence de ne le pas peser devant Dieu avec une particuliere application, & de prendre pour cela les temps necessaires. Si vous perseverez à vouloir, & que votre dessein se conserve dans nos occupations accoûtumées, il n'y aura pas lieu de douter que ce ne soit l'œuvre de Dieu. Vous aurez plus de force à vous déterminer quand il faudra executer, & nous aurons même plus de consolation à vous recevoir, voyant plus de certitude dans votre vocation. Tom. 1. Lettre 104.

Pour ce qui est de la promesse que vous voulez que je vous fasse, (d'abreger le temps du Noviciat,) *je n'ai pû m'empêcher d'admirer la maniere avec laquelle vous vous exprimez. Mais cependant je ne puis faire ce que vous me demandez, parce que ce seroit me tirer de l'ordre de Dieu, & des regles que sa divine Providence a établies en ces sortes de rencontres, comme ce seroit un grand mal de rejetter ceux qu'il appelle; ce n'en est pas un moindre d'engager ceux qui ne seroient point appellez, c'est pourquoy l'on prend des temps pour s'assurer de la vocation, de renverser cette disposition là, vous*

voyez, mon tres cher Pere, que cela n'est pas permis, ce seroit commencer une chose sainte par une conduite qui ne le seroit point, & nous pourrions empêcher par une précaution si extraordinaire vous & moy, que Dieu n'accomplisse son œuvre.

Il n'y eut que les desordres des Cloîtres qui l'obligerent d'ouvrir les portes de sa Maison, comme un azile, ou comme un Arche qui devoit préserver de ce déluge de corruption qui en inondoit la face, quelques ames que Dieu s'étoit reservées d'une posterité sainte, & ramasser ainsi, s'il étoit possible, les débris des Tables de la Loy, que le déréglement avoit mis en pieces. Vivoit-on dans la pieté, il refusoit, si on n'avoit des raisons personnelles : étoit-on dans le relâchement, il promettoit de ne plus recevoir des Religieux, si on lui faisoit esperer la Reforme, comme il fit à un Provincial des Celestins : étoit-on occuppé dans des emplois extérieurs & necessaires, il se contentoit d'exhorter au desir d'une vie plus intérieure & plus retirée, & ne conseilloit les Translations que quand la grace se déclaroit avec tant d'évidence, que ç'eût été

Tome 1. Lettre 52

15. May 1675.

Tome 2. Lettre 61

s'opposer à la volonté de Dieu. Mais s'agissoit-il de sauver une ame, alors, Monsieur l'Abbé de la Trappe s'exposoit à tout, pour la tirer du peril qu'elle couroit de se perdre. Mais étoit-ce mécontentement des Superieurs, il répondoit : qu'il n'avoit jamais ni vû ni oüi dire qu'un Religieux séparé de son Superieur, auquel l'ordre de Dieu l'a soumis, eut prosperé. Etoit-ce d'autres raisons, il leur disoit, qu'ils trouveroient par tout des contradictions de la part des hommes ; que c'étoit se tromper grossierement que de faire dépendre son repos & son salut des dispositions des personnes avec lesquelles on devoit vivre, que l'on rencontreroit par tout ce qu'on prétendoit éviter, que les esprits des hommes étoient changeans & les inclinations inconstantes, & que ce qui plaisoit aujourd'huy seroit demain insupportable.

Tome 1. Lettre 28

Un Superieur lui ayant opposé quelques raisons par lesquelles il prétendoit le convaincre de s'être méconté dans ces occasions, il lui fit réponse, *que si ceux qui le jugeoient étoient autant informez que lui des excés & des déré-*

Tome 1. Lettre 31

glemens qui se commettent avec impunité dans son Ordre, & à la vûë de ceux qui sont dans l'autorité & dans l'obligation d'y apporter des remedes ; & comme la Regle vivante que l'on y suit, est comme la destruction de la Regle écrite, il ne doute point qu'ils ne changeassent d'avis. Qu'il convient avec eux que l'on s'y peut sauver ; mais pourvû que l'on pratique tout ce qui ne s'y pratique point, & que l'on ne fasse rien de tout ce qui s'y fait .... Il ajoûte, que bien loin d'avoir eu le moindre scrupule de ce qu'il a fait dans cette rencontre, il ne voit une seule action en toute sa vie dans laquelle il ait plus d'évidence & de conviction d'avoir fait la volonté de Dieu. Il ne m'importe, ajoûte-t-il en finissant, mon Reverend Pere, *pourvû que Jesus-Christ soit glorifié, soit a ..... ou à la Trappe ; & si je pouvois sans offenser le même Jesus-Christ vous renvoyer tous ceux de vos Peres que j'ai reçûs ici, je ne les retiendrois pas un seul instant. Dieu me préserve de me faire un honneur de les garder ; je ne les ai admis dans notre Maison que pour l'amour de lui, j'essayerai de n'avoir point d'autre vûë que celle-là dans la suite de mon action.*

Le demon ne ſouffroit qu'avec peine de ſe voir enlever par le zele de Monſieur l'Abbé de la Trappe des dépoüilles dont il avoit eſperé s'enrichir. Il ſouleva contre lui, pour contenter ſa rage, tous ces ordres différens. Les uns eurent des Lettres de cachet ſous tel expoſé qu'il leur plût de faire, les autres des Arreſts; quelques-uns le firent appeller à Rome en procedure reglée; il y en eut qui eurent recours à des Brefs, pour arrêter le cours de ces glorieuſes conquêtes qui étoient le fruit des vertus & des exemples de Monſieur l'Abbé de la Trappe. On fit au Pape des portraits affreux de ſa perſonne & de ſa conduite, & pendant pluſieurs années, l'envie fit les mêmes efforts.

Cela n'empêcha pas ſa Sainteté de lui donner des marques d'une grande diſtinction dans tout ces temps-là; car c'eſt au milieu de tous ces déchaînemens prodigieux que le Pape le deſtina 1689.
au Cardinalat. Le bruit au moins s'en répandit par tout, & ce bruit n'étoit pas ſans fondement, puiſque l'on trouva ſon nom écrit de la main du Pape ſur une liſte, pour remplir un des dix

Chappeaux vacans. La mort du Pape le priva de la joïe qu'il eut eu de le refuser, & lui laissa celle qu'il ressentoit de n'y être point obligé. Nous dirons dans le quatriéme Livre quels furent alors ses sentimens.

Monsieur le Cardinal le Camus nous apprend tout ce que fit l'intrigue & la justice qu'on rendit dans cette Cour au mérite de Monsieur l'Abbé de la Trappe, quand la verité eut dissipé tous ces mensonges. *Tous les bruits*, lui écrit-il, *qu'on a fait courir à Rome contre vous, sont presentement dissipez; on avoit porté les calomnies contre vous jusqu'aux oreilles de sa Sainteté: Mais si vous avez eu des ennemis & des envieux qui ont parlé contre vous, vous avez eu des amis & des admirateurs qui ont fait connoître la fausseté de toutes les calomnies, &c. Toute cette tempête n'a fait qu'affermir l'estime qu'on y avoit de votre rare mérite.*

Du 6. Fevrier 1693.

Dieu d'un autre côté manifestoit la gloire de son serviteur par des merveilles, & la faisoit éclater au milieu des flots dans des contrées éloignées, & c'est une conduite de Dieu bien digne d'être remarquée dans la vie de

Monſieur l'Abbé de la Trappe, qu'à proportion que la calomnie a tâché de le deshonnorer, le Ciel l'a comblé d'honneur, & la calomnie a été comme la ſemence & la ſource de ſa gloire. Un Miſſionnaire * qui étoit dans le Levant déſiroit depuis longtemps de voir Monſieur l'Abbé de la Trappe & ſon Monaſtere. Il ſe mit en route pour contenter une ſi ſainte curioſité. Comme il doubloit le Cap de bonne Eſperance, qui eſt la partie la plus Meridionale de l'Afrique, il s'éleva une ſi furieuſe tempête, que le Pilote, les Matelots & les Paſſagers avoient perdu toute eſperance, & ne penſoient plus qu'à ſe diſpoſer à la mort qui leur paroiſſoit inévitable. Ils preſſoient ce ſaint Miſſionnaire de leur donner l'abſolution generale qu'on donne dans ces occaſions, lorſqu'il ſe retira un peu à l'écart; & s'étant proſterné devant Dieu, il lui adreſſa ſa priere en ces termes: *Putas videbo templum ſanctum tuum? J'ai toûjours eſperé, mon Dieu, que j'irois à la Trappe, que je verrois les Saints qui vous ſervent en ce lieu, & le ſaint Abbé à qui vous en avez confié la conduite, & je ne ſerai*

* Monſieur Charmon.

point trompé en mon esperance. A peine eut-il achevé une priere si animée, que la confiance rendoit digne d'être écoutée, qu'il vit Monsieur l'Abbé de la Trappe tenir le gouvernail, & dans le moment Dieu le lui fit voir tel qu'il étoit en effet, & aussi-tôt il s'éleva un vent tout contraire, qui emporta le vaisseau démâté & presque brisé, le tira du fonds des abîmes où il étoit presqu'englouti, & en moins de six heures le transporta à quarante-sept lieuës du lieu où il étoit. On tient ce récit du Missionnaire même dont on parle; & étant venu à la Trappe, il reconnut de lui-même Monsieur l'Abbé. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner de quelle maniere la chose peut être arrivée; ce qu'il y a de certain est qu'elle n'est pas sans exemple, puisqu'on rapporte le même prodige de S. Nicolas, de saint Severe, de saint François, de saint Antoine de Pade & de beaucoup d'autres.

La calomnie alloit cependant toûjours son cours & n'étoit pas encore lasse de tous ses mauvais succés, ni sa malice épuisée; la vie de Monsieur l'Abbé de la Trappe ne devoit être

qu'une ſuite de victoires, contre cette furieuſe, mais remportées par les ſeules armes de ſa pieté & de ſa conſtance. *On fit courir le bruit que toute la Trappe s'étoit revoltée contre lui, & que la plus grande partie des Religieux avoit écrit à Monſieur de Cîteaux ſur l'impuiſſance où ils étoient de ſoûtenir davantage la vie qui s'y pratique. On diſoit même qu'ils avoient écrit au Roy; & tout faux qu'il étoit, on ne laiſſoit pas de trouver des gens de bonne volonté qui l'écoutoient & le recevoient avec plaiſir.* Monſieur l'Abbé de la Trappe oppoſa encore à l'Enfer, ſuivant ſa coûtume, une nouvelle poteſtation de perſeverer dans la penitence juſqu'à la mort.

1694. Lettre à M. de Guiſe, du 13. Decembre 1694.

Il crut être obligé d'informer ſes Religieux de ce qui ſe diſoit dans le monde. On ne peut exprimer quel fut leur étonnement; & bien qu'il n'y eut qu'environ trois mois qu'ils avoient fait un renouvellement de leurs vœux & de leurs promeſſes, ils demanderent de le faire de nouveau, & le jour de l'Exaltation ſainte Croix, auquel jour les jeûnes de l'Ordre commencent, ils voulurent lui dreſſer ce triomphe ſur l'eſprit de menſonge qui

vouloit les en détacher, & l'envoyerent à Monsieur de Cîteaux avec leur declaration, qui fait voir la verité de leurs dispositions, & de leurs sentimens, & elle mérite de trouver icy sa place.

Declaration des Religieux & Convers de la Trappe.

» SUR ce que nous avons appris que » des gens mal informez ou mal in» tentionnez répandoient dans le monde » que la vie que nous avons embrassée » & soûtenuë jusqu'ici par le mouve» ment de l'esprit de Dieu, & par un » pur regard de sa misericorde commen» çoit à nous être à charge, que le joug » de la penitence nous étoit devenu dur, » jusqu'au point de faire desirer à plu» sieurs d'entre nous de quitter leur pro» pre maison, de se séparer de leurs » Freres, & de chercher ailleurs une » maniere de vivre plus douce, plus » molle & plus relâchée.

» Nous avons crû pour notre propre » consolation, mais particulierement » pour la gloire de Jesus-Christ, qui par

une compassion dont nous n'étions pas dignes, nous a retirez du milieu du monde pour nous engager dans une Solitude sainte, & nous y cacher dans le secret de sa face, que nous devions faire la declaration suivante en sa présence, dans une liberté toute entiere, & sans aucune autre vûë ni considération que celle de faire connoître la verité de nos sentimens.

Renouvellement des Vœux.

JESUS-CHRIST vrai Dieu, vrai Homme, Verbe du Pere, Fils de la Vierge, Sauveur du monde par la grace & pour l'amour duquel nous avons renoncé au siecle, à ses biens, à ses fortunes, à ses occupations, à ses plaisirs, à ses vanitez, & choisi pour nos demeures ces Solitudes écartées : Nous vous conjurons par le droit que vous nous avez donné de nous adresser à vous dans nos besoins, & avec cette confiance à laquelle vous ne refusez rien, de former dans nos cœurs par l'operation de votre esprit, ce que nos lévres vont exprimer, &

» de representer à votre Pere, cette re-
» novation des engagemens que nous
» avons pris aux pieds de vos sacrez Au-
» tels, en presence de vos saints Anges,
» & dans ce jour de benediction où nous
» celebrons l'Exaltation de votre sainte
» Croix, qui est la figure & le modele
» de la vie que nous devons mener sur
» la terre, puisque les Saints qui ont
» parlé & agi par votre esprit, ont re-
» gardé notre état comme un crucifie-
» ment veritable.

» Nous vous promettons, Seigneur,
» de garder inviolablement notre sainte
» Regle dans toute l'étenduë & l'inte-
» grité qu'il nous sera possible ; & sans
» nous arrêter ni aux raisons, ni aux
» coûtumes, ni aux interpretations con-
» traires, de maintenir par toutes sortes
» de voïes religieuses & legimes, les
» pratiques établies dans ce Monastere,
» conformes à ce que nous en avons
» appris par les instructions & par les
» exemples des Saints nos Peres & nos
» Instituteurs, entre lesquelles les prin-
» cipales sont la qualité & l'austerité de
» la nourriture, l'exactitude des jeûnes,
» la patience dans les maladies, le si-
» lence, les veilles, le travail des mains,

la ſolitude, la fuite des gens du ſiecle, « l'amour de la pauvreté, l'uſage des « proclamations, les mortifications « intérieures & extérieures, cette amitié « pure & ſincere, cette ſoumiſſion cor- « diale des Freres les uns envers les au- « tres, cette tendreſſe, cette obéïſſance « prompte, cet abandonnement ſans re- « ſerve dans la main de celui que la « providence & la bonté de Dieu nous « a donné, & nous donnera pour Pere « & Conducteur, tant qu'il aura votre « eſprit, & qu'il ſera amateur de vos « veritez & de votre ſainte Loy : enfin, « le mépris de tout ce qui paſſe, « l'eſperance de ce qui eſt éternel, « & la continuelle méditation de la « mort. «

Nous renouvellons, Seigneur, tous « ces engagemens que nous avons pris à « votre ſervice avec d'autant plus d'ar- « deur & de zele que nous y ſommes « portez par la conjoncture & par la « ſituation preſente où ſe trouve le mon- « de, parce que les plaïes ſi profondes, « dont il a plû à Dieu de l'affliger, & par « l'obligation que nous avons d'implorer « ſa miſericorde, pour le ſoûtien de ſon « Egliſe qui eſt ſi cruellement perſecutée «

» par la fureur de ses ennemis, pour la
» prosperité de l'état, & particuliere-
» ment pour la conservation de la Per-
» sonne sacrée du Roy, qui par une fer-
» meté & une magnanimité dont on n'a
» point encore vû d'exemple, protege
» seul la foy & la Religion Catholique
» contre presque toutes les Puissances de
» l'Europe unies ensemble pour la dé-
» truire, par la conjuration la plus ani-
» mée & la plus violente qui fut jamais.
» Heureux, si par la grandeur de nos
» penitences & de nos austeritez nous
» pouvions abreger nos jours, en dé-
» fendant auprés de Dieu une cause
» si juste & si sainte, pendant que
» tant de millions d'hommes péris-
» sent par le fer & par le feu pour
» les mêmes interêts & pour la même
» querelle.

» Nous esperons Dieu de misericor-
» de sous la protection de votre sainte
» Mere, par les mérites de votre Croix
» adorable, que nous sommes resolus de
» porter jusqu'au dernier soupir, en la
» maniere qu'il vous a plû de nous en
» charger, que votre bras tout-puissant
» soûtiendra notre foiblesse, qu'il nous
» donnera la force & la constance ne-

cessaire pour perseverer dans une ob- «
servation fidele de vos saintes volon- «
tez, & que malgré la corruption des «
temps, le mauvais exemple de ceux «
qui ont abandonné la voïe que votre «
misericorde leur avoit tracée, malgré les «
mauvais desseins des hommes, la con- «
spiration des demons & notre propre «
malignité, nous finirons nos vies dans «
une paix profonde, & dans une vive «
attente de ce jour bienheureux, auquel «
vous devez selon vos promesses vous «
remontrer au monde dans l'état de «
votre puissance & de votre gloire, «
pour être à jamais la consolation de «
vos serviteurs & la confusion de vos «
ennemis. «

Nous Prieur & Souprieur & Reli- «
gieux du Monastere de la Maison Dieu «
Notre-Dame de la Trappe, confir- «
mons tout ce qui est contenu dans le «
present renouvellement avec une réso- «
lution ferme & sincere d'y perseverer «
jusqu'à la mort. Fait ce jour de l'Exal- «
tation de la sainte Croix quatorziéme «
Septembre 1694. ce qui fut signé par «
tous les Religieux & Convers de l'Ab- «
baïe de la Trappe. «

C'est au sujet de tous ces bruits que (Le 1. Avril 1694)

l'envie publioit de toutes parts que Monſieur l'Evêque de Rieux lui avoit écrit : *Qu'on s'appercevoit ſans peine, qu'aprés que les critiques avoient égratigné inutilement ſa vie, ils étoient obligez de ſe retrancher à dire qu'elle avoit beſoin d'être réduite à des bornes moins auſteres, c'eſt-à-dire à celles de leurs relâchemens.*

Le demon juſques-là avoit gardé quelque ordre dans ſes tentations, en ménageant les choſes & ſes manieres. Il va maintenant jetter les flêches au milieu des airs, pour voir ſi quelqu'une par hazard ne portera pas ſon coup, & ne donnera point d'atteinte au mérite & à la réputation de Monſieur l'Abbé de la Trappe. Il pouſſe ſes tentations juſqu'à l'extravagance. Il faire dire à un Critique : *Que l'Abbé de la Trappe qui fait le reſtaurateur de la perfection Monaſtique la détruiſoit abſolument, confirmant une maxime que la licence des ſiecles, & la corruption de l'Egliſe avoit fait naître, ne ſe ſoumettant pas à l'autorité des Evêques comme ils l'étoient dans leur premiere Inſtitution. Ce qui prouve ajoûte-t-il, que l'Abbé de la Trappe qui fait tant le Saint ne*

Entret. de Tim. & de Phil. page 72.

Ibid. page 77.

n'est pas plus que le Moine le plus relâché.

On sait & on ne le conteste pas, que dans leur Institution, les Moines ont été soumis aux Evêques, comme à ceux qui par leurs prédications les avoient engendrez à Jesus-Christ, comme aux Fondateurs de la plûpart des Monasteres : & enfin, comme à ceux ausquels ils devoient leur nourriture. Mais Monsieur l'Abbé de la Trappe n'étant pas Chef d'Ordre n'auroit pû déroger aux Privileges de toute sa Congrégation. Je dirai seulement que dans ses *déclarations sur la Regle de saint Benoist*, qui n'ont point paru, & qu'il eut la bonté de me confier, il parle de tous ces privileges avec une moderation qui ne respire que la dépendance, & il parle de l'autorité divine des Evêques avec tant de respect, qu'il donne de l'admiration pour cette sublime dignité des Vicaires de Jesus-Christ. Rien n'est sans doute plus pitoyable que cette objection, & elle l'est d'autant plus qu'elle est surannée & tirée *de l'Apocalypse de Meliton*, ce qui la rend encore plus méprisable.

Thomas dans sa Discipl.

Pag. 126.

Pag. 110. Entretr. de Tim. & de Phil. page 79.

Ce Critique en fait encore une autre qu'il emprunte du même Livre qui n'eſt pas moins ridicule : *Puiſque la Clericature*, dit-il, *dans les Solitaires eſt encore un violement de diſcipline, l'Abbé de la Trappe ne devoit-il pas au moins témoigner ſa douleur de ne pouvoir ſe reformer ſur cet article, les ordres étant un caractere in delebile?*

Rien ne donne tant de luſtre à Monſieur l'Abbé de la Trappe qu'un tel reproche qui ne marque plus par ſa foibleſſe que l'excés de la malice de l'Auteur, aprés en avoir fait voir toute la noirceur dans l'abondance des calomnies que nous avons déja rapportées. Si on vouloit ſavoir la définition de Monſieur l'Abbé de la Trappe, & connoître parfaitement la vie de ce grand homme que Dom Ephrem ſon Confeſſeur appelloit *incomprehenſible*, il pourroit être défini, un homme de tous les hommes le plus parfait, qui a été en bute pendant ſa vie & aprés ſa mort à la calomnie, à la médiſance & à l'envie, & qui en a triomphé par la patience & la penitence.

Il eſt vrai qu'il y a eu peu de Solitaires qui ayent été élevez au Sacerdoce,

doce, jusques au tems d'Eusebe, de Sozime, & de Sirice, puisque S. Jerôme écrit dans la vie des Peres, que les Solitaires de Scythie s'assemblerent pour chercher un Prêtre qui leur celebrât la Messe. Mais cela n'oblige pas Monsieur l'Abbé de la Trappe *de témoigner sa douleur* d'une chose que l'Eglise a faite, que les Souverains Pontifes ont autorisée, desirée, & ordonnée, & que tous les saints Fondateurs ont conservée, & de *se reformer sur un article*, auquel les Conciles ni les assemblées qu'on a tenuës pour rétablir la discipline des Cloîtres n'ont pas même pensé. Siric. Papa Epist. 1.c.13.

L'histoire de l'Eglise & les souscriptions des Conciles sont remplies d'exemples contraires. On y voit un S. Dalmace Prêtre & Archimandrile de Constantinople, qui avoit passé quarante-huit ans sans sortir de son Monastere, qui parut à la tête de tout le Clergé de Constantinople, & écrivit en cette qualité au Concile Oecumenique d'Ephese, quand il falut se declarer pour la défense de S. Cyrille contre Nestorius. On y voit dans l'action quatriéme du Concile de

L'an 398. L'an 431. L'an 448

Constantinople tenu sous Flavien un Abrahamius, Prêtre & Archimandrite, & trois Diacres du Monastere d'Euthyche, qui étoit Prêtre lui-même, & la Sentence portée contre lui est souscrite par dix-huit Prêtres & Archimandrites, & un Diacre Archimandrite. La Lettre que les Religieux d'Eutyche écrivirent au second Concile d'Ephese pour la justification de leur Superieur est signée d'un Prêtre, dix Diacres, & trois Sous-Diacres : Au quatriéme Concile de Calcedoine, on fit comparoître dix-huit Prêtres & Archimandrites. On lit dans la vie de saint Pacome, que ce Pere de tant de Solitaires conseilla à un Religieux Prêtre & Superieur de plusieurs Religieux, importuné par les instances pressantes de l'un d'eux, qui souhaitoit avec une passion demesurée d'être élevé à la dignité des Clercs, d'accorder à ce Moine indiscret la dignité dont il étoit indigne.

Rosvv. c. 35. vitar. ejus.

Le Reverend Pere Thomassin qui rapporte tous ces exemples dans sa discipline, en infere *que les Solitaires ne croyoient nullement que leur état fut incompatible avec la Prêtrise & la Cle-*

ricature, quoique leur humilité les en éloignât. Monsieur l'Abbé de la Trappe dans le cours de trente années a fait élever au Socerdoce si peu de Solitaires, qu'on peut dire, que si ç'a été là l'esprit des anciens, il s'y est entierement conformé. Car voici ce qu'il en écrit à un Abbé de son O'dre. *J'ay bien de la joye de ce que vous êtes satisfait du Frere M. mais trouvez bon que je vous dise que depuis que je suis Religieux, je n'ai presenté aucun de nos Freres aux Ordres de la Prêtrise, Dieu m'ayant envoyé un fort grand nombre de personnes qui en avoient déja reçû le caractere; qu'il y a de nos Freres plus anciens de Religion que lui, & qui n'ont pas moins de vertu que je n'y destine point: & qui sont tres-contens de passer leur vie dans l'état de Laïque, & qu'une de mes plus grandes craintes a toûjours été de me charger au jugement de Dieu d'un compte aussi grand, que peut être celui de lui donner des Ministres pour une fonction qui demande une sainteté angelique.*

En 1675. Tome 2. Lettre 100.

Tel fut l'excés jusqu'où alla la fureur contre Monsieur l'Abbé de la Trappe, & l'on peut dire, que tout ce que la malice a de plus artificieux,

tout ce que l'artifice a de plus adroit, tout ce que l'intrigue a de plus dangereux, tout ce que l'adresse a de plus engageant, tout ce que la fausseté a de plus plausible, tout ce que l'apparence a de plus vrai-semblable, tout ce que le crime a de plus odieux, tout ce que la haine a de plus violant, tout ce que la critique a de plus injuste, tout ce que l'injustice a de plus impitoyable, tout ce qu'une raison prevenuë peut fournir de lumiere, tout ce que la lumiere peut trouver de pretextes, tout ce que l'antiquité a laissé d'équivoques par la diversité des exemples, en un mot tout ce que l'Enfer peut suggerer d'inventions, de mensonges, de suppositions, de railleries, a été employé pour perdre la personne de Monsieur l'Abbé de la Trappe dans l'esprit de son Prince, dans la Cour du Pape, parmi les hommes, & renverser s'il eut été possible, son Monastere qui sert également de spectacle au ciel & à la terre, & c'est le grand miracle de la vie de M. l'Abbé de la Trappe, ce digne objet de l'envie, d'être demeuré debout, tranquille & en paix,

au milieu de tant d'attaques, & de cette multitude d'aſſaillans, toujours ſemblable à lui-même, égal dans ſa conduite, ferme dans ſes pratiques, perſeverant dans ſon auſterité, ne penſant qu'à faire le bien qu'on vouloit l'empêcher de faire. Monſieur l'Abbé de la Trappe a été l'homme du monde qui a eu le plus d'ennemis ſur les bras, & qui merita moins d'en avoir; on pourroit neanmoins dire qu'il n'en eut point, car comme on le dira dans le dernier Livre, il les aima tous comme ſes amis.

Mais comme la malice humaine ne peut rien contre la protection divine, Dieu faiſoit des miracles preſque continuels, qui confirmoient de plus en plus les Religieux dans l'eſtime & la confiance qu'ils avoient pour Monſieur l'Abbé de la Trappe, qu'on tâchoit de ruiner par tout ailleurs; & la Reforme ne fut jamais mieux ſoutenuë par le zele, que dans tout le tems où l'envie l'attaquoit avec plus de fureur. Si ſes Solitaires avoient des deſirs, Monſieur l'Abbé de la Trappe, comme s'il eut connu leurs penſées les plus ſecrettes, dans les or-

dres qu'il leur donnoit, sembloit s'y conformer. Un des Freres disoit un jour dans son cœur ; *Je voudrois bien que le Pere Abbé m'envoyât aujourd'hui fanner :* & une autre fois, *je voudrois bien aller travailler proche cette muraille, où il fait beau Soleil.* Monsieur l'Abbé de la Trappe passant auprés de lui, lui frappa sur l'épaule, & lui dit : *vous irez aujourd'hui fanner* : & la seconde fois : *Vous irez, mon Frere, travailler proche cette muraille où il fait beau Soleil.* Il connoissoit en effet les mouvemens les plus interieurs : Le Chevalier des Essars fut fortement tenté de quitter l'habit, & son zele avoit toûjours été si vif & son cœur si touché, que la seule pensée n'en pouvoit venir dans l'esprit ; il étoit à Vespres, lorsque Monsieur l'Abbé de la Trappe entra au chœur où il conduisoit Monsieur l'Evêque de Luçon, au milieu du recueillement ordinaire de ce Novice, il vit le trouble de son cœur, & étant sorti dans le moment, & fit appeller le Frere Palemons, & lui revela son secret, ce qui assura sa vocation.

S'ils avoient des incommoditez, sa

benediction ou son attouchement en fut souvent le remede. Dom Ephrem devenu sourd, se trouva gueri, Monsieur de la Trappe qui lui parloit sans en être entendu, l'ayant touché aux oreilles, en lui disant, *qu'avez-vous donc* ? Dom Joseph Garrault malade d'hydropisie, & qui avoit deux ulceres gangreneux, se trouva guéri aprés avoir reçû sa benediction. Un Religieux guerit de la fiévre qui le quitta aussi-tôt qu'il eut bu de l'eau dont il s'étoit lavé les mains à la Messe. On en a vû plusieurs attaquez de differentes maladies, d'écroüelles, d'hemorroïdes enflammées, de loupes gueris par sa seule benediction, où il diminuoit le mal, ou il l'emportoit tout à fait.

Je rapporterai ici une chose qui merite bien d'être racontée, qui fait voir le credit que Monsieur l'Abbé de la Trappe avoit auprés de Dieu ; dans le tems même qu'on travailloit à lui faire perdre celui qu'il avoit auprés des hommes. Un Monastere celebre de Paris, se mit en tête de faire tout l'Office en musique, la Superieure qui voyoit que cela étoit contraire à

la simplicité de leur profession, fit tous ses efforts pour l'empêcher ; elle en écrivit à Monsieur l'Abbé de la Trappe, Monsieur de la Trappe à la Communauté, & tout cela inutilement. Cependant comme il jugea cet exemple pernicieux, & d'une dangereuse consequence pour les Cloîtres, sur tout des filles qui sont idolâtres des voix, il s'addressa à Dieu, & les Religieuses se trouverent attaquées de maladies de poitrine, qui bien loin de leur laisser l'envie de chanter en musique, leur laissoient à peine la liberté de parler. Ceux qui l'ont contredit, ont tous senti la main de Dieu, quand cela a été necessaire à leur salut. En voici encore un exemple.

Animal dulciter cauens S. Ephram.

Il avoit representé à un Prieur qu'il avoit établi dans son Monastere, qu'il parloit trop long-tems au Chapitre, & avec une force & d'une maniere qu'il croyoit ne pas convenir à son état, & l'en avertit plusieurs fois. Ne voyant point d'amandement, il s'addressa au Ciel ; il en fut écouté, & le Prieur se trouva attaqué d'une fluxion sur la poitrine qui lui dura quinze jours, & dont il fut gueri aussi-tôt

aprés avoir reconnu sa faute.

Le Ciel se declaroit en sa faveur toutes les fois qu'il l'interessoit à sa deffense. N'ayant pas trouvé dans un Religieux toute la soumission qu'il en devoit attendre, il se contenta de lui dire, *sola vexatio dabit intellectum*, & aussi-tôt il fut saisi d'un tremblement general de tous ses membres. L'état de langueur où se trouva Monsieur l'Abbé de la Trappe en un certain tems, obligea les Officiers de lui faire servir deux portions durant quelques jours, afin qu'il choisit celle qui conviendroit mieux à sa santé : Un Religieux s'en étant apperçû dit dans son cœur, *Pastores pascebant semetipsos*, [les Pasteurs se paissoient eux-mêmes.] Il découvrit au Pere Abbé cette pensée, & il ordonna qu'on servit aussi deux portions de la même qualité à ce Religieux, & Dieu le punit par un vomissement qu'on eut bien de la peine à faire cesser. La confiance qu'on avoit en son merite produisoit des effets tous contraires. Une des Demoiselles de S. A. R. Madame de Guise, avoit bien du mal à un œil, ayant trouvé le moyen d'y faire toucher sa

robe ſans qu'il s'en apperçut, elle fut guerie ſur le champ.

Dieu conſoloit ainſi les Religieux de la Trappe, au milieu de leurs auſteritez, par ces effets de ſa puiſſance, qui montroient combien leur Abbé étoit agréable à ſes yeux, mais il conſoloit à même temps leur Abbé, en lui faiſant connoître par des operations merveilleuſes, combien la vie & la mort de ſes Freres étoit précieuſe devant lui. L'écrit d'un de ſes Religieux guérit ſans retardement une perſonne que le Medecin tenoit pour morte. Il éteignit le feu d'une Maiſon. Une Lettre que Dom Arſene avoit écrite à un de ſes amis, pour le diſſuader de pourſuivre en juſtice une affaire tres-juſte, étant appliquée à un œil que la perſonne à qui elle étoit addreſſée étoit ſur le point de perdre, la guerit ſur le champ. Quelque oppoſition que notre ſiécle faſſe paroître à tout ce qui vient de l'autre monde, ſans aucune bonne raiſon, je ne laiſſerai pas de dire, que ce Dom Arſene apparut aprés ſa mort à Dom Paul Ferrand, homme aſſurément qu'on ne prendra jamais pour un viſionnaire,

dans une beauté incroyable, & à la fleur de ſon âge, & lui dit, *ſi vous ſaviez mon Pere quelle joye c'eſt de converſer avec les Anges*, & diſparut.

Dieu ne ſe contenta pas de relever la gloire de Monſieur l'Abbé de la Trappe par tous ces endroits, qui faiſoient voir d'une maniere tres-ſenſible que ſes yeux étoient toûjours ouverts, & ſes oreilles attentives à tout ce qui le regardoit ; il voulut que la grandeur humaine par ſes hommages, lui donnât un éclat que l'envie ne put jamais obſcurcir. Il lui conſerva, malgré tous les efforts qu'elle put faire, l'eſtime & l'amour de ſon Souverain. Monſieur, Frere unique du Roy, l'honnora d'une viſite, & ne tariſſoit point ſur ſes loüanges : Le Roy & la Reine d'Angleterre, que leurs vertus & leurs malheurs rendent venerables à toute l'Egliſe, ſemblent n'être venus parmi nous, que pour nous aider à celebrer avec plus d'honneur, des vertus qui leur ont donné de l'admiration, & que ce ſaint Roy ne put s'empêcher de reverer avec cet excés, qu'oubliant ſon rang, il crut l'honorer, en s'abbaiſſant juſques à ſe mettre

à genoux devant ce Solitaire ſi renommé, qu'il a viſité pluſieurs fois dans ſon deſert. Ce Prince a plus fait ; car il a ſacrifié toutes ſes vertus à la gloire de ce Solitaire, diſant ſouvent *qu'il devoit à ſes lumieres la connoiſſance qu'il avoit, & des obligations d'un Chrétien, & des devoirs d'un Roy* ; & à ſa mort même, *qu'il devoit à ſes avis & à ſes prieres les conſolations & l'eſperance que Dieu lui donnoit de ſon ſalut*, ce qu'il ordonna à Milort Perth de lui écrire de ſa part.

Il ne manquoit plus rien à la gloire & aux travaux de Monſieur l'Abbé de la Trappe, que de reformer l'Abbaïe des Clairez, dont il étoit le Pere immediat, comme on parle dans l'Ordre, de la maniere qu'il avoit reformé la Trappe, dont il étoit le Superieur. Cette Abbaïe qui eſt du Diocéſe de Chartres, fut fondée en 1213. ou ſelon d'autres en 1200. par la Comteſſe Mathilde, femme de Geoffroi Comte du Perche, de la Filiation de la Trappe, du tems de Guillaume, cinquiéme Abbé Regulier de ce Monaſtere. Elle demeura toûjours ſous la conduite des Abbez Reguliers de la

Neuſtria pia pag. 789.

Trappe, comme Peres immediats tant qu'elle en eut; mais l'Abbaïe étant tombé en commande ſous le regne de François I. celle des Clairez rentra ſous la filiation de Clairvaux. Elle fut d'abord fleuriſſante, la ſuite y porta le relâchement.

L'état où la trouva Monſieur l'Abbé de la Trappe, joint au deſſein qu'il avoit de vivre dans la retraite, & plus que tout l'oppoſition qu'il avoit à ſe charger de la conduite des autres, l'obligerent d'éviter de s'en charger lorſqu'il fut Abbé Regulier. Les Chapitres generaux voulurent pluſieurs fois remettre ce Monaſtere ſous ſa conduite, mais il n'y voyoit pas encore aſſés de bien à faire pour le reprendre ſous ſa main. Enfin les tems de Dieu arriverent. Madame de Valencé en étant Abbeſſe ne ceſſa depuis le mois de Septembre 1687. de lui preſter la main pour rétablir le premier eſprit. Il avoit bien de la peine à ſe rendre, mais il n'en avoit pas moins de refuſer ce qu'on lui demandoit avec tant d'inſtance. Il voyoit dans Madame de Valencé des ſentimens vifs, des volontez animées, de la lumiere, du zele & de

l'exemple ; il voyoit dans la Communauté des intentions pures, des desirs ardens, des dispositions qui lui persuadoient que c'étoit de Dieu qu'elles les tenoient, & tout cela lui avoit paru par les Lettres qu'elles lui avoient écrites, & par les relations qui lui étoient venuës de la part de ceux qui lui avoient parlé de l'état de cette Maison, & tout cela le touchoit sensiblement.

Comme dés-lors la discipline & le bon ordre commença d'y regner, l'esperance de voir établir une regularité exacte & édifiante, dans une Maison qui avoit été depuis si long-tems abandonnée diminua l'opposition qu'il y avoit. Monsieur l'Abbé du Val-Richer ayant fait cependant sa visite, y laissa les esprits & les cœurs dans une reünion si grande, que Monsieur l'Abbé de la Trappe l'ayant appris, il regarda cela comme une merveille. *Il faut*, lui écrivit-il, *que Dieu s'en soit extrémement mêlé ; car vous savez comme quoi les reconciliations entre Religieuses sont rares & difficiles.* Il se chargea enfin de leur conduite, & il eut dans la suite sujet d'en être content.

Lettre à M. l'Abbé du Val-Richer du 14. Septembre 1688.

Mais cette Communauté n'eut pas plutôt ce grand homme dans la premiere visite qu'il y fit, qu'elle se sentit brûler du même zele dont il étoit embrasé pour la penitence. Elle demanda d'embrasser l'Etroite Observance. Toutes les Lettres qu'il en recevoit ne disoient autre choses, & cet illustre penitent dont toutes les paroles & les exemples n'inspiroient que la penitence & ne respiroient que l'austerité, ne pouvoit pourtant se resoudre à lui accorder ce qu'elle demandoit. Elle espera qu'une seconde visite lui feroit obtenir ce que la prudence avoit empêché Monsieur l'Abbé de la Trappe de lui accorder. Elle la sollicita avec tout l'empressement imaginable, & ce grand homme preferant une fonction de sa charge à tout ce qu'il avoit sujet de craindre d'incommoditez, de perils & d'accidens pendant ce voyage, dans l'état d'infirmité où il se trouvoit, resolut de lui donner cette satisfaction qui pouvoit avancer l'œuvre de Dieu. Il n'y fut pas plutôt arrivé que toutes les premieres resolutions se renouvellerent, & ces Religieuses n'oublierent rien de tout ce

16. Fevrier 1690.

20. Juin 1691.

qui pouvoit le porter à consentir l'établissement de la Reforme. Les unes lui donnerent pour cela des billets signez de leur main ; les autres lui demanderent de vive voix en se jettant à ses pieds & fondant en larmes ; celles qui avoient moins de force, ne pouvant se resoudre d'accepter la Reforme qu'elles ne croyoient pas pouvoir soutenir avec des santés ruinées, lui témoignerent qu'elles se feroient neanmoins un grand scrupule d'en empêcher l'établissement dans leur Maison, de s'y opposer, & de priver par ce moyen celles de leurs Sœurs, à qui Dieu avoit donné ce mouvement, & qui avoient le zele, la devotion & le courage de l'entreprendre, du merite & de la recompense qu'elles avoient lieu d'en esperer & d'en attendre, & l'Eglise de l'édification qu'elle pouvoit recevoir d'un si grand & d'un si rare exemple.

Il admira un zele si divinement allumé, sans se rendre à leurs desirs : il leur promit seulement d'y penser, de recommander cette affaire à nôtre Seigneur, & proposa seulement à Madame l'Abbesse quelques moyens qu'il

jugeoit propres à conduire cet œuvre à ſa derniere perfection, & partit les laiſſant fort affligées de ne pouvoir faire toute la penitence qu'elles deſiroient.

Madame de Valencé n'oublioit rien de ſon côté de tout ce qui pouvoit contribuer à avancer l'œuvre de Dieu. Je paſſe ſous ſilence tout ce qu'elle fit pour ce ſujet, mais que ne fit-elle point ? combien d'obſtacles n'eut-elle pas à ſurmonter, & de difficultez à vaincre ? Enfin le 14. Septembre étant arrivé, jour auquel on commence, « ſelon le 41. Chapitre de la Regle de « ſaint Benoît, à obſerver les jeunes « reguliers qu'elle preſcrit juſqu'à Pâ- « ques, le feu que le Saint-Eſprit avoit « allumé dans le cœur de ces ſaintes « Filles, prit de nouvelles forces. Les « plus enflammées ſupplierent Madame « l'Abbeſſe de conſentir qu'elles com- « mençaſſent à pratiquer ce point de « leur Regle. «

Quoique cette ſage Mere eut un « deſir tres-ſincere de le voir obſervé « dans ſa Maiſon, elle ne jugea pas « neanmoins à propos d'y conſentir, « de peur que ce changement, cette «

» difference, cette distinction, ne causât
» quelque alteration dans les esprits, &
» n'affoiblit ou même n'éteignit entié-
» rement cette concorde, cette union
» & cette charité Chrétienne & reli-
» gieuse qui est le lien sacré qui doit
» unir ensemble toutes les Communau-
» tez.
» Cependant elle ne put s'empêcher
» de donner quelque liberté à l'ardeur,
» & au zele de quelques-unes, soit par
» la crainte qu'elle eut de s'opposer aux
» desseins de Dieu, ou pour s'acquitter
» de l'obligation où elle est de les por-
» ter à ce qui est de plus parfait, ou
» même pour satisfaire en quelque cho-
» se l'inclination qu'elle avoit depuis
» long-tems d'embrasser elle-même la
» Reforme.
» Quelques jours s'étant à peine écou-
» lez, il y en eut quelques-unes qui ne
» voulurent point toucher aux portions
» de viande qu'on leur avoit servies,
» & qui se contenterent de bon cœur
» de manger du pain, & qui trouverent
» plus de délices dans ce maigre repas
» que les personnes les plus sensuelles du
» monde n'en trouvent dans les viandes
» les plus exquises & les mieux apprêtées.

Quelques autres suivirent bien-tôt l'exemple de leurs Sœurs, & leur cœur comme une matiere qui étoit bien disposée s'enflamma tout d'un coup ; il leur prit envie de faire ce qu'elles voyoient faire aux autres, l'amour du plus grand bien devint dominant.

Enfin le nombre de ces nouvelles reformées s'accrût & se grossit bientôt, de telle sorte qu'au commencement du mois d'Octobre, presque toute cette Communauté se vit dans l'abstinence de viande & dans la Reforme ; c'est pourquoi Madame l'Abbesse voyant qu'elle ne pouvoit plus retenir leur zele, & considerant que ses Filles ne pourroient pas soutenir long-tems les exercices & les regularitez du Monastere, si elle ne leur donnoit une autre nourriture ; que sa Communauté couroit fortune de tomber dans une défaillance presque generale, & de se réduire ainsi à ne pouvoir plus s'acquitter de ses obligations & de ses devoirs ; qu'il pourroit y avoir des personnes qui sans savoir & sans examiner les raisons de sa conduite, lui en imputeroient la faute, se trou-

Le 4. Octobre.

» va dans l'obligation d'en parler publi-
» quement & d'en declarer sa pensée.
» Elle n'eut pas plutôt ouvert la bou-
» che, que ces veritables Epouses de
» Jesus-Christ, ces victimes de l'amour
» de Dieu & de la penitence coururent
» se jetter à ses pieds, les mains join-
» tes, fondant en larmes pour la sup-
» plier de leur permettre de prendre &
» de garder entiérement la Reforme.
» Elle fut forcée de se rendre à un si
» saint empressement, & elle accorda
» à la perseverance de leurs prieres, ce
» qu'elles souhaitoient, & ce qu'elle
» desiroit elle-même de toute l'étenduë
» de son cœur. Elle ordonna à cet effet
» que toutes celles qui voudroient vivre
» à l'avenir dans l'abstinence de la vian-
» de, & dans la Reforme, prissent leurs
» places au Refectoir toutes d'un côté,
» & que les autres se rangeassent pa-
» reillement de l'autre, ce qui fut exe-
» cuté sans qu'il s'élevât le moindre
» mouvement de vanité, dans celles qui
» firent le meilleur choix ni la moindre
» étincelle de jalousie, dans celles qui
» n'avoient pas eu le même courage.

Monsieur l'Abbé de la Trappe en apprit la nouvelle peu de jours aprés, &

ſentit toute la joye que reſſent un homme de bien qui voit le Royaume de Jeſus-Chriſt s'agrandir & s'étendre, & qui voit germer la divine ſemence qu'il avoit jettée dans des cœurs que le Ciel avoit confiez à ſa conduite.

Cependant il y alla faire ſa troiſiéme viſite. Il fut charmé de voir le changement que Dieu venoit d'y faire; & aprés avoir loüé leur zele, il leur dit que » Dieu ne lui avoit pas paru moins admirable dans celles qui n'a- « voient pû faire cette démarche, que « dans celles qui avoient pris cette ferme « reſolution de vivre & de mourir dans « la Reforme, & dans la penitence que « la Regle preſcrit. Mais que ce qui le « touchoit le plus, étoit de voir que la « charité, la concorde, l'union, & l'in- « telligence, qui les lioit auparavant ſi « étroitement, n'en avoient reçû ni af- « foibliſſement, ni atteinte; qu'il re- « marquoit au contraire qu'elles avoient « acquis un nouveau degré de ſoumiſ- « ſion, de reſpect, de déference, d'eſti- « me, de charité, les unes pour les au- « tres; ce qui lui étoit une preuve qui « l'empêchoit de douter que cet ouvra- « ge ne fut beaucoup plus celui de l'eſ- «

Le 26. Mars 1692.

» prit de Dieu, que de la pensée & de l'i-
» magination des hommes. Cependant il ne voulut pas encore consentir ni approuver la Reforme de son autorité, & jugea qu'il étoit à propos de laisser faire à ces saintes Filles un petit Novitiat de penitence pour éprouver leur constance & leur fidelité.

Enfin aprés avoir resisté long-tems à des desirs si empressez, cet homme si sage, mais si modeste, que toute la terre consultoit, crût devoir prendre conseil avant que d'y consentir. Il en écrivit donc à un Archevêque de ses amis; & bien que cette Lettre ait été imprimée avec bien d'autres, elle marque trop l'excellent caractere de son esprit pour n'être pas ici rapportée.

Tome I. Lettre cx

Il lui dit d'abord, qu'il a été contraint de prendre la conduite de l'Abbaïe des Clairez, qui dépend originairement de la Trappe: qu'il a trouvées les Religieuses dans la commune Observance de la Regle, & que lui ayant demandé si elles étoient en sureté de conscience dans la mitigation, il leur avoit dit qu'elles n'en devoient point douter, puisqu'elle étoit autorisée & approuvée par toute l'Eglise:

que quoiqu'il ne leur ait jamais parlé ni directement ni indirectement d'embrasser l'Etroite Observance de la Regle, il y a plus d'un an que plusieurs d'entre elles lui avoient témoigné qu'elles se sentoient poussées d'un grand desir de garder l'abstinence & de prendre la Reforme. Qu'il ne les avoit point écoutées, & qu'il leur avoit fait entendre que pourvû qu'elles accompagnassent ce qu'elles pratiquoient, de toute la religion & la pureté necessaire, elles en faisoient assés. Qu'étant allé visiter ce Monastere, entre trente trois ou trente quatre Religieuses de chœur, il y en eut bien vingt-sept ou vingt-huit, & l'Abbesse la premiere, qui l'avoient pressé avec instance de consentir qu'elles prissent la Reforme, que Dieu demandoit cela d'elles, qu'elles sentoient pour cela des mouvemens pressans, que la chose dépendoit de lui, puisque par le Bref d'Alexandre VII. il suffisoit d'avoir pour cela la permission du Pere immediat; que c'est ce qu'il n'avoit point voulu faire; qu'il leur avoit dit seulement qu'il falloit avoir patience, & prendre des tems pour examiner la chose

avec plus de maturité : qu'elles lui avoient écrit depuis une Lettre commune avec beaucoup d'instance & d'empressement, signée de toutes les Religieuses, à l'exception de cinq.

Aprés cette exposition du fait, où la prudence, la sagesse & la moderation paroissent de toutes parts dans un penitent si rigide pour lui-même, il consulte ce grand Prelat : *J'ai crû, Monseigneur, que je ne pouvois mieux faire que de vous exposer l'état où je me trouve, afin de suivre l'avis que vous aurez la bonté de me donner. Si de vivre dans la Reforme avoit été pour elle une obligation, ou elles l'auroient prise d'abord, ou je ne me serois point mêlé de la direction de leur Monastere : Mais comme cela n'est pas ainsi, je n'ai point voulu y donner les mains, & les exposer, si cette resolution n'étoit pas approuvée, à quitter ce qu'elles auroient entrepris ; & c'est ce qui n'arrivera pas, M. s'il vous paroissoit que je deusse y consentir, & que je le fisse par votre sentiment. Il est certain que ce seroit une œuvre qui donneroit de l'édification & de l'exemple s'il étoit soutenu ; mais rien ne me seroit plus desagréable que de le voir*

commencer

commencer & d'être improuvé & obligé de l'abandonner. Faites-moi la grace, Monsieur, de me dire en quatre mots ce qu'il faut je fasse, afin que d'un côté je ne manque point à Dieu, & que de l'autre je ne fasse pas une fausse demarche; j'attendrai sur cela vos ordres, &c.

On vit ainsi cet oracle de la terre, qu'on a voulu faire passer pour un spirituel outré, & qu'on a accusé de ne penser qu'à établir sa propre gloire dans sa Reforme, & ne chercher qu'à se faire de la reputation, aller puiser dans des lumieres étrangeres, avec des sentimens bien opposez à ces calomnies, des regles de conduite, dans des occasions où son humilité seule lui pouvoit faire croire qu'il en avoit besoin. Ce fut sans doute la source du grand succés qu'à eu cette entreprise, qui commença le 4. Octobre 1691. & on vit alors dans toutes les Religieuses un zele, une ferveur, & un desir d'une vie plus parfaite qu'on n'eut jamais esperé de voir dans cette Communaute depuis si long-temps abandonnée. Voici ce qu'il en écrivit à Monsieur l'Abbé du Val-Richer.

Il est vrai que Dieu a fait une chose Du 22. Janvier 1692.

à laquelle on ne devoit pas s'attendre ; en inspirant à Madame des Clairets, & à toutes ses Religieuses à l'excepteon de quatre ou cinq anciennes d'embrasser l'Etroite Observance, c'est une démarche qu'elles soutiennent avec beaucoup de Zele & de fidelité ; l'Abbesse par dessus tout est incomparrble, par sa charité, par la bonté de son cœur, & par l'attachement qu'elle a à faire le bien, & à l'établir. J'espere qne Dieu en tirera sa gloire dans la suite. Le succés a fait voir qu'il ne s'est point trompé, & ce fut comme le couronnement de tout ce que Monsieur l'Abbé de la Trappe fit de grand pour la Reforme.

Fin du troisiéme Livre.

PIECES

PIECES

Dont il est parlé dans la vie de Monsieur l'Abbé de la Trappe.

Quelqu'un lui ayant écrit que j'allois faire imprimer sa vie de son vivant, il ne voulut pas m'en parler, de crainte de me faire de la peine ; il se contenta d'ordonner à mon Frere, Religieux de sa Maison, de me prier de lui épargner ce chagrin, cela m'obligea de lui en écrire, & il me fit cette réponse.

Je suis si persuadé, Monsieur, de tout ce que vous me mandez, que j'y souscrirois dans le moment même, s'il étoit necessaire, mais vous savez qu'on ne fait point taire les hommes, & qu'ils sont beaucoup plus portez à dire ce qui n'est pas, qu'à dire le vrai : Nous sommes tellement accoutumez à cette belle conduite, que je ne suis pas surpris de leurs injustices. Je vous supplie de croire,

Monsieur, que ce dessein de publier ma miserable vie, dont votre Frere vous a écrit de ma part, n'a pas fait sur moi la moindre impression ; vous avez de la bonté pour moi, mais vous avez beaucoup de sagesse, & vous ne voudriez pas abuser de la confiance que j'ai eu en vous, & de l'ouverture de cœur avec laquelle je vous ai toûjours parlé, & ainsi je suis sur tout cela dans un parfait repos. Ne vous lassez point de m'aimer : je vous en conjure, & soyez persuadé que c'est de tout le sentiment de mon cœur, & avec toute l'estime & la sincerité possible que je suis &c.

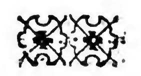
Ce 3. Octobre 1697.

Discours prononcé par Monsieur l'Abbé de la Trappe, à l'Audiance qu'il eut du Pape Alexandre VII.

BEatissime Pater, Ad Sanctitatis vestræ pedes humiliter accedimus, illorum nomine, qui Reformationem Cisterciensem authoritate sedis Apostolicæ in Galliis institutam profitentur, sacras ipsius voces tanquam oracula

divina excepturi. Ciſtercienſem diſciplinam extinctam penitus, ipſiuſque reparationem tot Regum, Principum & Magnatum votis expetitam, tot precibus ſollicitatam impediri conquerebantur omnes boni; priſci hujuſce decoris memor Eccleſia antiquis ſe tandiù ornamentis privatam elugebat: verùm cum jam ſanctitatis veſtræ, Chriſti Paſtoralis vigilantiæ, ſicut & ſupremæ poteſtatis hæres Ciſtercienſem renovationem integram ſollicitudine ſua dignam aggreditur, mærorem aufert, luctum abſtergit, ſpemque adeò certam dat omnibus, ut non modò Ciſtercienſem ordinem jam per tot ſæcula miſerè collapſum, finem tandem malorum conſecuturum ſperent, ſed & nativum ſplendorem & primævum diſciplinæ ſuæ decus recuperaturum confidant. Nec enim, Sanctiſſime Pater, famam illam ingentem, quam de te per univerſum orbem tam meritò concitaſti, futuri ſucceſſus communis opinio deceret. Hæc ſpes totius Eccleſiæ, hæc tot Regnorum, tot gentium præſens expectatio; magnitudo rei omnium in ſe ſuſpenſas mentes oculoſque converſos habet,

quodque à Gregorio Magno ſancti Benedicti inſtituti olim amantiſſimo expectarent omnes, idipſum ab Alexandro utique Magno expectant, quem ſanctitatis gloria, ingenii ſplendore, doctrinæque ſublimitate Anteceſſorum ſuorum nulli inferiorem eſſe norunt. Unum ſupereſt, quod à S. V. ſi liceat, poſtulemus, ut pro negotii magnitudine, pro ingenti omnium expectatione, pro accuratiore rerum examine, proque Authoritate Reformationis in tot gentes exteras, tot nationes longinquas inſtituendæ propagandæque opus integrum S. R. E. Cardinalium Congregationi committere dignetur.



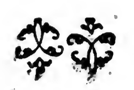
Lettre de Monsieur l'Abbé de la Trappe à l'Auteur, par laquelle il le prie de ne pas laisser paroître l'Ouvrage qu'il avoit composé pour sa défense contre le Libelle des veritables motifs de sa conversion.

JE ne puis resister, Monsieur, aux avis qui me viennent de tous côtez, & particulierement à un que je viens de recevoir de la part d'un des plus anciens & des plus intimes de mes amis, qui me mande qu'il court un bruit qu'il va paroître une réponse à la Critique qui a été faite contre moi, & qu'en ayant oüi parler à plusieurs personnes, tous n'ont qu'un même sentiment, qui est que la Critique étant tombée comme elle l'est, & n'ayant eu rien moins que l'effet que l'Auteur s'en étoit proposé; la réponse la relevera, donnera sujet à des repliques, m'attirera un nombre infini d'ennemis sur les bras, & que ceux même qui ont été bien disposez pour moi jusqu'à present,

changeront d'eſprit à mon égard, ne pouvant pas s'imaginer comme il me l'écrit, que les choſes étant auſſi particulariſées qu'elles le ſont, on ait pu les imprimer ſans ma participation, & que cela ſeul revoltera tout le monde. Au nom de Dieu, Monſieur, je vous conjure d'y faire attention, & comme je connois parfaitement la bonté de votre cœur & toutes les diſpoſitions dans leſquelles il eſt pour moi, j'eſpere que tout ce que je vous dis fera quelque impreſſion ſur vous, & que n'ayant eu que la gloire de Dieu, ma défenſe, & ma juſtification devant les yeux, vous ne voudrez point m'expoſer à toutes les interpretations facheuſes que cette réponſe peut avoir ; Dieu ſait la crainte que j'ai de vous faire de la peine, & combien j'ai d'eſtime & de conſideration pour vous, & juſqu'où va la reconnoiſſance que j'ai de l'amitié que vous m'avez témoignée en tant de rencontres ; cependant je ſuis preſſé de vous conjurer de ſupprimer la choſe, s'il eſt poſſible, & je ſuis même aſſuré que ce vous ſeroit un veritable déplaiſir, ſi elle m'excitoit quelque

tempête, & que ceux qui ne me veulent pas de bien [que vous savez qui sont en grand nombre] en pussent tirer des avantages contre moi ; j'ai été si persuadé que rien n'étoit meilleur que de garder le silence en cette occasion, que je n'ai point voulu que l'on imprimât ce que j'avois eu envie de mettre dans la Preface de la seconde édition des *Ecclaircissemens*, quoi qu'il n'y eut rien de plus moderé ; je n'ai rien à ajoûter à ce Billet, mon cher Monsieur, sinon que je ne puis vous avoir une obligation plus sensible que celle d'entrer dans ma pensée. Je suis d'une maniere à ne pouvoir vous l'exprimer, &c.

Ce 17. Mars 1686.



torum plerique, qui poſt longam navigationem, poſt multos in ſuâ navi regendâ deſudatos labores, multaque exhauſta pericula, optatam quietioris vitæ, æterni portus ſcilicet, fidiſſimam ſtationem, crebris vocabant ſuſpiriis, non niſi diſſolutionem ſui corporis meditatur, quam veluti pronuntiat præſentitque ac ſi immineret, læto gradu ac celeri curſu ad mortem properans. Et licet effetis viribus, fractoque innumeris laboribus corpore, quæ reparandis viribus neceſſaria ſunt, reſpuit, nec precibus noſtris, nec fletibus, nec anxiis gemitibus à propoſito ſuo dimoveri poteſt, nec adduci, ut corpori conſulat, ſed cantat cum Apoſtolo, quoniam ſi terreſtris domus noſtra hujus habitationis diſſolvatur, ædificationem ex Deo habemus domum non manufactam, æternam in cœlis. Adjutricem ergo Sanctitatis veſtræ dexteram humiliter requirentes, liceat nobis, B. P. quem de ineffabili Chriſti amore Paſtorem accepimus ex ſummi Paſtoris, qui Chriſti amoris vicarius eſt, autoritate, vivum retinere. Superſit adhuc nobiſcum, ipſe noſtros claudat ocu-

los, ipſe nos tumulo componat; & ut menten noſtram aperiamus, liceat nobis, quam animabus noſtris impendit, eam ipſius corpori curam impendere: liceat nobis ſicut ſaluti noſtræ, ſollicitudine impigrâ, conſulere non deſinit, ita ſaluti corporis ejus providere. Eandem quam huic pro animarum remedio obedientiam deferimus, hanc ille nobis pro curâ ſui corporis præſtet, Priori ſcilicet, & Cellerario Monaſterii, quibus ex veſtra autoritate & imperio obtemperare teneatur, in omnibus quæ profeſſioni, & ſanctæ Regulæ obſervationi conveniunt, prout vitæ & incolumitati ejus utile judicaverint: quamvis enim cupiat diſſolvi, & eſſe cum Chriſto, eum tamen manere in carne propter nos, & propter Eccleſiam, quam verbo, & opere, & virtutibus ornat, neceſſarium eſt. Non præſumeremus, ſanctiſſime Pater, veſtra ſic tempora, tot tantiſque rebus debita, demorari, niſi nos ad ſollicitandam veſtram pietatem urgeret neceſſitas, attraheret amor, cogeret timor. Quis timor? Ne grex cuſtodem perdat, ne oves paſtorem,

ne filii Patrem, ne Abbatem Monachi, ne discipuli doctorem, ne locus protectorem, ne navis optimum gubernatorem, ne Ordo Cisterciensis maximum Decus, ne Ecclesia non minimum ornamentum, ne nos amara mors ab eo separet, à quo separari, morte ipsa longè durius est. Hunc enim, Beatissime Pater, veluti pretiosam illam Evangelii Margaritam in agro Sanctitati vestræ credito, quæsitam inventamque spretis omnibus, emimus, in ejus micantium splendore virtutum ad eum undique quamplurimi confluentes, ut sub tanti Patris disciplina Deo quieti viveremus, & moreremur. Hunc vitâ nostrâ cariorem habemus. Hunc suspensi miramur; huic in omnibus subiici, eoque frui præsente, solæ nostræ deliciæ sunt. Quid plura? Si quod nobis in hac vita solatium, si qua in Christo consolatio, si qua pacis charitatisve pulchritudo, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, si qua Dei, nec non & Sanctitatis vestræ læta serenaque facies ridet, quæcumque apud nos justa, quæcumque sancta, quæcumque pacifica, quæ-

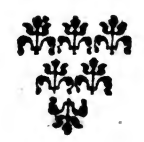
cumque amabilia, quæcumque bonæ famæ, ut verbis utamur Apostoli, omnia hæc, sanctissime Pater, & alia plurima quibus à Deo donis obtuimur, non nisi in eum refundere fas est. Igitur si tali & tam dilecto Patre, pro peccatis nostris, orbamur, quid de nobis fiat, dicere miserum est. Hoc unum dicimus, deficiet in dolore vita nostra, & sicut ait Propheta, rugiemus quasi ursi omnes, & sicut columbæ meditantes gememus. Moveant ergo, B. P. Vestræ pietatis viscera, gemitus & preces pauperum tuorum. Respiciat Christus Domini in orationem humilium, & tantis jam præstitis beneficiis vinctos suos non despiciat. Quæ enim unctionis & gratiæ munera à Christo Domini nostris expectanda non sunt? Nobis, inquam, quorum Patres sanctum scilicet Bernardum, ejusque fratres, tantâ benevolentiâ dignatus est sanctissimus ille Pontifex, cujus es non minus pietatis & nominis successor dignissimus. Videbunt pauperes, & lætabuntur, & laudabunt Dominum & Christum ejus, quia prospexit de excelso sancto suo, ut bonum quod

operatus est Christus Dominus in eis stabiliat, & virum dexteræ ejus servis suis conservet. Quin & auderent B. P. Sanctitatis vestræ obsequentissimi filii, à Beatitudine vestra sperare, quod eos Apostolica sua benedictione; quam prostrati obnixè flagitant, fulcire, tueri, & munire Beatitudo vestra non dedignabitur. Non opis quidem nostræ est, B. P. dignas pro tali munerum magnificentiâ sanctitati vestræ grates rependere: At possumus attestari, nullum vitæ nostræ fore diem quo non omnipotenti Deo assiduas orationes & hostias offeramus, ut Sanctitatem vestram longo tempore Ecclesiæ suæ incolumem custodiat, omnibus bonis impleat. Hoc orant, hoc vovent, sanctitatis vestræ, B. P. subjectissimi & obsequentissimi servi, & humillimi filii. F. Eustachius Prior, F. Petrus Subprior. F. Robertus Cellerarius. In Monasterio B. Mariæ de Trappa xv. Kal. Julii 1683.

Réponse du Cardinal Cibo à cette Lettre, par ordre de Sa Sainteté.

ADmodum Reverendi Patres, Perjucundè acciderunt Sanctitati suæ Litteræ vestræ, amoris & pietatis erga virum egregium Abbatem vestrum plenissimæ, ac vos plurimum commendavit, dum de ipsius incolumitate adeò sollicitos percepit, ut sub sanctissima disciplina ab ipso instituta, in Evangelicæ pœnitentiæ palæstra charitatem vestram diutius exercere, ac tandem confirmare possitis. Quod sanè sicuti sanctitati suæ præclarum visum est, in tanta præsertim morum & temporum laxitate, sic in vestrâ virtute plurimum est lætata. Sibi interim persuadet sanctitas sua Abbatem vestrum pro sua excellenti erga divina præcepta reverentiâ, quæ nos immites adversus nosmetipsos esse non sinunt, valetudinem suam instituto vestro adhuc necessariam diligentiùs in posterum curaturum, ac vobis injungit, ut de hac re illum

etiam Pontificio nomine, quoties necessarium fuerit, seriò admonere possitis. Hæc litteris vestris rescribere me jussit sanctitas sua, quæ vos & Monasterium vestrum peculiari quodam amore complectitur, & vobis amanter benedicit, me interprete, qui vestris apud Deum precibus juvari cupidus, læta omnia cum divinæ gratiæ incremento vobis auguror. Patres venerabiles, ad officia M. Cardinalis Cibo. Romæ 5. Septembris 1683. RRR. Dominis Priori, Subpriori, Cellerario Monasterii B. Mariæ de Trappa Cisterciensis Ordinis.



Extrait d'une Lettre de Monsieur l'Evêque de Meaux, du 23. Aoust 1693. qui fait voir que Monsieur de la Trappe ayant été prié d'écrire contre le Quietisme, il n'a pas voulu se mesler dans une dispute que trois des plus grands Prelats de France soûtenoient avec tant de gloire.

J'Apprend avec beaucoup de joye que votre vivacité pour la saine doctrine ne diminuë pas.... Dieu vouloit que vous parlassiez, peut-être veut-il encore que vous souteniez votre sentiment par des raisons. Faites-le, Monsieur, si Dieu vous en donne le mouvement, & envoyez-moi votre écrit. Je ne cacherai pas la lumiere sous le boisseau. Vos sentimens plaisent à tous les gens de bien, & d'autant plus aux Prelats, que...... objectant toûjours les experiences, on lui objecte les vôtres sans doute plus exactes, aussi-bien que plus élevées que les sien-

nes, ſoit par rapport à vous, ſoit par rapport à un grand nombre de ſaints Religieux que vous conduiſez depuis ſi long-temps. Ainſi ce que vous écrirez leur ſera un auſſi grand plaiſir qu'il ſera de poids.

Extrait d'une Lettre de Monſieur l'Abbé de la Trappe à l'Auteur, qui juſtifie ce qui ſe paſſa dans l'impreſſion des Inſtructions Morales.

JE vous rends mille graces, Monſieur, des marques que vous me donnez de votre ſouvenir au commencement de cette nouvelle année; je prie Dieu en échange qu'il finiſſe vos maux, par un rétabliſſement entier de votre ſanté, je m'aſſure que vous ne doutez pas de l'intereſt que j'y prends. 8. Janvier 1694.

J'ai été tout-à-fait ſcandaliſé de l'impreſſion du Livre dont vous me parlez, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'empêcher, mais on a éludé toutes mes diligences, par une ſuprcherie que je ne pouvois pas prévoir, cela

s'appelle qu'il faut être sur ses gardes à l'avenir, il est vrai que c'est s'en aviser trop tard, & que c'est prendre des mesures aprés coup.... Conservez-moi votre amitié, Monsieur, je vous en conjure, soyez persuadé qu'elle m'est tres-précieuse, & que c'est avec une estime & une sincerité parfaite que je suis, &c.

Lettre de Monsieur l'Abbé de la Trappe à Monsieur l'Archevêque de Paris, en lui envoyant la démission de son Abbaïe.

Comme je me sens pressé, Monsieur, par beaucoup d'infirmitez considerables, qui ont attaqué ma santé depuis plus d'une année, & que le dépérissement où je me vois me met dans une entiere impuissance d'agir & de m'acquitter davantage des devoirs, ausquels je suis indispensablement obligé par ma Profession. J'ai crû que c'étoit le temps auquel Dieu vouloit que j'executasse un dessein que j'ai formé depuis long-temps, qui est de me preparer à la mort dans une entiere separation des hommes du

monde, & de tout ce qui feroit capable de me retirer de lui & de me le cacher même pour un moment.

C'eſt dans ce ſentiment, Monſieur, que j'ai pris la liberté d'écrire au Roy, de lui remettre entre les mains l'Abbaïe de la Trappe, & de le ſupplier d'en diſpoſer dés à preſent, comme ſi elle étoit vacante par ma mort, afin que j'aie la conſolation de voir celui qui remplira la place que je quitte, ne pouvant douter, la bonté & la pieté du Roy étant telle qu'elle eſt, que Sa Majeſté n'y nomme quelqu'un qui s'applique de ſa part, & ſelon le rang qu'il tiendra dans l'Egliſe, à la conſervation du bien qu'il a plû à Dieu d'établir dans ce Monaſtere.

Comme j'ai toûjours eu pour votre perſonne, une confiance & une conſideration toute particuliere, j'ai cru que vous ne feriez point fâché que je vous en donnaſſe des marques dans l'occaſion preſente, & que je vous conjuraſſe de remettre entre les mains du Roy ma Lettre & ma démiſſion. Je ne vous dis point, Monſieur, quelle eſt ma reconnoiſſance pour tou-

tres les obligations que je vous ai, je m'assure que vous me rendez bien en cela toute la justice qui m'est dûë, & que vous êtes parfaitement persuadé de cette fidelité si inviolable, & de ce respect si profond, avec lequel j'ai toûjours été & serai jusqu'au dernier soupir de ma vie, &c.

Réponse de Monsieur l'Archevêque de Paris à la Lettre du Reverend Pere Abbé, du 7. Juillet 1695.

JE voue felicite de tout mon cœur de tous les agréemens qui ont accompagné la grace que le Roy vous a faite dans ce dernier rencontre. Je n'ai fait, moy, que presenter vos Lettres, & j'ai été témoin des bontez extrêmes de Sa Majesté, j'y ay pris toute la part imaginable comme votre ancien ami, & comme le plus fidele & le plus passionné de vos serviteurs.

Lettre de Monsieur l'Abbé de la Trappe à Monsieur de Pont-Chartrain, Ministre & Secretaire d'Etat, Controlleur general des Finances, & aujourd'huy Chancelier de France, pour le prier d'appuyer sa démission auprés du Roy.

VOus nous avez donné tant d'assurances & de témoignages de votre bonté pour notre Maison, Monsieur, que je ne doute pas que vous ne receviez dans la même disposition la grace que je vous demande, de m'accorder votre protection, dans le temps du monde où elle m'est la plus necessaire. Des incommoditez pressantes, & l'impuissance où je me trouve de gouverner desormais nôtre Monastere, m'a porté à écrire au Roy, à lui envoyer la démission de l'Abbaïe de la Trappe, & à supplier tres-humblement Sa Majesté d'y nommer presentement comme si elle étoit vacante par ma mort. J'ai addressé la Lettre avec la démission à Monsieur l'Ar-

chevêque, auquel j'ai toûjours eu recours dans toutes les affaires où j'ai eu besoin de la protection du Roy. Je ne dis pas un mot à Sa Majesté, ny de Regle ny de Commande ; l'avantage, Monsieur, que nous pouvons trouver dans une nomination presente, c'est qu'elle me donne lieu de voir celui sur lequel Sa Majesté aura jetté les yeux, de lui dire beaucoup de choses, & de lui donner des vûës particulieres pour la conservation du peu de bien qu'il a plû à Dieu d'établir dans cette Communauté. Ce que j'ai précisément à desirer de vous dans cette occasion, est que vous appuyez l'acceleration de la chose, afin qu'elle soit accordée si cela se peut, avant que le monde le sache, & que vous disiez au Roy ce que vous jugerez à propos sur l'utilité qu'il y a de soûtenir un bien qui jusqu'ici a donné de l'édification au public ; je puis parler ainsi, car c'est l'œuvre de Dieu, & non pas le mien. Je vous aurai, Monsieur, une obligation infinie des moindres choses que votre pieté & vos lumieres vous suggereront de faire ou dire dans cette circonstance. J'en

porterai le ressentiment devant Notre Seigneur Jesus-Christ, & je ne cesserai point de lui recommander jusqu'au dernier soupir de ma vie tout ce qui vous regarde pour ce monde, comme pour l'autre; je suis avec un respect, & un attachement que je ne suis pas capable de vous exprimer, &c.

Extrait d'une Lettre de Monsieur l'Abbé de la Trappe à Monsieur l'Abbé du Val-Richer, sur le Commentaire du Pere Mege, du 18. Janvier 1688.

IL est vrai, Mon Reverend Pere, qu'un Benedictin de la Congregation de S. Maur, s'est avisé de faire un Commentaire sur la Regle de Saint Benoît, dans lequel il paroît qu'il n'a rien eu devant les yeux que d'attaquer les veritez qui sont contenuës dans les Livres de la vie Monastique, mais il le fait si mal qu'elles subsistent dans leur entier, nonobstant le dessein qu'il a eu de les détruire ou de les affoiblir; ceux qui ont vû son Livre ont estimé que je ne devois pas me

mettre en peine d'y répondre, &c.

Extrait d'une autre Lettre au mesme Abbé sur le mesme Livre, du 13. Janvier 1684.

LE Liure dont vous me parlez est plein de maximes qui sont dignes de la qualification que vous leur donnez, mais comme l'Auteur m'attaque dans tous les endroits de son Ouvrage, j'en ai toûjours parlé plus modestement que je n'aurois fait, si je n'y avois point eu d'interest ; la plus grande partie de ses Peres en ont eu honte ; il y en a d'autres qui le soutiennent, & qui le font valoir autant qu'ils peuvent, parce qu'il favorise l'indépendance & les relâchemens.

Et dans une Lettre du 2. May de la mesme année.

CE que vous a mandé sur le Livre du Pere Me. ce Pere Prieur des Benedictins est tout-à-fait remarquable, il y en a quelques-uns dans sa

Congregation qui penſent comme lui, mais le grand nombre a des ſentimens bien contraires. On m'a écrit qu'ils ne pouvoient ſouffrir qu'on lût chez eux l'explication de la Regle.

Et dans une autre Lettre, du 30. Juin 1689.

LE Livre du Pere Me. ne fait nul honneur à ſa Congregation, ils devroient ce me ſemble en faire un deſaveu public, afin de ſe diſculper à l'égard du monde.

Et dans une autre Lettre du 22. Janvier 1691.

JE n'ay point écrit contre le Pere Dom Me. mais c'eſt lui qui a écrit deux Lettres contre moi, toutes deux fondées ſur ce que j'ai dit dans la Carte de Viſite des Clairets, que la lecture de l'ancien Teſtament ne convenoit pas à des Religieuſes; ces Lettres ne ſont que manuſcrites, & elles ont eu ſi peu de ſuccés, que l'on n'a pas cru qu'elles meritaſſent une réponſe en forme. C'eſt un homme

qui se satisfait, pourvû qu'il attaque, on lui voit de la malignité, & du dessein de nuire, mais c'est tout.

Je n'ai point fait de relation de la Visite que le Roy d'Angleterre a faite dans notre Maison ; ce que je puis vous en dire, c'est qu'on ne peut pas avoir esté plus édifié que nous l'avons esté de sa pieté & de sa religion, aussi-bien que de la fermeté invincible avec laquelle il souffre sa disgrace. Il voulut manger au Refectoire, on l'y servit avec nos mets ordinaires, dans toute notre simplicité accoûtumée ; il fut touché & consolé de ce qu'il y vit, ce qui est un effet des dispositions qu'il avoit apportées avec lui, &c.

Et dans une Lette du 22. Fevrier 1691.

JE vous envoye l'écrit qu'on a fait contre moy sur le sujet de la carte de Visite des Clairetz. Tout le monde l'attribue à Dom Mege : en effet, c'est son esprit, son stile & son caractere, je n'ai pû voir que cet écrit-là, l'autre n'est point tombé entre mes mains ; ce que je vous puis dire, est que ce que l'on

a fait contre moy, n'a esté approuvé de personne, & que les gens sages & désinteressez trouvent que j'ai eû raison, & que mon sentiment touchant l'ancien Testament, n'a rien qui ne soit tres-juste, tres-raisonnable, & autorisé par les Saints & par l'Eglise.

Voila deux Lettres qui ont été écrites contre le Pere Mege; elles sont d'un homme dont l'esprit est vif & perçant, comme vous le verrez; je n'ai aucune part à l'ouvrage, & il n'a pas même été en mon pouvoir de l'empêcher.

*De l'Auteur de cette vie.

Le Pere Mabillon a été extrêmement retenu. Je me souviens que quand les Religieux de sainte Geneviéve eurent dernierement un procés avec les Religieux de la Congregation de saint Maur touchant leur seance aux Etats de Bourgogne, ils citerent dans un grand Factum qu'ils presenterent au Parlement, mes sentimens sur la difference qu'il y a entre les Moines & les Ecclesiastiques, en la maniere que je l'avois exprimé dans les livres de la Vie Monastique. Le Pere Mabillon fit une replique avec des circonstances qui marquoient bien qu'il n'avoit pas envie de me desobliger, ni de rien dire à mon desavanta-

ge. Il y en a assurément dans sa Congregation qui ne sont pas indisposez à notre égard, cependant le grand nombre ne nous est pas favorable.

Et dans une Lettre du 20. Juillet 1690.

IL est vrai que le Livre du Pere Me. a esté défendu dans sa Congregation; je croi qu'une des principales raisons, c'est qu'il établit l'indépendance des Religieux, & les retire par de faux raisonnemens de la main de leurs Superieurs, ce qui ne plaira jamais à aucune Communauté réglée.

Et dans une Lettre du 5. Juin 1691.

JE n'ai point douté, mon Tres-Reverend Pere, que les deux Lettres que je vous ay envoyées, ne vous parussent telles que vous me le mandez. Pour les quatre autres que l'Auteur promettoit, il ne les donnera point, la mort de Dom Mege l'a arresté tout court; il n'a pas crû qu'il dût remuer ses cendres. Il est vrai que ce bon Pere eut bien fait de déclarer quelque chose avant que de

mourir, sur les opinions relâchées, dont il avoit rempli son ouvrage : le pauvre homme est parti si promptement, & son passage a esté si precipité, qu'il n'a pas eu le temps, à ce qu'on m'a mandé, d'y faire attention.

Je vous envoye une copie de la Lettre touchant la visite des Clairetz qu'on lui attribue ; vous y verrez quantité de pauvretez & de mauvaises remarques : il tient au cœur de bien des gens, de ce que j'ai dit que la lecture de l'ancien Testament ne convenoit pas à des Religieuses ; cependant la plûpart des gens sages, qui ne sont point prevenus demeurent d'accord que j'ai parlé en cela avec beaucoup de fondement. On attend l'Ouvrage du R. P. M *** touchant les Etudes ; on prétend qu'il contient quantité d'exemples, pour prouver son opinion, il m'a écrit une fois qu'il n'estoit pas fort éloigné de mes sentimens. Il faut lui rendre une justice qui est, qu'il conserve beaucoup de pieté parmi une grande érudition ... L'Auteur de la Lettre que je vous envoye me fait un grand reproche de ce qu'en parlant de vous, j'ai mis le R. Abbé, sans mettre Pere.

D'Une Lettre du 5. Novembre 1691.

JE ſuis aſſeuré, mon tres R. P. que je juge du Livre du P. Ma*, comme vous en jugez vous-même : il porte les Etudes trop loin : il veut qu'on inſtruiſe les Moines, comme des Eccleſiaſtiques. Je ſçai bien qu'il y en a que Dieu appelle aux fonctions Eccleſiaſtiques ; mais c'eſt une diſtinction perſonnelle, dont il ne faut point faire de Régle generale, car ce ſeroit tout gâter, &c. En verité, on peut donner à des Moines des lectures fort utiles & fort étendues, ſans les jetter dans l'embarras & dans la confuſion où ce Pere les met ; je ne ſçai comment un Religieux de ſa vertu & de ſon merite a pû tomber dans ces excés-là ; on dit que c'eſt ſa Congregation qui l'a deſiré de lui. J'avois envie d'y répondre, peut-être même que je le ferai.

Et dans une Lettre du 12. Mars 1692.

J'Ai donné ordre qu'on vous faſſe tenir un Livre qui eſt parti de nos

mains, qui paroît seulement depuis deux jours; c'est une réponse que j'ai faite au Traité des Etudes du Pere Mabillon. J'ai choyé l'Auteur autant qu'il m'a esté possible; mais pour ses sentimens, j'ai essayé de prouver qu'ils n'avoient pas toute la verité & la solidité qu'il s'étoit imaginé.

Lettre de Monsieur l'Abbé du Val-Richer à M. l'Abbé de la Trappe, au sujet des quatre Lettres, du 9. Mars 1693.

J'Ai receu, mon tres-Reverend Pere, celle dont il vous a plû m'honorer en datte du 19. Fevrier 1693. Mais six jours auparavant votre derniere, on m'apporta de la poste ordinaire un petit paquet, dans lequel étoit incluse une Lettre anonyme imprimée, adressée au R. P. D. S. M. P. D. S. J. D. T. pour servir de réponse à quatre Lettres que ce R. Pere avoit écrit contre votre Reverence. Je ne peux deviner qui peut être la personne qui a pris votre défense, & qui s'est donné la peine de nous l'envoyer: si j'avois l'honneur d'en être connu, je lui aurois déja marqué mes

reconnoiſſances, & fait mes remercimens. J'ai lû cette Lettre anonyme toute entiere & avec application ; & s'il eſt vrai que le P. D. S. M. ſe ſoit échappé à écrire toutes les particularitez que l'on refute, dans celle qui a eſté faite pour votre défenſe, il eſt bien coupable; & tout le monde condamnera un procedé ſi irregulier, & où il n'y a rien que d'outré & tres-faux, comme on le fait voir dans la Lettre que l'on a écrit en votre faveur, où je ſuis deux fois cité en marge, au ſujet de notre voyage de Rome, où nous fûmes deputez, pour ſoûtenir les intereſts de notre Réforme, dans une aſſemblée des Superieurs de l'Etroite-Obſervance, qui ſe tint à Paris au mois de Septembre 1694. Si Dieu avoit diſpoſé de moi, on garde encore ici les originaux & les procez verbaux de cette aſſemblée bien ſcellez & ſignez de ceux qui y ont aſſiſté, & qui feroient connoître à toute la terre la verité du fait, & ce qui ſe paſſa enſuite au Chapitre general de 1667. qui eſt bien éloigné de ce que le P. D. S. M. mal informé a oſé avancer ſans juſtice & ſans fondement. Votre réputation eſt trop bien établie pour recevoir la moindre

atteinte ;

atteinte : vous estes trouvé digne d'endurer des calomnies pour la gloire de Jesus-Christ; & il n'en falloit pas moins pour couronner votre vie, & faire briller davantage votre vertu. Je prierai sans cesse la divine bonté d'augmenter tous les jours votre patience, &c.

Renouvellement des Vœux fait aprés le Jugement du Procez, par l'Arrest du 19. Avril 1675. le 26. de uin de la même année.

NOus Religieux de la Maison-Dieu notre-Dame de la Trappe de l'Etroite Observance de l'Ordre de Cîteaux, étant uniquement occupez des pensées des choses éternernelles, que le déperissement de nos santez nous met incessamment devant les yeux, aussi-bien que le grand nombre de nos Freres, que Dieu vient de retirer de ce monde, & d'appeller à lui par une mort heureuse, voulant nous préparer à ce grand évenement, qui ne sera pas moins exact pour les personnes qui ont passé leur vie dans la solitude des Cloîtres, que pour ceux qui ont vêcu dans le tumulte du monde, avons estimé que rien ne pouvoit y contribuer davantage, que de renouveller les pro-

messes que nous avons faites à Dieu, lors que nous nous sommes consacrez à son service par les vœux de la Religion, & d'entrer plainement dans cet esprit, qui a regné d'une maniere si sainte & si absolue dans le cœur de nos saints Peres. C'est dans ce sentiment que nous protestons aujourd'hui de garder notre sainte Régle dans toute son étendue, avec toute l'exactitude qui nous sera possible, & réparer par une conversation plus religieuse & plus fidele ce qui se rencontre de défectueux dans nos conduites passées, d'observer jusqu'au dernier soupir de nos vies toutes les pratiques qui se trouvent établies dans cette Maison, que nous reconnoissons conformes à l'esprit, aux Statuts primitifs, aux instrùctions & aux exemples que nos saints Instituteurs nous ont laissez, & de résister par toutes sortes de voyes permises & legitimes à tous ceux qui voudroient sous quelque pretexte que ce pût être, y introduire les moindres relâchemens, & en alterer en quoi que ce soit la penitence & la discipline. C'est dans cette disposition que nous promettons à Dieu d'attendre l'avenement de Jesus-Christ, & c'est par elle que nous esperons de

trouver misericorde dans le jour de la colere, &c.

Lettre de M. l'Abbé de la Trappe à Monsieur l'Abbé de Cîteaux, du 27. Juin 1675. pour lui dire qu'il ne pouvoit accepter la Charge de Visiteur & de Vicaire General de la Réforme, ainsi qu'il étoit ordonné par l'Arrest du Conseil d'Etat le 19. Avril de la même année.

MOnsieur & Reverendissime Pere; Dieu sait le desir que j'aurois de pouvoir contribuer à faire cesser les désordres desquels vous me faites l'honneur de m'écrire; mais ma santé qui ne me permet plus desormais de faire aucun voyage, m'en ôte tous les moyens; & vous voulez bien que je vous dise que je ne puis pas avec conscience accepter une Charge qui engage dans le soin & dans la conduite des Ames, ne m'étant pas possible d'en faire les fonctions. J'ai un extrême déplaisir de n'être pas en état de faire ce que vous m'ordonnez dans cette occasion; & je vous supplie tres-humblement de croire que je souhaite avec passion qu'il s'en pre-

sente quelqu'une où je puisse vous témoigner que je suis avec tout le respect & la soûmission que je dois, &c.

Extrait du Certificat du Lieutenant Criminel de Montelimard, dont il est parlé dans le 4e Livre.

NOus Joseph Bayle, Conseiller du Roy, Vice-Sénéchal, Juge-Mage, Lieutenant General, Civil & Criminel en la Sénéchaussée du Duché de Valentinois & Diois au Siege Roïal, Presidial & Ducal seant à Montelimard; Certifions & attestons à tous qu'il appartiendra, que D. Muce qui est mort Religieux de l'Ordre de saint Bernard dans l'Abbaye de la Trappe, qui avant ce, a été Religieux de l'Ordre de Cluny à S. Marcel, lieu de notre ressort, & qui à cause des excés par lui commis, fut obligé d'aller demeurer au lieu de Cruas en Vivarez, a eu divers procez criminels intentez contre lui par des particuliers, avec la jonction du Procureur du Roy en notre Siege, & entre autres par Sylvestre Meinol du lieu de Savaste; autre par Antoine Sertier; autre par ledit Silvestre Meinol; autre par Antoine Blonchon; autre par Jean Reinaud; autre par Loüis Faure;

un troisiéme par ledit Meinol, & le dernier par Messire Antoine Labeille Curé de Saurel, ainsi qu'il appert des Matricules de Louïs Andreau, cy-devant Greffier en notre Siege. En témoin de quoi, Nous avons fait signer par notre Greffier, & à icelui fait apposer le Sceau ordinaire de notre Cour. Donné à Montelimard le vingt-septiéme Novembre mil six cens quatre-vingt-treize. Signé, BAYLE, Sénéchal.

Scellé ledit jour vingt-septiéme Novembre mil six cens quatre-vingt-treize à Montelimard. Signé, DURAND.
Par mondit Sieur MONTET, Greffier.

Consentement de M. de Clairvaux pour l'établissement d'un Prieur électif à la Trappe.

NOus Frere Pierre Boucher Abbé de Clairvaux, Ordre de Cîteaux, au Diocese de Langres, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, l'un des quatre premiers Peres dudit Ordre, &c.

A notre Reverend Confrere & Co-Abbé Dom Jean Armand le Boutillier, Abbé de notre-Dame de la Trappe, de notre filiation, au Diocese de Séez, Salut. Nous ayant été representé de vo-

tre part, que vous aviez obtenu un Bref de notre Saint Pere le Pape Innocent XI. presentement seant, du 2. Aoust 1677. par lequel Sa Sainteté, en consideration de la Vie Religieuse & exemplaire, que vous aviez rétablie avec l'assistance divine dans ledit Monastere de la Trappe, il permet à vos Religieux, en cas que ladite Abbaye tombât en Commande, aprés votre décez, ou autrement, de pouvoir élire un Prieur canoniquement, pour gouverner ladite Abbaye, & maintenir les observances; lequel aprés son Election, seroit obligé de prendre les Lettres de sa confirmation de Nous, & de nos Successeurs Abbez de Clairvaux, laquelle grace Apostolique notre Saint Pere le Pape auroit augmentée par un second Bref du 23. May 1678. en explication du premier, qui accorde à vos mêmes Religieux; en cas que le même Monastere vienne à être possedé par un Abbé Commendataire: de telle maniere que cela puisse arriver, le pouvoir d'élire un Prieur tous les trois ans, qui pourra être continué dans les Elections suivantes, selon qu'il sera jugé expedient pour le bien & le plus heureux gouvernement de ce Monastere, lequel Prieur ainsi élû

& confirmé, comme il eſt dit dans le premier Bref, pourra recevoir les Novices à l'Habit & à la Profeſſion reguliere, en obſervant toutes les conditions requiſes en pareil cas, inſtituer & deſtituer tous les Officiers, & ſur leſquels deux Brefs vous auriez obtenu les Lettres patentes de Sa Majeſté du 8. Juillet 1678. Signé, LOUIS, & plus bas, Par le Roy, ARNAUD; & Arreſt de ſon Conſeil d'Etat deſdits jours & an, verifié & regiſtré au Grand-Conſeil le 24. Juillet 1678. Nous avons été bien aiſes de trouver cette occaſion, pour vous témoigner l'eſtime ſinguliere que nous faiſons de votre perſonne, la joïe que nous recevons de ſavoir votre Monaſtere dans les pratiques d'une ſi grande regularité, & le deſir que nous avons de voir multiplier les Monaſteres dans le zele des Obſervances; & pour y contribuer de notre part autant qu'il eſt en notre pouvoir, & du devoir de notre Charge, nous avons par ces Preſentes conſenti, & conſentons à ce que leſdits Brefs, Lettres patentes & Arreſts ſoient executez ſelon leur forme & teneur, renonçant à cet effet à notre droit de nommer & inſtituer un Prieur, dans ledit Monaſtere de la Trappe, en cas

qu'il ſoit poſſedé par un Commandataire: agreant pour Nous & nos Succeſſeurs, que ledit Prieur ſoit élû de trois en trois ans, & continué, s'il eſt expedient, dans les élections ſuivantes, & confirmé de notre Autorité Paternelle, conformement auſdits Brefs, que nous déſirons être executez de point en point, ſelon leſdites formes & teneur, tant & ſi long-tems que durera l'Etroite Obſervance dans la ſéparation des gens du monde, le ſilence exact entre les Freres, le travail des mains, & les abſtinences & mortifications régulieres, comme elles ſe pratiquent avec édification dans leur Monaſtere, à la plus grande gloire de Dieu, promettant en notre nom, & celui de nos Succeſſeurs, de tenir la main à tout ce qui contribuera à l'entiere execution deſdits Brefs, & aux volontez de Sa Majeſté. Donné à Paris en notre College des Bernardins ce 27. Avril 1683. ſous notre ſeing manuel, celui de notre Secretaire, & l'impreſſion de notre ſéel, BOUCHER, Abbé de Clairvaux, F. M. DE BEAUREPAIRE, Secretaire.

Fin du premier Tome.



Fautes à corriger dans le premier Tome.

PAge 14. ligne 4. Vernaſac, *liſez* Vernaſale.

Page 77. ligne 27. Jeſus-Chriſt, *liſez* le Saint-Eſprit.

Page 102. ligne 2. exterieure, *liſez* interieure.

Page 132. ligne 8. perfection, *liſez* profeſſion.

Page 212. ligne 17. ſeroit, *liſez* s'étoit.

Page 226. ligne 20. conſentir, *ajoûtez* ni dire ſon nom.

Page 338. ligne 5. Superieur, *liſez* Soûprieur.

Page 356. ligne 18. devoit, *liſez* devoient.

Page 359. ligne 1. étoient, *liſez* étoit.

Page 393. ligne 8. cœur, *liſez* leur.

Page 397. ligne 28. prenoit, *liſez* permet.

Page 493. ligne 21. ne ceſſa depuis, *liſez* ne ceſſa de le preſſer depuis.

